

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 27 juin 2022

PROCES-VERBAL

La Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Conseil départemental le 27 juin 2022 sous la présidence de Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental.

La séance est ouverte par Monsieur le Président à 18 heures 40.

Nombre de membres en exercice : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEËLS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absents représentés : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absents excusés : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absents : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

Le quorum étant atteint, la Commission permanente peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

*(La séance est ouverte à 18 heures 40, sous la présidence de Monsieur Christian POIRET,
Président du Conseil départemental du Nord.)*

M. le Président.- Mes chers collègues, nous allons commencer la commission permanente.

Je demande à Maël GUIZIOU de procéder à l'appel.

(Appel nominatif des membres de la Commission permanente par Maël GUIZIOU).

M. le Président.- Merci.

Mes chers collègues, l'ordre de passage sera le suivant :

- 1° Le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !.
- 2° Le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s.
- 3° Le Groupe Union pour le Nord.
- 4° Le Groupe Socialiste Radical et Citoyen.

DÉCLARATION D'URGENCE DE DEUX RAPPORTS

M. le Président.- Je vous propose deux rapports en urgence :

- Un rapport pour une garantie d'emprunt sur Epinorpa au niveau du Crédit Agricole.
- L'attribution d'une subvention au Lille Métropole Hockey Club.

Cela ne pose de problème à personne ? *(Pas de demande de prise de parole).*

L'urgence sur la mise à disposition des rapports n ^{os} 4 et 3.10 est approuvée à l'unanimité.

Je vous propose de passer les délibérations par bloc de commissions, si vous en êtes d'accord. J'ai une demande d'intervention sur la commission permanente. S'il y en a d'autres entre deux, pour des explications de vote par exemple, il n'y a aucun souci. Nous avons tout le temps.

DOSSIERS DU PRÉSIDENT

M. le Président.- Vous avez trois délibérations dont vous avez pris connaissance :

Rapport 1 - Désignation des représentants du Département au sein des instances ou organismes extérieurs.

Rapport 2 - Le Fonds de soutien aux actions d'intérêt local (AIL).

Rapport 3 - La convention triennale de partenariat entre l'Association des maires du Nord et le Département.

S'ajoute donc le **rapport 4** que je viens de vous annoncer en urgence, l'Epinorpa. C'est simplement la garantie d'un emprunt intermédiaire de 27,3 M€, en attendant la finalisation du cadre de l'actionnariat. 25 % pour le Département du Nord, 25 % de garantie pour le Pas-de-Calais et 50 % pour la Région.

Avez-vous des remarques sur ces quatre délibérations ?

Madame BOCQUET, je vous en prie.

Mme BOCQUET.- Ce sera une abstention du Groupe Écologiste sur les AIL.

Merci.

M. le Président.- Abstention du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s sur les AIL et adoption par l'ensemble sur les autres délibérations.

Les propositions des rapports n^{os} 1, 3 et 4 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s et Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour).

Les propositions du rapport n^o 2 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! et Madame DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

Merci beaucoup.

Nous passons à la première commission. Je laisse la parole à Loïc CATHELAIN.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 1^{re} COMMISSION

M. CATHELAIN.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons trois délibérations sous mon timbre. Deux d'entre elles concernent des demandes de garantie pour des emprunts :

- **Délibération 1-1**, une demande de garantie simplifiée pour des emprunts, notamment pour la construction-réhabilitation de logements ou la reconstruction d'EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes).
- **Délibération 1-2**, une demande de garantie de la fondation Schadet Vercoustre à Bourbourg pour un prêt d'un montant de 2 965 000 € souscrit auprès du Crédit Coopératif, afin de financer l'extension de l'EHPAD de Bourbourg.

Enfin, la **délibération 1-3**, la modification de la convention « Développement et amélioration du procédé de bio traitement des sédiments ». En fait, notre partenaire Armines se retire et transmet sa part de contrat à l'Institut des Mines Telecom Nord Europe.

M. le Président.- Avez-vous des remarques sur ces trois délibérations ? (*Aucune*).

Est-ce que je peux considérer qu'elles sont adoptées ?

Les propositions des rapports n^{os} 1.1, 1.2 et 1.3 sont adoptées à l'unanimité.

Merci.

Nicolas LEBLANC ayant dû nous quitter, Loïc nous présente les trois délibérations suivantes.

M. CATHELAIN.- La **délibération 1-4** concerne la vente de parcelles non bâties, conventions de servitudes et mise à disposition à titre gratuit.

La **délibération 1-5** porte sur un transfert et cession de fonciers dans le cadre de la reconstruction du collège Les Rochambelles entre la Ville d'Anzin et le Département.

Enfin, la **délibération 1-6**, une promesse synallagmatique de vente en vue de la cession d'une partie de la parcelle AB n^o 596 à Haubourdin, au profit de la Sofim Promotion.

M. le Président.- Pas de soucis sur ces trois délibérations ? (*Aucun*).

Les propositions des rapports n^{os} 1.4, 1.5 et 1.6 sont adoptées à l'unanimité.

Merci.

Je vais laisser la parole à Doriane pour la 2-1 et la 2-2.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 2^e COMMISSION

Mme BÉCUE.- Ces deux rapports (**rapports 2-1 et 2-2**) concernent l'insertion. Je les ai présentés en commission et il n'y avait pas de question particulière.

M. le Président.- Il y a une demande de parole de Laurent PERIN.

Vous avez la parole.

M. PERIN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, Madame La Vice-présidente,

Nous nous félicitons que le Département du Nord réaffirme à travers cette délibération son soutien au dispositif « Territoires zéro chômeur longue durée ».

Pour autant, nous nous interrogeons sur la participation du Département du Nord aux comités locaux pour l'emploi existants et aux travaux d'évaluation menés par le fonds d'expérimentation territorial contre le chômage de longue durée.

Pour rappel général, ce dispositif expérimental mis en place en 2017 vise à donner un emploi durable et de proximité aux personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le rapport de la DARES en 2021 a démontré un impact positif sur les conditions de vie des salariés recrutés dans les Entreprises à but d'emploi (EBE), le plus souvent pour des femmes, des jeunes – plus de la moitié ont moins de 42 ans – et des personnes peu diplômées. Leur entrée en EBE a contribué à améliorer leurs conditions de vie et leur bien-être général sur la santé, l'insertion sociale, la confiance en soi, la sérénité vis-à-vis de l'avenir.

L'expérimentation a donc été prolongée en 2020 de cinq ans et étendue à 50 nouveaux territoires. Nous avons donc hâte que le Département du Nord accélère son intervention à la rentrée avec les projets émergents qui sont aujourd'hui en attente d'habilitation pour intégrer ce dispositif et que le Département s'engage pleinement dans cette expérimentation, car nous soutenons ces dispositifs initiés par les communes et intercommunalités.

Nous voterons donc pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Pas d'autre demande de parole ? (*Aucune autre*).

Les propositions des rapports n^{os} 2.1 et 2.2 sont adoptées à l'unanimité.

Merci, Doriane.

Je passe la parole à Marie TONNERRE-DESMET pour l'attribution d'une aide financière de fonctionnement.

Mme TONNERRE-DESMET.- La **délibération 2-3** porte sur l'attribution d'aides financières de fonctionnement dans le but de développer des actions de prévention.

Il n'y a pas eu de remarque particulière en commission.

M. le Président.- Pas de soucis ? (*Aucun*).

Les propositions du rapport n° 2.3 sont adoptées à l'unanimité.

Merci, Marie.

Sylvie CLERC, sur la 2-4.

Mme CLERC.- La **délibération 2-4** porte sur la compensation des impacts financiers du Covid-19 pour les organismes gestionnaires du handicap pour un montant de 1 313 575 €.

En commission, il a juste été demandé que la liste soit fournie. Elle a été fournie et il n'y a pas eu de question supplémentaire.

M. le Président.- C'est du reste une négociation que j'avais eue avec Monsieur HOCQUET à l'époque.

Pas de soucis sur cette délibération ? (*Aucun*).

Les propositions du rapport n° 2.4 sont adoptées à l'unanimité.

Merci.

Mme CLERC.- Ensuite, la **délibération 2-5** porte sur le soutien de l'aide à domicile.

En fait, il s'agit de l'avance dont on a parlé ce matin pour les Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) qui sont sous avance et tributaires de l'avenant 43 par le biais de la BAD – Branche d'Aide à Domicile. 181 388 € leur seront versés par avance dès le mois de juillet pour le dernier trimestre.

Il y a aussi le soutien et l'accompagnement à l'équipement en télégestion. Cela concerne un certain nombre de SAAD. Cela devait s'arrêter, mais un certain nombre demandent à rentrer de nouveau dans ce processus de numérisation, ce que nous acceptons.

La **délibération 2-7** concerne quatre demandes de remise gracieuse, trois en Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et une en Allocation accueil familial (AAF). Il n'y a pas de question particulière. Le montant est de 19 475,64 €.

M. le Président.- Merci, Sylvie.

Frédérique SEELS pour la 2-6.

Mme SEELS.- Délibération 2-6 - Mobilisation des crédits de la conférence des financeurs dans le cadre du budget 2022 pour les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Il n'y a pas eu de question particulière en commission.

Je vous propose, si vous avez des questions, de les poser.

M. le Président.- Y a-t-il des remarques sur ces trois délibérations ? (*Aucune*).

Est-ce que je peux considérer qu'elles sont adoptées ?

Les propositions des rapports n^{os} 2.5, 2.6 et 2.7 sont adoptées à l'unanimité.

Merci beaucoup.

Passons à la 2-8.

Mme SEELS.- Cette **délibération 2-8** n'a pas non plus posé de question.

Je voulais juste signaler que, sur notre dispositif Phosphor'âge sur Internet, vous avez la possibilité de contribuer sur ce que vous voulez faire pour les aînés. Je voulais vous informer que déjà 6 400 contributions ont été déposées sur cette plateforme par les Nordistes, aussi bien par des personnes âgées que par des structures.

Si vous avez des idées d'action à destination de vos aînés, c'est le moment d'agir sur ce sujet. Elle est encore en ligne jusqu'au mois de septembre. Après, on commencera les actions et on analysera quelles sont les demandes. C'est déjà une véritable réussite, parce que 6 400, c'est beaucoup. Mais, si vous avez encore des choses à dire dans votre canton et des choses à mettre en place, n'hésitez pas. Cela peut aller de mettre des bancs à une politique un peu différente sur les seniors. Faites-le, c'est très important que la politique des seniors soit aussi argumentée par le terrain.

Merci beaucoup.

Les propositions du rapport n° 2.8 sont adoptées à l'unanimité.

Merci.

Jean-Noël VERFAILLIE : subventions et participations financières dans le cadre du logement.

M. VERFAILLIE.- Trois sujets sur ce **rapport 2-9**.

- Le financement d'un numéro vert pour la prévention des expulsions.
- Le financement du poste de conciliateur départemental pour les gens du voyage.
- L'approbation des participations financières des partenaires du Fonds de Solidarité Logement (FSL) sur les volets énergie, eau et télécommunications.

M. le Président.- Pas de soucis sur cette délibération ? (*Aucun*).

Les propositions du rapport n° 2.9 sont adoptées à l'unanimité.

Merci.

Je vais laisser la parole à Barbara COËVËT pour la 2-10.

Mme COËVOËT.- La **délibération 2-10** porte sur une convention avec le centre hospitalier de Valenciennes pour la mise à disposition d'un médecin au service de prévention santé de Valenciennes.

M. le Président.- Pas de soucis sur cette délibération ? (*Aucun*).

Est-ce que je peux considérer qu'elle est adoptée ?

Les propositions du rapport n° 2.10 sont adoptées à l'unanimité.

Merci.

Je passe la parole à Martine ARLABOSSE pour trois délibérations.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 3^e COMMISSION

Mme ARLABOSSE.- Merci, Monsieur le Président.

Le **rapport 3-3** porte sur une convention de partenariat avec Pictanovo, permettant de valoriser les sites départementaux via des tournages de films dans le département. Il vous est demandé d'autoriser à signer cette convention.

Le **rapport 3-1** concerne la programmation et le partenariat pour les équipements culturels que sont le musée départemental de Flandres et la Villa Marguerite Yourcenar. Rien de spécial.

Le **rapport 3-2** porte sur l'attribution de subventions au titre de la politique culturelle, sur le soutien à deux structures culturelles pour la restauration de leurs géants et pour trois structures qui travaillent sur la préservation et la valorisation du patrimoine mobilier monumental, archéologique et immatériel.

M. le Président.- Y a-t-il des remarques sur ces trois délibérations ? (*Aucune*).

Les propositions des rapports n°s 3.1, 3.2 et 3.3 sont adoptées à l'unanimité.

Merci.

Nous passons à quatre délibérations avec Marie CIETERS.

Mme CIETERS.- La **délibération 3-4** vise à fixer comme chaque année les orientations pour l'évolution des tarifs dans nos demi-pensions pour les collèges publics.

La **délibération 3-5** vise à valider les subventions et partenariats des organismes qui travaillent en partenariat avec nous dans les collèges.

La **délibération 3-6** porte sur l'avenant n° 3 à la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'Agence de Service et de Paiement.

La **délibération 3-7** porte sur la convention relative au reversement du produit de la revente de la production électrique des panneaux photovoltaïques au collègue Jean Moulin de Flines-Lez-Raches.

M. le Président.- Y a-t-il des remarques sur ces quatre délibérations ? (*Aucune*).

Est-ce que je peux considérer qu'elles sont adoptées ?

Les propositions des rapports n°s 3.4, 3.5, 3.6 et 3.7 sont adoptées à l'unanimité.

Merci.

Sébastien SEGUIN : attribution de subventions aux structures touristiques.

M. SEGUIN.- La **délibération 3-8** concerne deux subventions pour deux associations :

- Soutien à L'accueil paysan pour une somme de 19 500 € sur trois ans.
- Soutien à l'association APF France Handicap, toujours sur trois ans, de 105 000 €.

Rien de particulier.

M. le Président.- Pas de soucis sur cette délibération 3-8 ? (*Aucun*).

Les propositions du rapport n° 3.8 sont adoptées à l'unanimité.

Merci.

Je vais laisser la parole à François-Xavier CADART sur la 3-9 et la 3-10, avec une petite explication un peu plus importante sur la 3-10 compte tenu que c'est une délibération que nous avons ajoutée.

M. CADART.- La **délibération 3-9** porte sur l'aide aux associations sportives de collèges publics et privés et également une aide à la ligue de force du Nord - Pas de Calais.

Il s'est ajouté effectivement la **délibération 3-10** relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle auprès du Lille Métropole Hockey Club pour un montant de 200 000 €. L'objectif est de procéder à la rénovation et l'extension d'un bâtiment, à la rénovation également du terrain synthétique, tout en sachant que c'est un équipement qui est largement profitable pour un certain nombre de nos collégiens, dans la perspective également des Jeux olympiques sur une discipline où elle a besoin d'être accompagnée également. Je pense donc que cette subvention de 200 000 € est d'une somme tout à fait respectable.

M. le Président.- Nous sommes accompagnés par la Métropole Européenne de Lille (MEL) et par la Région.

J'ajoute que le club est propriétaire de ses installations. C'est le seul club du département qui est propriétaire de ses installations. On a bien vérifié.

Pas de soucis sur ces deux délibérations ? (*Aucun*).

Les propositions des rapports n° 3.9 et 3.10 sont adoptées à l'unanimité.

Merci.

Je passe la parole à Nicolas SIEGLER, sur le spectromètre.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 4^e COMMISSION

M. SIEGLER.- Cette **délibération 4-1** porte sur l'avenant n° 2 à la convention qui nous lie à l'université de Lille pour l'implantation d'un spectromètre à résonance nucléaire.

M. le Président.- Cela doit faire sept ou huit ans que je le connais.

M. SIEGLER.- C'est un mois de prolongation, Monsieur le Président.

M. le Président.- Pas de soucis sur ce spectromètre ? (*Aucun*).

Les propositions du rapport n° 4.1 sont adoptées à l'unanimité.

Merci.

Valentin BELLEVAL, pour trois délibérations : 4-2, 4-3, 4-4.

M. BELLEVAL.- Merci, Monsieur le Président.

La **délibération 4-2** concerne une actualisation de la 26^e liste de projets de développement d'intérêt communal et intercommunal.

La **délibération 4-3** vise à autoriser l'occupation temporaire du domaine du port départemental de Gravelines par le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) des Rives de l'Aa et de la Colme dans le cadre de la mise en place d'équipements de vidéosurveillance.

La **délibération 4-4** porte sur le transfert dans le domaine public communal d'un délaissé de voirie de la RD934 et d'une parcelle située sur le territoire de la commune de Jenlain.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur ces trois délibérations ? (*Aucune*).

Est-ce que je peux considérer qu'elles sont adoptées ?

Les propositions des rapports n°s 4.2, 4.3 et 4.4 sont adoptées à l'unanimité.

Merci.

On continue avec Jean-Noël VERFAILLIE pour quatre délibérations.

M. VERFAILLIE.- La **délibération 4-5** est une délibération classique sur les financements des projets Nord Énergie Solidarité et J'Amén'Age 59 avec, cette fois-ci, 32 projets Nord Équipement Habitat Solidarité (NEHS) et 15 projets J'Amén'Age 59.

La **délibération 4-6** porte sur les dispositifs de soutien aux logements communaux. Deux projets : un à Busigny et un à Gussignies.

La **délibération 4-7** porte sur la subvention pour l'Agence immobilière à vocation sociale du Nord.

La **délibération 4-8** concerne la subvention à l'Agence départementale d'information sur le logement.

Je ne prendrai pas part au vote sur cette dernière puisque j'en suis le président.

M. le Président.- Y a-t-il des remarques sur ces quatre délibérations ? (*Aucune*).

Est-ce que je peux considérer qu'elles sont adoptées ?

Les propositions des rapports n°s 4.5, 4.6, 4.7, et 4.8 sont adoptées à l'unanimité.

Merci.

Patrick VALOIS, pour huit délibérations.

Il y aura une intervention sur la 5-2 de Maël GUIZIOU.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 5^e COMMISSION

M. VALOIS.- Merci, Monsieur le Président.

Je vous propose de présenter très rapidement ces huit délibérations, dans le sens où elles ont été largement discutées en commission.

La **délibération 5-1** concerne l'accès aux piscines et aux équipements culturels pour les collégiens, toujours dans le cadre de l'apprentissage de la natation. À noter simplement sur cette délibération que nous travaillons actuellement avec Marie CIETERS et François-Xavier CADART pour une évolution de cette politique qui vous sera présentée l'année prochaine.

La **délibération 5-2** porte sur les opérations relatives aux espaces naturels : une acquisition de parcelles, une modification suite à des bornages sur le site de Watten, la validation des décisions prises dans le conseil cynégétique et halieutique et des partenariats agricoles en éco-pâturage et en fauche sur nos espaces naturels.

La **délibération 5-3** concerne une subvention de 5 000 € pour le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Nord (CDRP), pour la randonnée.

La **délibération 5-4** concerne des subventions aux associations environnementales au titre de l'année 2022, plus une ligne sur plantation et renaturation pour la commune de Hargnies, 8 200 €.

Sur les associations environnementales, rien de particulier à signaler, si ce n'est deux petites augmentations pour les Blongios et pour les Jardins du Cygne.

Délibération 5-5, interventions dans le domaine agricole, vous avez une liste de subventions. À noter que des aides exceptionnelles avaient été attribuées l'année dernière et on revient à un rythme de croisière pour cette année, pour certaines associations seulement.

La **délibération 5-6** concerne Agate Côte d'Opale, un organisme qui fonctionne en étroite collaboration avec la Commission Locale d'Information de la centrale de Gravelines. Nous avons eu lors de la commission une présentation par notre collègue Paul CHRISTOPHE de ce qu'était la commission locale d'information, une intervention intéressante. Il vous est proposé une subvention stable à 25 000 €.

La **délibération 5-7** porte sur l'électrification rurale. Il s'agit de 1 326 000 € que le Département est chargé de répartir entre enfouissement, renforcement, extension et sécurisation.

Enfin, la **délibération 5-8** porte sur la vente de quelques véhicules.

M. le Président.- Merci.

Je laisse la parole à Monsieur GUIZIOU.

M. GUIZIOU.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

J'interviens ici sur la partie de la délibération sur la chasse, les autres questions n'apportant pas de remarque particulière de notre part.

C'est la première fois depuis le début du mandat que ce sujet est évoqué ici et quelques points nous interpellent.

Tout d'abord, le Département s'est doté d'un conseil cynégétique et nous regrettons qu'il n'ait pas choisi d'y inclure des associations naturalistes aux côtés des associations de chasse. La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ou le Groupement ornithologique du Nord (le GON) pourrait y apporter un éclairage différent.

Sur le fond, l'existence même de ce plan de gestion nous apparaît discutable. Les réserves naturelles régionales et les espaces naturels sensibles du Département peuvent être un outil utile de protection de la biodiversité. Cette biodiversité est menacée par les dynamiques d'extinction des espèces liées notamment à l'artificialisation des terres. Certaines espèces endémiques comme le lapin de garenne peuvent même se retrouver menacées. L'impératif de régulation peut être remis en cause. L'existence de prédateurs permet une régulation naturelle des espèces.

Ceci étant posé, cette convention de gestion préconise de ne pas chasser le mercredi après-midi, le samedi, le

dimanche et les jours fériés. Or, le bilan indique des chasses le dimanche, ce que nous regrettons.

Pour le partage de l'espace public et la sécurité de tous, il nous apparaît important, d'une part, de faire respecter les jours sans chasse et, d'autre part, d'étendre aux vacances scolaires cette interdiction.

Pour toutes ces questions, nous voterons contre la partie « chasse » de la délibération et pour le reste de cette délibération.

Je vous remercie.

M. le Président.- Patrick, est-ce que tu souhaites apporter une réponse synthétique ?

M. VALOIS.- Merci, Monsieur le Président.

Le conseil cynégétique et halieutique est un outil départemental de concertation qui date d'une vingtaine d'années environ – je n'ai pas la date précise –, on n'a pas sorti cela de notre chapeau la semaine dernière. C'est une instance de concertation qui regroupe les représentants des élus et les représentants des fédérations de chasse et de pêche, qui regroupe également des intervenants autres. Bien sûr, on peut toujours élargir.

Vous parliez de la LPO avec qui on a un partenariat extrêmement intéressant en particulier sur la réimplantation des hirondelles. Pourquoi pas. En tout cas, ils sont consultés très régulièrement pour tout un tas de questions.

Vous évoquiez aussi la question des lapins. Effectivement, ce qui est extrêmement important à mes yeux, c'est que nous soyons en contact permanent avec les territoires. Or, lorsqu'on nous exprime, par le biais de certains collègues ici présents, des difficultés liées aux destructions de lapins sur telle ou telle partie du territoire, que ce soit sur un espace naturel, que ce soit sur une voie verte, il nous est indispensable de réagir, c'est en tout cas ce que nous faisons. Je précise également que nous faisons les choses également dans le sens inverse, c'est-à-dire que nous avons été amenés à réimplanter le lapin dans les dunes du côté de Zuydcoote, afin de faire du lapin une tondeuse écologique.

Nous essayons donc d'équilibrer les choses et de faire des transferts intelligents de lapins.

M. le Président.- Merci, Patrick.

Je note donc un vote contre.

Ensuite, sur toutes les autres délibérations, pas de soucis pour les autres groupes ?

(Les délibérations 5-1, 5-3, 5-4, 5-5, 5-6, 5-7 et 5-8 sont adoptées à l'unanimité.)

Les propositions des rapports n ^{os} 5.1, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 sont adoptées à l'unanimité.

(La délibération 5-2 est adoptée à la majorité, le Groupe Ecologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votant contre la partie « gestion cynégétique » de cette délibération.)

Pour le renforcement de la cohérence foncière et territoriale des sites ENN ainsi que pour les partenaires agricoles :

Les propositions du rapport n ^o 5.2 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s et Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour).

Pour les conditions de gestion cynégétique :

Les propositions du rapport n ^o 5.2 sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, et Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent contre).

Merci.

Mes chers collègues, avant que l'on se quitte, je voulais remercier l'ensemble des agents qui ont travaillé sur cette plénière et cette commission permanente, Monsieur le Directeur Général des Services, l'ensemble de nos directeurs qui ont travaillé également sur le compte administratif, sur cette délibération de 54 M€ d'aménagement du territoire et toutes les délibérations que nous avons prises sur l'insertion. Vraiment, un travail important a été fait et je voulais les remercier.

Dans quatre jours, cela fera un an que nous travaillons ensemble et je peux vous dire que c'est un véritable plaisir.

Passez de très bonnes vacances et à très bientôt.

(La séance est levée à 19 heures 10.)

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 27 JUIN 2022

ORDRE DU JOUR

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIERS DU PRESIDENT :

- 1 Désignations des représentants du Département au sein des instances ou des organismes extérieurs
Rapport n° DAJAP/2022/210
- 2 Fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Local - 2^{ème} attribution de l'année 2022
Rapport n° DAT/2022/182
- 3 Convention triennale de partenariat entre l'Association des Maires du Nord et le Département
Rapport n° DAT/2022/263
- 4 Demande de garantie de l'EPINORPA pour un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord de France de 27 300 000 € dans le cadre de son ingénierie financière
Rapport n° DFCG/2022/292

COMMISSION 1 Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public :

- 1.1 Demandes de garanties simplifiées pour des emprunts :
 - PARTENORD HABITAT - construction de 12 logements à Ferrière-la-petite : 853 400 € à la CDC
 - PARTENORD HABITAT - construction de 6 logements à Ferrière-la-petite : 411 600 € à la CDC
 - MAISONS ET CITES - réhabilitation de 132 logements sur plusieurs adresses à Onnaing : 9 628 561 € à la CDC
 - CENTRE INTERCOMMUNAL DE GERONTOLOGIE LINSELLES-BOUSBECQUE - amélioration et reconstruction de l'Ehpad Rose d'Automne à Linselles :
 - 2 000 000 € au Crédit Agricole
 - 1 400 000 € à La Banque Postale
 - 4 000 000 € à La Banque Postale
 - FONDATION SCHADET VERCOUSTRE à Bourbourg - extension de l'Ehpad : 3 000 000 € au Crédit Agricole
 - EHPAD RESIDENCE OBERT à Wambrechies - restructuration et extension de l'Ehpad : 3 000 000 € et 725 500 € au Crédit Agricole
 - SA D'HLM AXENTIA - construction et restructuration de logements de La Maison du 8^{ème} jour à Landas : 688 652 € et 265 718 € à la CDC**Rapport n° DFCG/2022/215**
- 1.2 Demande de garantie de la Fondation Schadet Vercoustre à Bourbourg pour un prêt d'un montant de 2 965 042 € souscrit auprès du Crédit Coopératif afin de financer l'extension de l'Ehpad de Bourbourg
Rapport n° DFCG/2022/217

- 1.3 Convention « Développement et amélioration du procédé de bio traitement des sédiments » :
Transmission par le partenaire Armines de sa part de contrat à Institut Mines Telecom Nord
Europe
Rapport n° DGAST/SG/2022/121
- 1.4 Ventes de parcelles non bâties, conventions de servitudes et mise à disposition à titre gratuit
Rapport n° DI/2022/254
- 1.5 Transfert et cession de fonciers dans le cadre de la reconstruction du Collège Les
Rochambelles entre la Ville d'Anzin et le Département
Rapport n° DI/2022/252
- 1.6 Promesse Synallagmatique de Vente (PSV) en vue de la cession d'une partie de la parcelle
AB n° 596 à Haubourdin au profit de la SOFIM PROMOTION
Rapport n° DI/2022/216

**COMMISSION 2 Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention, santé, personnes âgées,
personnes en situation de handicap, jeunesse :**

- 2.1 Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : Financement de la
contribution au développement de l'emploi pour 2 entreprises à but d'emploi de
l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, Conventions pluriannuelles
d'objectifs et de moyens 2021-2026 avec l'association d'expérimentation Territoire Zéro
Chômeur de Longue Durée, Participation au dispositif Adultes-Relais, Subventions de
fonctionnement au titre de la solidarité et de la lutte contre les exclusions
Rapport n° DIPLE/2022/224
- 2.2 Signature d'une convention de partenariat avec l'EPIDE afin de proposer un cadre structurant
d'intervention et d'échange
Rapport n° DGASOL/2022/227
- 2.3 Attribution d'aides financières de fonctionnement dans le domaine de la Protection de
l'Enfance, la Famille et l'Autonomie des Jeunes
Rapport n° DEFJ/2022/226
- 2.4 Compensation des impacts financiers du covid-19 pour les organismes gestionnaires du
handicap
Rapport n° DA/2022/245
- 2.5 Soutien du secteur de l'aide à domicile
Rapport n° DA/2022/240
- 2.6 Mobilisation des crédits 2022 de la Conférence des Financeurs : soutien aux CCAS pour la
mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie à destination des seniors
précaires, soutien aux porteurs de projets et titre de recettes
Rapport n° DA/2022/250

- 2.7 Quatre demandes de remises gracieuses d'une créance, formulées par des usagers au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de l'allocation accueil familial (AAF)
Rapport n° DA/2022/247
- 2.8 Soutien aux porteurs de projets contribuant à la prévention de la perte d'autonomie des séniors et à la lutte contre l'isolement
Rapport n° DA/2022/194
- 2.9 Subventions et participations financières dans le cadre du logement
Rapport n° DIPLE/2022/225
- 2.10 Conventionnement avec le Centre Hospitalier de Valenciennes sur la mise à disposition d'un médecin au service prévention santé de Valenciennes
Rapport n° DIPLE/2022/261

COMMISSION 3 Education, culture, sport, tourisme, vie associative :

- 3.1 Programmation et partenariat pour les équipements culturels suivants : le musée départemental de Flandre et la Villa Marguerite Yourcenar
Rapport n° DSC/2022/221
- 3.2 Attribution de subventions au titre de la politique culturelle
Rapport n° DSC/2022/222
- 3.3 Convention de partenariat avec PICTANOVO permettant de valoriser les sites départementaux via les tournages de films sur le Département du Nord
Rapport n° DI/2022/251
- 3.4 Evolution des tarifs 2023 de la demi-pension des collèges publics
Rapport n° DE/2022/231
- 3.5 Subventions et partenariats éducatifs
Rapport n° DE/2022/229
- 3.6 Avenant n° 3 à la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'Agence de Service et de Paiement (ASP)
Rapport n° DE/2022/258
- 3.7 Flines-lez-Raches - Collège Jean Moulin - Convention relative au reversement du produit de la revente de la production électrique des panneaux photovoltaïques
Rapport n° DB/2022/275
- 3.8 Attribution de subventions aux structures touristiques
Rapport n° DAT/2022/115
- 3.9 Attribution de subventions au titre de la politique sportive
Rapport n° DSC/2022/234

- 3.10 Attribution d'une subvention exceptionnelle au Lille Métropole Hockey Club pour la rénovation et l'extension de ses installations sportives et notamment son terrain d'honneur en gazon synthétique.
Rapport n° DSC/2022/288

COMMISSION 4 Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes :

- 4.1 Spectromètre RMN 1 200 MHz sur le Campus Cité Scientifique de l'Université de Lille à Villeneuve d'Ascq - signature de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens
Rapport n° DAT/2022/257
- 4.2 Validation du partenariat financier avec le bloc communal sur une vingt sixième liste de projets de développement d'intérêt communal ou intercommunal
Rapport n° DV/2022/256
- 4.3 Port de Gravelines - Grand-Fort-Philippe - Occupation temporaire du domaine du Port départemental de Gravelines par le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme dans le cadre de la mise en place d'équipements de vidéosurveillance
Rapport n° DV/2022/246
- 4.4 Transfert dans le domaine public communal d'un délaissé de voirie de la RD 934 et d'une parcelle situés entre les PR 29+0752 et 29+0918 sur le territoire de la commune de Jenlain
Rapport n° DV/2022/238
- 4.5 Politique de l'Habitat et du Logement : dispositifs « Nord Equipement Habitat Solidarité » (NEHS) et « J'Amén'Age 59 » : attribution de subventions aux particuliers
Rapport n° DAT/2022/265
- 4.6 Politique de l'Habitat et du Logement : dispositif de soutien aux logements communaux - communes de Busigny (Cambrésis) et Gussignies (Avesnois) - attribution de subventions
Rapport n° DAT/2022/232
- 4.7 Politique de l'Habitat et du Logement : soutien à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale du Nord (AIVS)
Rapport n° DAT/2022/269
- 4.8 Politique de l'Habitat et du Logement : soutien à l'Agence d'Information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais (ADIL)
Rapport n° DAT/2022/264

COMMISSION 5 Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau :

- 5.1 Favoriser l'accès à la piscine et aux équipements culturels départementaux pour les élèves scolarisés dans les collèges ruraux - année scolaire 2022/2023
Rapport n° DE/2022/175
- 5.2 Opérations relatives au patrimoine naturel Espaces Naturels du Nord (ENN) ou en gestion départementale
Rapport n° DRE/2022/237

- 5.3** Opérations relatives aux Espaces, Sites et Itinéraires
Rapport n° DRE/2022/274
- 5.4** Interventions départementales dans le domaine de l'Environnement
Rapport n° DRE/2022/235
- 5.5** Interventions départementales dans le domaine agricole
Rapport n° DRE/2022/233
- 5.6** Commission Locale d'Information de Gravelines : attribution de la subvention annuelle à l'association AGATE Côte d'Opale
Rapport n° DAT/2022/101
- 5.7** Électrification Rurale - Programmation 2022 - répartition des crédits du Compte d'Affectation Spéciale Financement des Aides aux Autorités Organisatrices de Distribution d'Energie pour l'Électrification rurale (CAS FACÉ), sous-programmes Enfouissement, Renforcement, Extension et Sécurisation
Rapport n° DAT/2022/197
- 5.8** Autorisation de cession de véhicules départementaux d'une valeur supérieure à 4 600 €
Rapport n° DV/2022/113

RAPPORTS

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Désignations des représentants du Département au sein des instances ou des organismes extérieurs

L'article L.3121-23 du code général des collectivités territoriales dispose que « *Le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.* ».

I – Représentation du Département pour siéger au sein d'organismes

- Commission Départementale de Présence Postale Territoriale du Nord

Les Commissions départementales de présence postale territoriale (CDPPT) sont des instances de concertation entre La Poste et les élus. Il existe une CDPPT par département.

Considérant que les désignations effectuées au sein du CDPPT du Nord doivent être renouvelées, il appartient au Conseil départemental de désigner les représentants du Département conformément au tableau repris en annexe 1.

- Associations Dispositif d'Appui à la Coordination

Les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) des parcours de santé complexes sont le résultat de la fusion des différents dispositifs d'appui (réseaux de santé, Centres Locaux d'Informations et de Coordination - CLIC -, Plateformes Territoriales d'Appui - PTA -, Coordinations Territoriales d'Appui - CTA -, parcours de santé des Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie - PAERPA -, Méthodes d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie - MAIA -, ...) qui existent sur les territoires.

Ils sont nés d'une volonté de simplification et de consolidation des dispositifs de coordination des parcours de santé complexes et s'inscrivent dans une vision plus large de transformation du système de santé et de lisibilité pour les professionnels, comme les usagers. Leur ambition est de renforcer l'organisation territoriale des parcours de santé en proximité. A ce titre, ils accompagnent des professionnels et des usagers, préviennent la perte d'autonomie et favorisent le maintien à domicile.

L'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, s'appuyant sur le cadre national, a publié un cadre régional pour leur mise en place. Cinq DAC ont été créés sur le territoire du Département du Nord.

Sur demande des préfigureurs des DAC du territoire, il a été procédé à la désignation de techniciens du Département par délibération du 30 mai 2022.

Toutefois, les propositions initiales quant au nombre de techniciens à désigner limitent leur contribution au sein des groupes de travail thématiques. C'est pourquoi les préfigureurs des DAC ont donné leur accord afin d'élargir le cercle des techniciens départementaux.

Enfin, afin d'améliorer la contribution des techniciens du Département désignés pour participer aux groupes de travail thématiques du DAC « Appui Santé Lille-Agglomération », le technicien désigné en qualité de suppléant participera désormais, aux activités des groupes de travail en qualité de titulaire.

Il appartient donc au Conseil départemental de désigner des techniciens du Département supplémentaires, conformément au tableau repris en annexe 1.

- La Fondation du Nord

Créée en 2018 à l'initiative du Département du Nord, la Fondation du Nord rassemble un collectif d'acteurs publics et privés, accélérateur d'innovation sociale.

Elle soutient des initiatives pour l'inclusion des personnes les plus fragiles et associe l'expertise du Département du Nord en matière de solidarité et l'esprit d'entreprendre de la sphère économique pour faire émerger des projets innovants dans les territoires.

A travers sa volonté d'agir en faveur des territoires du Nord, la fondation oriente ses actions vers 4 thématiques de solidarité qui illustrent le #jouonscollectif : l'inclusion par l'emploi, l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, l'accompagnement des personnes les plus fragiles et la culture et l'environnement et les supports d'actions de solidarité.

Désireux de maintenir et développer les actions de la Fondation du Nord, le collectif a souhaité s'affranchir de l'égide de FACE qui n'offre plus les meilleures conditions pour permettre de se projeter dans l'avenir.

En conséquence, en février 2022, le collectif de la Fondation du Nord a envisagé un changement de fondation abritante. L'étude d'un abri auprès de la Fondation de France a été proposée, permettant de continuer et d'amplifier les actions de la Fondation du Nord auprès d'une structure de référence en matière de mécénat philanthropique.

Ainsi, dans le cadre de sa nouvelle gouvernance et de l'instauration d'un comité consultatif notamment composé d'élus du Département, il appartient au Conseil départemental de désigner les élus habilités à y siéger, conformément au tableau repris en annexe 1.

- La Société Publique Locale (SPL) Ruches d'Entreprises

Créé en 1988, le réseau des ruches d'entreprises du Nord a constamment évolué en un peu plus de 30 années d'existence.

D'abord Etablissement Public Administratif, puis transformées en Société Publique Locale en 2014, les Ruches d'Entreprises ont eu pour missions la promotion de la création d'entreprises et le développement d'activités nouvelles. Elles participaient également au développement et à la promotion de l'emploi.

Résolument tournée vers les acteurs locaux du développement économique, notamment les intercommunalités, cette société a eu pour ambition la promotion de l'entrepreneuriat et le développement d'activités nouvelles pour le compte de ses actionnaires, notamment le Département du Nord, actionnaire majoritaire.

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a confié de nouvelles compétences aux régions et a redéfini les compétences attribuées à chaque

collectivité territoriale. Cependant, elle a notamment eu pour conséquence de contraindre les départements à se délester de leurs politiques de développement économique.

En conséquence, il a été pris le 31 août 2017, la décision de dissoudre la Société Publique Locale, gestionnaire du réseau des Ruches d'entreprises.

En application de l'article L.237-15 du Code du commerce et de la décision de justice prise en application de l'article L. 237-14 du même code, afin d'acter la clôture des opérations de liquidations, il appartient au Conseil départemental de désigner ses représentants à l'Assemblée générale des actionnaires.

Ces désignations sont effectuées conformément au tableau repris en annexe 1.

- Les collèges publics

Dans la continuité du renouvellement de l'Assemblée départementale survenu en 2021, il convient de finaliser les désignations au sein du Conseil d'administration des collèges publics. A ce titre, il appartient au Conseil départemental de désigner les représentants du Département du Nord conformément au tableau repris en annexe 1.

Je propose à la Commission permanente :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater, le cas échéant, un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4e alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau qui sera annexé à la délibération.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Local - 2ème attribution de l'année 2022

Par délibération DDL/2012/1571 des 17, 18 et 19 décembre 2012, le Conseil général a créé le fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Local (AIL), issu de la fusion des anciens fonds de soutien aux projets d'arrondissement.

Ce dispositif permet de financer des structures, projets ou actions couvrant des domaines diversifiés (secteur associatif généraliste, sportif, culturel, manifestations, actions ponctuelles ou fonctionnement général). Plusieurs Conseillers départementaux peuvent se regrouper pour cofinancer une même action. Les Conseillers départementaux proposent à l'assemblée délibérante plusieurs fois par an, à échéance fixe, une liste d'actions à financer. Les modalités d'instruction sont les suivantes :

- le financement d'associations culturelles, de sectes, de groupes politiques ou de syndicats est exclu ;
- le montant minimal des subventions à attribuer est fixé à 250 €.

L'enveloppe budgétaire globale est calculée à raison d'un montant unitaire par habitant, sur la base de la population totale de chaque canton telle que définie par l'INSEE. Ce montant unitaire a été fixé par la délibération n° DAT/2022/4 du 24 janvier 2022 à 0,96 € suite à la réaffectation du montant annuel de l'enveloppe du Fonds Départemental d'Intervention auquel il a été mis fin à compter de l'année 2022.

Au 1^{er} janvier 2022, la population départementale légale totale est fixée à 2 638 696 habitants. L'enveloppe AIL annuelle 2022, somme des enveloppes cantonales arrondies à l'euro entier le plus proche, a donc été fixée à 2 533 152 €.

Par ailleurs, conformément à la délibération n° DAT/2021/387 du 22 novembre 2021, dans le cadre de la reconduction du dispositif AIL en 2022, le solde non utilisé en 2021 de chaque enveloppe cantonale concernée pour un montant total de 455 099 € a été réinscrit au BP 2022 en nouveaux crédits sur chacune des enveloppes concernées en complément des enveloppes 2022. Ainsi, l'enveloppe annuelle globale 2022 a été fixée à 2 988 251 €.

Le présent rapport a pour objet la deuxième attribution de subventions au titre du fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Local (AIL) pour cette année 2022.

Il est proposé d'attribuer 523 subventions pour un montant total de 576 705 € soit 497 subventions pour un total de 527 666 € à des associations et 26 subventions pour un total de 49 039 € à des établissements publics et communes.

Les propositions d'attributions sont présentées par arrondissement en annexes 1 à 6 du présent rapport.

Pour mémoire, lors de la Commission Permanente du 22 mars dernier, 429 subventions ont d'ores et déjà été attribuées pour un total de 503 464 €. Après délibération de ce rapport, 952 subventions d'un montant total de 1 080 169 € auront été attribuées pour ce 1^{er} semestre 2022.

Je propose à la Commission permanente :

- d'attribuer 523 subventions aux bénéficiaires repris aux tableaux, ci-joints, en annexes 1 à 6, pour un montant total de 576 705 € ;
- de m'autoriser à signer les actes nécessaires à la conclusion de ces opérations ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental 2022 (opération 35001OP001 –enveloppe 35001E15).

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
35001OP001A	35001E15	2 990 000 €	503 464 €	576 705 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Convention triennale de partenariat entre l'Association des Maires du Nord et le Département

L'Association des Maires du Nord (AMN) et des Présidents d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a pour objet :

1. l'étude au point de vue économique, administratif, technique et financier, de toutes les questions qui intéressent l'administration des communes et leurs rapports avec les Pouvoirs Publics et l'Association des Maires de France,
2. la création de liens de solidarité entre tous les Maires du Nord,
3. l'information des Maires sur tous les points qui touchent à leur responsabilité et plus particulièrement en ce qui concerne leur assurance personnelle, dans l'accomplissement de leur mission,
4. la formation des Maires dans tous les domaines qui touchent à l'accomplissement de leur mission avec l'aide des organismes administratifs et socio-économiques compétents, afin de leur donner tous les moyens de répondre à leurs obligations.

A ce titre, l'Association des Maires du Nord mène un certain nombre d'actions d'information, de représentation dans différentes instances, de formation de ses adhérents et d'intervention auprès des interlocuteurs locaux et nationaux, afin de répondre aux préoccupations des Maires et Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dans tous les domaines les concernant.

Il est proposé de définir des engagements et des actions réciproques entre le Département du Nord et l'Association des Maires du Nord au travers d'une convention. Les engagements réciproques doivent permettre de faire connaître et diffuser les politiques publiques et dispositifs départementaux à destination des communes et EPCI au travers des différents outils de communication de l'association.

Le partenariat engagé avec l'Association des Maires du Nord continuera à se manifester également au travers de l'organisation de formations communes pour les élus des collectivités, la mise à disposition gracieuse par l'AMN d'un stand pour le Département du Nord lors de son congrès annuel et de son Assemblée générale.

Par ailleurs, les représentants de l'AMN participeront aux différentes instances et groupes de travail mis en place par le Département du Nord sur la mise en œuvre des politiques départementales, tant dans le champ des solidarités humaines, que des solidarités territoriales.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention annuelle de 50 000 € à l'Association des Maires du Nord en 2022, 2023 et 2024 ;
- de m'autoriser à signer la convention, entre le Département du Nord et l'Association des Maires du Nord, selon les termes du projet joint en annexe 1 du rapport ;
- d'imputer, pour la subvention 2022, la dépense correspondante au budget départemental de l'exercice 2022.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP003	23006E20	150 000 €	0 €	150 000 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Demande de garantie de l'EPINORPA pour un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord de France de 27 300 000 € dans le cadre de son ingénierie financière

Par délibération DFCG/2019/129 du 29 avril 2019, l'Assemblée départementale a adopté le règlement d'octroi des garanties d'emprunt.

Ainsi, la garantie du Département du Nord peut être accordée jusqu'à 100 %, à un bénéficiaire ayant la capacité d'emprunter, pour un projet d'investissement réalisé sur le territoire du Nord, en concordance avec le champ des compétences de la Collectivité. L'emprunt doit être classé 1A dans la charte de Gissler.

Le Département est saisi d'une demande de garantie par EPINORPA (Etablissement Public de Gestion Immobilière du Nord Pas de Calais), afin d'assurer le règlement par l'EPINORPA des échéances de prêts de septembre 2022 à, au plus tard, juin 2023, pour un emprunt de **27 300 000 €** à souscrire auprès du Crédit Agricole Nord de France.

Cette demande dérogatoire fait l'objet d'une demande de garantie par la Région (50 %), le Département du Pas-de-Calais (25 %) et le Département du Nord (25 %).

Sous réserve de la présentation par EPINORPA et le Crédit Agricole Nord de France d'une offre de prêt établie en ce sens,

Je propose à la Commission permanente :

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du code civil ;

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **27 300 000 €** souscrit par l'EPINORPA (Etablissement Public de Gestion Immobilière du Nord Pas de Calais) (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès du Crédit Agricole Nord de France. Cet emprunt est destiné à assurer le règlement par l'EPINORPA des échéances de prêts de septembre 2022 et, au plus tard, juin 2023, selon les caractéristiques reprises dans le tableau ci-dessous :

Prêt relais In Fine à taux variable de Euribor 3 mois moyenné flooré à 0,00 % + 0,50 % sur 4 mois :

Montant du prêt	27 300 000 €
durée totale du prêt	4 mois (jusque fin octobre 2022)
Date de versement	au plus tard le 28 juin 2022
Taux variable	Euribor 3 mois moyenné flooré à 0,00 % + 0,50 %
Périodicité des échéances	mensuelle
Type d'amortissement	In Fine
Commission	0,20 % du montant emprunté
remboursement anticipé	sans indemnité

La garantie de la Collectivité est accordée ⁻⁴⁻ pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- de m'autoriser à signer tous les actes correspondant à la délibération.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Demandes de garanties simplifiées pour des emprunts :

- PARTENORD HABITAT - construction de 12 logements à Ferrière-la-petite : 853 400 € à la CDC
- PARTENORD HABITAT - construction de 6 logements à Ferrière-la-petite : 411 600 € à la CDC
- MAISONS ET CITES - réhabilitation de 132 logements sur plusieurs adresses à Onnaing : 9 628 561 € à la CDC
- CENTRE INTERCOMMUNAL DE GERONTOLOGIE LINSELLES-BOUSBECQUE - amélioration et reconstruction de l'Ehpad Rose d'Automne à Linselles :
 - 2 000 000 € au Crédit Agricole
 - 1 400 000 € à La Banque Postale
 - 4 000 000 € à La Banque Postale
- FONDATION SCHADET VERCOUSTRE à Bourbourg - extension de l'Ehpad : 3 000 000 € au Crédit Agricole
- EHPAD RESIDENCE OBERT à Wambrechies - restructuration et extension de l'Ehpad : 3 000 000 € et 725 500 € au Crédit Agricole
- SA D'HLM AXENTIA - construction et restructuration de logements de La Maison du 8ème jour à Landas : 688 652 € et 265 718 € à la CDC

Par délibération DFCG/2019/129 du 29 avril 2019, l'Assemblée départementale a adopté le règlement d'octroi des garanties d'emprunt.

Ainsi, la garantie du Département du Nord peut être accordée jusqu'à 100 % à un bénéficiaire ayant la capacité d'emprunter, pour un projet d'investissement réalisé sur le territoire du Nord, en concordance avec le champ des compétences de la Collectivité. L'emprunt doit être classé 1A dans la charte de Gissler.

Le Département est saisi de onze demandes de garanties : deux demandes de garanties présentées par PARTENORD HABITAT, une demande de garantie présentée par MAISONS ET CITES, trois demandes de garanties présentées par le CENTRE INTERCOMMUNAL DE GERONTOLOGIE de LINSELLES-BOUSBECQUE, une demande de garantie présentée par LA FONDATION SCHADET VERCOUSTRE à BOURBOURG, deux demandes de garanties présentées par l'EHPAD OBERT à WAMBRECHIE, et deux demandes de garanties présentées par la SA D'HLM AXENTIA.

1) Le Département est saisi d'une demande de garantie simplifiée par PARTENORD HABITAT, destinée au financement de la construction de 12 logements situés route d'Obrechies à FERRIERE-LA-PETITE, d'un montant de **853 400 €** souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

2) Le Département est saisi d'une demande de garantie simplifiée par PARTENORD HABITAT, destinée au financement de la construction de 6 logements situés route d'Obrechies à FERRIERE-LA-PETITE, d'un montant de **411 600 €** souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

3) Le Département est saisi d'une demande de ^{- 1/1 -}garantie simplifiée par MAISONS ET CITES, destinée au financement de la réhabilitation de 132 logements situés sur plusieurs adresses à ONNAING (opération AH PROG ERBM ONNAING CUVINOT TR2 055402) pour un prêt d'un montant de **9 628 561 €** souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

4) Lors de la Commission permanente du 30 mai 2022, le Département a accordé une demande de garantie simplifiée au CENTRE INTERCOMMUNAL DE GERONTOLOGIE de LINSELLES-BOUSBECQUE, destinée au financement de travaux d'amélioration et de reconstruction de l'EHPAD Rose d'Automne à LINSELLES, pour un prêt d'un montant de 2 000 000 € souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Le CIG sollicite à nouveau le Département pour un emprunt supplémentaire de **2 000 000 €**, souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

5) Lors de la Commission permanente du 30 mai 2022, le Département a accordé une demande de garantie simplifiée au CENTRE INTERCOMMUNAL DE GERONTOLOGIE LINSELLES-BOUSBECQUE, destinée au financement de travaux d'amélioration et de reconstruction de l'EHPAD Rose d'Automne à LINSELLES, pour un prêt d'un montant de 2 000 000 € souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Le CIG sollicite à nouveau le Département pour un emprunt supplémentaire de **1 400 000 €**, souscrit auprès de La Banque Postale.

6) Lors de la Commission permanente du 30 mai 2022, le Département a accordé une demande de garantie simplifiée au CENTRE INTERCOMMUNAL DE GERONTOLOGIE LINSELLES-BOUSBECQUE, destinée au financement de travaux d'amélioration et de construction de l'EHPAD Rose d'Automne à LINSELLES pour un prêt d'un montant de 2 000 000 € souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Le CIG sollicite à nouveau le Département pour un emprunt supplémentaire de **4 000 000 €** souscrit auprès de La Banque Postale.

7) Le Département est saisi d'une demande de garantie par LA FONDATION SCHADET VERCOUSTRE à BOURBOURG, afin de financer l'extension de l'EHPAD Fondation Schadet Vercoustre à BOURBOURG, pour un prêt de **3 000 000 €** souscrit auprès du Crédit Agricole Nord de France.

8) Lors de la Commission permanente du 30 mai 2022, l'EHPAD RESIDENCE OBERT à WAMBRECHIES a sollicité une demande de garantie d'emprunt destinée au financement de la reconstruction des unités d'hébergement, pour un prêt d'un montant de 3 500 000 € souscrit auprès de La Banque Postale. Le Département est saisi d'une nouvelle demande de garantie simplifiée pour un emprunt supplémentaire de **3 000 000 €**, auprès du Crédit Agricole Nord de France, destiné au financement de la restructuration et de l'extension de l'EHPAD.

9) Lors de la Commission permanente du 30 mai 2022, l'EHPAD RESIDENCE OBERT à WAMBRECHIES a sollicité une demande de garantie d'emprunt destinée au financement de la reconstruction des unités d'hébergement, pour un prêt d'un montant de 3 500 000 € souscrit auprès de La Banque Postale. Le Département est saisi d'une nouvelle demande de garantie simplifiée destinée à la restructuration et à l'extension de l'EHPAD, pour un emprunt de **725 500 €** auprès du Crédit Agricole Nord de France.

10) Le Département est saisi d'une demande de garantie simplifiée par LA SOCIETE ANONYME D'HLM AXENTIA, destinée au financement de l'extension de La Maison du 8^{ème} Jour, foyer de vie pour adultes handicapés, situé 20 rue du Général de Gaulle à LANDAS. L'emprunt sert à financer la restructuration de 3 logements (opération Landas-restructuration de 3 lits, secteur médico-social, réhabilitation lourde/restructuration) pour un montant total de **688 652 €** souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

11) Le Département est saisi d'une demande de garantie simplifiée par LA SOCIETE ANONYME D'HLM AXENTIA, destinée au financement de l'extension de La Maison du 8^{ème} Jour, foyer de vie pour adultes handicapés, situé 20 rue du Général de Gaulle à LANDAS. L'emprunt sert à financer la construction de 4 logements (opération Landas-extension de 4 lits, secteur médico-social, construction

de 4 logements), pour un montant total de ~~265 718~~^{1/1} € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

1) Il est proposé à la Commission permanente :

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt n°**133143** en annexe, signé entre PARTENORD HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **853 400 €** souscrit par l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°**133143** constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 12 logements situés route d'Obrechies à FERRIERE-LA-PETITE.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

2) Il est proposé à la Commission permanente :

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt n°**133153** en annexe, signé entre PARTENORD HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **411 600 €** souscrit par l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°**133153** constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 6 logements situés route d'Obrechies à FERRIERE-LA-PETITE.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

3) Il est proposé à la Commission permanente : - 1/1 -

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt n°133161 en annexe, signé entre MAISONS ET CITES ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **9 628 561 €** souscrit par Maisons et Cités (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°133161 constitué de 5 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation de 132 logements situés sur plusieurs adresses à ONNAING (opération AH PROG ERBM ONNAING CUVINOT TR2 055402).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

4) Il est proposé à la Commission permanente :

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de prêt « ouverture de crédit consolidable » signé le 28 mars 2022 en annexe, signé entre le CENTRE INTERCOMMUNAL DE GERONTOLOGIE de LINSELLES-BOUSBECQUE ci-après l'Emprunteur et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France ;

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **2 000 000 €** souscrit par le Centre Intercommunal de Gérontologie de LINSELLES-BOUSBECQUE (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt « ouverture de crédit consolidable » signé le 28 mars 2022, constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la restructuration et de la rénovation de l'EHPAD Rose d'Automne à LINSELLES.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

5) Il est proposé à la Commission permanente :

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

- 1/1 -

Vu le contrat de prêt n°LBP-00015092 en annexe, signé entre le CENTRE INTERCOMMUNAL DE GERONTOLOGIE de LINSELLES-BOUSBECQUE ci-après l'Emprunteur et La Banque Postale ;

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **1 400 000 €** souscrit par le Centre Intercommunal de Gérontologie de LINSELLES-BOUSBECQUE (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de La Banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°LBP-00015092 constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement des travaux d'amélioration et de reconstruction de l'EHPAD Rose d'Automne à LINSELLES.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

6) Il est proposé à la Commission permanente :

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de prêt n°LBP-00015093 en annexe, signé entre le CENTRE INTERCOMMUNAL DE GERONTOLOGIE de LINSELLES-BOUSBECQUE ci-après l'Emprunteur et La Banque Postale ;

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **4 000 000 €** souscrit par le Centre Intercommunal de Gérontologie de LINSELLES-BOUSBECQUE (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de La Banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° LBP-00015093 constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement des travaux d'amélioration et de construction de l'EHPAD Rose d'Automne à LINSELLES.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

7) Il est proposé à la Commission permanente :

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de prêt n°10002270456 en annexe, signé entre LA FONDATION SCHADET VERCOUSTRE à BOURBOURG ci-après l'Emprunteur et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France ;

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **3 000 000 €** souscrit par la Fondation Schadet Vercoustre à BOURBOURG (ci-après

désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°10002270456 constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'extension de l'EHPAD Fondation Schadet Vercoustre à BOURBOURG.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

8) Il est proposé à la Commission permanente :

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt n°10002274384 en annexe, signé entre L'EHPAD RESIDENCE OBERT ci-après l'Emprunteur et le Crédit Agricole Nord de France ;

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **3 000 000 €** souscrit par l'EHPAD Résidence Obert à WAMBRECHIES (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès du Crédit Agricole Nord de France, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°10002274384 constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la restructuration et de l'extension de l'EHPAD Résidence Obert à WAMBRECHIES.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

9) Il est proposé à la Commission permanente :

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt n°10002274343 en annexe, signé entre L'EHPAD RESIDENCE OBERT ci-après l'Emprunteur et le Crédit Agricole Nord de France ;

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **725 500 €** souscrit par L'EHPAD Résidence Obert à WAMBRECHIES (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès du Crédit Agricole Nord de France, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°10002274343 constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la restructuration et de l'extension de l'EHPAD Résidence Obert à WAMBRECHIES.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

10) Il est proposé à la Commission permanente :

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt n°**126642** en annexe, signé entre LA SOCIETE ANONYME D'HLM AXENTIA ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignation, ;

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **688 652 €** souscrit par la société anonyme d'HLM AXENTIA (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°**126642** constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la restructuration de 3 logements de La Maison du 8^{ème} Jour, foyer de vie pour adultes handicapés, situé 20 rue du Général de Gaulle à LANDAS (opération Landas-extension de 3 lits, secteur médico-social, réhabilitation lourde/restructuration).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

11) Il est proposé à la Commission permanente :

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de Prêt n°**126847** en annexe, signé entre LA SOCIETE ANONYME D'HLM AXENTIA ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **265 718 €** souscrit par la société anonyme d'HLM AXENTIA (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°**126847** constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 4 logements de La Maison du 8^{ème} Jour, foyer de vie pour adultes handicapés, situé 20 rue du Général de Gaulle à LANDAS (opération Landas-extension de 4 lits, secteur médico-social, construction de 4 logements).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Loïc CATHELAIN
Vice-Président

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Demande de garantie de la Fondation Schadet Vercoustre à Bourbourg pour un prêt d'un montant de 2 965 042 € souscrit auprès du Crédit Coopératif afin de financer l'extension de l'Ehpad de Bourbourg.

Par délibération DFCG/2019/129 du 29 avril 2019, l'Assemblée départementale a adopté le règlement d'octroi des garanties d'emprunt.

Ainsi, la garantie du Département du Nord peut être accordée jusqu'à 100 %, à un bénéficiaire ayant la capacité d'emprunter, pour un projet d'investissement réalisé sur le territoire du Nord, en concordance avec le champ des compétences de la Collectivité. L'emprunt doit être classé 1A dans la charte de Gissler.

Le Département est saisi d'une demande de garantie par la Fondation Schadet Vercoustre à Bourbourg, afin de financer l'extension de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Bourbourg, pour un prêt de **2 965 042 €** souscrit auprès du Crédit Coopératif.

Il est proposé à la Commission permanente :

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du code civil ;

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **2 965 042 €** souscrit par la Fondation Schadet Vercoustre à Bourbourg (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès du Crédit Coopératif, afin de financer l'extension de l'EHPAD de Bourbourg, selon les caractéristiques reprises ci-dessous :

Période de préfinancement

Durée : 36 mois à partir du 01/05/2022

Date limite de préfinancement : 01/05/2025

Conditions financières : taux fixe de 1,40 %

Calcul des intérêts : 30/360 jours

Commission de Non Utilisation : 3,50 % du montant des fonds non appelés à la date de consolidation.

Période d'amortissement

Durée : 25 ans

Date de consolidation : 01/06/2025

Date de 1^{ère} échéance : 01/07/2025

Périodicité des échéances : mensuelle, à terme échu

Calcul des intérêts : 30/360 jours

Mode d'amortissement du capital : progressif

Conditions financières de la phase de remboursement : taux fixe de 1,40 %

Souscriptions et commissions : frais de dossier 2 900 €

Garantie du Département du Nord : 100 %.

La garantie de la Collectivité est accordée ^{- 1/2 -} pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondant à la délibération.

Loïc CATHELAIN
Vice-Président

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Convention " Développement et amélioration du procédé de bio traitement des sédiments " :
Transmission par le partenaire Armines de sa part de contrat à Institut Mines Telecom Nord Europe.

Par délibération du 12 octobre 2015 (DRD/2015/671), le Conseil départemental a validé la mise en place d'une Convention d'Etudes et de Recherches relative au développement et à l'amélioration du procédé de bio traitement des sédiments.

Cette convention a été établie entre le Département du Nord, ARMINES et BIOSYNERGIE à l'origine du procédé et notifiée le 28 janvier 2016.

ARMINES constituait alors l'organisme de contractualisation de la recherche des Ecoles Nationales Supérieures des Mines et notamment de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Douai.

Les évolutions d'organisation ont vu l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Douai devenir une école de l'Institut Mines Télécom (I.M.T.) qui s'appelle dorénavant I.M.T. Nord Europe, suite à sa fusion avec Télécom Lille. L'I.M.T. n'a pas reconduit la convention avec ARMINES fin 2021, ainsi I.M.T. Nord Europe gère dorénavant la contractualisation de sa recherche directement.

Ce contexte conduit naturellement à muter la participation d'ARMINES à la convention vers l'I.M.T. Nord Europe.

Ainsi ARMINES a acté sa demande par courrier puis les partenaires ont validé le principe de ce transfert d'un point de vue technique et opérationnel (cf. avenant 5-A-b visant au recadrage du bio traitement du Bassin Vauban).

Conformément aux termes de la convention de 2016, le retrait d'ARMINES et le transfert de sa participation au projet vers I.M.T. Nord Europe nécessitent un accord du Département, par voie de délibération, autorisant la signature d'un avenant.

Dans un objectif d'allègement de la procédure inhérente à un tel changement, il semblerait pertinent d'adapter la convention fondée sur l'article 3 alinéa 6 du Code des marchés publics et d'en modifier l'article XIII, afin de conditionner le retrait et le remplacement d'un partenaire par un autre à un simple avenant.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver le retrait d'ARMINES de la convention d'Etude et de Recherche « Développement et amélioration du procédé de bio traitement des sédiments » et son remplacement dans la mise en œuvre du partenariat par l'I.M.T. Nord Europe (Institut Mines Télécom) ;

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer le ou les avenants constatant le transfert de la convention d'ARMINES à l'I.M.T. Nord Europe (Institut Mines Télécom) et modifiant l'article XIII de la convention « Retrait, Défaillance ou Exclusion d'un partenaire », par la suppression de la mention « cet avenant sera notifié par le pilote après approbation de l'assemblée départementale », figurant au XIII.1.b, procédure de retrait.

Loïc CATHELAIN
Vice-Président

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Ventes de parcelles non bâties, conventions de servitudes et mise à disposition à titre gratuit.

I- Ventes de parcelles non bâties (Annexe I)

Deux ventes sont proposées à des propriétaires riverains dans le cadre de l'inventaire du patrimoine, ces parcelles n'ayant plus d'usage pour le Département.

➤ **I/a, Vente d'une parcelle à Vieux-Condé à Monsieur Vincent BALANDRAUX pour 1 290 €**

Vente d'une partie de la parcelle AW 766 (emprise d'environ 645 m²) située 777 rue Denfert Rochereau à Vieux-Condé à Monsieur Vincent BALANDRAUX pour un montant de 1 290 €, prix évalué par les domaines, hors frais à la charge de l'acquéreur ainsi que l'arpentage. La parcelle d'une surface totale de 1 098 m² avait été acquise en 2009 dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles pour la valorisation du site de l'étang d'Amaury afin d'améliorer les conditions de fréquentation du public et de valorisation touristique et patrimoniale des milieux naturels et d'envisager sa restauration écologique pour l'accueil des oiseaux migrateurs. Le fond de la parcelle reste propriété du Département et permet d'accéder au site de l'étang d'Amaury.

Monsieur BALANDRAUX souhaite acquérir une partie de cette parcelle contiguë à sa propriété pour agrandir son jardin et prend à sa charge la clôture du site. La vente de la parcelle, telle que reprise en annexe I/a, est proposée à Monsieur BALANDRAUX au montant de 1 290 €.

La recette sera encaissée sur l'opération 23005OP003.

➤ **I/b, Vente d'une parcelle à Villers-Pol à Monsieur et Madame ZAMBONI pour 640 €**

Il s'agit d'une régularisation foncière au profit des propriétaires de la parcelle contiguë C 2396 qui occupent et entretiennent l'emprise depuis de nombreuses années. La limite avec le domaine public est matérialisée par une clôture installée par les services départementaux. L'exutoire présent sur la parcelle est désaffecté depuis plusieurs années, un dévoiement du réseau d'évacuation des eaux pluviales ayant été réalisé en vue d'empêcher l'inondation du terrain lors de travaux sur RD 73.

La parcelle non cadastrée, d'environ 160 m², située rue Georges Ozaneaux à Villers-Pol est issue de la parcelle cadastrée C 1217, acquise dans le cadre des travaux d'élargissement et de redressement de la RD 73, par acte du 6 juin 1963, au prix de 611, 25 F (93,32 €).

La vente de la parcelle, telle que présentée en annexe I/b, est proposée au montant de 640 € (évaluation des domaines du 11 mars 2022) à Monsieur et Madame ZAMBONI. La vente avait déjà été validée en Commission permanente du 27 septembre 1993 (rapport DAGA/EPI/DAID/93/604) mais n'ayant jamais été formalisée par acte administratif, une autre proposition dans les conditions acceptées par les parties par courrier du 28 avril 2022 est de fait présentée à cette commission.

La recette sera encaissée sur l'opération 33003OP002.

➤ **I/c, Transfert de domaine public départemental au domaine public de la commune de Lambres-Lez-Douai pour 1 470 €**

Parcelle en espace boisé issue du domaine public non cadastré d'une surface d'environ 1 470 m², située Chemin des Fontinettes, transférée au Département dans le cadre du transfert des Routes Nationales d'Intérêt Local (RNIL).

La Commune a fait part au Département de son souhait de l'acquérir au prix fixé par les domaines, souhaitant la conserver en espace naturel et a présenté une délibération en Conseil municipal le 13 avril 2022.

La vente de la parcelle, telle que reprise en annexe I/c, est proposée à la Commune, sur la base de l'évaluation des domaines, au montant de 1 470 €. Les frais de géomètre sont à la charge de la Commune.

La recette sera encaissée sur l'opération 33003OP002

II- Conventions de servitude (Annexe II)

Les deux conventions de servitude sont sollicitées par ENEDIS auprès du Département dans le cadre de l'amélioration de son réseau, moyennant une redevance et la prise en charge des frais de publication des conventions.

II/a Servitude sur les communes de Broxeele et Volckerinckhove pour une redevance de 242 €

ENEDIS a sollicité, en janvier 2022, l'établissement d'une servitude sur des parcelles en nature de friche et de dessertes, anciennement affectées à l'entreposage de matériaux, situées en zone non constructible (A/NC) du plan local d'urbanisme afin d'améliorer et d'étendre son réseau aérien et répondre à des problèmes de chute de tension route de Volckerinckhove à Broxeele.

ENEDIS s'engage à respecter le descriptif des travaux validés par les services techniques départementaux de la voirie, les prescriptions d'aménagement et de sécurisation du site et prend en charge la totalité des frais inhérents à l'opération y compris la remise en état éventuelle du site. La servitude telle que présentée en annexe II/a est consentie moyennant le versement d'une redevance unique et forfaitaire de 242 €.

Les travaux sont prévus courant du 2^{ème} semestre 2022.

La recette sera encaissée sur l'opération 33001OP001.

II/b Servitude sur la commune de Denain pour une redevance de 100 €

ENEDIS a sollicité, en mars 2022, l'établissement d'une servitude dans le sous-sol de la parcelle AB 666 à Denain sur une longueur d'environ 4 mètres pour l'enfouissement d'une ligne haute tension et ses accessoires. ENEDIS s'engage à respecter le descriptif des travaux validés par les services techniques départementaux de la voirie, les prescriptions d'aménagement et de sécurisation du site et prend en charge la totalité des frais inhérents à l'opération y compris la remise en état éventuelle du site. La servitude, telle que présentée en annexe II/b, est consentie moyennant le versement d'une redevance unique et forfaitaire de 100 €. Une autorisation de prise de possession anticipée sera sollicitée par ENEDIS pour une réalisation des travaux dans l'attente de la régularisation de la convention par acte administratif, pour une réalisation de travaux cet été.

La recette sera encaissée sur l'opération 33001OP001.

III- Mise à disposition à titre gratuit (Annexe III)

Le Bus France Service du Cambrésis intervient sur la commune de Villers-Outréaux une fois par mois le 4^{ème} mardi du mois et connaît une demande importante depuis sa mise en circulation sur la commune en novembre 2020. Dans le cadre de ces permanences a été identifié le besoin de mettre en place un atelier numérique permettant la familiarisation des outils informatiques et facilitant ainsi l'accès aux démarches administratives aujourd'hui largement dématérialisées. Cette action a ainsi pour objectif de lutter contre l'illectronisme en milieu rural (près de 19 % de la population en situation d'illectronisme sur le territoire du Cambrésis) et d'accompagner les usagers vers plus d'autonomie.

Afin de permettre la réalisation de cet atelier une fois par mois pendant une durée d'une à 2 heures, la Ville de Villers-Outréaux propose de mettre à disposition du Département et des agents du Camion Bleu une salle de la médiathèque disposant de 5 ordinateurs tactiles et d'un accès WI-FI. Un bilan sera effectué après une année d'activité en vue du renouvellement de la convention.

Il est proposé à la Commission permanente :

Concernant le Chapitre I- Ventes de parcelles non bâties (Annexe I)

- de constater l'appartenance au domaine privé départemental des parcelles acquises pour les Espaces Naturels Sensibles et qui n'ont pas été utilisées dans le cadre prévu par leur acquisition (annexe I/a du rapport) ;
- de constater l'appartenance au domaine privé départemental de délaissés de voirie routière qui ne sont plus utilisés pour la circulation suite à des modifications de tracé (annexe I/b du rapport) ;
- d'annuler la décision de vente prise en Commission permanente du 27 septembre 1993 (rapport DGA/EPI/DAID/93/604) pour la parcelle C 2136 au bénéfice des époux ZAMBONI pour 1 800 francs hors frais ;
- d'approuver la vente des parcelles, aux conditions reprises en annexe I/a, et I/b du rapport, au profit des acquéreurs mentionnés, de leurs ayants droit ou ascendants ou des sociétés civiles ou anonymes ou commerciales ou des entreprises auxquelles ils appartiennent ou qu'ils choisiront de constituer en vue de l'acquisition, les ventes pouvant également être directement consenties aux anciens propriétaires, en cas d'exercice de leur droit de priorité, aux titulaires d'un droit de préemption et aux collectivités territoriales, dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique et d'autoriser l'établissement de servitudes ;
- d'approuver le transfert du domaine public départemental au domaine public communal de Lambres-lez-Douai de la parcelle non cadastrée d'une surface d'environ 1 470 m², située Chemin des Fontinettes, au prix de 1 470 € (annexe I/c du rapport) ;
- d'autoriser une prise de possession anticipée de la parcelle et/ou immeubles reprise en annexe I/a, I/b et I/c du rapport si les acquéreurs en font la demande et dans l'hypothèse où la vente est consentie au profit de personnes privées, sous réserve de la souscription d'un contrat d'assurance et d'un justificatif attestant la disponibilité des fonds nécessaires pour l'acquisition ;
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et documents correspondants, repris en annexe I/a, I/b et I/c du rapport, dès lors que la surface vendue après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport ;
- d'encaisser les recettes sur les opérations 23005OP003 (annexe I/a du rapport) et 33003OP002 (annexe I/b et I/c du rapport).

Concernant le Chapitre II- Conventions de servitudes (Annexe II)

- d'autoriser l'établissement des conventions de servitudes au bénéfice d'ENEDIS sur les parcelles départementales aux conditions reprises en annexe II/a et II/b du rapport ;
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et tous documents correspondants, repris en annexe II/a et II/b du rapport dès lors que la surface de la servitude après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport ;
- d'autoriser une prise de possession anticipée de la parcelle et/ou immeubles reprise en annexe II/a et II/b du rapport, si le demandeur en fait la demande et, dans l'hypothèse où la servitude est consentie au profit de personnes privées, sous réserve de la souscription d'un contrat d'assurance et d'un justificatif attestant la disponibilité des fonds nécessaires ;
- d'encaisser les recettes sur l'opération 33001OP001.

Concernant le Chapitre III – Mise à disposition à titre gratuit (Annexe III)

- d'approuver la mise à disposition, à titre gratuit, au bénéfice du Département, d'une salle informatique au sein de la médiathèque municipale de Villers-Outréaux pour une année renouvelable tacitement, dans la limite de 12 ans dans les conditions reprises en annexe III du rapport ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit, avenants et tous actes relatifs à celle-ci.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23005OP003	23005E18			1 290 €
33003OP002	33003E18			2 110 €
33001OP001	33001E17			342 €

Nicolas LEBLANC
Conseiller Départemental délégué au Patrimoine

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Transfert et cession de fonciers dans le cadre de la reconstruction du Collège Les Rochambelles entre la Ville d'Anzin et le Département.

Le Département a reconstruit le Collège Jules Ferry sur le site de l'ancien collège Anatole France, sur les parcelles appartenant à la Commune sises 247 avenue Anatole France et cadastrées section AL n^{os} 991 pour 15 205 m² et 4 pour 144 m², soit un total de 15 349 m².

Le collège Jules Ferry a fait l'objet d'une délibération de désaffectation du 16 novembre 2020, suivie d'un arrêté du 14 décembre 2020 et le site désaffecté et purgé a été restitué à la commune le 1^{er} septembre 2021.

Le nouveau collège construit par le Département en 2020-2021 a été dénommé « Les Rochambelles » (délibération DE/2020/147 du 29 juin 2020) et a accueilli les collégiens à la rentrée de septembre 2021.

En application de l'article L213-3 du Code de l'éducation, le Département a sollicité la Ville, par courrier du 25 mai 2021, pour bénéficier du transfert de droit à titre gratuit du foncier en raison de l'importance des travaux de construction effectués.

Par le même courrier, il a également proposé la cession à 1 € d'une partie de la parcelle AL n° 6 (parcelle AL 993 pour 1 200 m² après arpentage) acquise par le Département par acte de vente du 7 décembre 2020, afin de permettre la réalisation du parvis, dont l'entretien et la gestion sont désormais à la charge de la Commune. Ladite parcelle AL 6 a été acquise auprès de TOTAL et était anciennement à usage de station-service. Un arrêté préfectoral du 29 août 2019 a instauré des servitudes d'utilité publique portant sur des restrictions d'usage du terrain et des eaux souterraines ainsi que sur la surveillance de ces eaux.

Un document d'arpentage, pris en charge par le Département, a été établi et validé par les parties le 14 février 2022.

Le rapport propose donc d'acter le transfert à titre gratuit du foncier du collège et la cession de foncier du parvis du collège entre la Ville et le Département dans le cadre de la reconstruction du Collège Les Rochambelles et de son fonctionnement.

Une délibération concordante de la Ville sera présentée en juillet pour valider le transfert et la cession permettant ensuite la rédaction par deux actes distincts.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver le transfert à titre gratuit des parcelles appartenant à la commune d'Anzin en zone UL pour AL 991 pour 15 205 m² et en zone UAc pour AL 4 au PLUI pour 144 m², soit un total de 15 349 m² en application de l'article L213-3 du Code de l'éducation en raison de la reconstruction du collège (annexe I/a du rapport) ;

- d'approuver la cession à 1 € du domaine public départemental au domaine public communal de la partie de la parcelle AL 993 pour 1 200 m² constituant aujourd'hui le parvis du collège Les Rochambelles et dont l'entretien et la gestion sont à la charge de la commune (annexe I/b du rapport) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes de transfert et cession (annexe I/a et I/b du rapport) et tous ceux qui en seront la suite et la conséquence ;
- d'encaisser la recette correspondante soit 1 € sur l'opération 16007003 du budget départemental 2022.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16007OP003	16007E18			1 €

Nicolas LEBLANC
Conseiller Départemental délégué au Patrimoine

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Promesse Synallagmatique de Vente (PSV) en vue de la cession d'une partie de la parcelle AB n° 596 à Haubourdin au profit de la SOFIM PROMOTION.

Le Département du Nord est propriétaire du foncier et des bâtiments du collège du Parc à Haubourdin. Le foncier du collège correspond aujourd'hui aux parcelles numéros AB 320, 596, 597 et 706 à Haubourdin.

La société SOFIM PROMOTION, promoteur, constructeur et aménageur régional, est engagée dans un projet de construction d'un ensemble immobilier à usage mixte de 108 logements (dont 81 en accession privée et 27 en résidence séniors), de commerces et de bureaux comprenant également des travaux de réhabilitation de bâtiments existants au sein de la friche Cuvelier-Fauvarque, mitoyenne du collège du Parc à Haubourdin.

Pour pouvoir réaliser ce programme, la SOFIM PROMOTION doit impérativement créer un accès véhicules depuis le boulevard de l'Europe à l'ensemble immobilier qu'elle doit construire.

Par courrier du 15 mars 2022, la SOFIM PROMOTION a sollicité le Département en vue de pouvoir acquérir une partie du foncier du collège qui est mitoyen à la future résidence et sur laquelle serait aménagée cet accès véhicules.

Ce foncier représente une surface de 1 189 m² environ correspondant au parking réservé actuellement aux enseignants du collège ainsi qu'une bande de 200 m² environ située à proximité.

La SOFIM PROMOTION propose de prendre à sa charge les frais d'aménagement d'un nouveau parking d'une part, la cession envisagée amputant le collège du parking et les frais d'aménagement du parvis d'autre part, afin de sécuriser les croisements de flux piétons en direction du collège et de véhicules en direction de la résidence.

Par courrier du 14 avril 2022, la Ville a précisé qu'elle était favorable au projet présenté par la SOFIM PROMOTION dans la mesure où celui-ci est conforme aux besoins du collège.

Par délibération du 30 mai 2022, la Commission permanente du Conseil départemental a approuvé le principe du recours à une convention entre le Département et la SOFIM PROMOTION, et a autorisé son Président à signer ladite convention ayant pour effet d'organiser les conditions de cession de ces fractions de foncier du collège au profit de la SOFIM PROMOTION et de fixer les conditions d'aménagement d'un nouveau parking et du parvis par cette société. Ces aménagements devront être autorisés par le Département par conventions d'occupation du domaine public pour un euro.

Cette convention prévoit dans le phasage de l'opération la signature par les parties d'une promesse synallagmatique de vente (PSV), objet du présent rapport, d'une partie de la parcelle AB n° 596 à Haubourdin au profit de la SOFIM PROMOTION au prix total de 239 000 € (conforme au prix estimé par les services du Domaine le 19 juillet 2021) sous les conditions suspensives suivantes :

- désaffectation et déclassement de cette emprise foncière incombant au Département et à l'Etat qui devront être prononcés avant la signature de l'acte de cession ;
- réalisation par la SOFIM PROMOTION en dehors des périodes de fonctionnement du collège, des travaux d'aménagement d'un nouveau parking sur le foncier du collège près de l'accès au chemin de Busignies pour accueillir les personnels du collège dans les mêmes proportions que le parking aménagé sur la parcelle à céder et respectant les usages du collège. La SOFIM PROMOTION prend en charge l'ensemble des frais liés à ce réaménagement.

Par ailleurs, la PSV comportera également une condition particulière qui engage la SOFIM PROMOTION à réaménager à ses frais le parvis du collège afin de sécuriser les croisements de flux piétons en direction du collège et de véhicules en direction de la résidence privée et de remédier à sa dégradation liée au chantier de construction voisin en lien avec les projets d'aménagement des espaces publics incombant à la MEL.

A cet effet, celle-ci prévoit de mettre davantage à distance l'accès des collégiens au regard de l'accès des véhicules à la résidence privée, d'équiper le parvis avec du mobilier urbain et des assises et à retravailler également l'aménagement paysager du parvis (outre les autres aménagements que doit réaliser le promoteur au droit de l'entrée et la sortie véhicules à la résidence et ceux qui pourraient s'avérer nécessaires tels qu'une aire de stationnement à durée limitée pour la dépose des collégiens et qui pourraient être entrepris, le cas échéant, par la MEL).

Un document de phasage des travaux à réaliser par la SOFIM PROMOTION sera annexé à la PSV.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver le principe de la signature d'une Promesse Synallagmatique de Vente (PSV) de deux fractions de la parcelle AB 596 à Haubourdin de surfaces respectives de 1 189 m² et de 200 m² environs au profit de la SOFIM PROMOTION pour un prix total de 239 000 € sous les conditions suspensives de la désaffectation et déclassement de l'emprise correspondante par le Département et l'Etat, d'une part et de la réalisation de l'ensemble des travaux de réaménagement du parking par la SOFIM et à ses frais dans les mêmes proportions que le parking aménagé sur la parcelle à céder et respectant les usages du collège, d'autre part ainsi que sous la condition particulière de réalisation de travaux de réaménagement du parvis ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la promesse synallagmatique de vente aux fins de réalisation de l'opération sous les conditions suspensives et particulière évoquées au rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'occupation précaire du domaine public consentie par le Département du Nord pour un euro chacune pour aménager le parvis et le parking ;
- d'encaisser les recettes correspondantes soit 2 €, au regard des conventions d'occupation précaire sur l'emprise du foncier du collège à régulariser avec la SOFIM PROMOTION, sur l'opération 33001OP001 du budget départemental ;
- d'approuver le principe de la signature de l'acte de cession de cette emprise, reprenant la condition particulière de réaménagement du parvis ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de cession de cette emprise ;
- d'encaisser la recette correspondante soit 239 000 € sur l'opération 16007OP003.

CODE GRAND ANGLE		- 1/6 - ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16007OP003	16007E18			239 000 €
33001OP001	33001E17			2 €

Nicolas LEBLANC
Conseiller Départemental délégué au Patrimoine

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : Financement de la contribution au développement de l'emploi pour 2 entreprises à but d'emploi de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens 2021-2026 avec l'association d'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, Participation au dispositif Adultes-Relais, Subventions de fonctionnement au titre de la solidarité et de la lutte contre les exclusions

Le Département a une ambition forte en matière d'insertion professionnelle des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et de lutte contre les exclusions.

Le présent rapport a pour objet de conforter l'intervention départementale par :

- Le financement de la contribution au développement de l'emploi pour les 2 entreprises à but d'emploi de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (I) ;
- Les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens 2021-2026 avec l'Association d'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (II) ;
- La participation du Département au dispositif Adultes-Relais (III) ;
- Les Subventions de fonctionnement au titre de la solidarité et de la lutte contre les exclusions (IV).

I – Financement de la contribution au développement de l'emploi pour les 2 entreprises à but d'emploi, la Fabrique de l'Emploi et la Pioche, dans le cadre de l'expérimentation Territoriale contre le chômage de longue durée (annexe 1)

L'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » vise à démontrer qu'il est possible à l'échelle de petits territoires, sans surcoût significatif pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée à temps choisi, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire.

Deux Entreprises à But d'Emploi (EBE), la Fabrique de l'emploi et la Pioche, ont été créées dans les quartiers triangle de Menin (Tourcoing) et Les Oliveaux (Loos).

La deuxième loi pour l'expérimentation TZCLD (Territoire Zéro Chômeur Longue Durée) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Elle fixe de nouvelles modalités de financement :

- la contribution financière des Départements est obligatoire. Son montant est fixé à 15% de la contribution au développement de l'emploi de l'Etat (fixé par arrêté du 12 juillet 2021 : soit 102 % du SMIC brut) ;
- la contribution financière des Départements est élargie à tous les salariés (y compris les fonctions supports dans une certaine mesure) et non plus restreinte aux ex-allocataires du RSA.

Plusieurs activités sont développées par les deux entreprises à but d'emploi :

- Du maraîchage urbain, la vente de produits, une activité de compostage et des ateliers pédagogiques ;
- Une épicerie solidaire ;

- Une ressourcerie ;
- La fabrication de meubles en carton ;
- Le recyclage des métaux.

Pour 2022, les deux EBE projettent un nombre de salariés ETP de 118,42 pour la Fabrique et de 35,04 ETP pour la Pioche, soit un total de 153,46 ETP. Le coût de prise en charge pour le Département est de 2 920,64 € par ETP par an. Le montant de la subvention au titre de 2022 est donc de 448 201,40 €.

Au regard des réalisations 2021, un trop perçu (sous réalisation des embauches) est identifié à hauteur de 42 547,74 €.

Aussi, l'engagement départemental pour 2022 tient compte de ce trop perçu pour s'établir à 405 653,66 €.

II – Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens 2021-2026 avec l'Association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (annexe 2)

Dans le cadre du renouvellement de l'expérimentation contre le chômage de longue durée, les partenaires sont invités à formaliser leur engagement de participation et de partenariat aux 2 Entreprises à But d'Emploi (EBE).

A cette fin, des conventions pluriannuelles pour 2021-2026 sont proposées pour détailler les objectifs des entreprises à but d'emploi, son projet de développement, l'organisation au niveau local, le rôle du comité local pour l'emploi et la gouvernance.

Le Département en tant que partenaire est sollicité pour signer ces conventionnements qui ne portent pas d'engagement financier en tant que tel. Ces conventions précisent les relations entre :

- l'association expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, l'EBE La Fabrique de l'emploi, la Métropole Européenne de Lille, la collectivité de Tourcoing, la collectivité de Loos,
- l'association expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, l'EBE La Pioche, la Métropole Européenne de Lille et la collectivité de Loos,
- l'association Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, la Métropole Européenne de Lille et la collectivité de Loos,
- l'association Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, la Métropole Européenne de Lille et la collectivité de Tourcoing.

III – La participation du Département au dispositif Adultes-Relais Emploi Franc avec l'Etat (annexes 3 et 4)

Dans le cadre d'une coopération avec Pôle emploi et l'Etat, les Adultes-Relais ont été imaginés afin de développer une médiation emploi ayant les objectifs suivants :

- lever les freins liés aux représentations, aux craintes en matière de recherche d'emploi en faisant le relais avec Pôle emploi ;
- promouvoir le dispositif des emplois francs auprès des habitants du quartier et les aider à connaître le dispositif ;
- faire le lien entre Pôle emploi et les habitants du quartier dans le cadre de leurs démarches de recherche d'emploi ;
- faciliter les relations entre Pôle emploi et les habitants du quartier dans le cadre d'incompréhension ou de dysfonctionnement pour faciliter la recherche et l'embauche en emploi franc.

Ils ont également pour mission de diffuser les informations sur les différents dispositifs de l'insertion et de l'emploi portés par le Département à destination des allocataires du RSA.

Les missions d'Adultes-Relais sont exclusivement réservées à des personnes d'au moins 30 ans, sans emploi et résidant en quartier prioritaire.

Par délibération en date du 14 décembre 2020 (DIPLE/2020/442), le Département a décidé de participer au cofinancement avec l'Etat par une aide au fonctionnement, dans la limite maximum de 7 000 € par an. La collectivité souhaite poursuivre ce soutien pour l'année 2022.

Ainsi en 2022, le Département souhaite reconduire son soutien financier à 4 associations déjà soutenues en 2021 pour un montant total de 28 000 € (annexe 3) :

- Lille Sud Insertion pour un montant de 7 000 € ;
- Maison des Jeunes et de la Culture Centre Social de Tourcoing pour un montant de 7 000 € ;
- La Ville de Maubeuge pour un montant de 7 000 € ;
- L'association Villenvie pour un montant de 7 000 €.

IV - Subventions de fonctionnement au titre de la solidarité et de la lutte contre les exclusions (annexes 5 et 6)

Les associations financées dans le cadre de la solidarité et de la lutte contre les exclusions interviennent principalement dans le champ de l'action sociale pour des publics spécifiques, de l'accès aux droits et de l'accompagnement de personnes précarisées.

Sur la thématique de l'accès aux droits :

- l'association AD3S œuvre à l'information juridique et à la recherche de solutions au surendettement,
- la Maison dispersée de santé propose un accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en transidentité,
- l'ABEJ et la CMAO ciblent un public Sans Domicile Fixe ou un public précarisé.

Ces associations proposent une expertise et viennent renforcer les actions menées en territoires par les services départementaux des Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS).

En reconduction de 2021, il est proposé d'allouer en 2022 à ces 4 associations un financement total d'un montant de 221 000 €.

En conséquence, je propose à la Commission permanente :

- d'attribuer les subventions à l'Association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée pour les Entreprises à But d'Emploi La Fabrique de l'Emploi et La Pioche d'un montant de 405 653,66 €, pour l'année 2022, selon les termes du projet joint en annexe 1 au rapport ;
- de m'autoriser à signer la convention entre l'Association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée pour les Entreprises à But d'Emploi La Fabrique de l'Emploi et La Pioche et le Département du Nord, selon les termes du projet joint en annexe 1 au rapport ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens 2021-2026 avec l'Association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, selon les termes des projets joints en annexe 2 au rapport ;
- d'attribuer les subventions à 4 opérateurs pour la participation du Département du Nord au dispositif Adultes-Relais d'un montant global de 28 000 € pour l'année 2022 reprises dans le tableau joint en annexe 3 au rapport ;
- de m'autoriser à signer les conventions de partenariat avec les opérateurs repris dans le tableau joint en annexe 3, pour la participation du Département du Nord au dispositif Adultes-Relais dans les termes du projet joint en annexe 4 au rapport.
- d'attribuer les subventions à 4 associations au titre de la Solidarité et Lutte contre les exclusions pour un montant total de 221 000 € selon le tableau joint en Annexe 5 au rapport ;
- de m'autoriser à signer les conventions avec les structures reprises dans le tableau joint en annexe 5 selon la convention type jointe en annexe 6 au rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE

- 2/1 -				RAPPORT
12002OP017	12002E15	1 000 000 €	0 €	405 653,74 €
12002OP014	12002E15	946 603 €	0 €	28 000 €
12002OP014	12002E15	946 603 €	28 000 €	221 000 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Signature d'une convention de partenariat avec l'EPIDE afin de proposer un cadre structurant d'intervention et d'échange.

L'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) est un établissement public administratif créé en août 2005. Il est chargé de la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle de jeunes sans diplôme ni qualification, âgés de 17 à 25 ans, cumulant des difficultés sociales et/ou en voie de marginalisation, et volontaires pour s'engager dans un parcours d'environ 8 mois. Pour remplir cette mission, l'EPIDE gère 20 centres répartis sur le territoire métropolitain. L'EPIDE est implanté dans le Département du Nord à Cambrai avec un centre qui dispose de 150 places.

L'offre de service de l'EPIDE repose sur l'articulation entre une vie collective dans un cadre structurant et un parcours individualisé dans le cadre d'un internat de semaine.

L'accompagnement des jeunes se fait sur la base du volontariat et est délivré par des équipes pluridisciplinaires qui travaillent ensemble à la construction de parcours adaptés à chacun pour la construction de leur avenir.

Le parcours pédagogique repose sur 4 axes organisés autour d'un objectif commun qui est une insertion professionnelle réussie :

- un accompagnement vers l'insertion professionnelle ;
- une formation générale et spécialisée ;
- un parcours citoyen ;
- un accompagnement sanitaire et social.

Le Département du Nord a une volonté de construire une politique ambitieuse en direction des jeunes pour développer l'apprentissage, proposer des actions de remobilisation et faciliter l'insertion sociale et professionnelle.

Ce projet s'inscrit dans ce contexte et affirme une volonté de travail partenarial avec l'EPIDE du Département. Cette convention permet de définir les modalités de partenariat et les actions qui seront conduites conjointement :

- sensibiliser et informer sur le dispositif EPIDE les équipes du Département ;
- sensibiliser et informer des jeunes Nordistes (1 000 jeunes de 17 à 25 ans par an) sur le dispositif EPIDE dans le cadre de réunions d'information collectives ;
- orienter vers le dispositif EPIDE au moins 50 jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance et au moins 50 jeunes allocataires du RSA ;
- sécuriser l'échange des données sur le parcours des jeunes.

En conséquence, il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ainsi que la convention échanges de données entre le Département du Nord et l'EPIDE dans les termes des projets joints en annexe du rapport.

Doriane BECUE
Première Vice-Présidente

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Attribution d'aides financières de fonctionnement dans le domaine de la Protection de l'Enfance, la Famille et l'Autonomie des Jeunes

Le Département soutient financièrement des associations et des collectivités territoriales qui mènent des actions, notamment de prévention, en faveur de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse.

Les actions présentées dans ce rapport s'inscrivent dans les orientations départementales du Schéma unique des Solidarités Humaines, volet Enfance Famille Jeunesse et notamment dans l'« Orientation stratégique n°1 : développer les actions de prévention » (délibération n°DGASOL/2018/20 du 12/02/2018) et de la délibération cadre relative à la feuille de route pour la protection de l'enfant (n°DGASOL/2020/157 du 16/11/2020).

Il est proposé d'allouer des aides financières de fonctionnement, ainsi que présentées dans le tableau financier ci-joint (annexe 1), à 9 opérateurs pour un montant total de 728 104 €, pour 2022.

1 – Attribution d'aides financières aux opérateurs intervenant dans le cadre de la l'accompagnement à la parentalité (annexe 2)

Boite à mots – La Sauvegarde du Nord

La Boite à Mots est un dispositif de prévention qui a fêté ses 25 ans en 2020 et qui cherche à lutter contre le « mal de vivre des enfants ». C'est un support d'expression libre, qui permet aux enfants d'exposer par écrit leurs préoccupations, leurs joies, leurs maux. Cette action s'adresse à des enfants et à des adolescents sous la forme d'interventions dans les écoles, les collèges, les centres sociaux, les établissements sociaux et médico-sociaux, les terrains des gens du voyage. Ce dispositif s'inscrit dans la prévention de la maltraitance en favorisant une attitude de veille en toute sécurité. Les informations par le lieu d'accueil ou l'association sont alors transmises aux cellules de recueil des informations préoccupantes du Département du Nord le cas échéant.

Au regard de l'activité réalisée, le Département du Nord propose de poursuivre son soutien à l'association dans le cadre d'une convention en attribuant une subvention annuelle de 17 000 €.

Espace CHASSAGNY – La Sauvegarde du Nord

L'Espace Claude CHASSAGNY est un Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) qui s'adresse à des adolescents de 12 à 20 ans confrontés à des difficultés d'apprentissage et à l'échec scolaire. A côté de ses fonctions de dépistage, de diagnostic et de soins dédiés aux CMPP, l'Espace Chassagny offre aux adolescents accompagnés une palette d'actions dans trois domaines d'activités (activités artistiques, soins, apprentissages) à travers lesquels la clinique se présente comme vecteur transversal pour établir des synergies entre les actions de remise à niveau scolaire, le travail en ateliers d'activités artistiques et les prises en charge médico-psychologiques.

- 2/3 -

L'Espace CHASSAGNY est donc un lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation des adolescents et jeunes majeurs, souffrant de difficultés psychiques qui contrarient leur énergie et leur désir d'apprendre.

L'évaluation des activités réalisées permet de proposer le renouvellement du soutien financier du Département dans le cadre d'une convention à hauteur de 100 000 € par an pour 2022.

2 – Attribution d'aides financières dans le cadre de la prévention et autonomie des jeunes (annexe 3)

Les Postes de Prévention Jeunesse (PPJ)

Les Postes de Prévention Jeunesse s'inscrivent dans une démarche de terrain et de présence auprès des jeunes les plus marginalisés. Ces postes ont pour mission de créer un lien éducatif et de confiance afin d'accompagner les jeunes vers les structures de droit commun, ou plus spécialisées selon leurs problématiques. L'accompagnement individuel consiste à susciter la demande, résoudre les difficultés de base (problème d'hébergement, ouverture des droits) et à faire émerger un projet d'insertion sociale et professionnelle en lien avec les partenaires mobilisés pour une prise en charge globale.

ABEJ Solidarité – 2 PPJ

L'Association Baptiste d'Entraide pour la Jeunesse (ABEJ) Solidarité bénéficie de deux Postes de Prévention Jeunesse (PPJ) pour leur service Point de Repère, également Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques infectieux (CAARUD), ils permettent d'accompagner des jeunes en grande précarité.

Aulnoy-lez-Valenciennes – 1 PPJ

Le PPJ rattaché à la Commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes permet de garantir un suivi individuel de jeunes adolescents en situation d'échec scolaire et de rupture avec le monde du travail et de la formation.

Au regard de l'activité réalisée en 2021, il est proposé de reconduire le soutien financier du Département dans le cadre d'une convention à hauteur de 76 000 € pour les 2 PPJ à l'ABEJ Solidarité et 29 971 € pour le PPJ à la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes pour 2022.

Le Projet Jeunesse au Centre Social de Fourmies

Le financement des projets jeunesse pour l'année 2022 a été présenté et approuvé par la commission permanente du 22 mars 2022 par délibération DEFJ/2022/78.

Le financement du Projet Jeunesse du Centre Social de Fourmies doit faire l'objet d'une nouvelle approbation de la Commission Permanente suite à une erreur de présentation de la structure dans l'annexe relative à la répartition d'attribution des aides financières de la délibération DEFJ/2022/78.

Pour l'année 2022, il est prévu de renouveler le soutien financier du Département au Centre Social de Fourmies par la reconduction du financement du projet jeunesse pour un montant 71 500 € dans le cadre d'une convention.

Le dispositif FCP Hébergement (hors CPOM)

La politique de prévention jeunesse du Département s'appuie sur une palette d'outils et d'actions destinée à prévenir notamment les ruptures familiales et favoriser le parcours des jeunes vers l'autonomie. Dans ce cadre, l'association Prévention, Culture et Formation (FCP) est un acteur essentiel de cette politique. Elle a investi différents champs d'activités : prévention spécialisée, lutte contre le décrochage scolaire, chantiers éducatifs, formation (atelier préformation), insertion (ateliers et chantiers d'insertion). Elle intervient également dans le champ du logement avec le dispositif logement - hébergement (hors Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens – CPOM). Celui-ci s'adresse aux jeunes à partir de 18 ans, confrontés à de multiples difficultés (familiales, économiques,

santé, insertion...), ayant une problématique de ^{2/3} logement et bénéficiant déjà d'un accompagnement, soit par les équipes éducatives de l'association, soit par les partenaires départementaux. Cette action a pour objectif de lever les freins liés à l'accès au logement afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle et l'accès des jeunes à l'autonomie. Elle propose un accompagnement socio-éducatif en s'appuyant sur la mise à disposition d'un logement ou d'un hébergement avec des conditions pour être admis : les personnes accompagnées doivent être en situation d'emploi, de formation ou inscrites dans un projet professionnel étayé.

Etant donné la qualité de la prise en charge assurée par l'association FCP, et notamment pour les jeunes bénéficiaires du dispositif Entrée dans la Vie Active orientés par les services du Département, celui-ci propose de poursuivre son soutien à l'association dans le cadre d'une convention en attribuant une subvention annuelle de 207 308 € pour 2022.

3 – Attribution d'aides financières aux opérateurs intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance (annexe 4)

France Parrainages

France Parrainages est une association nationale d'aide à l'enfance disposant d'une antenne dans le Nord depuis 2002. Elle favorise la mise en place de relations privilégiées et durables entre un adulte et un enfant, permettant de tisser des liens affectifs et sociaux de type familial. En matière de protection de l'enfance, le parrainage de proximité offre un environnement favorable à l'épanouissement de l'enfant et constitue un levier dans le soutien à la parentalité.

Au 31 décembre 2021, 160 enfants étaient accompagnés dans le cadre d'un parrainage, soit moins de 2% de l'ensemble des mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) alors que la loi du 7 février 2022, dite Loi Taquet, prévoit que le parrainage leur soit systématiquement proposé, sauf s'il est contraire à son intérêt (article L221-2-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Face à ce constat, l'association est fortement sollicitée pour poursuivre la mise en place des parrainages en faveur des enfants confiés à l'ASE les plus vulnérables (les pupilles de l'Etat, les enfants en délégation d'autorité parentale ou en tutelle, les mineurs non accompagnés).

En parallèle, en 2022, France Parrainages est invité à contribuer à l'expérimentation menée par le Département autour de l'accueil durable et bénévole avec les associations de la Sauvegarde du Nord et de « Ensemble pour l'Enfant » (SPReNe). Ce rapprochement facilitera la mutualisation d'expertises spécifiques de part et d'autre et les passerelles entre parrainage, accueil durable et bénévole, dans l'intérêt des enfants concernés.

France Parrainages sollicite une subvention de 200 000 €, soit 50 000 € de plus que la subvention allouée depuis 2005 pour couvrir le surcroît d'activités lié au cadre légal et sollicité par le Département. Celui-ci valide la proposition et attribue une aide financière à hauteur de 200 000 € à France Parrainages dans le cadre d'une convention pour 2022.

4 - Attribution d'aides financières dans le cadre du plan Protection de l'Enfance (Annexe 5)

ITINERAIRES – Dispositif d'Accompagnement des Elèves Exclus Temporairement (DAEET)

Le dispositif d'accompagnement des élèves exclus temporairement des collèges, porté par l'association Itinéraires, s'inscrit dans un objectif de lutte contre le décrochage scolaire. Il vise à prendre en charge l'ensemble des jeunes collégiens exclus (environ 85 jeunes) de dix collèges des villes de Lille et Hellemmes pendant le temps scolaire, en accord avec les familles, et suite à une proposition du principal du collège. L'articulation de ce dispositif avec les six postes d'Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (ALSES) et les éducateurs de quartier de l'association est un facteur de réussite de l'action permettant de maintenir le lien avec les familles.

Cet accompagnement paraît d'autant plus nécessaire que la crise sanitaire récente a fragilisé les élèves. En 2020, 19% des élèves paraissaient désengagés de leur scolarité, un taux maximum est atteint en éducation prioritaire, où les enseignants évaluent à 32% le nombre des élèves désengagés.

Cette démarche est en cohérence avec la politique jeunesse du Département du Nord en matière de lutte contre le décrochage scolaire, le Département propose de poursuivre son soutien financier à hauteur de 24 325 € à Itinéraires pour 2022 dans le cadre d'une convention.

5 - Attribution d'aides financières dans le cadre de la politique départementale de lutte contre les violences intra-familiales

Le collectif « maux et mots de femmes » porté par l'association « **les maltraitances, moi j'en parle** » et avec le concours de la Fédération France Victimes propose le déploiement de leur projet sur le Nord plébiscité dans toute la France et les départements d'Outre-Mer. Celui-ci se présente en 3 phases.

La première étape s'appuie sur une expographie de 40 mètres de long présentée dans plusieurs grandes villes.

La deuxième phase est l'organisation d'une exposition itinérante dans tous les départements dont le nord tout au long de l'année 2022 via les associations de victimes du nord (SAVAD, AIAVM, AJAR et France Victimes 59) affiliées à la Fédération France Victimes.

Et enfin la troisième phase repose sur une exposition pédagogique à destination des élèves du primaire au lycée afin de les sensibiliser aux violences conjugales et plus particulièrement au phénomène d'emprise.

Cette action singulière s'appuie sur la parole des femmes victimes et engagées et se différencie de l'esprit des campagnes menées par les pouvoirs publics sur le sujet.

Elle s'inscrit dans la politique du Département sur les questions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Le Département propose de soutenir l'association « les maltraitances, moi j'en parle » pour le collectif « maux et mots de femmes » à hauteur de 2 000 € pour l'année 2022.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer 9 aides financières de fonctionnement aux opérateurs pour un montant total de 728 104 € en 2022, telles que présentées dans le rapport et reprises dans le tableau joint en annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les 8 conventions annuelles de fonctionnement entre le Département du Nord et les différents opérateurs, dans les termes des projets joints en annexes 2, 3, 4 et 5 du rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
11004OP008	11004E15	5 491 203 €	5 276 500 €	177 471 €
11003OP006	11003E15	467 500 €	90 110 €	117 000 €

- 2/3 -				
11005OP007	11005E15	323 020 €	0 €	200 000 €
11005OP008	11005E15	24 325 €	0 €	24 325 €
11001OP004	11001E15	207 308 €	0 €	207 308 €
11007OP002	11007E02	62 000 €	48 000 €	2 000 €

Anne-Sophie BOISSEAUX
 Conseillère Départementale déléguée à la Lutte
 contre les violences intra-familiales

Marie TONNERRE-DESMET
 Vice-Présidente

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Compensation des impacts financiers du covid-19 pour les organismes gestionnaires du handicap

Lors du premier confinement, de mars à avril 2020, lié à la pandémie de covid-19, le personnel des établissements et services médico-sociaux (ESMS) se sont mobilisés pour assurer la continuité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Pour tenir compte de l'implication de ces employés auprès des personnes vulnérables, les lois de finances rectificatives pour 2020 du 25 avril 2020 et du 30 juillet 2020 ont instauré la possibilité, pour les gestionnaires publics et privés d'établissements et services médico-sociaux (ESMS) financés par l'assurance maladie, de verser une prime exceptionnelle d'activité défiscalisée aux employés ayant travaillé pendant la première période de confinement de l'année 2020. La prime a été fixée pour ce secteur à 1 500 € par équivalent temps plein (ETP).

Les organismes gérant des ESMS non médicalisés ayant également versé des primes aux salariés présents lors du premier confinement, en 2020, le Département souhaite soutenir le secteur.

La présente délibération vise à définir les modalités de la compensation départementale des primes liées au covid en 2020 pour les 39 ESMS non médicalisés du secteur du handicap adulte.

Afin de garantir la capacité d'action et de projet des organismes gestionnaires, il est proposé de compenser, en 2022, les primes « covid » à hauteur de 500 € par ETP déclaré au compte administratif 2020, dans la limite des sommes versées par les gestionnaires.

Ce soutien représente un montant global de 1 313 575 €.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser la compensation, dans la dotation de fonctionnement 2022, des primes liées au covid selon les règles édictées plus haut.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
14002OP002	14002E01	179 732 371,00	159 258 320,00	1 313 575,00

Sylvie CLERC
Vice-Présidente

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Soutien du secteur de l'aide à domicile

Le Département souhaite poursuivre sa politique de soutien visant à renforcer la qualité de l'offre de service au domicile des personnes en perte d'autonomie.

La convention signée avec la Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), au titre de la section IV de son budget, pour la période 2020-2022, constitue un des leviers financiers de cette politique. Par ailleurs, la mise en place de l'avenant 43 dans la branche aide à domicile, a augmenté les coûts de production pour les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) concernés.

Ce rapport présente l'action qui sera engagée en 2022 afin, d'une part, de moderniser le secteur de l'aide à domicile par l'équipement des SAAD en télégestion et, d'autre part, de soutenir la trésorerie des SAAD de la branche aide à domicile sous avance.

Soutien et accompagnement à l'équipement en télégestion des SAAD

La télégestion permet d'améliorer la performance des SAAD dans la mesure où l'horodatage et le suivi des interventions sont numériques et automatisés.

Dans un souci de modernisation du secteur et de renforcement du contrôle de l'effectivité des prestations, le Département soutient l'équipement en télégestion des SAAD depuis 2017.

Afin de répondre à une forte demande, il a signé un avenant à la convention avec la CNSA en 2021. A ce titre, une nouvelle enveloppe budgétaire de 181 388 € est dédiée à l'attribution de subventions aux SAAD pour 2022.

Il est proposé de financer l'équipement en télégestion pour 20 nouveaux SAAD en 2022.

Soutien de la trésorerie des SAAD de la branche aide à domicile sous avance

Les SAAD relevant de la branche aide à domicile appliquent l'avenant 43 depuis octobre 2021. Cette mesure nationale a permis une augmentation des salaires pour le personnel concerné. A travers sa politique volontariste en faveur du secteur domiciliaire et en complément des compensations versées, le Département poursuit son soutien à la trésorerie de ces SAAD.

Il est ainsi proposé de verser l'avance du 4ème trimestre 2022 par anticipation.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer, au titre de la télégestion, des subventions d'investissement aux 20 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), pour un montant total de 181 388 €, dont la liste est jointe en annexe 1 du rapport ;

- d'autoriser Monsieur le Président, à signer la convention de financement entre le Département du Nord et chacune des structures bénéficiaires des subventions dans les termes du projet joint en annexe 2 du rapport ;

- de verser exceptionnellement et par anticipation, l'avance du 4^{ème} trimestre aux SAAD de la branche aide à domicile qui remplissent les conditions prévues par la délibération n°DOSSA/2019/493 du 17 décembre 2019, pour un montant total de 18 541 200 €, lors de la deuxième quinzaine de juillet.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
13001OP004	13001E25	164 311,00	0,00	181 388,00

Frédérique SEELS
Vice-Présidente

Sylvie CLERC
Vice-Présidente

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Mobilisation des crédits 2022 de la Conférence des Financeurs : soutien aux CCAS pour la mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie à destination des seniors précaires, soutien aux porteurs de projets et titre de recettes.

La crise sanitaire a mis un coup de projecteur sur la situation des personnes âgées parfois coupées du reste de la société. Les chiffres de l'Observatoire sur l'Isolement des Personnes âgées dans son édition de 2021 révèle en effet un accroissement du nombre de personnes âgées en situation de détresse. En s'appuyant sur l'action de la Conférence des Financeurs qu'il anime, le Département du Nord souhaite réaffirmer son rôle de collectivité de proximité et développer une stratégie ambitieuse de prévention de la perte d'autonomie et de lutte contre l'isolement social des personnes âgées de plus de 60 ans en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.

Le présent rapport présente ainsi les actions qui seront engagées en 2022 par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS) intéressés en direction des seniors précaires, ainsi que le soutien financier aux partenaires pour le développement de projets innovants de prévention (I). Il s'agit également d'émettre un titre de recette pour une structure subventionnée dans le cadre de l'AMI 2019 (II) et de l'AAP Phosphor'Age 2020-2021 (III).

I – Soutien financier accordé aux CCAS et CIAS pour le développement d'actions en faveur des seniors précaires (annexes 1 et 2)

Depuis la création de la Conférence des Financeurs fin 2016, aucune action ayant pour cible les seniors précaires n'a été présentée. Ce public semble échapper à nos acteurs actuels.

Il s'agit par conséquent, pour 2022, d'encourager la mise en œuvre, par les CCAS et CIAS, d'actions collectives de repérage, de soutien et d'accompagnement des personnes âgées précaires et de contribuer au déploiement d'actions favorisant le passage de l'intervention à domicile vers du collectif autour de thématiques et actions diverses (dénutrition, colis alimentaire, repas en restauration collective dans les établissements scolaires...).

Ainsi, la Conférence des Financeurs a souhaité cibler, en priorité, les actions portant sur la précarité alimentaire dans la mesure où elles répondent aux enjeux de lutte contre la pauvreté et les exclusions et de prévention de la perte d'autonomie. D'après le Code de l'Action Sociale et des Familles, « la lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. »

Le montant total des subventions octroyées aux CCAS et CIAS s'élève à 113 593 € et s'inscrit dans le cadre des crédits de l'axe 6 de la Conférence des Financeurs au titre de l'année 2022.

II - Financement d'actions innovantes dans le cadre d'un fonds starter (annexes 3 et 4)

En complément de l'appel à projets participatifs 2023-2024 et des dispositifs mis en place sur des formats pluriannuels, il est proposé de soutenir les projets expérimentaux en réservant un fonds dit « starter » pour accompagner le lancement des projets sur la première année.

Ces actions devront être nouvelles et répondre aux critères d'éligibilité de la Conférence des Financeurs : proposer des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie, être à destination des séniors de plus de 60 ans ou leurs aidants et/ou constituer une aide technique.

A ce titre, il est proposé de soutenir les structures ayant déposé une demande de subvention pour un montant total de 37 382 € dans le cadre des crédits de l'axe 6 de la Conférence des Financeurs au titre de l'année 2022.

III – Suivi des projets financés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2019 et de l'appel à projets Phosphor'Age 2020-2021 : émission de deux titres de recettes pour non-réalisation d'actions financées (annexe 5)

A la demande de l'Association « La Rhônelle » de Villereau, 2 titres de recettes doivent être émis au motif que les actions au titre de l'axe 1 (Aides techniques) de la Conférence des Financeurs n'ont pu être mises en œuvre par l'Association. Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 13 000 euros.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention aux CCAS selon le tableau présenté en annexe 1 pour un montant total de 113 593 € au titre de l'exercice budgétaire 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et chacune de ces structures dans les termes du projet joint en annexe 2 ;
- d'attribuer une subvention aux structures pour le financement d'actions innovantes selon le tableau présenté en annexe 3 pour un montant total de 37 382 € au titre de l'exercice budgétaire 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et chacune de ces structures dans les termes du projet joint en annexe 4 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre les démarches nécessaires à la récupération des subventions attribuées à l'Association la Rhônelle pour la non-réalisation des actions présentées en annexe 5, pour un montant total de 13 000 €.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
13003OP002	13003E19	10 866 329,00 €	2 882 706,00 €	150 975,00 €
31006OP013	31006E17			13 000,00 €

Frédérique SEELS
Vice-Présidente

Sylvie CLERC
Vice-Présidente

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Quatre demandes de remises gracieuses d'une créance, formulées par des usagers au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de l'allocation accueil familial (AAF).

Le Département du Nord a étudié les 4 demandes de remises gracieuses, qui lui ont été présentées par les allocataires ou leurs héritiers pour des indus générés lors du paiement des diverses prestations.

Ces indus émanent notamment des changements de situation suivants :

- placement (établissement, famille d'accueil) ;
- contrôle d'effectivité.

Suite à l'examen des justificatifs transmis par les demandeurs, il apparaît que les personnes reprises dans le tableau ci-joint remplissent les conditions pour bénéficier d'une telle remise. Le montant total des remises s'élève à 19 475.64 €.

En conséquence, il est proposé à la Commission permanente :

- d'accorder une remise gracieuse totale ou partielle de la créance due au titre l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de l'allocation accueil familial (AAF), pour les personnes reprises dans le tableau annexé au rapport.

Ces décisions entraîneront l'annulation ou la réduction des titres de recettes et/ou des mandats d'annulation correspondants, repris dans le tableau annexé au rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
31006OP013	31006E01	1 150 000 €	503 824,99 €	19 475,64 €

Frédérique SEELS
Vice-Présidente

Sylvie CLERC
Vice-Présidente

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Soutien aux porteurs de projets contribuant à la prévention de la perte d'autonomie des seniors et à la lutte contre l'isolement.

La crise sanitaire a accentué l'isolement social des populations les plus fragiles, entraînant parfois pour les seniors des bouleversements tant sur le plan physique que psychologique. En s'appuyant sur l'action de la Conférence des Financeurs qu'il anime, le Département du Nord souhaite réaffirmer son rôle de collectivité de proximité et développer une stratégie ambitieuse de lutte contre l'isolement social en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.

Le présent rapport présente les actions qui seront engagées en 2022 afin de répondre concrètement à l'enjeu de prévention de la perte d'autonomie et de lutte contre l'isolement social des personnes âgées de plus de 60 ans.

I/ Soutien et accompagnement de la mission de prévention de la perte d'autonomie des Résidences Autonomie (Annexes 1 et 2).

En vertu de la loi « Adaptation de la Société au Vieillessement », les résidences autonomie bénéficient d'un forfait « autonomie » pour leur permettre de financer tout ou partie des actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d'autonomie.

Suite à la fermeture de trois résidences autonomie, le Département souhaite renouveler l'octroi des forfaits autonomie à 59 structures déjà financées et l'élargir à 4 nouvelles résidences autonomie en 2022 afin de leur permettre de mettre en place ou de poursuivre leur démarche de prévention auprès des publics ciblés (liste des structures précisées en annexe 1 et avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) proposé en annexe 2).

Le montant du forfait autonomie est fixé pour cette année à 26 215,24 € par résidence pour les 59 structures déjà financées et à 26 215,20 € par résidence pour les 4 nouvelles résidences autonomie (soit un versement de 1 651 559,96 € au titre de l'axe 2 de la conférence des financeurs).

II/ Accompagnement de 9 Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) intégrés dans leur mission de prévention de la perte d'autonomie (Annexes 3 et 4).

En articulation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France, le Département du Nord a validé l'expérimentation de 7 SPASAD intégrés par la délibération du 22 mai 2017 (DOSAA/2017/146). Il s'agissait de tester une organisation et un fonctionnement intégrés qui permettent une plus grande mutualisation des organisations et des outils. Le renforcement de l'intégration des services au sein des SPASAD facilite à la fois le repérage des fragilités et des besoins en termes de prévention de la perte d'autonomie et facilite le développement d'actions de préventions individuelles adaptées.

En septembre 2020, suite à la note d'information du 30 août 2019 relative aux modalités de prolongation de l'expérimentation SPASAD intégrés, le Département du Nord a validé l'expérimentation de 2 nouveaux SPASAD intégrés dans les mêmes conditions que ceux signés en 2018. Compte tenu de la crise sanitaire, ces SPASAD n'ont pas mis en place les actions de prévention en 2020 et ont eu une faible montée en charge en 2021. Pour 2022, les actions individuelles adaptées sont mises en place sur la totalité des places SPASAD.

Il est proposé de reconduire pour 2022 l'attribution des montants versés en 2021 aux 7 SPASAD sur la base des éléments d'activité (pour un total de 289 135 €) et de proposer un montant de 40 850 € pour les 2 nouveaux SPASAD sur la base des actions individuelles mises en place soit un montant global de 329 985 € au titre de l'axe 4 de la Conférence des Financeurs. (Liste des structures précisées en annexe 3 et convention de financement proposée en annexe 4).

III/ Mobilisation des crédits de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (axe 6, CFPPA) pour la mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie et de lutte contre l'isolement.

1. Financement d'actions innovantes dans le cadre d'un fonds starter (annexes 5)

En complément de l'appel à projets participatif 2023-2024 et des dispositifs adoptés par délibération des 21 et 22 mars 2022 (DA/2022/143), il est proposé de soutenir des projets expérimentaux en réservant un fonds dit «starter» pour accompagner le lancement des projets sur la première année. Ces actions devront être nouvelles et répondre aux critères d'éligibilité de la conférence des financeurs, c'est-à-dire proposer des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie, être à destination des seniors de plus de 60 ans ou de leurs aidants et/ou constituer une aide technique.

A ce titre, il est proposé de soutenir le projet « Souriez, vous écrivez » à hauteur de 10 000 € de l'association « 1 Lettre 1 Sourire », créée au début du confinement, en mars 2020 à La Madeleine dans le Département du Nord. Cette association propose des spectacles dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ainsi que des envois via un portail numérique de lettres écrites par des jeunes entre 15 et 30 ans aux personnes âgées vivant à domicile ou en EHPAD.

Dans ce cadre, il est également proposé un soutien de 20 000 € à l'association « Studios Feel Good 2.0 » créée en fin d'année 2021. Cette nouvelle association a pour objet de développer des interventions et ateliers intergénérationnels sur des fondements d'humanisme et de valeurs de solidarité. Le projet « L'essence du bien être intergénérationnel » a pour objectif la création d'un pont intergénérationnel entre une classe média bien-être d'une quarantaine d'élèves sur les communes d'Auby (zone d'éducation prioritaire), Sin le Noble et Croix permettant de toucher directement les résidents de 2 EHPAD (200 résidents) ainsi que 50 personnes âgées à domicile.

2. Renouvellement des projets de prévention de la perte d'autonomie (annexes 6 et 7)

37 projets financés dans le cadre des précédents appels à initiatives et appels à projets arrivent à leur terme au premier trimestre 2022. Afin de poursuivre le développement de ces projets et après analyse des éléments d'évaluation transmis par les porteurs de projets, il est proposé de renouveler 25 projets d'actions de prévention de perte d'autonomie initialement lancés dans le cadre des appels à projets « AAI 2018 : bien vieillir en préservant son autonomie », « AAI 2019 : bien vieillir en préservant son autonomie », « Phosphor'âge 2019 : lutte contre l'isolement » et « Phosphor'âge 2020 ». Les projets retenus se dérouleront en 2022. A ce titre 378 282,00 € seront versés aux porteurs de projets présentés dans le tableau en annexe 6.

3. Suivi des projets financés dans le cadre de fonds de soutien aux communes au titre de l'année 2021 : émission d'un titre de recette et enregistrement des abandons (annexe 8)

Par délibérations des 22 novembre 2021 (DA/2021/422) et 13 décembre 2021 (DA/2021/476), les communes et partenaires ayant manifesté leur engagement à développer des actions de lutte contre

l'isolement dans le cadre des dispositifs Atout âgés, Culture aux fenêtres et soutien aux services civiques ont bénéficié de subventions. Certaines communes présentées en annexe 8, se sont cependant désistées et ne souhaitent plus mettre en œuvre ces dispositifs. Il convient donc d'acter les abandons de subventions et de lancer le titre de recette pour les communes et la compagnie culturelle selon le tableau joint en annexe 8.

IV - Mobilisation des crédits de la convention signée avec la CNSA au titre de la section IV de son budget pour la lutte contre l'isolement social des personnes âgées dans le cadre de la démarche Monalisa (annexe 9).

La Mobilisation Nationale contre l'Isolement des Agés (Monalisa) rassemble depuis 2014 les acteurs qui font cause commune contre l'isolement social des personnes âgées à travers un partenariat entre la société civile et les autorités publiques : associations, collectivités, caisses de retraite... Cette démarche repose sur des coopérations territoriales et s'appuie sur la participation citoyenne de bénévoles. Elle est portée pour le Département du Nord par 3 copilotes qui sont la Fédération des centres sociaux du Nord-Pas-de-Calais, l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale et l'association Les Petits Frères des Pauvres.

Le Département du Nord soutient cette démarche en participant depuis 2014 aux comités de pilotage départementaux et en finançant depuis 2017 des actions de formations et de communication. Ainsi, lors du comité départemental MONALISA du 4 février 2022, les copilotes ont présenté le bilan 2021 et les axes de travail pour 2022. Ceux-ci portent sur le soutien à la qualification des acteurs, sur l'engagement bénévole et citoyen, et sur les dynamiques de mises en réseaux et de coopérations.

Les actions proposées couvriront les 7 Directions territoriales et pourraient bénéficier à 400 Nordistes à l'échelle départementale.

La subvention de 50 000 € attribuée au collectif s'inscrit dans le cadre des objectifs de l'axe 6 de la convention au titre de la section IV du budget de la Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) signée par le Département le 30 juillet 2020.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer le « forfait autonomie » aux 63 Résidences Autonomie, reprises dans le tableau joint au rapport en annexe 1, engagées pour mettre en place des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, pour un montant total de 1 651 559,49 € ;
- de valider l'avenant portant prolongation d'un an les 21 Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) engagés en 2016, dans les termes du projet joint en annexe 2 du rapport, et de les reconduire au bénéfice des résidences autonomie ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant aux Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) engagés en 2016 des 21 structures concernées ;
- de reconduire les 38 CPOM déjà engagés depuis 2017 au bénéfice des résidences autonomie inscrites dans le tableau joint en annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer 4 nouveaux CPOM avec 4 résidences autonomie inscrites dans le tableau joint en annexe 1 du rapport, suivant le modèle de CPOM validé par le Conseil départemental le 27 mars 2017 (DOSAA/2017/97 – Annexe 10) ;
- de reconduire, sur la base des CPOM signés en 2017, l'attribution de crédits aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SSAD) constituant les 7 Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) intégrés, pour la poursuite des actions individuelles de prévention et de verser une dotation à 2 nouveaux SPASAD conformément à la liste reprise en annexe 3 du rapport pour un montant total de 329 985 € au titre de l'exercice budgétaire 2022 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de financement entre le Département du Nord et les SPASAD, dans les termes du projet joint en annexe 4 du rapport, relatives à la poursuite d'actions individuelles de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, au titre de l'année 2022 ;
- d'attribuer une subvention de 10 000 €, au titre de l'année 2022, à l'association « 1 Lettre 1 Sourire » pour son projet « Souriez, vous écrivez », dans le cadre du soutien financier aux partenaires ayant développé un projet intergénérationnel de lutte contre l'isolement social des personnes âgées de 60 ans et plus ;
- d'attribuer une subvention de 20 000 € au titre de l'année 2022 à l'association « Studios Feel Good 2.0 » pour son projet « L'essence du bien-être intergénérationnel », dans le cadre du soutien financier aux partenaires ayant développé un projet intergénérationnel de lutte contre l'isolement social des personnes âgées de 60 ans et plus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention type entre le Département du Nord et l'association « 1 Lettre 1 Sourire » dans les termes du projet joint en annexe 5 du rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention type entre le Département du Nord et l'association « Studios Feel Good 2.0 » dans les termes du projet joint en annexe 5 du rapport ;
- d'attribuer une subvention aux 25 porteurs de projets repris en annexe 6 du rapport renouvelant pour l'année 2022 une action de prévention de la perte d'autonomie pour un montant total de 378 282 €, au titre de l'exercice budgétaire 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention entre le Département du Nord et chacun des porteurs de projets précités dans les termes du projet joint en annexe 7 du rapport ;
- de prendre acte de l'abandon des projets présentés par les communes et à la compagnie culturelle reprises dans le tableau joint en annexe 8 du rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre les démarches nécessaires à la récupération des subventions attribuées à ces communes et association, dans le cadre de dispositifs estivaux de lutte contre l'isolement des personnes âgées et fragiles en situation de handicap, pour un montant total de 33 350 € ;
- d'attribuer une subvention d'un montant total de 50 000 € à la Fédération des Centres Sociaux au nom du Collectif Monalisa pour la réalisation des actions portées par ledit collectif, au titre de l'exercice budgétaire 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et la Fédération des Centres Sociaux du Nord-Pas-de-Calais (au nom du collectif Monalisa), dans les termes du projet joint au rapport en annexe 9.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
13001OP004	13001E23	9 842 177,25 €	5 559 038,93 €	50 000,00 €

- 2/8 -

13003OP002	13003E19	10 866 329,00 €	2 882 706,00€	2 389 826,49 €
13003OP002	13003E17	5 003 900,00 €	0,00 €	2 000,00 €

Frédérique SEELS
Vice-Présidente

Sylvie CLERC
Vice-Présidente

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Subventions et participations financières dans le cadre du logement.

L'accès et le maintien dans le logement constituent un préalable indispensable à une véritable insertion et à l'accès ou au retour à l'emploi.

Ainsi, l'engagement du Département du Nord dans le logement se traduit par plusieurs axes d'intervention :

- la participation, via le Fonds de Solidarité Logement (FSL), à diverses actions permettant d'accéder à un logement, de s'y maintenir et de lutter contre la précarité énergétique ;
- le soutien d'actions sociales menées par différents organismes et associations auprès des populations en difficulté d'accès et de maintien dans le logement ;
- le développement d'une politique cohérente pour favoriser l'accès des jeunes au logement à travers leur parcours résidentiel.

Ces actions visent à lutter contre les exclusions pour permettre aux personnes de retrouver ou de conforter leur autonomie et leur maintien dans leur logement.

I – Action spécifique financée sur le logement : ADIL (Annexe 1)

Il s'agit d'une action menée par l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour assurer le fonctionnement du Numéro vert « Prévention des expulsions ».

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 26 505 € pour l'ADIL.

II – Financement du poste de conciliateur départemental « gens du voyage » : ASNIT (Annexe 2)

Le poste de conciliateur départemental « gens du voyage » a été créé en 2016. Ses missions s'articulent autour des axes suivants :

- assurer un rôle de médiation ;
- contribuer au suivi et à la mise en œuvre du schéma départemental 2019-2025 ;
- contribuer à la coordination des grands passages.

Ce poste est cofinancé par l'Etat et la MEL.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 500 € pour l'ASNIT. (Association Sociale Nationale Internationale Tzigane).

III - Approbation de participations financières d'opérateurs, au FSL, élargies aux volets énergie, eau et télécommunications (Annexe 3)

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL), outil financier essentiel à la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

- 2/9 -

(PDALHPD), a pour objectif d'aider les ménages en difficulté à accéder et à se maintenir dans un logement décent adapté à leur niveau de ressources et à leur composition familiale.

Les partenaires du FSL Nord contribuent au fonds en l'alimentant soit en financement direct, soit sous forme d'abandons de créances ou de fournitures de kits énergie s'agissant d'EDF.

Ce rapport intègre les contributions de dix partenaires, pour un montant total de 1 477 895 € (dont 30 000 € de kits énergie) inscrits au budget prévisionnel du FSL 2022.

En conséquence,

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), pour un montant global de 26 505 € afin assurer le fonctionnement du Numéro vert « Prévention des expulsions », selon les termes du projet de convention joint en annexe 1 du rapport ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association Sociale Nationale Tzigane (ASNIT), pour un montant global de 23 500 €, selon les termes du projet de convention joint en annexe 2 du rapport ;
- d'approuver les participations financières d'opérateurs du Fonds de Solidarité Logement élargi aux volets énergie, eau et télécommunications, repris dans le tableau, en annexe 3 du rapport, pour un montant total de contributions de 1 477 895 € (dont 30 000 € de kits énergie) inscrits au budget prévisionnel du FSL 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des conventions et conventions-type, en annexes 1 à 3 du rapport, en référence à l'ensemble de ces différents sujets.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
12002OP015	12002E15	630 000	0	23 500
12002OP014	12002E15	946 603	217 000	26 505

Christian POIRET
Président du Département du Nord

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Conventionnement avec le Centre Hospitalier de Valenciennes sur la mise à disposition d'un médecin au service prévention santé de Valenciennes

Au vu de l'arrêté du 27 novembre 2020 relatif aux Centres de Lutte Anti Tuberculeuse (CLAT) et de l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif aux centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD), le Département du Nord a signé deux conventions avec l'Etat, respectivement, les 14 décembre 2021 et 19 juillet 2019 dans l'objectif de poursuivre ses activités en matière de lutte contre la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles.

Au titre de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et de la lutte antituberculeuse, le Département s'engage à assurer le dépistage, le diagnostic et le traitement ambulatoire. Pour permettre l'exercice de ces activités dans les meilleures conditions possibles, le Département doit faire appel à des médecins spécialistes.

Le Service de Prévention Santé de Valenciennes a besoin dans ce cadre à raison de 3 jours par semaine, de l'intervention d'un praticien hospitalier exerçant son activité au sein du Service de Dermatologie du Centre Hospitalier de Valenciennes.

Le présent rapport a pour objet de proposer une convention relative à la mise à disposition d'un médecin spécialiste praticien hospitalier pour les CLAT et CeGIDD du 1^{er} août 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, renouvelable par tacite reconduction.

La mise à disposition du médecin sera compensée financièrement par le Conseil départemental, pour un montant annuel estimé à 93 000 €, ce qui représente environ 38 750 € pour le restant de l'année 2022.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et le Centre Hospitalier de Valenciennes, dans les termes du projet joint en annexe du rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
15002OP005	15002E01	430 000	94 677,26	38 750

Barbara COEVOET
Vice-Présidente

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Programmation et partenariat pour les équipements culturels suivants : le musée départemental de Flandre et la Villa Marguerite Yourcenar.

MUSEE DEPARTEMENTAL DE FLANDRE

❖ CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR CONCERNANT L'ŒUVRE DE PANAMARENKO, *BRAZIL*

Le musée départemental de Flandre s'est porté acquéreur, en 2021, d'une sculpture intitulée *Brazil* de l'artiste belge PANAMARENKO (nom d'artiste Henri van Herwegen) par le biais de la galerie JAMAR d'Anvers. Cette acquisition a été inscrite à l'inventaire du musée de Flandre sous la référence inv 2021.1.1.

L'artiste PANAMARENKO étant décédé (2019), sa veuve, Madame Eveline HOORENS, seule ayant droit, a souhaité établir un contrat de cessions de droits d'auteur concernant les droits de reproduction, de représentation et de suite attachés à l'œuvre *Brazil*.

Ce contrat permettra au musée de Flandre d'être exempté du règlement de la redevance habituellement attachée à l'utilisation et à la diffusion des œuvres contemporaines.

Le contrat de cession de droits d'auteur précisant l'étendue de la cession des droits relatifs à l'œuvre est joint au présent rapport (annexe 1).

VILLA MARGUERITE YOURCENAR

❖ COMITÉ LITTÉRAIRE 2022

Par délibération du 28 septembre 2020 (DSC/2020/260) et du 17 mai 2021 (DSC/2021/154), la Commission permanente a approuvé par deux fois la composition d'un Comité Littéraire restreint, suite aux conséquences de la crise sanitaire.

La délibération du 17 mai 2021 a par ailleurs posé le principe d'une réorganisation menée en 2022 du Comité Littéraire, instance qui se réunit pour proposer des autrices et auteurs en résidence d'écriture à la Villa.

En effet, le Comité gagne en réactivité, efficacité et représentativité par une composition réduite mais pleinement représentative du monde de la création littéraire contemporaine, du livre et la lecture.

Il est proposé une refonte du Comité Littéraire, à travers la composition et représentation suivante, ainsi que la nomination de 7 personnes désignées pour assurer les propositions des résidences 2023 :

- Direction de la Villa : Marianne PETIT,
- Médiathèque départementale du Nord : Emmanuelle KALFA,
- AR2L Agence Régionale du Livre Hauts-de-France : Francois ANNICKE,
- Education Nationale – Partenariat avec le Rectorat – Académie de Lille – Délégation Académique aux Arts et à la Culture (DAAC) – Commission Ecritures contemporaines, représentation de l’enseignante missionnée à la Villa : Anne MARQUANT,
- Autrice : Geneviève PAROT,
- Maison d’Edition « la Contre Allée » : Benoit VERHILLE,
- Organisateur de manifestation littéraire « Comédie du livre » : Regis PENALVA.

Par délibération du 14 décembre 2009 (DAC/2009/1576), le Conseil départemental a fixé l’indemnisation annuelle des membres du Comité Littéraire à 800 €.

La refonte du Comité Littéraire maintient le montant de l’indemnisation mais tous les membres ne sont pas concernés, compte tenu de leur statut.

En 2022, peuvent prétendre à cette indemnité uniquement 4 personnes désignées, à savoir :

- Madame MARQUANT (Education Nationale),
- Madame PAROT (Autrice),
- Monsieur VERHILLE (Maison d’Edition),
- Monsieur PENALVA (Manifestation Littéraire) ; soit une dépense annuelle de 3 200 €.

Les membres du Comité Littéraire désignés par le Département du Nord sous cette forme sont renouvelables tous les 3 ans.

Le Comité Littéraire 2022 sera présidé par la Vice-Présidente en charge de la Culture et se réunira le 8 juillet 2022, afin de proposer les 27 autrices et auteurs qui seront accueillis à la Villa en 2023 et 5 suppléants. La liste nominative des 32 autrices et auteurs fera l’objet d’une prochaine proposition de délibération.

Une charte de fonctionnement du Comité Littéraire actualisée est proposée en annexe 2. Elle annule et remplace celle annexée à la délibération du 17 mai 2021 (DSC/2021/154).

Il est proposé à la Commission permanente :

Pour le Musée départemental de Flandre :

- d’approuver le contrat de cession de droits d’auteur relatif à l’œuvre « Brazil » de l’artiste PANAMERENKO, acquise en 2021 par le Musée départemental de Flandre ;
- d’autoriser Monsieur le Président à signer entre le Département du Nord et Madame Eveline HOORENS, veuve et unique ayant droit de PANAMARENKO, ledit contrat de cession de droits d’auteur, dans les termes du projet, joint au présent rapport, en annexe 1.

Pour la Villa Marguerite Yourcenar :

- d’approuver la refonte du Comité Littéraire, comme décrit dans le rapport ;
- d’approuver la composition du Comité Littéraire réuni en 2022 pour assurer les propositions des résidences 2023 ;

- d'approuver la désignation des membres éligibles à l'indemnisation annuelle ;
- d'approuver le versement de l'indemnisation des membres du Comité Littéraire 2022, d'un montant de 800 € par membre éligible ;
- d'approuver la nouvelle charte de fonctionnement du Comité Littéraire, dans les termes du projet, joint au rapport, en annexe 2 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Villa Marguerite Yourcenar.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP012	36002E01	1 576 853	620 820	3 200

Martine ARLABOSSE
Vice-Présidente

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle.

A) LE SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE

Le Département du Nord soutient la création et la restauration de géants, dans la tradition du patrimoine culturel immatériel des géants du Nord. Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- taux d'intervention : 30 % du coût de réalisation ;
- bonification de 10 % pour les projets intégrant des actions de médiation en direction des habitants ;
- subvention départementale maximale : 3 000 €.

Deux dossiers de création et restauration de géants ont été déposés. Il est proposé de les soutenir pour un montant total de subvention de 2 910 €.

Le tableau et les fiches, joints au présent rapport (annexes 1 à 3), reprennent les projets culturels reçus et instruits.

B) LA POLITIQUE EN FAVEUR DU PATRIMOINE

L'aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel.

Le Département intervient en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel, en soutenant l'action des associations et collectivités qui œuvrent dans ces domaines. Dans ce cadre, il est proposé de financer les associations Revue du Nord, Mémoires du travail et Eglise ouverte.

Le tableau et les fiches, joints au présent rapport, en annexe 4, reprennent les projets pour lesquels il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 10 500 €.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer, dans le cadre du soutien à la vie culturelle, les subventions de fonctionnement d'un montant total de 2 910 €, aux structures reprises dans le tableau et les fiches joints en annexes 1 à 3 du rapport ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel, les subventions pour un montant total de 10 500 € aux structures, reprises dans le tableau et les fiches joints en annexe 4 du rapport ;

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2022.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
24002OP003	24002E15	5 910 000	2 598 945	2 910
24002OP001	24002E15	116 000	48 500	10 500

Martine ARLABOSSE
Vice-Présidente

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Convention de partenariat avec PICTANOVO permettant de valoriser les sites départementaux via les tournages de films sur le Département du Nord.

Par délibération n° DI/2021/379, présentée au Conseil départemental du 22 novembre 2021, le Département a manifesté sa volonté de valoriser son patrimoine immobilier et de le mettre à disposition des producteurs de tournage de film afin de soutenir la création cinématographique sur son territoire, porteuse de développement économique et d'emploi, ainsi que les initiatives culturelles. Ces tournages permettent de porter un coup de projecteur sur les sites départementaux et de valoriser le patrimoine architectural et culturel du Nord.

Un mode d'emploi simple, centralisé reprenant les redevances, le circuit de repérage et de validation des demandes de mises à disposition des sites départementaux dans leurs diversités (Espaces Naturels du Nord, collèges, bâtiments administratifs, voirie) ainsi qu'une démarche de communication interne et externe, notamment à l'attention des producteurs ont été mis en œuvre.

En mars 2022, une rencontre a eu lieu entre le Département et le Bureau d'Accueil des Tournages de PICTANOVO, société qui œuvre afin de faciliter les tournages français et étrangers dans la région des Hauts-de-France. Avec plus de 600 sollicitations liées à la préparation des projets sur le territoire chaque année, celui-ci s'impose comme la première source d'informations pour les productions souhaitant tourner dans les Hauts-de-France. Il accompagne les recherches de décors sur le territoire, valorise les ressources et compétences locales des techniciens, comédiens, prestataires, figurants, et facilite les démarches des sociétés de production en préparation de tournage.

Fort de son expérience et de son expertise des pratiques, du territoire et des interactions possibles avec les collectivités, le Bureau d'Accueil des Tournages souhaite activer un réseau dynamique sur l'ensemble des Hauts-de-France par la création d'un partenariat spécifique dans une démarche volontariste d'accueil de tournages et du réseau « Film Friendly Partenaire », auquel il propose au Département par le biais de cette convention de s'inscrire. Ce réseau qualifie les Villes et Collectivités partenaires qui souhaitent se former à l'accueil de tournage pour répondre au mieux aux demandes de société de production en leur offrant un conseil personnalisé et adapté à leurs besoins.

Le Département du Nord s'engage en rejoignant le réseau « Film Friendly Partenaire » à :

- Nommer un interlocuteur référent pour les tournages afin de répondre rapidement à toute demande de repérage et/ou tournage sur son territoire. L'instruction des demandes est centralisée par la Direction de l'Immobilier (procédure spécifique/ boîte mail) ;
- Lister et référencer les décors significatifs de son territoire, y autoriser le repérage par le Bureau d'Accueil des Tournages si nécessaire et autoriser PICTANOVO à mettre en ligne les décors repérés dans le patrimoine du Département du Nord ;
- Informer en interne ses services de sa démarche volontariste d'accueil de tournages et de son partenariat avec PICTANOVO et publier sur son site intranet les recherches de figurants sur les tournages (figuration hors temps de travail et missions des agents/ autorisation activités connexes) ;

- Informer régulièrement le Bureau d'Accueil des Tournages de PICTANOVO de l'activité de tournages sur le patrimoine du Département du Nord.

Les conditions des tournages sont reprises dans la délibération du 22 novembre 2021 (n° DI/2021/379). Le Département s'engage à informer PICTANOVO de tout changement.

Le Bureau d'Accueil des Tournages de PICTANOVO s'engage à accompagner le Département du Nord dans ses démarches d'accueil de tournages par :

- Le référencement des décors du Département du Nord sur la Base de données Décors <https://locations.filmfrance.net/fr> qui est son outil de référence, et effectuer les repérages des lieux si nécessaire ;
- La remise de documents types utiles (convention-type de tournage, courriers) et d'un guide pratique de l'accueil des tournages. La sensibilisation de l'interlocuteur du Département du Nord aux pratiques des tournages et notamment sur la prise de photographies adaptées à la configuration du site hébergeur Friendly Partenaire ;
- La valorisation de la démarche volontariste d'accueil de tournages du Département du Nord auprès de ses interlocuteurs du secteur cinéma et audiovisuel ;
- La mise en relation du référent du Département du Nord avec les sociétés de production intéressées par son patrimoine (tournage, recherche de figurants) ;
- A proposer une à deux fois par an à des collégiens d'assister à des tournages pour leur permettre de découvrir les métiers de l'audiovisuel.

Les frais liés à cet accompagnement seront à la charge de PICTANOVO.

Un bilan annuel sera réalisé afin d'évaluer les effets et impacts de cette collaboration et de faire évoluer le cas échéant le partenariat sur de nouveaux axes de travail.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver les principes de ce partenariat entre le Département du Nord et PICTANOVO tel que présenté dans le présent rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et PICTANOVO annexée au présent rapport, et tout avenant, venant à en découler.

Martine ARLABOSSE
Vice-Présidente

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Evolution des tarifs 2023 de la demi-pension des collèges publics

I. EVOLUTION DES TARIFS 2023 DE LA DEMI-PENSION DES COLLEGES PUBLICS

L'article L213-2 du Code de l'Education confie aux Départements la mission d'assurer la restauration dans les collèges dont ils ont la charge et l'article R531-52 du Code de l'Education précise que la fixation des tarifs de la restauration dans les collèges publics revient aux Départements, tant pour les collégiens que pour les commensaux.

Concernant les tarifs des collégiens, le Département du Nord fixe chaque année des orientations d'évolution des tarifs et valide les tarifs des repas proposés par les Conseils d'Administration de chaque collège.

Comme les années précédentes, le Département prend en compte la hausse des prix à la consommation pour fixer les orientations d'évolution des tarifs des collégiens.

1 - Prévision moyenne de l'inflation

Chaque année, le Département prend en compte l'inflation prévisionnelle pour définir les orientations d'évolution des tarifs repas. Compte tenu de la situation actuelle, de la hausse des prix des denrées et de l'énergie, il est proposé pour 2023 de retenir le taux d'inflation de 3,6 % (février 2022).

En 2022, les tarifs de demi-pension s'échelonnent entre 2,54 € et 3,23 €, pour un tarif moyen départemental du repas s'élevant à 2,88 €.

Afin de contenir l'impact pour les familles soumises aux tarifs les plus élevés, le tarif moyen de 2,88 € majoré du taux d'inflation à 3,6% (0,11 €) soit 2,99 € est retenu comme plafond dans le cadre de la hausse de tarif 2023 autorisée. Cette mesure de plafonnement s'inscrit pleinement dans la politique départementale de soutien aux familles, qui comprend également des dispositifs volontaristes : l'aide à la demi-pension et l'aide spécifique pour les collégiens de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) placés chez les assistants familiaux (prise en charge des frais de repas supérieurs à 3 €).

Il est donc proposé de n'autoriser aucune majoration de tarif pour les collèges dont les tarifs sont supérieurs ou égaux à 2,99 € (hors augmentation au titre de l'approvisionnement local).

2 - Soutien à l'approvisionnement local

Pour favoriser l'approvisionnement local, une augmentation complémentaire de 0,10 € maximum est autorisée pour les collèges souhaitant s'engager dans la démarche, sans dépasser le tarif moyen augmenté de 0,10 € soit 3,09 €. Depuis 2016, 64 collèges ont décidé de mobiliser ce dispositif.

Pour les collèges ayant déjà augmenté leur tarif ^{3/4} au titre de l'approvisionnement local, sans avoir atteint 2,99 €, une nouvelle augmentation est autorisée et ce, à concurrence de la différence (soit un maximum de 0,10 € cumulés), sans dépasser le tarif moyen augmenté de 0,10 €, soit 3,09 €.

Cette autorisation est conditionnée par l'engagement du collège à consacrer en 2023 au moins 25 % du montant total de son crédit denrées annuel à des achats de proximité, conformément aux dispositions fixées par la délibération n° DE/2016/181 du 13/06/2016.

Afin de permettre aux collégiens des familles en difficulté de continuer à bénéficier de la demi-pension, le Département prend en charge ce surcoût en majorant les aides à la demi-pension de ce montant, évalué à 0,10 € maximum par repas pour l'année scolaire 2022/2023.

Les collèges ayant augmenté leur tarif au titre de l'approvisionnement local devront transmettre au Département au plus tard le 31 mars 2024 un bilan détaillé, validé par leur Conseil d'Administration sur les dépenses engagées en approvisionnement local. Ce bilan permettra de mesurer leur niveau d'engagement dans la démarche et en particulier l'atteinte de l'objectif de 25 %, pour les collèges ayant appliqué l'augmentation liée à cet engagement.

L'ensemble de ces propositions concernent les collèges dont le service de restauration est assuré en gestion directe ou les établissements accueillis par un autre collège. Elles ne s'appliquent pas aux collèges dont le service de restauration dépend de la Région, d'une commune ou d'un prestataire extérieur.

II. REVERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DES FAMILLES AUX DEPENSES D'HEBERGEMENT (RCFDH)

S'agissant des cotisations perçues par le Département au titre du Reversement de la Contribution des Familles aux Dépenses d'Hébergement (RCFDH), correspondant à une participation aux charges de personnel assurées par le Département pour la restauration scolaire, il est proposé pour l'année civile 2023 de reconduire les taux :

- 22,5 % des recettes encaissées par le collège pour les repas pris par les collégiens, lorsque la fabrication des repas est assurée par le collège ;
- 10 % des recettes encaissées par le collège pour les repas pris par les collégiens, lorsque celui-ci n'assure pas lui-même la fabrication ;
- pour les collèges accueillant des lycéens, le montant du RCFDH est basé sur les recettes encaissées par le collège pour les repas pris par les collégiens et les lycéens.

III. FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (FCSH)

Le Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH), alimenté par les cotisations prélevées sur les recettes perçues par les collèges pour les repas, est destiné à couvrir un déficit accidentel du service d'hébergement ou toute dépense nécessaire à la continuité du service, à laquelle un établissement ne serait pas en mesure de faire face. Il peut s'agir de perte de denrées suite à une panne de congélateur, de la prise en charge du surcoût engendré par le recours à un prestataire extérieur...

Dans tous les cas, la demande du collège doit être accompagnée d'un rapport détaillé précisant les conditions de la perte, la nature et la justification de la demande.

Il est proposé pour l'année civile 2023 de reconduire le taux de 0,75 % des recettes encaissées par le collège pour les repas pris par les collégiens.

Pour les collèges accueillant des lycéens, le montant du FCSH est basé sur les recettes encaissées par le collège pour les repas pris par les collégiens et les lycéens.

- en ce qui concerne l'évolution des tarifs des repas des collégiens résultant de l'inflation :
 - d'autoriser les collèges assurant le service des repas en gestion directe ou accueillis dans un autre collège, dont le tarif actuel est inférieur à 2,99 € (hors augmentation liée à l'approvisionnement local), à appliquer pour l'année civile 2023 une augmentation des tarifs des repas à hauteur de 0,11 € maximum du tarif pratiqué en 2022, conformément au taux d'inflation de 3,6 % ;
 - de plafonner les tarifs ainsi modifiés à 2,99 € (hors augmentation au titre de l'approvisionnement local) et, conformément au tarif départemental moyen du repas à 3,09 €, pour les collèges engagés dans la démarche d'approvisionnement local ;
- en ce qui concerne l'évolution des tarifs des repas des collégiens visant à favoriser l'approvisionnement local :
 - d'autoriser une augmentation complémentaire au titre de l'approvisionnement local jusque 0,10 €, lorsque le collège s'engage en 2023 à effectuer au moins 25 % d'achats de proximité et de renouveler cette augmentation pour les collèges ayant déjà augmenté leur tarif au titre de l'approvisionnement local les années précédentes, dans la limite globale de 0,10 € cumulés, sans dépasser le tarif moyen majoré augmenté de 0,10 €, soit 3,09 € ;
- en ce qui concerne le RCFDH :
 - de fixer pour l'année civile 2023 le taux de reversement de la contribution des familles aux dépenses d'hébergement (RCFDH) :
 - à 22,5 % des recettes encaissées par chaque collège pour les repas pris par les collégiens et les lycéens (lorsque le collège accueille des lycéens), lorsque la fabrication des repas est assurée par le collège ;
 - à 10 % des recettes encaissées par chaque collège pour les repas pris par les collégiens et les lycéens (lorsque le collège accueille des lycéens), lorsque celui-ci n'assure pas lui-même la fabrication.
- en ce qui concerne le FCSH :
 - de fixer pour l'année civile 2023 à 0,75 % des recettes encaissées par chaque collège pour les repas pris par les collégiens et les lycéens (lorsque le collège accueille des lycéens), la cotisation prélevée sur les établissements pour le Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) ;
 - de destiner le FCSH à couvrir un déficit accidentel du service d'hébergement ou toute difficulté d'organisation de la restauration à laquelle un collège ne peut pas faire face, remboursée sur présentation d'un rapport détaillé du collège, permettant d'apprécier la nature et l'opportunité de la demande ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de toutes ces dispositions ;
 - de donner délégation à la Commission permanente pour fixer les tarifs de restauration au regard des propositions transmises par les établissements pour l'année civile 2023, pour le tarif collégien en mode de gestion principale, selon les modalités définies au présent rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16001OP002	16001E21	21950020	14032198,68	
16001OP004	16001E17	0	0	

Marie CIETERS
Vice-Présidente

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Subventions et partenariats éducatifs

Subventions et partenariats : attribution de subventions aux organismes apportant un soutien aux collégiens et à la communauté éducative – année scolaire 2022/2023

Dans le cadre de sa politique éducative volontariste, le Département noue des partenariats avec différents organismes, afin de favoriser la réussite des collégiens. Le soutien financier du Département s'inscrit dans un projet défini par le partenaire à destination des collégiens du Nord.

Des conventions formaliseront les engagements de chacune des parties.

A – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES APPORTANT UN SOUTIEN ET DE L'INFORMATION AUX COLLÉGIENS

1- Sciences Po Lille

Le Programme d'Etudes Intégrées (PEI) Collège s'inscrit dans un programme plus large de démocratisation des recrutements mis en place depuis 2007 par Sciences Po Lille. Il permet de sensibiliser à une grande école des élèves de 3ème scolarisés en REP (Réseau d'Education Prioritaire), de leur permettre de prendre conscience de leurs capacités et d'élargir leur horizon quant à leur orientation.

Les élèves travaillent en petits groupes encadrés par des étudiants de Sciences Po Lille et des professeurs référents dans le collège sur un thème précis. Ils sont amenés à découvrir les locaux de Sciences Po Lille et présenter leur travail en fin d'année lors de la soutenance devant un jury.

Pour l'année scolaire 2022/2023, 22 collèges sont intéressés, à ce jour, pour participer au programme.

Afin de pérenniser ce partenariat, il est proposé une convention pour une durée de 3 années scolaires (annexe 1).

Les montants annuels de la subvention sont calculés pour chaque année scolaire, sur la base d'un montant de 750 € par collège, soit au total une subvention d'un montant maximum de 16 500 € pour 22 collèges afin de soutenir le Programme d'Etudes Intégrées Collège. Le versement s'effectuera au prorata du nombre de collèges réellement inscrits dans le dispositif à chaque rentrée scolaire.

Pour l'année scolaire 2022/2023, il est proposé d'accorder à Sciences Po Lille, une subvention d'un montant de 16 500 €.

2- Ligue de l'Enseignement du Nord

La Ligue propose aux jeunes et à la communauté éducative de nombreuses activités et notamment celle des Juniors Associations. Ce dispositif permet aux jeunes de faire un apprentissage collectif de leur engagement en les encourageant dans leur prise d'initiative au sein de leur collège. Tous les domaines de l'utilité sociale sont concernés : citoyenneté, sport, culture, solidarité, humanitaire.

Il est proposé d'accorder, à la Ligue de l'Enseignement, pour l'année scolaire 2022/2023, une subvention de 15 000 € pour le dispositif « Juniors Associations », dans le cadre d'une convention de partenariat (annexe 2).

3- Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP)

La délégation Onisep Hauts de France assure les missions principales suivantes :

- élaboration et diffusion de ressources pédagogiques destinées aux équipes éducatives pour accompagner la construction du parcours d'orientation des jeunes,
- conception et animation de formations de proximité, pour faire connaître ces ressources et promouvoir la dimension éducative de l'orientation.

Il est proposé de reconduire le partenariat entre le Département du Nord et l'ONISEP visant à la publication, sur le site internet « monstagedetroisieme.lenord.fr », d'informations portant sur les métiers, les formations et l'orientation, destinés aux collégiens de 4ème et de 3ème.

Il est proposé d'accorder une participation financière de 2 937 € pour l'année scolaire 2022/2023, dans le cadre d'une convention de partenariat (annexe 3).

4- Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ)

L'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes est un réseau national d'acteurs et d'élus enfance jeunesse. Elle a été créée en 1991 pour promouvoir la participation des jeunes à la décision publique et accompagner les collectivités territoriales dans la mise en place de ces démarches. Elle a pour vocation de promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus et d'accompagner les collectivités locales dans la mise en place d'instances de participation des jeunes.

L'adhésion du Département du Nord permettra de faire évoluer l'organisation et l'animation du CDJ.

Le montant de la cotisation annuelle est de 5 800 € pour l'année scolaire 2022/2023.

B – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES APPORTANT UN SOUTIEN AUX PARENTS D'ÉLÈVES

1- Fédération Laïque des Conseils de Parents d'Elèves du Nord (FCPE)

La FCPE représente les parents d'élèves dans différentes instances, aux côtés de l'Education Nationale et de la collectivité.

Elle soutient les parents d'élèves afin qu'ils participent pleinement à la vie des établissements au sein des conseils de classe et des conseils d'administration, à travers des formations telles que la prise en main de l'Environnement Numérique de Travail, l'accueil des nouveaux adhérents, l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap...

A ce titre, il est proposé d'accorder à la FCPE, pour l'année scolaire 2022/2023, une subvention de 20 000 € dans le cadre d'une convention de partenariat (annexe 4).

2 - Associations des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (APEL) des diocèses de Lille et Cambrai

Les APEL diocésaines coordonnent les APEL d'établissement sur un territoire. Leur principale mission est d'animer et d'assurer le lien entre toutes les APEL d'établissement, en leur apportant soutien et moyens pour mener à bien leurs projets. Elles sont souvent à l'initiative d'actions de solidarité, destinées à soutenir des projets novateurs ou des établissements en difficulté.

Il est proposé d'accorder, pour l'année scolaire 2022/2023, une subvention de 12 000 € à l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre du diocèse de Lille, pour reconduire son projet portant sur un cycle de formations aux premiers secours (PSC1) des collégiens scolarisés en classe de 3^{ème} d'une part, et de 2 700 € pour celle de Cambrai, concernant la mise en place d'un cycle de conférence sur l'utilisation des outils numériques, dans le cadre de l'enseignement à distance à destination des parents, ainsi que le développement d'une exposition sur le handicap dans les collèges d'autre part, dans le cadre de conventions établies entre le Département et les structures (annexes 5 et 6).

3 - Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public du Nord-Pas-de-Calais (PEEP)

L'association PEEP représente les parents d'élèves dans différentes instances de l'Inspection Académique et au sein des collèges.

Elle propose un projet intitulé « accompagner la parentalité pour la nécessité de tous les élèves », axé sur la formation à l'ENT, l'illectronisme, l'illettrisme, l'accompagnement des familles.

Il est proposé d'accorder, à la PEEP, pour l'année scolaire 2022/2023, une subvention d'un montant de 3 400 €, pour soutenir leurs projets en lien avec l'accompagnement à la parentalité pour la réussite de tous les élèves, dans le cadre d'une convention de partenariat (annexe 7).

Il est proposé à la Commission permanente :

- de valider la convention pluriannuelle 2022/2025 entre le Département du Nord et Sciences Po Lille et d'attribuer un montant de 750 € par collège, soit au total une subvention d'un montant maximum de 16 500 €, à Sciences Po Lille, pour la mise en place du « Programmes d'Etudes Intégrées » Collège pour l'année scolaire 2022/2023 ;
- d'attribuer une subvention de 15 000 € à la Ligue de l'enseignement du Nord pour l'année scolaire 2022/2023 ;
- d'attribuer une subvention de 2 937 € à l'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions (ONISEP), pour l'année scolaire 2022/2023 ;
- d'autoriser le Département à adhérer à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) et de verser la cotisation d'un montant de 5 800 €, pour l'année scolaire 2022/2023 ;
- d'attribuer une subvention de 20 000 € à la Fédération laïque des Conseils de Parents d'Elèves du Nord (FCPE 59), pour l'année scolaire 2022/2023 ;
- d'attribuer une subvention de 12 000 € à l'APEL du diocèse de Lille, pour l'année scolaire 2022/2023 ;
- d'attribuer une subvention de 2 700 € à l'APEL du diocèse de Cambrai, pour l'année scolaire 2022/2023 ;

- d'attribuer une subvention de 3 400 € à l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public du Nord-Pas-de-Calais (PEEP), pour l'année scolaire 2022/2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes, conventions et documents permettant la mise en œuvre de ces décisions ;
- d'autoriser la création d'une Autorisation d'Engagement à hauteur de 49 500 € pour des versements s'échelonnant sur les 3 années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025 ;
- d'imputer cette dépense sur le programme 16001 « Accompagnement à la réussite des collégiens ».

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16001OP006	16001E15	100000	0	61837
16001OP006	16001E25	Enveloppe à abonder au BS	0	49500

Marie CIETERS
Vice-Présidente

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Avenant n° 3 à la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'Agence de Service et de Paiement (ASP)

Le recrutement des salariés en contrats aidés dans les collèges est de la compétence du chef d'établissement agissant au nom de l'Établissement Public Local d'Enseignement (EPLÉ). L'EPLÉ confie ensuite la gestion financière et opérationnelle des contrats et le paiement des salaires à des lycées, établissements mutualisateurs.

Par délibération en date du 23 mai 2011, le Département du Nord a autorisé la signature d'une convention visant à confier à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) la gestion financière et le versement des aides qu'il consent aux établissements publics locaux d'enseignement, employeurs de salariés en contrat unique d'insertion ou contrat d'accompagnement à l'emploi. Cette convention a été signée le 17 juin 2011 entre le Département et l'ASP, puis modifiée par deux avenants les 5 avril 2012 et 9 mars 2021.

Aujourd'hui, l'ASP assure le versement de la contribution financière du Département qui prend en charge la totalité des coûts complémentaires au financement par l'Etat de l'aide apportée pour les bénéficiaires de contrats Parcours Emploi Compétences (PEC), allocataires du RSA.

La part du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion pour les salaires est également versée à l'ASP, qui reverse ce financement aux établissements mutualisateurs.

L'ASP verse simultanément aux lycées mutualisateurs la totalité des contributions pour les PEC dont ils assurent respectivement la gestion financière, au nom et pour le compte des collèges employeurs qui ont conventionné respectivement avec chacun d'eux. Depuis 2021, l'ASP verse également les indemnités complémentaires à l'allocation journalière, prévue à l'article L.321-1 du Code de la sécurité sociale.

Il s'agit aujourd'hui d'élargir le versement de la contribution par l'ASP à la prise en charge de la complémentaire santé obligatoire à hauteur de 15 € par mois, à compter du 1^{er} janvier 2022, puis à hauteur de 50 % dès le 1^{er} janvier 2024, conformément aux conditions d'application de ce dispositif de remboursement et aux modalités de versement précisées dans le décret n°2021-1164 du 8 septembre 2021.

Un troisième avenant à la convention du 17 juin 2011 vient formaliser la prise en charge par l'ASP de la gestion de ces nouvelles dispositions.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention du 17 juin 2011, relative à la gestion de l'aide du Département du Nord aux établissements publics locaux d'enseignement, employant des salariés en contrat PEC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 3 à la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'ASP ainsi que tous les documents permettant la mise en œuvre de ces dispositions.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
12002OP003	12002E15	2000000	1950000	

Marie CIETERS
Vice-Présidente

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Flines-lez-Raches - Collège Jean Moulin - Convention relative au reversement du produit de la revente de la production électrique des panneaux photovoltaïques

Dans le cadre d'un programme de mise en place de production d'énergie photovoltaïque au sein des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) du Département du Nord, le collège Jean Moulin de Flines-lez-Raches a bénéficié d'un équipement de production d'électricité d'origine photovoltaïque, d'une puissance crête de 85,5 kWc. Cet équipement a été mis en service en 2012.

Depuis cette date, le collège réalise le suivi de l'exploitation de cet équipement et s'acquitte du TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité) chaque année. De son côté, le Département en assure l'entretien et la maintenance.

Le collège perçoit les montants versés par OA Solaire (EDF) depuis 2012, montants qu'il aurait dus verser au Département. Ces montants sont calculés par le produit de la production d'énergie solaire envoyée dans le réseau en KWh et le prix de revente de l'électricité du contrat de l'époque qui est ajusté chaque année par révision.

En 2016, a été actée une répartition des montants versés, afin de prendre en compte les dépenses du collège ; ainsi la répartition retenue est de 10 % pour le collège et 90 % pour le Département du Nord.

L'objectif de la convention présentée, en annexe du rapport, est de formaliser cette répartition, d'autoriser le versement par le collège au Département du Nord de 90 % des sommes versées depuis 2012 jusque 2021, soit 90 % de 337 730,97 € (303 957,87 €) et d'autoriser le versement annuel, à partir de 2022 selon la même répartition, des sommes qui seront versées par OA Solaire, en fonction des productions annuelles.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver la convention relative au reversement du produit de la revente de la production électrique des panneaux photovoltaïques, entre le Département du Nord et le collège Jean Moulin de Flines-lez-Raches, dans les termes du projet joint en annexe du présent rapport ;

- 3/7 -
- d'autoriser Monsieur le Président à signer entre le Département du Nord et le collège Jean Moulin de Flines-lez-Raches, la convention relative au reversement du produit de la revente de la production électrique des panneaux photovoltaïques, dans les termes du projet joint en annexe du présent rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16004OP002	16004E17			303957,87

Marie CIETERS
Vice-Présidente

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Attribution de subventions aux structures touristiques

Le Département du Nord mène dans le domaine du tourisme une politique volontariste qui participe au développement et à l'attractivité du territoire nordiste.

Dans ce cadre, et au titre des partenariats pluriannuels (conventions) mis en place avec les principaux organismes touristiques, il soutient l'association Accueil Paysan Hauts de France et l'association APF (Association des Paralysés de France) France Handicap pour leurs activités qui concourent à la réalisation de ces objectifs d'attractivité.

1 - SOUTIEN À L'ASSOCIATION ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE

Depuis 2000, le Département soutient l'association Accueil Paysan Hauts de France qui regroupe désormais les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne. Celle-ci a été précédée de l'association Accueil Paysan Nord-Pas de Calais créée en 2003 (précédée d'une association départementale créée en 1994).

L'association Accueil Paysan Hauts de France a pour but de rassembler des agriculteurs et acteurs ruraux à travers la Région Hauts-de-France. Ils ont pour objectifs de promouvoir l'accueil comme une activité permettant aux agriculteurs et acteurs ruraux de vivre et à des jeunes de s'installer par la valorisation de leur environnement, de leur production et de leurs services. L'association propose la formation professionnelle continue des adhérents.

L'association Accueil Paysan Hauts de France compte 44 structures labellisées dans la Région Hauts-de-France offrant des hébergements ou formes d'accueil, dont 18 adhérents dans le Département du Nord, 16 adhérents dans le Département du Pas-de-Calais, 4 adhérents dans le Département de la Somme, 2 adhérents dans le Département de l'Aisne et 2 adhérents dans le Département de l'Oise.

Les accueils paysans sont fortement insérés dans leur territoire et contribuent à l'activité économique, culturelle et sociale locale. Ils s'impliquent dans la vie locale (associations, collectivités, réseaux professionnels, réseaux citoyens, etc...) et les décisions concernant l'avenir du territoire.

Le réseau Accueil Paysan Hauts de France a entamé une démarche de labellisation des structures qui souhaitent réaliser de l'accueil en milieu rural (accueil touristique, accueil pédagogique ou accueil social). Cette démarche est pensée comme un accompagnement collectif et progressif du projet. L'association propose une offre de formations sur des thèmes précis en lien avec l'accueil en milieu rural (ex : mettre en place une activité d'accueil social, les aspects juridiques et économiques de l'activité d'accueil, etc.).

Les principales orientations 2022 sont notamment de poursuivre le développement des hébergements et des accueils touristiques, d'accompagner les porteurs de projets de l'idée à la concrétisation, de

mettre en place des actions en faveur d'un tourisme responsable et solidaire, de promouvoir auprès des adhérents le slow tourisme.

Le budget prévisionnel 2022 s'élève en dépenses à 87 100 €. Au titre de l'année 2022, l'association sollicite une subvention de 6 500 € (même montant que 2021).

La convention de partenariat ayant pris fin le 31 décembre 2021, il est proposé une nouvelle convention triennale jusqu'au 31 décembre 2024 dont le projet est annexé au présent rapport (annexe n° 1).

Pendant la durée de la présente convention, le Département du Nord s'engage à verser à l'association Accueil Paysan Hauts de France pour la réalisation de ses activités une subvention annuelle de 6 500 € soit une subvention globale sur 3 ans de 19 500 €, sous réserve du maintien d'une structure et d'un niveau d'activités comparables à ceux constatés lors de la signature de la convention.

2 - SOUTIEN À L'ASSOCIATION APF FRANCE HANDICAP - PÔLE ESAT NORD/PAS-DE-CALAIS/PICARDIE

Depuis 1995, le Département soutient l'action de l'Association des Paralysés de France (APF) qui s'intitule désormais « APF France Handicap » pour ses activités qui contribuent au développement d'une offre accessible et durable dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement territorial. L'association vise à développer l'accessibilité pour tous des espaces urbains, des lieux publics, des moyens de transport, des équipements touristiques et de loisirs.... Son action concerne également les établissements touristiques et de loisirs qui souhaitent améliorer l'accessibilité de leur structure et obtenir la marque nationale « Tourisme et Handicap ».

Il ressort du bilan d'activités 2021 de l'association, compte tenu de la crise sanitaire que :

- 13 sites touristiques ont été accompagnés et conseillés sur le territoire dans le cadre de la marque Tourisme et Handicap dont 4 visites de renouvellements, 1 nouvelle demande, 6 visites conseils ;
- 2 commissions territoriales d'attribution de la marque ont été organisées ;
- suite à la prospection des sites touristiques effectuée sur la Communauté Urbaine de Dunkerque et suite à l'obtention de la marque nationale « Destination pour tous », dans le cadre des audits, des structures ont été conseillées et guidées dans les démarches d'inscription et dans les objectifs à atteindre ;
- des réunions de travail et une poursuite de la construction d'outils pour la mise en place d'une méthodologie et d'outils concernant le diagnostic d'accessibilité du micro territoire de Cassel et recensement les structures touristiques sur un périmètre de plus ou moins 15 kilomètres ont été réalisés.

Au titre de l'année 2022 l'Association France Handicap Pôle ESAT Nord/Pas-de-Calais/Picardie - ESAT APF (Ateliers du Haut Vinage, Lys- Lez- Lannoy) sollicite une subvention d'un montant de 35 000 € (même montant que 2021).

Les principales orientations 2022 sont notamment :

- poursuivre le travail de sensibilisation des acteurs du tourisme et de loisirs à l'accueil des personnes en situation de handicap, développer les sites accessibles aux quatre types de handicap en particulier les handicaps sensoriels ;
- accompagner le Département dans la mise en œuvre opérationnelle de sa feuille de route tourisme, notamment en lien avec le développement de l'itinérance et des équipements culturels ; la mise en œuvre de ses dispositifs actuels et futurs notamment le dispositif de l'Office de Tourisme du Futur,

et micro-réseaux touristiques, les appels à ^{3/8}projets : Projets Territoriaux Structurants, Villages et Bourgs, Cafés-rando, etc. ; la prise en compte de l'accessibilité pour les sites, espaces, itinéraires et équipements départementaux ouverts au public visant une meilleure qualité d'usage pour tous ; la poursuite de la réalisation d'une méthodologie pour le diagnostic d'accessibilité en s'inspirant de celle de « Destination pour tous ».

Ces actions ont pour buts :

- de développer des territoires harmonieux afin d'obtenir dans un espace limité des possibilités de trouver à la fois de l'hébergement, de la restauration et des activités de loisirs en mettant en place de réels pôles touristiques accessibles ;
- de promouvoir la notion d'accessibilité universelle pour faire du Nord un véritable territoire de liberté où l'accessibilité et l'ensemble de la chaîne de déplacement sont assurés pour toutes et tous.

Le budget détaillé 2022 de l'action touristique s'élevant à 64 750 € est également annexé.

La convention de partenariat ayant pris fin le 31 décembre 2021. Il est proposé une nouvelle convention triennale jusqu'au 31 décembre 2024 annexée au présent rapport (annexe n° 3). Pendant la durée de la présente convention, le Département du Nord s'engage à verser à l'Association APF France Handicap pour la réalisation de ses activités une subvention annuelle 35 000 € soit une subvention globale sur 3 ans de 105 000 €, sous réserve du maintien d'une structure et d'un niveau d'activités comparables à ceux constatés lors de la signature de la convention.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer à l'association Accueil Paysan Hauts de France, une subvention globale sur 3 ans de 19 500 €, dont 6 500 € au titre de l'année 2022, pour la réalisation des activités de ladite association ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer entre le Département du Nord et l'association Accueil Paysan Hauts de France, la convention triennale prenant fin le 31 décembre 2024, dans les termes du projet joint en annexe 1 du rapport ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP003 du budget départemental 2022 ;
- d'attribuer à l'association APF France Handicap, une subvention globale sur 3 ans de 105 000 €, dont 35 000 € au titre de l'année 2022, pour la réalisation des activités de ladite association ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer entre le Département du Nord et l'association APF France Handicap, la convention triennale prenant fin le 31 décembre 2024, dans les termes du projet joint en annexe 3 du rapport ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP003 du budget départemental 2022.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23002OP003	23002E29	815 000 €	160 000 €	124 500 €

Sébastien SEGUIN
Vice-Président

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique sportive

I) AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLEGES PUBLICS ET PRIVES

La pratique sportive régulière, notamment dans les établissements scolaires publics et privés, contribue à la santé, au bien-être et à l'épanouissement des jeunes collégiens. Elle encourage et favorise l'exercice d'une activité sportive encadrée sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Tous les établissements du second degré, publics comme privés, comptent une association sportive (AS) dont la présidence est assurée par le chef d'établissement. Les collégiens qui souhaitent pratiquer une activité sportive, en plus des cours obligatoires d'EPS, peuvent ainsi adhérer à l'association sportive de leur collège.

Les modalités d'intervention en faveur des associations sportives de collèges sont définies en annexe 1 du rapport.

A ce jour, 155 collèges (132 publics et 23 privés) ont sollicité l'aide départementale, au titre de l'année scolaire 2021/2022 pour leur fonctionnement (aide forfaitaire), ainsi que pour l'organisation d'un stage sportif au Val Joly et/ou leur participation à une ou plusieurs finales de championnat scolaire.

L'ensemble de ces demandes sont reprises en annexe 2 pour un montant global de 56 530 €.

II) AIDE A LA LIGUE DE FORCE NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE

La Ligue de Force Nord-Pas-de-Calais Picardie a sollicité une subvention exceptionnelle du Département du Nord à hauteur de 1 200 €. Cette aide est destinée à contribuer au financement des frais de déplacement d'une compétitrice au palmarès remarquable, Madame Kelly MILLECAMPS, sélectionnée pour participer aux Championnats du Monde de Force Athlétique, programmés du 6 au 12 juin 2022, à Sun City (Afrique du Sud).

Cette demande est reprise en annexe 3 pour un montant de 1 200 €.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer pour l'année scolaire 2021/2022, des subventions aux associations sportives de collèges publics et privés, pour un montant global de 56 530 €, comme indiqué dans l'annexe 2 du rapport ;

- d'attribuer à la Ligue de Force Nord-Pas-de-Calais Picardie, une subvention en fonctionnement de 1 200 €, comme indiqué dans l'annexe 3 du rapport ;

- d'imputer ces dépenses de fonctionnement sur les crédits inscrits au budget départemental 2022, Opération : 23009OP005.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23009OP005	23009E15	2 209 700	1 612 150	57 730

François-Xavier CADART
Conseiller Départemental délégué aux Sports

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Lille Métropole Hockey Club pour la rénovation et l'extension de ses installations sportives et notamment son terrain d'honneur en gazon synthétique.

Le Lille Métropole Hockey Club (LMHC) a sollicité une aide du Département à hauteur de 200 000 € pour la rénovation et l'extension de ses installations sportives et notamment la rénovation de son "terrain d'honneur" en gazon synthétique.

Cette association sportive a en effet la particularité d'être propriétaire des équipements sportifs qu'elle utilise pour ses entraînements et ses compétitions.

Aujourd'hui, seules les communes et intercommunalités sont éligibles à la politique de soutien aux projets d'investissement (PTS/ADVB).

Au regard de son rayonnement et de son caractère structurant, il est proposé de répondre favorablement à la demande du LMHC. Ce projet montre en effet des spécificités en adéquation avec les attentes du Département quant au développement de la pratique sportive :

- 1- Cette structure bénéficie du soutien du Département au titre de la politique de l'Excellence sportive (15K€/an). A ce titre, elle organise des actions sociétales et s'engage à poursuivre ses missions d'intérêt général (accueil d'enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance, de Mineurs Non Accompagnés ainsi que des personnes en situation de handicap, organisation de job-dating...).
- 2- Les installations sont régulièrement utilisées par les classes du collège Anne Frank pour les cours d'Education Physique et Sportive (EPS) mais aussi par la section de hockey avec laquelle une convention a été passée.
- 3- Ce complexe a été recensé « Centre de préparation aux Jeux » (CPJ) par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. Le hockey sur gazon étant reconnu comme discipline olympique par le Comité International Olympique (CIO).

La présentation de ce projet d'un montant total de 1 993 506 € TTC est reprise dans l'annexe 1, ci-jointe, mentionnant les participations de :

- l'État via le fonds dédié à l'Agence Nationale du Sport (ANS),
- la Région Hauts de France,
- la Métropole Européenne de Lille.

Les modalités de versement de cette subvention exceptionnelle sont reprises dans la convention jointe en annexe 2.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer au Lille Métropole Hockey Club une subvention départementale de 200 000 €, pour la rénovation et l'extension de ses installations sportives et notamment la rénovation de son "terrain d'honneur" en gazon synthétique ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et le Lille Métropole Hockey Club, dans les termes du projet, joint au rapport, en annexe 2 ;
- d'imputer ces dépenses d'investissement sur les crédits inscrits au budget départemental 2022.
Opération : 23009OP003-23009 E17

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23009OP003	23009E17	500 000	297400	200 000

François-Xavier CADART
Conseiller Départemental délégué aux Sports

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Spectromètre RMN 1 200 MHz sur le Campus Cité Scientifique de l'Université de Lille à Villeneuve d'Ascq - signature de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens

Par délibération n° DPAAE/2014/720 du 7 juillet 2014, le Département a décidé d'apporter son soutien au CNRS, à hauteur de 1,5 M€, pour le projet d'acquisition et d'implantation d'un spectromètre RMN 1 200 MHz sur le site de la cité scientifique de Villeneuve d'Ascq au regard des forts enjeux que ce projet présentait : un rayonnement au sein de la communauté scientifique au niveau international et européen (attractivité des chercheurs, étudiants, programmes pilotes, fonds mobilisables plus facilement) et l'intensification de l'activité économique (industrie, biochimie, recherche médicale, matériaux).

Un accord cadre de collaboration pour la mise en œuvre de l'opération scientifique portant sur l'acquisition et l'implantation du spectromètre a été signé le 10 juillet 2014 entre l'Etat, le Centre National de la Recherche Scientifique, l'Université de Lille 1, la Région Nord-Pas-de-Calais, le Département et LMCU.

Le 16 février 2015, la Commission permanente du Département a autorisé le Président à signer la convention FDAN Grands Projets (délibération n° DPAAE/2015/105), pour permettre le versement d'une quote-part de 400 000 € au CNRS, à valoir sur la subvention de 1,5 M€. Il restait donc 1,1 M€ à verser.

Le 27 novembre 2015, les 6 structures ont signé une convention d'objectifs et de moyens portant sur l'acquisition du spectromètre et la construction d'un bâtiment dédié pour son installation sur le campus de l'Université de Lille 1 Sciences et Technologie, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'Université de Lille, ce qui impliquait de désigner celle-ci bénéficiaire du solde de la subvention départementale de 1,1 M€.

Par ailleurs, ce projet a été intégré au CPER 2015-2020, au titre du volet enseignement supérieur recherche innovation. Sa convention générale d'exécution prévoit une fin des engagements au plus tard le 31 décembre 2022.

Lors du COTECH du 27 mars 2018, le CNRS a annoncé un retard calendaire de deux ans, soit une livraison envisagée de l'équipement en septembre 2022 et pour une réception définitive après tests toute fin 2022.

En lien avec les clauses du marché public entre le CNRS et la société Bruker, et compte-tenu du caractère extrêmement innovant (voire inédit) de l'équipement, un nouveau jalon de « go/no go » sur la poursuite du projet a été fixé au 30 juin 2019 par le CNRS. Si, à cette date, le CNRS devait annoncer le non-respect des délais, à savoir la livraison en septembre 2022, son marché avec le fournisseur serait résilié et les fonds versés pour l'équipement seraient restitués à chacun des co-financeurs. Ceci a nécessité l'élaboration d'avenants à l'accord cadre du 10 juillet 2014 et à la convention d'objectifs et de moyens du 27 novembre 2015.

Par délibération n°DSTD/2019/70 du 29 avril 2019, le Conseil départemental a approuvé la signature de ces avenants et la convention bipartite entre le Département et l'Université de Lille prévoyant les modalités de versement de la subvention d'investissement pour la réalisation du volet immobilier (1,1 M€).

Le jalon relatif à la faisabilité de ce projet a été levé le 26 juin 2019.

Ayant achevé les tests de qualification en usine, la société BRUKER a débuté la livraison du spectromètre le 04/05/2022 à Villeneuve d'Ascq. Le positionnement du spectromètre sur la dalle flottante a été finalisé le 06/05/2022. La première étape de la mise en froid de l'aimant interviendra à partir du 30/05/2022, dans le cadre du contexte géopolitique actuel et de l'envol du prix des gaz (multiplication par 4 du coût de l'hélium liquide en l'espace de 3 mois). La société BRUKER a respecté ses engagements contractuels en ayant débuté l'installation du spectromètre avant la date du 30/06/2022 précisée dans la convention d'objectifs et de moyens.

Dans ce contexte de vigilance accrue de l'Université de Lille et du CNRS, ce dernier souhaiterait qu'un avenant n°2 à la Convention d'Objectifs et de Moyens permette d'étendre la date de mise en service du spectromètre jusqu'au 31/10/2022, date limite imposée par l'État, co-financeur de l'opération, au lieu du 30/09/2022. Cette proposition n'a pas d'incidence sur les dispositions de la convention bipartite du Département avec l'Université de Lille qui prévoit que la demande de paiement du solde de cette subvention doit parvenir dans les services départementaux le 1^{er} novembre 2022 au plus tard.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer entre le Département du Nord, l'Etat, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Université de Lille et la Région des Hauts-de-France, l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens portant sur l'acquisition et l'implantation d'un spectromètre à RMN 1 200 MHz et la construction d'un bâtiment dédié pour son installation sur le campus de Cité Scientifique de l'Université de Lille au plus tard le 31 octobre 2022, dans les termes du projet joint en annexe 1 du rapport.

Nicolas SIEGLER
Vice-Président

**COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Validation du partenariat financier avec le bloc communal sur une vingt sixième liste de projets de développement d'intérêt communal ou intercommunal

Par délibération n° 4.1 DV/2016/456 du 17 octobre 2016, le Conseil départemental a approuvé les règles générales de financement des projets routiers réalisés sur le domaine public départemental.

Par délibération n° 5.3 DRE/2020/333 du 28 septembre 2020, le Conseil départemental a approuvé les principes de financement des projets cyclables en lien avec le Schéma cyclable départemental.

Résumées dans le tableau ci-dessous et en tenant compte des nouvelles dispositions concernant l'Accompagnement des projets d'Aménagement de Trottoirs le long des routes départementales conformément à la délibération n° 4.1 DV/2018/94 du Conseil départemental du 16 avril 2018, elles permettent de prendre en compte la nature des projets et la capacité d'accompagnement du bloc communal.

Type d'aménagement	% Chaussée pris en charge par le CD59	Aménagements en trottoirs pris en charge par le CD59
Travaux nécessaires à la préservation du patrimoine	100 %	<ul style="list-style-type: none"> - Surface de trottoirs : 10 €/m² - Blocs, bordures caniveaux en limite de chaussée : 30 €/ml - Bordures ou caniveaux seuls en limite de chaussée : 15 €/ml - Busage de fossés pour réalisation cheminement doux : 40 €/ml - Bordures de quais bus accessibles aux PMR : 50 €/ml
Sécurité routière hors agglomération	100 %	
Travaux avant transfert	100 % à concurrence de 40 €/m ² 70 % maxi au-delà	
Autres travaux de développement d'intérêt communal ou intercommunal	70 % maxi	

Dans ces conditions, il est nécessaire d'approuver, projet par projet et dès lors que les études sont suffisamment avancées, les règles précises de cofinancement.

Vingt-cinq listes de projets de développement d'intérêt communal ou intercommunal ont déjà été approuvées par délibérations du Conseil départemental n° 4.1 DV/2017/27 du 6 février 2017 et n° 4.2 DV/2017/151 du 22 mai 2017, par délibérations de la Commission permanente n° 4.1 DV/2017/186 du 3 juillet 2017, n° 4.2 DV/2017/310 du 9 octobre 2017 et n° 4.1 DV/2017/390 du 27 novembre 2017, n° 4.2 DV/2018/73 du 26 mars 2018, n° 4.1 DV/2018/182 du 9 juillet 2018 et n° 4.1 DV/2018/373 du 19 novembre 2018 et n° 4.2 DV/2019/62 du 25 mars 2019 et n° 4.2 DV/2019/170 du 3 juin 2019, n° 4.2 DV/2019/239 du 7 octobre 2019, n° 4.3 DV/2019/510 du 17 décembre 2019, n° 4.2 DV/2020/32 du 3 février 2020, par délibération du Conseil départemental n° 4.2 DV/2020/227 du 29 juin 2020 et par délibérations de la Commission permanente n° 4.1 DV/2020/297 du 28 septembre 2020, n° 4.9 DV/2020/375 du 16 novembre 2020, n° 4.1 DV/2020/456 du 14 décembre 2020, n° 4.1 DV/2021/36 du 15 février 2021, n° 4.1 DV/2021/90 du 15 mars 2021, n° 4.3 DV/2021/209 du 17 mai 2021, n° 4.6 DV/2021/314 du 27 septembre 2021, n° 4.2 DV/2022/8 du 24 janvier 2022, n° 4.1 DV/2022/69 et 4.4 DV/2022/116 du 22 mars 2022 et DV/2022 du 30 mai 2022.

L'annexe 1 reprend la liste actualisée des partenariats déjà approuvés depuis la délibération du 12 avril 2016 approuvant la première liste de projets d'intérêt communal ou intercommunal cofinancés.

- 4/2 -

L'objet du présent rapport est d'actualiser cette liste au regard de l'avancement des études et des échanges avec nos partenaires.

Arrdt	Commune sur laquelle sont prévus les travaux	Objet de l'opération	Répartition du financement en % et/ou type de travaux	Répartition des montants	Inscription au Budget départemental Dépenses Recettes
CAMBRAI	Solesmes	Requalification de la chaussée en agglomération, aménagements de sécurité, réfection des trottoirs et des bordures-caniveaux sur les RD 942 et 958, dites rue du Général de Gaulle	Département : 100% travaux de chaussée et participation à hauteur de 30€/ml pour les bordures-caniveaux et 15 €/ml pour les caniveaux seuls	1 200 000 € TTC	Dépenses : 1 200 000 € TTC Recettes : 132 082 € HT
			Commune : 100 % des trottoirs et des aménagements de sécurité + reste à charge sur les bordures-caniveaux	En cours de chiffrage par la Commune	
CAMBRAI	Neuville-Saint-Rémy	Requalification de la chaussée en agglomération, aménagements de sécurité, réfection des trottoirs et des bordures-caniveaux sur la RD 61, dite rue du 8 mai 1945	Département : 100 % des travaux de chaussée, participation à hauteur de 30€/ml pour les bordures-caniveaux et participation de 10 €/m ² pour les trottoirs	425 000 € TTC	Dépenses : 425 000 € TTC Recette : 34 767 € HT
			Communes : 100 % des trottoirs et des aménagements de sécurité + reste à charge sur les bordures-caniveaux	98 742 € TTC	
DOUAI	Auby	Création d'un giratoire, aménagement d'un trottoir au nord et d'une piste cyclable bidirectionnelle au sud y compris l'éclairage public sur la RD 20	Département : 70 % de l'ensemble des travaux	1 215 000 € TTC*	Dépenses : 1 620 000 € TTC Recette : 405 000 € HT
			Douais Agglo : 30% de l'ensemble des travaux	405 000 € H.T	

*Y compris prise en charge de la TVA de toute l'opération.

Cette liste ne comprend pas les opérations réalisées avec un financement uniquement départemental

Le coût net de l'opération pour le Département correspond à la différence entre les dépenses et les recettes, le cas échéant.

Les coûts indiqués sont des coûts estimatifs pouvant correspondre à un niveau d'études préliminaires. Ils sont susceptibles d'évoluer de 20 % au cours de la passation et de l'exécution des marchés.

Procédures d'achat

De manière générale, il est intéressant de faire réaliser les travaux sur chaussées et sur trottoirs par la même entreprise tant d'un point de vue de la coordination des interventions que des enjeux de responsabilité des intervenants. Aussi, dès que la Commune ou l'EPCI y sera favorable, le Département acceptera d'intégrer à sa procédure d'achat les travaux sous maîtrise d'ouvrage communale.

Dans des cas très spécifiques, la convention passée entre le Département et la Commune ou l'EPCI pourra prévoir que la maîtrise d'ouvrage des études et/ou des travaux soit assurée par la même entité, notamment lorsqu'il n'est pas possible matériellement de distinguer physiquement les ouvrages financés par les uns ou les autres. Ces cas resteront limités compte tenu des responsabilités endossées par le maître d'ouvrage désigné.

- 4/2 -

Enfin, dans un objectif de mutualisation et de recherche d'économies, pour certains projets, le Département et la Commune ou l'EPCI pourront décider de constituer, conformément aux articles L 2113-6 et L 2113-7 du code de la commande publique, un groupement de commandes, afin de passer conjointement le marché permettant la mise en œuvre des travaux.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver les règles de financement, conformément aux dispositions du rapport pour les projets :
 - de requalification de la chaussée en agglomération, aménagements de sécurité, réfection des trottoirs et des bordures-caniveaux sur les RD 942 et 958 dites « rue du Général de Gaulle » sur le territoire de la Commune de Solesmes ;
 - de requalification de la chaussée en agglomération, aménagements de sécurité, réfection des trottoirs et des bordures-caniveaux sur la RD 61 dite « rue du 8 mai 1945 » sur le territoire de la Commune de Neuville-Saint-Rémy ;
 - de création d'un giratoire, d'aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable bidirectionnelle (y compris l'éclairage public) sur la RD 120 sur le territoire de la Commune d'Auby ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux acquisitions foncières dans le cadre de ces projets, lorsque les emprises existantes sur le domaine public départemental ne sont pas suffisantes pour la réalisation du projet et à signer tous les actes correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat correspondantes, y compris les délégations de maîtrise d'ouvrage et les conventions constitutives de groupements de commandes et leurs éventuels avenants pour adapter les participations finales aux marchés notifiés dans la limite des crédits inscrits au budget départemental et tous les actes correspondants.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
21003OP018	21003E16	23516000	4944207,88	3245000
21003OP018	21003E27			571849

Valentin BELLEVAL
Vice-Président

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Port de Gravelines - Grand-Fort-Philippe - Occupation temporaire du domaine du Port départemental de Gravelines par le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme dans le cadre de la mise en place d'équipements de vidéosurveillance.

Contexte

Le Port de Plaisance de Gravelines a été intégré au périmètre du Port de Dunkerque comme point de passage frontalier. De ce fait, le port de plaisance de Gravelines – Grand-Fort-Philippe a dû accroître ses moyens de contrôle et de surveillance de son activité plaisance.

Dans ce cadre, le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme, gestionnaire de la plaisance du port départemental, a pris la décision de mettre en place un système de vidéosurveillance au niveau des trois sites portuaires, des parkings de stationnement plaisanciers et camping-caristes et de renforcer l'éclairage public sur le site du Quai des Islandais.

Ces installations, complétées par le gardiennage des 3 sites du port de plaisance de Gravelines par une société privée, ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2021.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'autoriser le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme à occuper le domaine portuaire afin de réaliser les installations nécessaires à la mise en place d'un équipement de vidéosurveillance sur les 3 sites du port de plaisance, sur les parkings de stationnement plaisanciers et camping-caristes.

Les travaux envisagés comprennent le renforcement de l'éclairage public sur le site du Quai des Islandais et la réalisation de tranchées pour le passage des réseaux reliant le futur système de vidéosurveillance au réseau fibre existant de la Ville de Gravelines.

Autorisation d'occupation temporaire

Il est proposé d'établir cette autorisation d'occupation à titre gratuit pour une durée de 5 ans à compter du 29 octobre 2021 (date de l'arrêté préfectoral), pour les parcelles suivantes :

- Quai Ouest du Bassin Vauban : parcelles AT39 – AT36 à Gravelines ;
- Quai des Islandais : parcelles AV1 – AV359 à Gravelines ;
- Anse des Espagnols à Gravelines Petit-Fort-Philippe ;
- Parking de stationnement des plaisanciers : parcelles AT 36 -AV1 AV359 pontons aux Miaules à Gravelines ;
- Parking des camping-caristes : parcelle AV1 à Gravelines.

Cette autorisation d'occupation est délivrée à titre gratuit, précaire et est résiliable, sans indemnité, dans l'intérêt du domaine portuaire.

Le bénéficiaire supportera seul la charge de tous les impôts et taxes auxquels sont actuellement ou pourraient être assujettis les aménagements et installations.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme à occuper le domaine portuaire du Port départemental de Gravelines – Grand-Fort-Philippe afin de réaliser les installations nécessaires à la mise en place d'équipements de vidéosurveillance sur les 3 sites du port de plaisance, sur les parkings de stationnement plaisanciers et camping-caristes, conformément aux dispositions du rapport ;
- d'approuver le principe de gratuité de cette occupation du domaine public portuaire par le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme, pour une durée de 5 ans ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention définissant les modalités de cette occupation temporaire et tous les actes correspondants.

Valentin BELLEVAL
Vice-Président

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Transfert dans le domaine public communal d'un délaissé de voirie de la RD 934 et d'une parcelle situés entre les PR 29+0752 et 29+0918 sur le territoire de la commune de Jenlain.

Le rapport a pour objet d'approuver le transfert dans le domaine public communal d'un délaissé de voirie de la RD 934 et d'une parcelle enherbée situés entre les PR 29+0752 et 29+0918 sur le territoire de la commune de Jenlain.

Le délaissé de voirie résulte de l'aménagement du carrefour de la RD 934 avec la RN 49 (devenue la bretelle de l'échangeur RD 649 après transfert de l'Etat) en un carrefour giratoire, en 2004. Il permet aujourd'hui de desservir des parcelles agricoles. Une piste cyclable a par ailleurs été créée sur une partie de ce délaissé, afin d'assurer la continuité de la bande cyclable le long de la RD 934 avant le giratoire.

La parcelle enherbée se situe entre la piste cyclable et le nouveau tracé de la RD 934, en haut de talus. La commune de Jenlain en assure l'entretien régulier.

Ces parcelles, d'une superficie de 3 982 m², n'ont plus vocation à être maintenues dans le domaine public départemental. La commune de Jenlain sollicite leur transfert dans le domaine public communal afin d'y réaliser des embellissements permettant de mettre en valeur l'entrée de l'agglomération.

L'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permet le transfert entre personnes publiques des biens qui relèvent de leur domaine public, sans déclassement, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice de leurs compétences et relèveront de leur domaine public.

Le transfert sera rendu effectif à l'issue du dépôt en Préfecture des délibérations concordantes et de la procédure d'affichage.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver le transfert, en l'état, du domaine public départemental dans le domaine public communal d'un délaissé de voirie de la RD 934 et d'une parcelle enherbée situés entre les PR 29+0752 et 29+0918 sur le territoire de la commune de Jenlain, en application de l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permettant le transfert sans déclassement, dès lors que le bien public transféré est destiné à l'exercice des compétences de la collectivité et relève de son domaine public.

Valentin BELLEVAL
Vice-Président

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Politique de l'Habitat et du Logement : dispositifs "Nord Equipement Habitat Solidarité" (NEHS) et "J'Amén'Age 59" : attribution de subventions aux particuliers.

Le dispositif d'aide aux particuliers pour l'amélioration de leurs logements et de leurs conditions d'habitat, Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS), a été adopté par la délibération DHL/2014/246 du Conseil départemental du 14 avril 2014, sous une première phase expérimentale de 3 ans entre 2015 et 2017, sous l'appellation Nord Energie Solidarité (NES).

Cette politique a été généralisée dans une seconde phase par la délibération cadre du Conseil départemental du 13 novembre 2017 (DSTD/L/2017/372) par laquelle NES est devenu NEHS : « Nord Equipement Habitat Solidarité ». Le dispositif est ouvert aux propriétaires occupants de leurs logements, bailleurs ou locataires du parc privé. Les ressources de l'occupant doivent être inférieures ou égales à 2 RSA. Les travaux envisagés visent à lutter contre la précarité énergétique ou l'habitat indigne, à sécuriser le bâti et à protéger la santé des occupants.

Dans le cadre de sa politique de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, le Département du Nord a adopté le dispositif « J'Amén'Age 59 » (DAA/2019/249 du Conseil départemental du 01 juillet 2019). Il est ouvert aux propriétaires, locataires et aux hébergés à titre gracieux du parc privé et bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), souhaitant aménager leurs logements.

Dans ce rapport, 47 demandes de subvention des particuliers éligibles, sont présentées pour l'attribution d'une aide, dont 32 demandes NEHS et 15 demandes J'Amén'Age 59.

L'intervention départementale s'élève à 208 012,54 € d'aides en travaux, réparties comme suit :

- 166 943,67 € pour les demandes au titre du dispositif NEHS, dont 1 demande est présentée dans le cadre de la Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI), en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), pour un montant de 9 375 € ;
- 41 068,87 € au titre du dispositif « J'Amén'Age 59 ».

Le détail de ces aides est repris dans les tableaux, joints en annexes 1 et 2 du rapport.

Consommation des enveloppes par EPCI après cette Commission permanente

NEHS

ARRONDISSEMENT	EPCI	Nbre de demandes présentées dans ce rapport	Nbre de projets présentés dans ce rapport	Montant des subventions sollicitées dans ce rapport	Cumul des demandes en 2022	Cumul des subventions attribuées en 2022
AVESNES/HELPE	CAMVS	5	10	25 960,00 €	39	232 536,44 €
	CCCA	0	0	0,00 €	6	35 961,32 €
	CCSA	0	0	0,00 €	6	36 059,00 €
	CCPM	1	1	2 400,00 €	7	33 250,27 €
CAMBRAI	SM Pays du Cambrésis	1	2	6 400,00 €	19	105 842,92 €
DOUAI	Douaisis Agglo	3	5	12 800,00 €	17	85 686,98 €
	CCCO	0	0	0,00 €	6	34 400,00 €
	CCPC - Diffus	0	0	0,00 €	3	14 617,33 €
LILLE	CCPC - Diffus	0	0	0,00 €	4	31 200,00 €
	MEL	19	32	101 783,67 €	111	621 821,49 €
VALENCIENNES	CAPH	0	0	0,00 €	15	96 554,19 €
	CAVM	2	4	11 200,00 €	37	235 753,38 €
DUNKERQUE	SM Flandre et Lys	0	0	0,00 €	3	18 404,11 €
	CUD	1	2	6 400,00 €	15	90 373,76 €
	CCHF - Diffus	0	0	0,00 €	0	0,00 €
TOTAL		32	56	166 943,67 €	288	1 672 461,19 €

J'Amén'Age 59

ARRONDISSEMENT	EPCI	Nbre de demandes présentées dans ce rapport	Nbre de projets présentés dans ce rapport	Montant des subventions sollicitées dans ce rapport	Cumul des demandes en 2022	Cumul des subventions attribuées en 2022
AVESNES/HELPE	CAMVS	0	0	0,00 €	9	21 489,49 €
	CCCA	0	0	0,00 €	3	5 242,01 €
	CCSA	0	0	0,00 €	0	0,00 €
	CCPM	0	0	0,00 €	2	6 614,60 €
CAMBRAI	SM Pays du Cambrésis	1	1	6 522,30 €	14	52 282,52 €
DOUAI	Douaisis Agglo	2	3	5 168,12 €	5	12 477,23 €
	CCCO	1	1	746,64 €	2	1 893,85 €
	CCPC - Diffus	0	0	0,00 €	1	10 691,70 €
LILLE	CCPC - Diffus	0	0	0,00 €	2	5 675,29 €
	MEL	5	7	13 358,60 €	29	68 903,21 €
VALENCIENNES	CAPH	3	4	8 336,64 €	11	30 062,42 €
	CAVM	1	1	2 751,91 €	6	14 022,65 €
DUNKERQUE	SM Flandre et Lys	1	1	3 161,66 €	2	6 504,46 €
	CUD	1	1	1 023,00 €	5	7 906,66 €
	CCHF - Diffus	0	0	0,00 €	2	1 484,14 €
TOTAL		15	19	41 068,87 €	93	245 250,23 €

Il est proposé à la Commission permanente :

Pour le dispositif NEHS :

- d'attribuer 32 subventions pour le financement des demandes de particuliers sur des aides aux travaux, pour un montant total de 166 943,67 €, selon le tableau, joint en annexe 1 du rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022, opération 23006OP001.

Pour le dispositif J'Amén'Age 59 :

- 4/5 -

- d'attribuer 15 subventions pour le financement des demandes de particuliers sur des aides aux travaux, pour un montant total de subventions de 41 068,87 €, selon le tableau, joint en annexe 2 du rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022, opération 13003OP003.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP001	23006E19	2 800 000 €	1 505 517,52 €	166 943,67 €
13003OP003	13003E26	850 402,00 €	315 699,43 €	41 068,87 €

Jean-Noël VERFAILLIE
Vice-Président

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Politique de l'Habitat et du Logement : dispositif de soutien aux logements communaux - communes de Busigny (Cambrésis) et Gussignies (Avesnois) - attribution de subventions

En lien avec les orientations du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) sur la production de logements dans les bourgs ruraux, un dispositif d'aide a été mis en place par le Conseil général le 15 décembre 2014 (DHL/2014/1207) et complété par le Conseil départemental du 22 mai 2017 (DSTD/2017/130) afin de soutenir la création de logements communaux dans les communes rurales du Département.

Cette aide spécifique vise à transformer des bâtiments communaux (anciens logements d'instituteurs, presbytères...) de manière à développer une offre en logements aidés pour des ménages à revenus modestes en secteur rural. Le dispositif prévoit d'accorder une subvention d'un montant maximal de 14 000 € par logement.

Deux projets sont présentés en annexe 1 « Fiche Projets », pour un montant total de 42 000 €, correspondant à la création de deux logements à Busigny et un logement à Gussignies.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer une aide à l'investissement de 28 000 € à la commune de Busigny, dans le cadre de la création de 2 logements communaux, conformément à la fiche projet, jointe en annexe 1, du rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre la commune de Busigny et le Département du Nord, dans les termes du projet, joint en annexe 2, du rapport ;
- d'attribuer une aide à l'investissement de 14 000 € à la commune de Gussignies, dans le cadre de la création d'un logement communal, conformément à la fiche projet, jointe en annexe 1, du rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre la commune de Gussignies et le Département du Nord, dans les termes du projet joint, en annexe 3, du rapport ;
- d'imputer la dépense correspondante au budget départemental de l'exercice 2022, opération 23006OP007.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP007	23006E19	434 000 €	92 124 €	42 000 €

Jean-Noël VERFAILLIE
Vice-Président

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Politique de l'Habitat et du Logement : soutien à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale du Nord (AIVS).

Le contexte actuel du marché du logement est marqué par une insuffisance de l'offre en logements locatifs sociaux et par une offre dans le parc privé qui ne permet pas d'accueillir les ménages fragiles.

Un des objectifs du Plan Départemental de l'Habitat révisé le 17 mai 2021 pour la période 2021 – 2027 est de renforcer l'offre de logements au profit des ménages les plus fragilisés. Dans cette perspective, la principale mission de l'AIVS du Nord est d'inciter les bailleurs privés à louer leurs logements à des ménages aux ressources modestes et à remettre sur le marché locatif des logements privés vacants avec un loyer inférieur à celui du marché.

Dans ce contexte, l'intervention d'une Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) peut contribuer à atteindre cet objectif. Les AIVS sont des agences immobilières associatives qui assurent une mission d'intermédiaire entre le locataire et le bailleur, garantissant ainsi un accompagnement individualisé de chaque partie, dans toutes les étapes de la location. Elles développent des solutions dans le parc privé pour les personnes en difficulté.

Créée le 1^{er} octobre 2003, l'AIVS du Nord a son siège social au 768 rue de Cambrai à Lille. Elle est implantée à Lille et à Valenciennes. L'AIVS a pour objectifs :

- d'apporter son concours à la mise en œuvre du droit au logement dans le Département ;
- de mobiliser et gérer un parc de logements décents dans le parc privé à destination d'un public défavorisé ou modeste, privé des circuits d'attribution classiques ;
- de participer à la réalisation du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Elle fait coïncider les intérêts des propriétaires avec ceux des locataires ne présentant pas les garanties usuelles de solvabilité. En contrepartie d'une offre locative décente et de loyers modérés, elle offre différents services aux bailleurs privés (assurance, suivi des locataires) afin de sécuriser leurs revenus.

L'AIVS du Nord est présente sur le Département du Nord en tant que professionnel de l'immobilier et fait partie d'un réseau national de plus de 50 AIVS.

Eléments de bilan pour 2021

En 2021, l'AIVS a connu de profondes transformations avec le départ de son Directeur Général et la démission de son Président.

Un rapprochement a été opéré avec Partenord Habitat, qui a travaillé à une refonte des statuts et du règlement intérieur adoptée en novembre 2021 lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Au 31 décembre 2021, l'équipe comptait 10 ETP ^{4/7} pourvus et gérait 583 logements (350 pour l'Agence de Lille et 233 pour celle de Valenciennes).

La majorité des logements sont des appartements (soit 68%), toutefois le nombre de maisons reste significatif (environ 32 %).

14 nouveaux baux ont été signés au cours de l'année 2021 dans le cadre du dispositif d'intermédiation locative (le propriétaire confie son bien en vue d'une sous-location à une agence immobilière à vocation sociale). Au 31 décembre 2021, l'AIVS gérait une vingtaine de baux en intermédiation locative.

Plus de 100 visites annuelles ont été programmées en 2021. 27 nouveaux logements ont été captés en 2021 (24 conventionnés ANAH et 3 en loyer libre).

En 2021, la subvention départementale de 260 000 € représentait 47 % des ressources financières. Pour le reste des ressources :

- Honoraires : 221 774 €, soit 40 % ;
- Gestion Locative Adaptée pour le Département du Nord et la MEL : 34 440 €, soit 6 % ;
- Etat au titre de l'intermédiation locative : 20 670 €, soit 3 % ;
- MEL : 11 000 €, soit 2 %.

Perspectives pour 2022 :

Pour l'année 2022, un(e) Président(e) sera élu(e) et l'AIVS va chercher à reconstituer l'outil en affirmant un nouveau modèle.

Un nouveau Directeur Général sera recruté, afin de mettre en œuvre cette mission avec l'élaboration d'une nouvelle stratégie de communication.

Considérant cette mutation en cours, le Département du Nord propose de maintenir son effort et l'aide accordée, soit une subvention de 260 000 € au titre de l'exercice 2022 payée en un seul versement, pour la mise en œuvre des missions suivantes :

- réaliser un document prévisionnel de développement pluriannuel et prospectif de son activité ;
- réaliser un inventaire de l'ensemble des logements afin de s'assurer de la décence des logements gérés par l'AIVS du Nord. L'inventaire global du parc précisera les dates de visite, l'état des logements (insalubre, décent...), la classe énergétique ainsi que les éventuelles actions de rénovation ;
- réaliser des fiches décence pour chaque logement capté ;
- transmettre au Département un tableau de bord d'activité trimestriel ;
- établir un outil de suivi de la demande permettant de suivre les parcours logements des ménages sollicitant l'AIVS ;
- mener des actions de prospection, notamment sur les secteurs moins couverts, d'Avesnes, Douai, Cambrai ;
- mettre en place le nouveau dispositif, « Loc' Avantage » (proposer un bien à un montant inférieur aux loyers du marché local et sous certaines conditions de ressources du locataire, avec d'importantes déductions fiscales) ;
- aider au montage de dossiers les propriétaires qui s'engagent dans la réhabilitation d'un logement en vue de le mettre à disposition à des personnes à ressources modestes et qui peuvent bénéficier d'aides de l'ANAH ; au-delà du montage du dossier de subvention il s'agit de rechercher des cofinancements, de conseiller et accompagner le propriétaire, de la recherche de devis à la réception des travaux ;
- participer au dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat en milieu rural avec des propriétaires privés, aux logements communaux.

Un projet de convention de partenariat pour l'année 2022 est annexée à ce rapport (annexe 1).

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 260 000 € à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) du Nord pour le fonctionnement de ladite structure au titre de l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) du Nord, dans les termes du projet joint en annexe 1 du rapport, pour l'année 2022 ;
- d'imputer la dépense correspondante au budget départemental de l'exercice 2022 (opération : 23006OP007 – enveloppe : 23006E15).

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP007	23006E15	600 000 €	340 000 €	260 000 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Politique de l'Habitat et du Logement : soutien à l'Agence d'Information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais (ADIL).

L'Agence Inter Départementale d'Information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais (ADIL) est agréée par l'Agence Nationale d'Information sur le Logement (ANIL) et par le Ministère de la Cohésion des territoires.

Le rôle de l'ADIL a été reconnu par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, dite loi SRU du 13 décembre 2000. L'Agence a pour vocation d'offrir au public un conseil dans le domaine juridique, financier ou fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat.

Cette information, avant tout préventive, permet à l'utilisateur de mieux connaître ses droits, ses obligations et les solutions adaptées à son cas. Elle doit être complète, neutre, personnalisée et gratuite.

Le contact direct avec le public est privilégié dans la mesure du possible. Il existe dans le Nord 8 sites permanents (6 sites dans le Pas-de-Calais) et 14 permanences occasionnelles pour la réception du public. Les sites permanents se situent à Dunkerque, Tourcoing, Roubaix, Lille, Douai, Valenciennes, Maubeuge et Cambrai.

L'agence assure également, au bénéfice de ses membres, des actions de conseil et d'expertise juridique ou économique. Elle réalise des études, recherches ou démarches relatives à son domaine d'activité.

L'agence contribue à la collecte et à l'exploitation des données de l'ensemble du réseau des agences départementales, coordonnées par l'ANIL.

L'ADIL fait partie, au plan départemental, du Comité Technique d'Harmonisation du Fonds de Solidarité Logement (FSL), instance de mise en œuvre du FSL. Pour accompagner les locataires et les bailleurs en difficulté, l'ADIL porte un numéro vert « 0800 359 359 », dédié à la prévention des expulsions.

En 2021, les consultations se sont poursuivies malgré la crise sanitaire, avec une réponse apportée au téléphone ou par mail aux habitants.

- plus de 26 688 consultations juridiques par des particuliers dont plus de 20 100 par des nordistes, dans la lignée des chiffres 2020 (20 200 consultations) ;
- 665 appels entrants via la plate-forme téléphonique d'information et d'orientation « Nord Equipement Habitat Solidarité » (contre 502 en 2020), 590 conseils délivrés, 226 pré-diagnostic réalisés et 144 dossiers transmis aux opérateurs habitat.

L'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais va poursuivre et développer en 2022 l'ensemble des actions qu'elle mène depuis plusieurs années :

- informer et conseiller gratuitement les habitants du Département sur toutes les questions relatives au logement ;
- poursuivre l'animation de la plateforme téléphonique d'information et d'orientation « Nord Equipement Habitat Solidarité ». Une permanence téléphonique est mise à disposition des acteurs sociaux tous les jours au numéro « 03 59 611 200 », permettant aux ménages de s'engager sur un projet travaux, de définir les différentes aides mobilisables et de les orienter vers l'opérateur habitat compétent du territoire. Une personne est affectée au suivi de ce dispositif afin de garantir la pertinence de la réponse apportée aux ménages, des orientations et de l'observation des demandes ;
- participer aux différentes actions qui découleront du Plan Départemental de l'Habitat 2021-2027 ;
- sensibiliser les maires et les acteurs du logement aux dispositifs Habitat mis en œuvre par le Département ;
- réaliser une étude sur le traitement de la précarité énergétique dans le Département du Nord :
 - leviers et outils à actionner ;
 - coordination entre les nombreux acteurs qui œuvrent à réduire ce phénomène ;
 - articulation entre les différents dispositifs d'aides pour les particuliers.

L'étude intégrera les évolutions récentes du contexte technique et juridique.

La subvention globale de 340 000 € proposée pour les différentes actions et missions de l'ADIL se décompose comme suit :

- 305 000 € de subvention au titre de sa mission générale ;
- 35 000 € dédiés au portage de la plateforme téléphonique d'information et d'orientation du dispositif « Nord Equipement Habitat Solidarité ».

Un projet de convention de partenariat pour l'année 2022 est annexé à ce rapport (annexe 1) ainsi que le budget de l'association (annexe 2).

Je propose à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 340 000 € à l'Agence Inter Départementale d'Information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais, pour le fonctionnement de ladite structure au titre de l'année 2022 ;
- de m'autoriser à signer la convention de partenariat entre l'Agence Inter Départementale d'Information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais et le Département du Nord, dans les termes du projet, joint en annexe 1, du rapport ;
- d'imputer la dépense correspondante au budget départemental de l'exercice 2022, opération 23006OP007.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP007	23006E15	600 000 €	0 €	340 000 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Favoriser l'accès à la piscine et aux équipements culturels départementaux pour les élèves scolarisés dans les collèges ruraux - année scolaire 2022/2023

Lors de sa réunion du 13 juin 2016, le Conseil départemental a adopté une délibération cadre (MCT/2016/273) relative à la politique départementale en faveur de la ruralité.

A travers cette délibération, le Département du Nord confirme les dispositifs mis en place pour répondre à deux de ses engagements :

- favoriser l'accès aux équipements sportifs et plus particulièrement à la piscine en milieu rural ;
- favoriser l'accès des collégiens en milieu rural aux équipements culturels du territoire et en particulier aux équipements culturels départementaux.

Il est proposé de reconduire les dispositifs Transport Piscine et Culture pour la prochaine année scolaire.

I. TRANSPORT PISCINE : SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION POUR LES COLLÉGIENS ÉLOIGNÉS DES PISCINES, PARTICULIÈREMENT EN MILIEU RURAL

Afin de garantir une égalité de traitement quant à la pratique de la natation, le Département prend en charge une partie des coûts liés au transport, dès lors que la distance entre le collège et la piscine la plus proche est supérieure à 5 kms (DESC/2016/426 du 26 septembre 2016).

L'intervention du Département consiste en la prise en charge financière de 15 trajets maximum par année scolaire, pour 60 % des élèves entrant en classe de 6^{ème} (effectifs année N-1 issus de l'enquête du Rectorat), par collège et sur la base d'un forfait kilométrique de 5,50 €. Ce calcul détermine un montant maximum de l'aide financière (annexe 1 du rapport).

Les collèges transmettent un bilan d'utilisation de la subvention à l'issue de chaque année scolaire.

Sont éligibles au dispositif :

- les collèges ruraux (MCT/2016/273 du 13 juin 2016) ;
- les collèges accueillant des collégiens issus des communes rurales ;
- les collèges urbains ou semi-urbains confrontés à des situations spécifiques exceptionnelles (fermeture temporaire de piscine, incendie, fermeture définitive, ...).

Les collèges identifiés peuvent ainsi varier en fonction des années scolaires, selon les ouvertures ou fermetures d'équipements nautiques.

1. Evolution de la liste des collèges éligibles^{5/1} pour l'année scolaire 2022/2023

Compte tenu de la situation sanitaire en 2020 et 2021 et des fermetures des piscines, de nombreuses séances n'ont pu être réalisées dans les collèges mais également dans les écoles ; cependant, il est nécessaire de répondre aux enjeux d'apprentissage de la natation des collégiens.

Aussi, afin de permettre à plus de collèges d'avoir accès au dispositif, il est proposé de réintégrer les collèges situés à plus de 5kms d'une piscine et qui ont été retirés de la liste des bénéficiaires depuis la mise en place du dispositif, afin de leur donner l'opportunité de bénéficier à nouveau de l'aide.

Il s'agit de 9 collèges qui n'avaient pas utilisé le dispositif durant 3 années de suite (les collèges Philippe de Commines à Comines, Jean Zay à Escautpont, Henri Matisse à Linselles, Henri Matisse à Ostricourt, Maurice Schumann à Pecquencourt, Jacques Monod à Pérenchies, Etienne Dolet à Provin, Albert Camus à Thumeries et Emile Zola à Wattrelos) et d'un collège dont les élèves se déplaçaient à pied en Belgique (le collège Saint Joseph à Comines).

La liste des collèges éligibles peut également être mise à jour, compte tenu de la situation des 2 collèges à Wormhout (collèges du Houtland et Notre Dame).

Ces 2 collèges bénéficiaient du dispositif en raison de leur éloignement d'une piscine (plus de 17 kms).

En janvier 2022, un nouveau centre aquatique a été ouvert à Wormhout, les collégiens pourront se rendre dans cet équipement plus proche, situé à moins de 5 kms.

Ainsi, pour l'année scolaire 2022/2023, le nombre de collèges éligibles s'élève à 72 collèges (annexe 2 du rapport).

2. Mise en place du dispositif pour l'année scolaire 2022/2023

Le coût estimé du dispositif s'élève à **110 764 €** pour les **72 collèges** éligibles au titre de l'année scolaire 2022/2023. Ce soutien financier est accordé sous forme de subvention.

Depuis l'année scolaire 2020/2021, l'aide est versée à hauteur du montant maximum prévu, dès réception des justificatifs de dépenses et d'un bilan d'activité.

II. TRANSPORT CULTURE : SOUTIEN À L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS DÉPARTEMENTAUX DES COLLÉGIENS SCOLARISÉS EN MILIEU RURAL

Dans la continuité de ses politiques volontaristes à destination des collégiens et en faveur de l'égalité des chances, le Département du Nord se mobilise en proposant de soutenir l'accès aux équipements culturels départementaux à destination des élèves scolarisés dans les collèges ruraux.

Créé par la délibération DESC/2017/356 du 18 décembre 2017, afin de favoriser l'accès aux équipements départementaux pour les élèves dans les collèges ruraux, le dispositif vise à proposer à chaque collégien scolarisé en milieu rural (public comme privé), une sortie artistique et culturelle au cours de ses quatre années en collège afin de découvrir l'un des équipements culturels départementaux suivants : MusVerre à Sars Poteries, Forum Antique à Bavay, Maison natale Charles de Gaulle et Archives départementales à Lille, Forum des Sciences à Villeneuve d'Ascq, Musée de Flandre à Cassel, Musée Matisse du Cateau Cambrésis, Abbaye de Vaucelles à Les Rues-des-Vignes.

Ce dispositif a vocation à organiser une journée dédiée à la culture, accompagnée d'une dynamique de parcours.

Le dispositif prévoit :

- la prise en charge du transport pour l'ensemble des classes d'un niveau choisi par l'établissement par année scolaire ;
- l'entrée gratuite dans un équipement culturel départemental ;
- la gratuité de la médiation culturelle.

Les bénéficiaires sont les élèves des 67 collèges repris en annexe 3 du rapport (45 collèges ruraux et 22 à rayonnement rural, tels que définis dans la délibération DE/2020/179 du 24 avril 2020).

Calcul de la subvention et modalités de versement 2022/2023 :

La subvention allouée au collège est calculée à partir des éléments suivants (annexe 4 du rapport) :

- effectifs année scolaire (N-1) issus de l'enquête du Rectorat du niveau comptant le nombre d'élèves le plus élevé ;
- effectifs (N-1) des élèves en ULIS et en SEGPA ;
- 1 adulte accompagnateur par groupe de 15 élèves ;
- nombre de cars nécessaires par tranche de 60 personnes ;
- montant forfaitaire de 900 € par bus.

Les montants maximums attribués à chaque collège, déterminés sur cette base, sont précisés en annexe 3 du rapport. Le coût estimé du dispositif, pour les 67 collèges concernés, s'élève à 194 400 €.

Cette subvention est versée à hauteur du montant maximum prévu, dès réception des justificatifs de dépenses et d'un bilan d'activité.

Il est proposé à la Commission permanente :

Pour le transport piscine :

- de reconduire le dispositif visant à favoriser l'accessibilité aux piscines pour les collèges dans les conditions définies en annexe 1 du rapport, pour l'année scolaire 2022/2023, par l'octroi d'une subvention ;
- de fixer, pour l'année scolaire 2022/2023, la liste des 72 collèges éligibles au titre du dispositif visant à favoriser l'accessibilité aux piscines pour les collèges, repris dans le tableau joint en annexe 2 du rapport ;
- d'attribuer les subventions pour les montants maximum repris dans le tableau, joint en annexe 2 du rapport, au titre de l'année scolaire 2022/2023 et d'autoriser le versement de l'aide à hauteur du montant maximum prévu à réception des justificatifs de dépenses et d'un bilan d'activité ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents à intervenir dans ce cadre ;
- d'imputer la dépense correspondante sur le programme 23003.

Pour le transport culture :

- de reconduire le dispositif d'aide à la mobilité et à l'accès à la culture pour les collégiens en milieu rural, dans les conditions définies en annexe 4 du rapport, pour l'année scolaire 2022/2023, par l'octroi d'une subvention ;
- de fixer, pour l'année scolaire 2022/2023, la liste des 67 collèges éligibles au titre du dispositif

visant à favoriser la mobilité et l'accès à la culture pour les collèges, repris dans le tableau joint en annexe 3 du rapport ;

- d'attribuer les subventions pour les montants maximum repris dans le tableau, joint en annexe 3 du rapport, au titre de l'année scolaire 2022/2023 et d'autoriser le versement de l'aide à hauteur du montant maximum, à réception des justificatifs de dépenses et d'un bilan d'activité ;
- de favoriser l'accès aux équipements culturels départementaux en prévoyant la gratuité de l'entrée et de la médiation culturelle aux 67 collèges éligibles, lors d'une journée dédiée à la culture ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents à intervenir dans ce cadre ;
- d'imputer la dépense correspondante sur le programme 23003.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23003OP004	23003E30	460000	0	305163,68

Patrick VALOIS
Vice-Président

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Opérations relatives au patrimoine naturel Espaces Naturels du Nord (ENN) ou en gestion départementale.

Dans le cadre de sa politique Nord durable, en particulier de son engagement 3, visant à renforcer les politiques en faveur de la biodiversité et les puits de carbone, le présent rapport a pour objet la présentation des opérations liées au patrimoine Espaces Naturels du Nord (ENN) ou confié en gestion départementale concernant :

- le renforcement de la cohérence foncière et territoriale avec :
 - o l'acquisition de parcelles auprès de l'Association Saint-Bernard sur le site du Mont des Cats à Godewaersvelde ;
 - o les rectifications à la décision du 17 mai 2021 (délibération DEN/2021/185) relative à la mise en place d'échanges fonciers permettant la création d'un sentier touristique reliant la commune de Watten aux sites ENN,
- la gestion cynégétique 2022-2023 ;
- les partenariats agricoles de gestion écologique par pâturage et fauche.

1) RENFORCEMENT DE LA COHERENCE FONCIERE ET TERRITORIALE DES SITES ENN – Annexes 1 à 2.1

1) Acquisition de parcelles auprès de l'Association Saint-Bernard, commune de Godewaersvelde (annexes 1 et 1.1)

Le Département gère sur le site ENN du Mont des Cats une superficie de 16,5 ha sur les communes de Berthen (7,5 ha) et de Godewaersvelde (9 ha).

Afin de parfaire la cohérence foncière de ce site ENN, il est proposé d'acquérir les parcelles cadastrées section B n^{os} 612, 613 et 614 à Godewaersvelde, auprès de l'Association Saint-Bernard domiciliée Abbaye Sainte-Marie, 2470, route du Mont des Cats à Godewaersvelde (59270).

Les parcelles cadastrées B n^{os} 612, 613 et 614, d'une superficie totale de 1 ha 22 a 07 ca sont en nature de boisements et des milieux tourbeux et situées en zone de préemption départementale. Les parcelles sont libres d'occupation et de droits.

Le prix conforme à l'estimation domaniale majoré de 10 % est de trente-trois mille six cent euros (33 600 €), prix net vendeur, tous frais liés à la rédaction de l'acte et de publicité foncière étant à la charge de l'acquéreur.

2) **Rectifications à la décision du 17 mai 2021 (délibération DENV/2021/185) relative à la mise en place d'échanges fonciers permettant la création d'un sentier touristique reliant la commune de Watten aux sites ENN (annexes 2 et 2.1)**

Lors de sa réunion du 17 mai 2021, la Commission permanente du Conseil départemental a, dans le cadre de l'aménagement d'un sentier permettant de relier les sites ENN du Confins du Bois Royal et du Lac Bleu aux sites touristiques emblématiques de la commune de Watten (Tour de l'Abbaye et Moulin), validé le principe d'échanges fonciers avec deux propriétaires privés : Monsieur et Madame LEROY-DELANNOY et Monsieur et Madame BERTIN-VERIER.

Il s'avère qu'il y ait, après des opérations de divisions parcellaires et de bornage, des rectifications de surface sur les deux échanges :

- **Echange pour parties de parcelles sises à Watten, propriétés de Monsieur Guy LEROY et Madame Agnès DELANNOY.**

La décision du 17 mai a validé l'échange d'une partie de la parcelle départementale cadastrée section A n° 1429 contre une partie des parcelles cadastrées section A n° 441 et 1426, propriétés de Monsieur Guy LEROY et Madame Agnès DELANNOY, époux domiciliés 24, rue de la Montagne à Watten.

Cet échange était envisagé pour une superficie d'environ 4 091 m² de part et d'autre (superficies à définir précisément après divisions parcellaires et bornages) et réparti comme suit :

- Parcelle A n° 1426 p pour 2 091 m² environ ;
- Parcelle A n° 0441 p pour 2 000 m² environ.

Contre :

- Parcelle A n° 1429 p pour 4 091 m² environ.

Après opérations de divisions parcellaires et de bornage, la superficie réelle à échanger, nécessaire au projet de liaisonnement, s'élève à 6 294 m², répartie comme suit :

- Parcelle A n° 1426 p pour 4 605 m² ;
- Parcelle A n° 0441 p pour 1 689 m².

Contre :

- Parcelle A n° 1429 p pour 6 294 m².

- **Echange de parcelles sises à Watten, entre la SCI du Mont de Watten représentée par Monsieur et Madame Pierre BERTIN et le Département**

Dans le cadre du projet de liaisonnement piétonnier repris en annexe 2 et notamment de l'itinéraire longeant la route départementale, il est proposé de céder à la SCI du Mont de Watten représentée par Monsieur et Madame Pierre BERTIN, domiciliée à Arques, les parcelles départementales cadastrées suivantes :

Lieu-dit « Bois Royal » :

- les parcelles non bâties, réputées libres d'occupation cadastrées A n° 401 (17 288 m²), A n° 408 (10 794 m²), A n° 410 (29 527 m²), A n° 425 (8 604 m²), A n° 1464 (11 489 m²) ;
- **la parcelle bâtie cadastrée A n° 1392, supportant un corps de ferme vétuste pour une superficie avant division et bornage de 2 136 m² environ.**

Lieu-dit « Le village »

- la parcelle non bâtie en nature de pâturages, réputée libre d'occupation : B n° 591 (4 500 m²).

Lieu-dit « Bois du Ham » (bord à canal)

- les parcelles non bâties en nature de friches, et bois libres d'occupation : B n° 772 (1 274 m²), B n° 1318 (217 m²), B n° 1320 (2 331 m²), B n° 1321 (13 863 m²), B n° 1648 (23 059 m²), B n° 1650 (1 609 m²), B n° 1653 (276 m²), B n° 1655 (19 490 m²), B n° 1657 (6 695 m²), B n° 1659 (245 m²), B n° 1661 (10 800 m²),

soit une superficie bâtie et non bâtie totale cédée ^{5/2} par le Département d'environ 16 ha 41 a 97 ca.

Il s'avère après opérations de divisions parcellaires et de bornage que la superficie de la parcelle bâtie cadastrée A n° 1392 s'élève à 2 623 m².

La superficie bâtie et non bâtie totale cédée par le Département s'élève en conséquence à environ 16 ha 46 a 84 ca.

Les autres termes de la décision du 17 mai 2021 demeurent inchangés.

2) LA GESTION CYNÉGÉTIQUE DES SITES ENN – ANNEXE 3

Il s'agit de définir les conditions de gestion cynégétique présentées au Conseil Cynégétique et Halieutique du 3 mai 2022 pour la saison 2022-2023, des sites Espaces Naturels du Nord (ENN) et des Voies Vertes (VV).

Les modalités de la gestion cynégétique sont définies dans le cadre de conventions de gestion bipartites dites « de plaine » et « de forêt » ou de conventions tripartites (Département, Fédération Départementale des Chasseurs du Nord et partenaire cynégétique local) types présentées en annexe 3.

Conformément à la délibération du Conseil départemental du 12 octobre 2015 (DENV/2015/872), des autorisations de régulation ponctuelles de certaines espèces peuvent être également accordées sur certains sites départementaux, dès lors que des interventions sont nécessaires.

Les conventions tripartites et les autorisations ponctuelles sont gratuites, seule une taxe d'abattage définie conjointement avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord pourrait être à la charge du partenaire.

Le Conseil départemental doit délibérer afin d'assurer la transmission des conventions et des autorisations aux titulaires avant le début de la saison de chasse 2022-2023.

Il s'agit de valider les propositions soumises au Conseil Cynégétique du 3 mai 2022, présentées dans les tableaux par arrondissement joints en annexes 4 à 4.4 pour le renouvellement des conventions et des autorisations de gestion cynégétique sollicité par les titulaires de la saison 2021-2022.

La gestion halieutique sera présentée lors d'une prochaine réunion des Instances délibérantes lors du renouvellement de la convention cadre avec la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

3) LES PARTENARIATS AGRICOLES DE GESTION ECOLOGIQUE PAR FAUCHE ET PATURAGE – Annexe 5 à 7

Par délibération du 19 novembre 2018 (n° DSTDL/2018/415), le Département du Nord a mis en place un Conseil des partenariats agricoles et ruraux (CPAR) en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais, la Maison de l'Elevage du Nord, le Centre Régional de Ressources Génétiques et d'autres organismes concernés permettant de suivre l'ensemble des partenariats agricoles de gestion.

Cet outil consultatif, a pour mission de renforcer les partenariats agricoles et l'utilisation des races régionales, pour la gestion des milieux naturels et d'avoir un lieu d'échanges sur l'ensemble des projets agricoles et ruraux sur les sites départementaux.

Les conventions type de mise à disposition pour la gestion écologique par pâturage et fauche, figurant en annexes 5 et 6, ont été présentées au CPAR du 7 novembre 2019 et votées par délibérations des 3 février 2020 (n° DRE/2020/23) et 24 avril 2020 (n° DRE/2020/96).

- 5/2 -

Le CPAR du 19 avril 2022, a validé les propositions d'évolution de certains partenariats vers un conventionnement type et a sélectionné les candidats ayant postulé aux différents appels à candidatures tenant compte à la fois de la situation du candidat, de la proximité des exploitations, de la préservation des races locales et des pratiques respectueuses de l'environnement, selon une grille d'aide à la décision.

Pour la nouvelle saison 2022, il s'agit donc de valider les propositions soumises au CPAR concernant les passages en convention type fauche ou pâturage pour les partenariats satisfaisants avec les agriculteurs dans le tableau joint en annexe 7.

Il est proposé à la Commission Permanente :

Pour le renforcement de la cohérence foncière et territoriale des sites ENN :

- d'autoriser l'acquisition par le Département du Nord auprès de l'Association Saint-Bernard domiciliée Abbaye Sainte-Marie, 2470, route du Mont des Cats à Godewaersvelde (59270) des parcelles cadastrées B n^{os} 612, 613 et 614, d'une superficie totale de 1 ha 22 a 07 ca en nature de boisements et de milieux tourbeux au prix net vendeur de trente-trois mille six cent euros (33 600 €), tous frais, taxes et honoraires liés à la vente en sus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents permettant la régularisation de ces transactions dès lors que l'erreur de contenance, en plus ou en moins, n'excède pas 1/20e du prix indiqué ci-dessus, augmenté des frais liés à la rédaction de l'acte ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute demande de subvention permettant de cofinancer par des fonds structurels, contrat de projet, fonds européens ou participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ces acquisitions et à signer tout document s'y rapportant ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 33 600 € sur les crédits inscrits à l'opération 23005OP003.
- d'acter les rectifications à la décision du 17 mai 2021 (délibération DEN/2021/185) relatives à :
 - la modification des superficies nécessaires à la mise en place d'échanges fonciers entre Monsieur Guy LEROY et Madame Agnès DELANNOY et le Département permettant la création d'un sentier touristique reliant la commune de Watten aux sites ENN selon les termes du présent rapport,
 - la modification de la surface d'une parcelle dans les échanges sises à Watten, entre la SCI du Mont de Watten représentée par Monsieur et Madame Pierre BERTIN et le Département dans le cadre du projet de liaisonnement piétonnier selon les termes du présent rapport.

Pour les conditions de gestion cynégétique :

- d'approuver les principes de gestion des activités cynégétiques sur les terrains départementaux repris dans le présent rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de gestion cynégétique de plaine et de forêt, selon les modèles joints en annexe 3.1 et 3.2 du rapport, pour la saison de chasse 2022-2023, sans dérogation, des terrains dont la liste est reprise dans les tableaux joints en annexes 4, 4.2 et 4.3 du rapport ;
- d'imputer les recettes liées à l'activité cynégétique sur l'opération 23005OP007 du budget départemental 2022 ;

- 5/2 -
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions tripartites particulières entre le Département du Nord, la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord et les partenaires cynégétiques locaux (association ou particuliers), selon le modèle joint en annexe 3.3 du rapport, pour la saison de chasse 2022-2023, sans dérogation, des terrains dont la liste est reprise dans les tableaux joints en annexes 4.1 et 4.3 du rapport ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les autorisations ponctuelles définies dans la convention cadre entre le Département du Nord et la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord des terrains dont la liste est reprise dans les tableaux joints en annexe 4.1 à 4.4 du rapport.

Pour les partenariats agricoles :

- de se prononcer sur les principes de gestion écologique par pâturage et par fauche et définis dans le présent rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition pour la gestion écologique par pâturage et par fauche, dont les modèles sont joints au rapport (annexes 5 et 6) pour les terrains repris dans le tableau joint en annexe 7.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23005OP003	23005E33	6 100 000	175 188	33 600
23005OP007	23005E17			28 600

Patrick VALOIS
Vice-Président

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Opérations relatives aux Espaces, Sites et Itinéraires.

Attribution d'une subvention au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) du Nord pour la réalisation d'un topoguide départemental – « Le Nord à Pied ».

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) du Nord entreprend une action de valorisation et de promotion des sentiers de Petite Randonnée du Nord par la réalisation d'un topoguide départemental.

Ce topoguide, outil de promotion touristique, vise à valoriser une sélection de sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), et dont le Département assure l'entretien, en lien avec les collectivités locales et les partenaires associatifs.

Le montant total des dépenses de ce topoguide s'élève à 20 179 € pour lesquelles le CDRP sollicite du Département une subvention de 5 000 €. En contrepartie, la sélection des circuits repris au topoguide a été vue en concertation avec les services du Département, et deux pages du topoguide seront dédiées à la communication départementale et permettront de valoriser le site « Nord Evasion » ainsi que le réseau départemental des cafés-rando au cœur de cette thématique.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Nord (CDRP) une subvention de 5 000 €, au titre de l'année 2022, pour la réalisation d'un topoguide « Le Nord à Pied » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP), relative à la réalisation de ce topoguide, dans les termes du projet, joint en annexe 1 du rapport ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23005OP010 du budget départemental de l'exercice 2022.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23005OP010	23005E34	210 300	183 466,48	5 000

Patrick VALOIS
Vice-Président

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Interventions départementales dans le domaine de l'Environnement.

Dans le cadre de la politique Nord durable, en particulier de son engagement 3 visant à renforcer les politiques en faveur de la biodiversité et les puits de carbone, le présent rapport a pour objet :

- l'attribution de subventions aux associations et organismes environnementaux au titre de l'année 2022 ;
- l'attribution de subventions aux collectivités et structures pour des opérations éligibles au dispositif « Plantation et Renaturation ».

1) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX

Les demandes de subventions formulées par les associations et organismes environnementaux répondent aux objectifs suivants de la politique départementale en faveur de l'environnement :

- éducation à l'environnement auprès de tous les publics,
- animation des sites Espaces Naturels du Nord (ENN) départementaux ou confiés en gestion,
- expertise scientifique et amélioration de la connaissance du patrimoine naturel départemental,
- mise en réseau des acteurs et veille documentaire,
- sensibilisation au jardinage au naturel et à la biodiversité en lien avec le dispositif départemental « Plantation et Renaturation ».

Les montants des subventions attribuées et proposées sont récapitulés dans le tableau repris en annexe 1 du présent rapport. L'ensemble représente un montant total de 102 000 €.

Chacune de ces structures fait l'objet d'une fiche détaillée (annexe 2 du présent rapport).

Pour le festival du film en forêt, il est proposé la convention d'application financière avec l'Office National des Forêts, reprise en annexe 3.

2) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITÉS ET STRUCTURES POUR DES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES AU DISPOSITIF « PLANTATION ET RENATURATION »

Le Conseil départemental du 22 novembre 2021 a adopté les nouvelles modalités de subventions du dispositif intitulé « Plantation et Renaturation » (DRE/2021/405). Ce dernier concerne à la fois les plantations au sens large : boisements, bosquets, haies bocagères, fruitiers de variétés anciennes, arbres d'alignement dont têtards en milieu rural mais également en ville et la création ou la restauration de jardins collectifs familiaux ou partagés.

Il s'ouvre sur l'innovation et l'expérimentation, en soutenant la création d'espaces végétalisés et/ou nourriciers innovants en milieu rural et urbain et intègre également le volet entretien pour les haies bocagères sur terrain public ou privé agricole pour les collectivités.

Le règlement du dispositif adopté est repris en annexe 4.

Une demande de subvention a été présentée par la commune d'Hargnies

Le tableau, ci-après, récapitule et précise la nature des travaux, leur coût estimatif, le montant de la dépense subventionnable et de la subvention départementale proposée :

Demande de subvention en investissement

Maître d'ouvrage	Nature des travaux éligibles	Montant estimatif des travaux (HT)	Montant de la dépense subventionnable (HT)	Montant de la subvention proposée Taux 60 % (HT)
Commune d' Hargnies	Création de vergers et d'une zone de nature sécurisée (Espace Chico Mendès Phase 2)	13 828 €	13 828 €	8 296,80 €
TOTAL				8 296,80 €

La subvention ci-dessus fera l'objet d'une convention avec le maître d'ouvrage jointe en annexe 5 du présent rapport.

Il est proposé à la Commission permanente :

Pour les associations et organismes environnementaux :

- d'attribuer les subventions aux associations et organismes environnementaux pour leur programme d'activités 2022, récapitulées dans le tableau, joint en annexe 1, du présent rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention entre le Département du Nord et l'Office National des Forêts, définissant les modalités de participation financière du Département du Nord, dans les termes du projet, joint en annexe 3, du présent rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes soit 102 000 € sur l'opération 23005OP008.

Pour le dispositif « Plantation et Renaturation » :

- d'attribuer une subvention d'investissement de 8 296,80 € à la commune de Hargnies, au titre de l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention cadre entre le Département du Nord et la commune de Hargnies, définissant les modalités de financement et de versement de la participation financière du Département du Nord, dans les termes du projet joint, en annexe 5, du présent rapport ;

- 5/4 -
- d'imputer la dépense d'investissement correspondante, soit 8 296,80 € sur l'opération 23004OP002.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23005OP008	23005E15	267 160	165 160	102 000
23004OP002	23004E24	500 000	340 076,56	8 296,80

Patrick VALOIS
Vice-Président

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Interventions départementales dans le domaine agricole.

Dans le cadre de sa politique Nord durable, en particulier de son engagement 9, visant à aligner les dispositifs de subvention du Département avec les objectifs de la transition écologique, le présent rapport a pour objet :

- le renouvellement des conventions et l'attribution de subventions aux organismes et associations agricoles, dans le cadre de la politique départementale en faveur de l'agriculture pour l'année 2022 ;
- la modification du périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier de l'opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE), sur les communes de Zegerscappel, Bollezeele, Eringhem et Pitgam.

1) RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS PARTENAIRES AU TITRE DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Les demandes de renouvellement des conventions et des subventions formulées, au titre de l'année 2022, par les organismes et associations partenaires du Département dans le domaine agricole sont réparties comme suit :

- les organismes agricoles sous convention,
- les associations agricoles d'accompagnement des agriculteurs et des porteurs de projets,
- les structures organisant des manifestations agricoles et rurales.

Ces demandes s'inscrivent dans le cadre de la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France en matière d'intervention dans le domaine agricole, renouvelée lors du Conseil départemental du 24 janvier 2022 (DRE/2022/22) et répondent aux objectifs suivants de la politique départementale en faveur de l'agriculture :

- le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective,
- le soutien à l'élevage et l'amélioration de la qualité sanitaire,
- la promotion d'une agriculture dynamique, durable, respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois,
- le développement local et la diversification,
- l'accompagnement des agriculteurs en situation fragile,
- l'animation et la reconnaissance du monde rural,
- le renforcement de l'agriculture en tant que composante essentielle de la vie des territoires,
- le logement en milieu rural et l'accueil familial à la ferme,
- le développement des énergies renouvelables.

Certaines de ces demandes s'inscrivent également dans le cadre de la politique Nord durable, en particulier de son engagement 10, visant à mettre en place un approvisionnement durable dans tous les restaurants collectifs d'ici 2025 et de son engagement 3, visant à renforcer les politiques en faveur de la biodiversité et des puits de carbone.

Les montants des subventions attribuées et proposées sont récapitulés dans le tableau repris en annexe 1 du rapport.

❖ Les organismes agricoles partenaires sous convention

- le Groupement de Défense Sanitaire du Nord (GDS),
- la Maison de l'Élevage du Nord,
- l'Association de Développement Agricole et Rural Thiérache-Hainaut (ADARTH),
- les associations agricoles en faveur de l'agriculture biologique : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles Hauts-de-France (FREDON), Pôle Légumes Région Nord, Bio en Hauts-de-France et A PRO BIO,
- ARCADE,
- Initiatives Paysannes – Territoires Hauts-de-France.

Les conventions et les fiches détaillées de présentation de ces organismes et de leurs programmes d'activités partenariaux sont reprises en annexe 2 du présent rapport.

❖ Les associations agricoles d'accompagnement des agriculteurs et des porteurs de projets

- la Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) des Hauts-de-France,
- le Campus Vert,
- Campagnes Vivantes,
- SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières ALimentaires (SOLAAL) Hauts-de-France,
- le Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) Hauts-de-France,
- A Petits Pas,
- Avenir Conseil Elevage,
- Terre de Liens,
- Le Réseau des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) Hauts-de-France
- A la Rencontre de nos Fermes.

Chacune de ces associations fait l'objet d'une fiche détaillée (annexe 3 du présent rapport).

❖ Les structures organisant des manifestations agricoles et rurales

- le Parc naturel régional de l'Avesnois (Fête du Lait),
- la commune d'Arleux (Foire à l'Ail Fumé),
- la comité agricole cantonal de Steenvoorde (Meï Fest),
- la société d'agriculture de l'arrondissement de Dunkerque (Foire des Rameaux),
- Terres en Fête,
- la Foire agricole, commerciale et artisanale d'Hazebrouck.

❖ Manifestation exceptionnelle

- INTERFEL (Festival « Le Goût en couleurs »)

Chacune de ces structures fait l'objet d'une fiche détaillée (annexe 4 du présent rapport).

2) MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DE ZÉGERSCAPPEL, BOLLEZEELE, ERINGHEM ET PITGAM.

En application du paragraphe VI de l'article L.121-14 du Code Rural et de la pêche maritime, les modifications de périmètre d'aménagement foncier représentant moins de 5 % du périmètre fixé dans l'arrêté ordonnant l'opération, sont décidées par le Conseil départemental après avis de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF).

Lors de sa réunion du 13 janvier 2020, la CIAF a défini un périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier portant sur 2 514 ha 51 a 98 ca sur les communes de Zegerscappel, Bollezeele, Eringhem et Pitgam et a demandé au Président du Conseil départemental, en application de l'article L.121-14 du Code Rural et de la pêche maritime, d'ordonner l'opération.

Cette opération a été ordonnée par un arrêté du Président du Conseil départemental du 28 octobre 2020, autorisé par délibération du 28 septembre 2020 (DRE/2020/282).

Lors de sa réunion du 28 mars 2022, la CIAF a demandé des modifications correctives du périmètre initial avérées nécessaires. Elles concernent des parcelles à exclure et à inclure dans l'intérêt du futur remaniement parcellaire et des objectifs de l'aménagement foncier.

Ces modifications sont résumées ci-dessous :

Superficie d'origine du périmètre d'aménagement foncier : 2 514 ha 51 a 98 ca.

A déduire : 2 parcelles sur Zegerscappel, pour une surface totale de 47 a 69 ca,

A ajouter : 3 parcelles sur Zegerscappel, 1 parcelle sur Pitgam, pour une surface totale de 1 ha 54 a 03 ca.

Nouvelle superficie du périmètre d'aménagement foncier : 2 515 ha 58 a 32 ca.

La modification du périmètre porte sur 1 ha 06 a 34 ca et représente 0,042 % du périmètre fixé dans la décision ordonnant l'opération.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer aux organismes agricoles et associations partenaires du Département du Nord, récapitulés dans l'annexe 1 du présent rapport, une subvention de 697 750 € pour leur programme d'activités 2022, se répartissant comme suit :

- 562 850 € pour les organismes agricoles partenaires sous convention ;
- 69 900 € pour les associations d'accompagnement des agriculteurs et des porteurs de projet ;
- 65 000 € pour les structures organisant des manifestations agricoles et rurales.

- d'imputer les dépenses correspondantes soit 697 750 € sur l'opération 23003OP003 du budget départemental de l'exercice 2022 ;

- 5/5 -
- de m'autoriser à conclure avec Le Groupement de Défense Sanitaire du Nord, la Maison de l'Elevage du Nord, l'ADARTH, Bio en Hauts-de-France, A PRO BIO, la FREDON Hauts-de-France, le Pôle Légumes Région Nord, ARCADE et Initiatives Paysannes-Territoires Hauts-de-France, les conventions jointes au rapport (annexe 2) ;
 - d'émettre un avis favorable sur les modifications du périmètre de l'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de Zegerscappel, Bollezeele, Eringhem et Pitgam récapitulées dans le présent rapport ;
 - de m'autoriser à signer l'arrêté modificatif du périmètre de cette opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23003OP003	23003E15	1 089 000	216 000	697 750

Christian POIRET
Président du Département du Nord

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Commission Locale d'Information de Gravelines : attribution de la subvention annuelle à l'association AGATE Côte d'Opale

La loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la Transparence et à la Sécurité en matière Nucléaire (loi TSN) a conforté l'existence des Commissions Locales d'Information (CLI) et consacré l'implication des Conseils départementaux dans leur fonctionnement. La loi TSN a également créé l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante, chargée, au nom de l'Etat, du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

Les CLI sont chargées d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement, situés à proximité des sites de production ou de retraitement.

Les missions des Commissions Locales d'Information (CLI) évoluent en fonction des dispositions prises par l'Etat, elles-mêmes éclairées par les préconisations de l'ASN.

Suite à l'accident nucléaire de Fukushima Dai-ichi, les mesures déployées depuis 2016 sont les suivantes :

- déployer la stratégie d'information sur l'ensemble du territoire national, c'est-à-dire, protéger les populations sur l'ensemble du territoire national en s'assurant qu'elles disposent bien des informations nécessaires. Il s'agit là de la mission principale des CLI ;
- confirmer la pertinence de la procédure de déclenchement de la phase « réflexe à 2 km », qui consiste, pour l'exploitant, à mettre en œuvre l'alerte des populations (sirènes, automate d'appel, ...), en l'invitant à se mettre à l'abri et à l'écoute des médias ;
- étendre les rayons des périmètres des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) et de pré-distribution d'iode stable de 10 à 20 km autour des centres nucléaires de production d'électricité, l'organisation des campagnes de distribution d'iode stable étant également déléguée aux CLI ;
- préparer une réponse « évacuation immédiate », sur un périmètre prédéterminé de 5 km autour des centres nucléaires de production d'électricité ;
- prendre, dès la phase d'urgence et dans l'attente de l'expertise, une première consigne d'interdiction de consommation de denrées alimentaires ;
- tenir compte du contexte local pour la décision des mesures de protection des populations et leurs articulations, sous l'autorité des préfets.

Pour se mettre en conformité avec l'extension du Plan Particulier d'Intervention (PPI) à 20 km autour de la centrale, un nouvel arrêté départemental de composition de la CLI de Gravelines a été pris le 15 juillet 2021. La CLI comporte maintenant 120 membres, avec une implication forte des communes, qui doivent revoir en conséquence leurs Plans Communaux de Sauvegarde. Les nouvelles nominations des membres de la CLI sont en cours, en lien étroit entre la CLI et le Département.

La gestion de la CLI de Gravelines est confiée par le Département à l'Association de Gestion des Approches concertatives Territoriales dans le domaine de l'Environnement Côte d'Opale, dénommée « AGATE Côte d'Opale ».

L'action 2022 de la CLI de Gravelines se déclinera conformément à la convention, jointe à ce présent rapport (annexe 1).

Pour 2022 et en lien avec l'élargissement du PPI, le budget prévisionnel de la CLI s'élève à 133 700 € (annexe 2). Dans ce contexte et dès 2019, le Département du Nord a souhaité que le surcoût de l'action soit cofinancé durablement au prorata des populations concernées par le Département du Pas-de-Calais. Cette proposition a été actée par le Département du Pas-de-Calais qui soutient depuis 2019, l'association « Agate Côte d'Opale » à hauteur de 14 000 €. La CLI a également diversifié ses partenariats auprès d'autres collectivités (Région Hauts de France, communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire) ; ceci permet à l'association de contenir sa sollicitation au Département du Nord à hauteur de 25 000 €.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association AGATE Côte d'Opale, pour le fonctionnement de la CLI de Gravelines en 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière entre le Département du Nord et l'Association AGATE Côte d'Opale (annexe 1 du rapport) ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022, opération 23004OP003.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23004OP003	23004E15	25 000€	0 €	25 000€

Patrick VALOIS
Vice-Président

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Électrification Rurale - Programmation 2022 - répartition des crédits du Compte d'Affectation Spéciale Financement des Aides aux Autorités Organisatrices de Distribution d'Énergie pour l'Électrification rurale (CAS FACÉ), sous-programmes Enfouissement, Renforcement, Extension et Sécurisation.

En application des dispositions de l'article L. 3232-2 du Code général des collectivités territoriales, il revient aux départements de répartir les crédits attribués au titre du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) « Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale (FACÉ) », géré par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et qui repose sur une contribution des gestionnaires des réseaux publics de distribution. Seules les Autorités Organisatrices d'un réseau public de Distribution d'Électricité (AODE) sont éligibles à ces aides pour le financement des travaux d'électrification rurale, dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage.

En application de la lettre-circulaire du 29 mars 2022 du Ministère, relative aux dotations allouées au titre du CAS FACÉ pour l'année 2022 aux quatre sous-programmes, les projets d'investissement retenus peuvent être financés à hauteur maximale de 80 % de leur coût hors taxes. Ce taux de financement peut être modulé afin d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe et éviter la dissociation d'un dossier sur deux exercices. Il est ici rappelé que l'Etat affecte l'enveloppe départementale du Nord d'une pénalité de 25 % sur son montant global, en raison du faible taux de regroupement des AODE (7 concernées par le régime d'électrification rurale, alors que l'Etat n'en souhaiterait qu'une).

Le présent rapport a donc pour objet de fixer la répartition des subventions au sein des enveloppes financières des quatre sous-programmes du CAS FACÉ, sont donc proposées l'attribution par l'Etat de 53 subventions aux AODE pour un montant total de 1 326 000 €.

A - TRAVAUX SOUS-PROGRAMME « ENFOUISSEMENT »

La dotation du FACÉ s'élève en 2022 à 119 000 €.

Deux demandes de subventions ont été déposées pour un montant total des travaux de 215 000 € H.T et sont recevables :

- Syndicat Intercommunal De l'Énergie du Cambrésis pour des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension rue des écoles et de l'église sur la commune de Saint-Hilaire-Lez-Cambrai ;
- Syndicat d'Électricité de l'Arrondissement d'Avesnes pour des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension rue des Horbes (RD 963) sur la commune d'Ohain.

Les crédits disponibles sur la dotation du FACÉ permettent de proposer un financement au taux de 55,34884 % pour optimiser l'utilisation de l'enveloppe.

L'annexe 1 du rapport, présente les projets qui ^{5/7} sont proposés au titre de la programmation de l'année 2022.

B – TRAVAUX SOUS-PROGRAMME « EXTENSION »

La dotation du FACÉ s'élève en 2022 à 53 000 € pour les travaux d'extension des réseaux, étant précisé que cette enveloppe est affectée uniquement à des Travaux Urgents et Inopinés (TUI).

Ces Travaux Urgents et Inopinés (TUI) correspondent aux opérations considérées comme prioritaires par les AODE et Enedis afin de garantir, d'une part, l'accès au réseau pour de nouveaux usagers et, d'autre part, la qualité et la sécurité de la prestation aux abonnés. Ils concernent des opérations relatives à des clients en « tarif jaune » (utilisateurs ayant besoin d'une puissance triphasée de 36 KVA à 250 KVA). Ce tarif correspond le plus souvent à l'alimentation en électricité d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un équipement public. Ce sous-programme est activé au cas par cas par Enedis, selon les demandes des abonnés, qui sont relativement peu nombreuses car la densité du réseau existant répond très majoritairement aux besoins nouveaux.

Il est proposé de mobiliser la totalité de cette enveloppe en l'optimisant pour 2 opérations de travaux, d'un montant total de 72 500 € H.T, présentées par le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes sur la commune de Dompierre-sur-Helpe et par le Syndicat Intercommunal De l'Energie du Cambrésis sur la commune de Gouzeaucourt. Dans ce cadre, le taux de subvention est fixé à 73,10345 %.

Les 2 projets à financer dans le cadre de ces enveloppes sont récapitulés en annexe 2.

C – TRAVAUX SOUS-PROGRAMME « RENFORCEMENT »

La dotation du FACÉ s'élève en 2022 à 315 000 € pour les travaux de renforcement des réseaux, étant précisé qu'une partie de cette dotation peut être affectée à des Travaux Urgents et Inopinés (TUI) selon les modalités précisées ci-dessus. Les AODE ont demandé l'inscription en 2022 de 4 opérations au titre des TUI et 22 opérations au titre des opérations programmables pour un montant total de travaux de 1 344 022 € H.T.

C.1 - Renforcement - Travaux Urgents et Inopinés

Il est proposé d'affecter 154 363,40 € du sous-programme « Renforcement » à des Travaux Urgents et Inopinés pour des opérations présentées respectivement par le Syndicat Intercommunal De l'Energie du Cambrésis sur les communes de Doignies, Maretz et Haynecourt et par le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes sur la commune de Bermeries, pour un montant total de travaux de 219 000 € H.T. Afin d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe, le taux de subvention a donc été fixé à 70,48557 %.

Les 4 projets à financer dans le cadre de ces enveloppes sont récapitulés en annexe 3.

C.2 - Renforcement - Opérations programmables

Le solde de la dotation disponible du FACÉ pour 2022 s'établit donc à 160 636,60 € sur les 315 000 € de l'enveloppe initiale.

Les services d'Enedis ont procédé à une analyse de ces travaux de renforcement du réseau qui sont classés selon un ordre de priorité technique, qui varie de 1 à 4 en application de la grille d'analyse jointe en annexe n° 4.

Il est proposé de répartir l'enveloppe disponible sur la base des critères de priorité technique définis par Enedis et retenus par les AODE pour 8 projets présentés respectivement par le Syndicat Intercommunal De l'Energie du Cambrésis sur les communes de Maretz, Noyelles-sur-Escaut, Saulzoir et Inchy, par le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes sur les communes de Maroilles,

Saint-Hilaire-sur-Helpe et Prisches, et par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz de l'Arrondissement de Valenciennes sur la commune d'Avesnes-le-Sec, pour un montant total de travaux de 227 900 € H.T, avec un taux de subvention ramené à 70,48557 %, afin d'optimiser l'utilisation du solde de cette enveloppe. L'annexe 5 récapitule ces 8 opérations.

D – TRAVAUX SOUS-PROGRAMME « SECURISATION »

En 2021, les sous-programmes « Sécurisation fils nus » et « Sécurisation fils nus faible section » ont fusionné pour devenir le sous-programme « Sécurisation ». La dotation du FACÉ pour ces travaux de sécurisation des réseaux s'élève en 2022 à 839 000 €.

Les services d'Enedis ont procédé à un recensement des travaux d'électrification dont les maîtres d'ouvrage ont demandé la programmation en 2022 : 61 demandes de subvention ont été enregistrées pour un montant H.T. de travaux de 1 815 515 € H.T.

Les projets recensés par Enedis sont classés selon le même ordre de priorité technique que celui défini pour les sous-programmes « Renforcement » et « Extension » (cf. annexe n° 4). Il s'agit, pour ces projets, de substituer du fil isolé torsadé à des fils nus, dont ceux de faible section.

Il est proposé de répartir l'enveloppe disponible sur la base des critères de priorité technique définis par Enedis sur les 37 premiers projets recensés, pour un montant total de travaux de 1 048 750 € H.T. au taux de subvention maximal de 80 %. L'annexe 6 récapitule ces 37 opérations.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver la répartition de la dotation du FACÉ, sous-programme « Enfouissement », au titre de l'année 2022 ainsi que précisé dans le tableau joint, en annexe 1 du rapport ;
- d'approuver la répartition de la dotation FACÉ, sous-programmes « Extension » et « Renforcement », au titre de l'année 2022, pour le financement de Travaux Urgents et Inopinés, proposés dans les tableaux joints, en annexes 2 et 3 du rapport ;
- d'approuver la répartition du solde de la dotation FACÉ, sous-programme « Renforcement », au financement des opérations récapitulées dans le tableau joint, en annexe 5 du rapport ;
- d'approuver la répartition de la dotation FACÉ, sous-programmes « Sécurisation », au financement des opérations récapitulées dans le tableau joint, en annexe 6 du rapport.

Patrick VALOIS
Vice-Président

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Autorisation de cession de véhicules départementaux d'une valeur supérieure à 4 600 €.

Dans le cadre de la gestion de la flotte automobile, le Département est amené à mettre en vente des véhicules dont il n'a plus l'usage ou qui sont trop anciens pour l'usage habituel.

Ces ventes sont réalisées soit par les Domaines, soit par le biais d'un marché en cours avec la société Mercier Automobiles, selon la nature des véhicules. Il peut s'agir également d'une vente à l'assureur du Département, lorsque les frais de remise en état du véhicule excèdent sa valeur de remplacement ; celui-ci cédant ensuite le véhicule à un acheteur professionnel, conformément à la réglementation.

Par délibération n° DA/2021/231 du 1er juillet 2021, le Conseil départemental a accordé au Président la délégation « de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ».

De ce fait il convient d'autoriser spécifiquement la cession pour :

- le véhicule de marque Toyota, modèle Yaris, immatriculé CV-401-CM, pour un prix de vente de 5 000 € ;
- le véhicule de marque Toyota, modèle Yaris, immatriculé CT-880-YN, pour un prix de vente de 5 300 € ;
- le véhicule de marque Renault, modèle Mascotte, immatriculé 39 BWB 59, pour un prix de 5 700 € ;
- le camion de marque Renault, modèle Midlum, immatriculé 817 BHF 59, pour un montant de 5 900 € ;
- le véhicule de marque Renault, modèle Mascotte, immatriculé 298 BWN 59, pour un montant de 4 900 €.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Toyota, modèle Yaris, immatriculé CV-401-CM, pour un prix de vente de 5 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Toyota, modèle Yaris, immatriculé CT-880-YN, pour un prix de vente de 5 300 € ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Renault, modèle Mascotte, immatriculé 39 BWB 59, pour un prix de vente de 5 700 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du camion de marque Renault, modèle Midlum, immatriculé 817 BHF 59, pour un prix de vente de 5 900 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Renault, modèle Mascotte, immatriculé 298 BWN 59, pour un prix de vente de 4 900 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
32006OP001	32006E02	0	0	26800

Patrick VALOIS
Vice-Président

DELIBERATIONS

1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310736-AU-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Yannick CAREMELLE, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Désignations des représentants du Département au sein des instances ou des organismes

extérieurs

Vu le rapport DAJAP/2022/210

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
 - de constater un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4^e alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau ci-annexé.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 33.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Madame BOISSEAU (porteuse du pouvoir de Monsieur BRICOUT), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 27 juin 2022
CDPPT Commission Départementale de Présence Postale Territoriale	Commission Départementale de Présence Postale Territoriale du Nord	Représentants du Conseil Départemental 2 Titulaires 2 Suppléants	Représentants du Conseil Départemental Titulaires SIEGLER Nicolas VANPEENE Anne Suppléants CAREMELLE Yannick VALOIS Patrick	CAREMELLE Yannick <i>Reste inchangée</i> QUATREBOEUF Marie-Hélène <i>Reste inchangé</i>
DAC Association Dispositif d'Appui à la Coordination « Appui Santé Grand Hainaut »	Aux groupes de travail thématiques	Techniciens du Département en qualité de professionnels 6 Titulaires	Techniciens du Département en qualité de professionnels Titulaires MERLIN Corinne DUWELZ Elisabeth PACHOCINSKI Cécile <u>3 représentants à désigner</u>	<i>Restent inchangées</i> BELGADI Mustapha BELLA Djamel DEGOUSEE Pauline
DAC Association Dispositif d'Appui à la Coordination « Appui Santé Lille Sud-Est Douaisis »	Aux groupes de travail thématiques	Techniciens du Département en qualité de professionnels 3 Titulaires	Techniciens du Département en qualité de professionnels Titulaires DABLEMEONT Céline <u>2 représentants à désigner</u>	<i>Reste inchangée</i> HOCHART Anne-Sophie VAN KELF Isabelle
DAC Association Dispositif d'Appui à la Coordination « Appui Santé des Flandres »	Aux groupes de travail thématiques	Techniciens du Département en qualité de professionnels 5 Titulaires	Techniciens du Département en qualité de professionnels Titulaires HUMILIERE Laurence <u>4 représentants à désigner</u>	<i>Reste inchangée</i> BERTELOOT Delphine HOCHART Anne-Sophie QUEVA Catherine LECRIVAIN Florence

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 27 juin 2022
DAC Association Dispositif d'Appui à la Coordination « Appui Santé Lille Agglo »	Aux groupes de travail thématiques	Techniciens du Département en qualité de professionnels 3 Titulaires	Techniciens du Département en qualité de professionnels Titulaires HOCHART Anne-Sophie LENSELLE Anita CHOUIA Karima	<i>Restant inchangées</i>
Fondation du Nord	Comité consultatif N.B : Christian POIRET, Président du Conseil départemental, est membre de droit du collège des fondateurs.	Représentants du Conseil Départemental 2 titulaires 2 suppléants	Représentants du Conseil Départemental Titulaires <u>2 représentants à désigner</u> Suppléants <u>2 représentants à désigner</u>	MANIER Didier LETARD Valérie Les suppléants ne sont plus requis.
SPL – Société Publique Locale des Ruches d'Entreprises	Assemblée générale	Représentants du Conseil Départemental 1 titulaire 1 suppléant	Représentants du Conseil Départemental Titulaires <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	POIRET Christian SIEGLER Nicolas
LALLAING-Collège Public Frédéric Joliot Curie	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1 ^{ère} Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire BRIDOUX Josyane Suppléant DELANNOY Frédéric Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u> 1^{ère} Personnalité qualifiée LANCIAUX Isabelle	<i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> BERTRAND Alain Gaëlle DESMYTER <i>Reste inchangée</i>

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 27 juin 2022
MARCHIENNES Collège Public Marguerite Yourcenar	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant	Représentants du Conseil Départemental Titulaire DELANNOY Frédéric Suppléant BRIDOUX Josyane Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	<i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> DESMYTER Gaëlle BERTRAND Alain
PECQUENCOURT Collège Public Maurice Schumann	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1 ^{ère} Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire DELANNOY Frédéric Suppléant BRIDOUX Josyane Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u> 1^{ère} Personnalité qualifiée MAITTE Yves	<i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> BERTRAND Alain Gaëlle DESMYTER <i>Reste inchangé</i>

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 27 juin 2022
SIN LE NOBLE-Collège Public Anatole France	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1 ^{ère} Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire BRIDOUX Josyane Suppléant DELANNOY Frédéric Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u> 1^{ère} Personnalité qualifiée MARECHAL Jacky	<i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> BERTRAND Alain Gaëlle DESMYTER <i>Reste inchangé</i>
SOMAIN-Collège Public Louis Pasteur	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1 ^{ère} Personnalité qualifiée 2 ^{ème} Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire DELANNOY Frédéric Suppléant BRIDOUX Josyane Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u> 1^{ère} Personnalité qualifiée DAPVRIL Pascal 2^{ème} Personnalité qualifiée <i>à désigner</i>	<i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> Gaëlle DESMYTER BERTRAND Alain <i>Reste inchangé</i> MATUSZAK Lydie

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 27 juin 2022
SOMAIN-Collège Public Victor Hugo	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant	Représentants du Conseil Départemental Titulaire DELANNOY Frédéric Suppléant BRIDOUX Josyane Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	<i>Reste inchangé</i> <i>Reste inchangée</i> DESMYTER Gaëlle BERTRAND Alain
WAZIERS-Collège Public Romain Rolland	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1 ^{ère} Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire BRIDOUX Josyane Suppléant DELANNOY Frédéric Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u> 1^{ère} Personnalité qualifiée COUSIN Johan	<i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> BERTRAND Alain Gaëlle DESMYTER <i>Reste inchangé</i>

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 27 juin 2022
LOOS-Collège Public René Descartes	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental 1 Titulaire 1 Suppléant Représentants du Département 1 Titulaire 1 Suppléant 1 ^{ère} Personnalité qualifiée	Représentants du Conseil Départemental Titulaire CONSEIL Valérie Suppléant VICOT Roger Représentants du Département Titulaire <u>1 représentant à désigner</u> Suppléant <u>1 représentant à désigner</u> 1^{ère} Personnalité qualifiée BOULANGER Liliane	<i>Reste inchangée</i> <i>Reste inchangé</i> CARRIERE Cécile <u>1 représentant à désigner</u> <i>Reste inchangé</i>

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310679-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Yannick CAREMELLE, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Local - 2ème attribution de l'année 2022

Vu le rapport DAT/2022/182

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer 523 subventions aux bénéficiaires repris aux tableaux, ci-joints, en annexes 1 à 6, pour un montant total de 576 705 € ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à la conclusion de ces opérations ;
 - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental 2022 (opération 35001OP001 –enveloppe 35001E15).
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 33.

Madame BAILLEUL est Adjointe au Maire de Coudekerque-Branche.

Madame MASSE est membre du conseil d'administration du collège Albert Debeyre de Marquette-Lez-Lille.

Madame SANCHEZ est Adjointe au Maire de Lambres-lez-Douai.

Monsieur BERNARD est membre du conseil d'administration du collège Paul Eluard de Beuvrages.

Monsieur MANIER est membre du conseil d'administration du collège Simone de Beauvoir de Villeneuve-d'Ascq.

Monsieur MONNET est membre du conseil d'administration du collège Albert Camus de Thumeries.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame PARMENTIER-LECOCQ ainsi que Messieurs BARTHOLOMEUS, DEGALLAIX, LEPRETRE et VICOT avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs MONNET et BERNARD, Mesdames SANCHEZ et MASSE ainsi que Monsieur MANIER. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame LETARD (membre du conseil d'administration du collège Charles Eisen de Valenciennes) avait donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame LUCAS (Maire de Guesnain) avait donné pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur GOKEL (Maire de Cappelle-la-Grande) avait donné pouvoir à Monsieur DELANNOY. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

44 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Madame BOISSEAUX (porteuse du pouvoir de Monsieur BRICOUT), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 18 h 34.

Au moment du vote, 43 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 15
 Absents sans procuration : 18
 N'ont pas pris part au vote : 6 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)
 Ont pris part au vote : 58 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts
 Génération.s)
 Total des suffrages exprimés : 52
 Majorité des suffrages exprimés : 27
 Pour : 52 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste,
 Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et
 Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Madame
 DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non
 inscrits)
 Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
 et par délégation,
 Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
 et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Opérations	35001OP001A - Actions d'intérêt local - Associations
AP/EPCP	35001E15 - 35001 - 2016 - EPF - D - Env.

RAPPORT N° DAT/2022/182 - AIL ARRONDISSEMENT D'AVESNES

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 03196-01	483658 - LOISIRS SOLIDARITE RETRAITES L SR NORD SECTION AULNOYE AYMERIES	59620 AULNOYE AYMERIES	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 aide au financement de l'association	400,00	400,00 €
2022 - 03197-01	661320 - LES P TITS PIERROTS	59138 VIEUX MESNIL	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 achat de petit matériel	0,00	700,00 €
2022 - 03200-01	607570 - ASSOCIATION SPORTIVE ET EDUCATIVE DU TIR A L'ARC	59620 AULNOYE AYMERIES	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 achat de petit matériel	0,00	500,00 €
2022 - 03201-01	639589 - ASSOCIATION SPORTIVE AULNOYE TIER	59145 SASSEGNIES	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 achat de petit matériel	0,00	800,00 €
2022 - 03203-01	323699 - CLUB CYCLOTOURISTE ET VTT DE NOYELLES SUR SAMBRE	59550 NOYELLES SUR SAMBRE	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 la Noyellaise le 2 octobre 2022	0,00	1 000,00 €
2022 - 03205-01	661247 - JUDO ARTS MARTIAUX FEIGNIES	59600 MAUBEUGE	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 tournoi de judo à Feignies le 18 juin 2022	0,00	1 000,00 €
2022 - 03206-01	661292 - CLUB AULNESIEN DE BADMINTON	59620 AULNOYE AYMERIES	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 achat d'une machine à corder	0,00	600,00 €
2022 - 03207-01	300588 - FOOTBALL CLUB DE JENLAIN	59144 JENLAIN	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 achat de petit matériel	0,00	800,00 €
2022 - 03209-01	661196 - DECOUVERTE RANDONNEES JEANLAIN	59144 JENLAIN	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 organisation d'une randonnée le 2 octobre 2022	0,00	400,00 €
2022 - 03214-01	629201 - ASSOCIATION MOSAIQUE	59570 BAVAY	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 achat de petit matériel	350,00	350,00 €
2022 - 03219-01	631494 - BOUGEONS ENSEMBLE	59620 MONCEAU ST WAAST	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 achat de VTT	0,00	1 000,00 €
2022 - 03225-01	661065 - LA CLOCHE DE L'ESPOIR	59620 AULNOYE AYMERIES	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 événement caritatif le 4 et 5 juin 2022	0,00	1 000,00 €
2022 - 03227-01	627687 - TENNIS DE TABLE GRANDE AUNELLE	59144 WARGNIES LE GRAND	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 achat de deux tables de tennis	0,00	600,00 €
2022 - 03235-01	661307 - LES RANDONNEURS PEDESTRES DU BAVAISIS	59570 BAVAY	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 mise en valeur du lavoir	0,00	500,00 €
2022 - 03237-01	660500 - PETANQUE CLUB BACHINOIS	59138 BACHANT	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 concours de pétanque à Bachant le 8 mai 2022	0,00	1 000,00 €

- 158 / 406 -

2022 - 03240-01	623830 - ASSOCIATION DES PARENTS ET ANCIENS PARENTS D'ELEVES	59330 NEUF MESNIL	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 voyage à Nausicaa en juin 2022	0,00	300,00 €
N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 03243-01	401812 - ASSOCIATION SAINT NICOLAS	59330 NEUF MESNIL	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 achat de petit matériel	0,00	250,00 €
2022 - 03247-01	153757 - COURIR A OBIES	59570 OBIES	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 course des sabotiers le 2 juillet 2022	0,00	800,00 €
2022 - 03250-01	334536 - COMITE DES FETES ET DE LA FOIRE	59144 GOMMEGNIES	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 les foulées de la licorne le 9 octobre 2022	0,00	500,00 €
2022 - 03254-01	661053 - HARMONIE MUNICIPALE	59145 BERLAIMONT	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 aide pour le concert le 30 avril 2022	0,00	800,00 €
2022 - 03260-01	659095 - ASSOCIATION HARGNIES EN FETE	59138 HARGNIES	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 aide au financement de l'association	0,00	500,00 €
2022 - 03263-01	602567 - ROTARY CLUB DE BAVAY FORUM	59570 BAVAY	Canton Aulnoye-Aymeries - M. Bernard BAUDOUX et Mme Agnès DENYS	subv AIL 2022 organisation voitures à papa le 5 juin 2022	0,00	750,00 €
2022 - 02262-01	659251 - TRANSIT FUTSAL HAUTMONT	59330 HAUTMONT	Canton Avesnes-sur-Helpe - M. Sébastien SEGUIN et Mme Aude VAN CAUWENBERGE	subv AIL 2022 aide au financement des activités de l'association	0,00	2 500,00 €
2022 - 03457-01	647082 - CLUB DES EPICURIENS OENOPHILES	59440 AVESNES SUR HELPE	Canton Avesnes-sur-Helpe - M. Sébastien SEGUIN et Mme Aude VAN CAUWENBERGE	subv AIL 2022 achat de petit matériel	2 000,00	1 000,00 €
2022 - 03301-01	614112 - SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE LA SAINT HUBERT D'EPPE SAUVAGE	59132 EPPE SAUVAGE	Canton Fourmies - Mme Carole DEVOS et M. Mickaël HIRAUX	subv AIL 2022 achat de matériel pour l'entretien des sentiers	0,00	500,00 €
2022 - 03303-01	73560 - ARPAC ASS RENAISSANCE PATRIMOINE COUSOLRE	59149 COUSOLRE	Canton Fourmies - Mme Carole DEVOS et M. Mickaël HIRAUX	subv AIL 2022 aide pour l'organisation d'une représentation de théâtre en avril 2022	0,00	500,00 €
2022 - 03305-01	660982 - COMITE DES FETES DE LEZ FONTAINE	59740 LEZ FONTAINE	Canton Fourmies - Mme Carole DEVOS et M. Mickaël HIRAUX	subv AIL 2022 brocante le 15 mai 2022	0,00	300,00 €
2022 - 03306-01	660070 - AMICALE DES PARENTS D'ELEVES DE LEZ FONTAINE SCOLARISES DANS LE RPI	59740 LEZ FONTAINE	Canton Fourmies - Mme Carole DEVOS et M. Mickaël HIRAUX	subv AIL 2022 aide au financement des activités de l'association	0,00	500,00 €
2022 - 03308-01	168030 - CLUB MODELISME FERROVIAIRE D'ANOR	59610 FOURMIES	Canton Fourmies - Mme Carole DEVOS et M. Mickaël HIRAUX	subv AIL 2022 aide pour la réalisation d'un réseau expo pour les juniors	0,00	500,00 €
2022 - 03309-01	659655 - STOCK CAR ET RODEO CAR CLUB ANOR	59186 ANOR	Canton Fourmies - Mme Carole DEVOS et M. Mickaël HIRAUX	subv AIL 2022 courses de voitures le 12 Juin et le 18 septembre 2022	0,00	500,00 €
2022 - 03311-01	502595 - ASSOCIATION PATRIMOINE EGLISE CHAPELLES EN FERONNAIS	59610 FERON	Canton Fourmies - Mme Carole DEVOS et M. Mickaël HIRAUX	subv AIL 2022 restauration d'un calvaire	300,00	1 500,00 €

- 159 / 406 -

2022 - 03312-01	115213 - WIGNEHIES OLYMPIQUE	59212 WIGNEHIES	Canton Fourmies - Mme Carole DEVOS et M. Mickaël HIRAUX	subv AIL 2022 achat d'un but mobile	0,00	1 000,00 €
2022 - 03290-01	661124 - SCRIPT SHOW	59600 MAUBEUGE	Canton Maubeuge - M. Nicolas LEBLANC et Mme Marie-Paule ROUSSELLE	subv AIL 2022 achat de matériel audiovisuel	0,00	950,00 €
2022 - 03291-01	661306 - ASSOCIATION NAVIMODELISME JEUMONTOISE	59460 JEUMONT	Canton Maubeuge - M. Nicolas LEBLANC et Mme Marie-Paule ROUSSELLE	subv AIL 2022 salon du modélisme 2022	0,00	1 000,00 €
N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 03292-01	615977 - SPA REGION DE MAUBEUGE	59600 MAUBEUGE	Canton Maubeuge - M. Nicolas LEBLANC et Mme Marie-Paule ROUSSELLE	subv AIL 2022 aide pour la stérilisation des chats errants	1 500,00	1 500,00 €
2022 - 03293-01	661103 - LE COCHONNET ASSEVENTOIS	59600 ASSEVENT	Canton Maubeuge - M. Nicolas LEBLANC et Mme Marie-Paule ROUSSELLE	subv AIL 2022 achat d'un ordinateur	0,00	1 100,00 €
2022 - 03294-01	660736 - LES 4 PRODUCTION	59620 AULNOYE AYMERIES	Canton Maubeuge - M. Nicolas LEBLANC et Mme Marie-Paule ROUSSELLE	subv AIL 2022 représentation 2022 spectacle Gabor et les chapeaux rouillés	0,00	500,00 €
2022 - 03295-01	604563 - COMITE DES FETES	59600 GOGNIES CHAUSSEE	Canton Maubeuge - M. Nicolas LEBLANC et Mme Marie-Paule ROUSSELLE	subv AIL 2022 fête des voisins le 6 mai 2022	0,00	600,00 €
- 160 / 406 -						
2022 - 03296-01	661069 - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU GROUPE SCOLAIRE PUBLIC D ASSEVENT	59600 ASSEVENT	Canton Maubeuge - M. Nicolas LEBLANC et Mme Marie-Paule ROUSSELLE	subv AIL 2022 achat d'un chapeau	0,00	1 500,00 €
2022 - 03297-01	660549 - SOCIETE JEAN MABUSE	59600 MAUBEUGE	Canton Maubeuge - M. Nicolas LEBLANC et Mme Marie-Paule ROUSSELLE	subv AIL 2022 aide au financement des sorties du cortège carnavalesque	0,00	1 000,00 €
2022 - 03298-01	129341 - ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DU CENTRE PENITENTIAIRE DE MAUBEUGE	59603 MAUBEUGE CEDEX	Canton Maubeuge - M. Nicolas LEBLANC et Mme Marie-Paule ROUSSELLE	subv AIL 2022 lutte contre l'iléitisme pour les personnes placées sous main de justice	500,00	1 500,00 €
2022 - 03300-01	659908 - BASKET CLUB ASSEVENT BOUSSOIS RECQUIGNIES	59168 BOUSSOIS	Canton Maubeuge - M. Nicolas LEBLANC et Mme Marie-Paule ROUSSELLE	subv AIL 2022 achat de petit matériel	0,00	1 000,00 €
2022 - 03316-01	660806 - CHOISIS TA PLANETE	59100 ROUBAIX	Canton Maubeuge - M. Nicolas LEBLANC et Mme Marie-Paule ROUSSELLE	subv AIL 2022 mise en oeuvre d'un programme pédagogique sur le canton de Maubeuge	0,00	1 500,00 €
2022 - 03317-01	637674 - LE FIL	59600 MAUBEUGE	Canton Maubeuge - M. Nicolas LEBLANC et Mme Marie-Paule ROUSSELLE	subv AIL 2022 journée internationale de lutte contre l'homophobie le 17 mai 2022	0,00	2 000,00 €
TOTAUX			Nombre de Dossiers		44	Montant 37 500,00 €

Opérations	35001OP001A - Actions d'intérêt local - Communes et Etablissements publics
AP/EPCP	35001E15 - 35001 - 2016 - EPF - D - Env.

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 03310-01	1489 - COMMUNE RECQUIGNIES	59245 RECQUIGNIES	Canton Fourmies - Mme Carole DEVOS et M. Mickaël HIRAUX	subv AIL 2022 aide pour différents projets	0,00	780,00 €
TOTAUX			Nombre de Dossiers		1	Montant 780,00 €

Opérations	35001OP001A - Actions d'intérêt local - Associations
AP/EPCP	35001E15 - 35001 - 2016 - EPF - D - Env.

RAPPORT N° DAT/2022/182 - ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 01863-01	601215 - ASSOCIATION DES ARTS VIVANTS DU CAMBRESIS	59400 CAMBRAI	Canton Cambrai - Mme Sylvie LABADENS et M. Nicolas SIEGLER	subv AIL 2022 achat de matériel	500,00	800,00 €
2022 - 01907-01	644979 - COMITE DES FETES DE FONTAINE NOTRE DAME	59400 FONTAINE NOTRE DAME	Canton Cambrai - Mme Sylvie LABADENS et M. Nicolas SIEGLER	subv AIL 2022 festival de musique le 18 juin 2022	2 000,00	2 000,00 €
2022 - 02212-01	629377 - FORCE ATHLETIQUE LES PEUPLIERS	59400 CAMBRAI	Canton Cambrai - Mme Sylvie LABADENS et M. Nicolas SIEGLER	subv AIL 2022 participation aux championnats du monde du 20 au 28 mai et d'Europe du 2 au 10 août 22	0,00	2 000,00 €
2022 - 02305-01	613200 - MAM DOUDOU ET PATOUILLE	59141 THUN L EVEQUE	Canton Cambrai - Mme Sylvie LABADENS et M. Nicolas SIEGLER	subv AIL 2022 achat de mobilier	1 070,00	1 000,00 €
2022 - 02343-01	458951 - UNION NATIONALE DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES	59161 ESCAUDOEUVRES	Canton Cambrai - Mme Sylvie LABADENS et M. Nicolas SIEGLER	subv AIL 2022 organisation de diverses manifestations 2022	2 000,00	2 000,00 €
2022 - 02438-01	604203 - SPORTS ET LOISIRS 59	59400 CAMBRAI	Canton Cambrai - Mme Sylvie LABADENS et M. Nicolas SIEGLER	Subv AIL 2022 achat d'un mur d'escalade gonflable	1 000,00	1 000,00 €
2022 - 02552-01	156858 - LES AMIS DU CAMBRESIS	59400 CAMBRAI	Canton Cambrai - Mme Sylvie LABADENS et M. Nicolas SIEGLER	subv AIL 2022 aide à la publication d'un ouvrage historique	0,00	1 000,00 €
2022 - 02765-01	428472 - LES MARCHEURS FONTENOIS	59400 FONTAINE NOTRE DAME	Canton Cambrai - Mme Sylvie LABADENS et M. Nicolas SIEGLER	subv AIL 2022 organisation des " foulées de la folie " le 2 octobre 2022	0,00	750,00 €
2022 - 02984-01	609956 - LES AILES DE CAMBRAI	59400 NIERGNIES	Canton Cambrai - Mme Sylvie LABADENS et M. Nicolas SIEGLER	subv AIL 2022 meeting aérien du 4 septembre 2022	0,00	5 000,00 €
2022 - 00852-01	619698 - AMICALE SPORTS ET LOISIRS DU FOYER DE L'ENFANCE DE CAUDRY	59540 CAUDRY	Canton Caudry - Mme Anne-Sophie BOISSEAUX et M. Frédéric BRICOUT	subv AIL 2022 achat de 2 trottinettes et de 2 vélos électriques équipés d'éclairage et de casques	500,00	400,00 €
2022 - 01358-01	658991 - LES TONTONS ROCKEURS ENTERTAINMENT	59540 CAUDRY	Canton Caudry - Mme Anne-Sophie BOISSEAUX et M. Frédéric BRICOUT	subv AIL 2022 1ère édition du festival "les chariots furieux" le 2 juillet 2022	0,00	1 000,00 €
2022 - 02027-01	502916 - CAUDRY EVENEMENT S	59540 CAUDRY	Canton Caudry - Mme Anne-Sophie BOISSEAUX et M. Frédéric BRICOUT	subv AIL 2022 animations lors du "Trail urbain" le 3 avril 2022	0,00	1 500,00 €
2022 - 02344-01	603580 - ASS AGREEE DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE LA SAUMONEE	59730 ST PYTHON	Canton Caudry - Mme Anne-Sophie BOISSEAUX et M. Frédéric BRICOUT	subv AIL 2022 repêchage et achat de matériel	0,00	500,00 €
2022 - 02398-01	648435 - COMITE DES FETES DE VIESLY	59271 VIESLY	Canton Caudry - Mme Anne-Sophie BOISSEAUX et M. Frédéric BRICOUT	subv AIL 2022 Festi Viesly le 6 août 2022	800,00	900,00 €
2022 - 02599-01	661163 - ALOEDUCATION	59217 CARNIERES	Canton Caudry - Mme Anne-Sophie BOISSEAUX et M. Frédéric BRICOUT	subv AIL 2022 organisation d'une journée festive le 3 juillet 2022	0,00	900,00 €
2022 - 03379-01	611392 - RUBEF QUIEVY	59214 QUIEVY	Canton Caudry - Mme Anne-Sophie BOISSEAUX et M. Frédéric BRICOUT	subv AIL 2022 organisation de la course des RUBEF le 24 juillet 2022 à Quiévy	0,00	1 000,00 €

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 01280-01	484096 - OCCE 0785 ECOLE PRIMAIRE GASTON BRICOUT	59127 WALINCOURT SELVIGNY	Canton Le Cateau-Cambrésis - M. Yannick CAREMELLE et Mme Sylvie CLERC	subv AIL 2022 classe découverte à Montignac du 7 au 14 juin 2022	0,00	500,00 €
2022 - 01326-01	658972 - OCCE 1709 ECOLE PRIMAIRE LOUIS BLERIOT	59127 MALINCOURT	Canton Le Cateau-Cambrésis - M. Yannick CAREMELLE et Mme Sylvie CLERC	subv AIL 2022 classe découverte à la mer du 20 au 23 juin 2022	0,00	1 000,00 €
2022 - 01329-01	658974 - ASSOCIATION DE DANSE POM POM DANCE	59360 POMMEREUIL	Canton Le Cateau-Cambrésis - M. Yannick CAREMELLE et Mme Sylvie CLERC	subv AIL 2022 aide aux activités de l'association	0,00	500,00 €
2022 - 01346-01	658985 - LE REFUGE DE L'ABEILLE	59159 MARCOING	Canton Le Cateau-Cambrésis - M. Yannick CAREMELLE et Mme Sylvie CLERC	subv AIL 2022 acquisition d'un local technique	0,00	1 500,00 €
2022 - 01348-01	401780 - SOCIETE SPORTIVE DE MARCOING	59159 MARCOING	Canton Le Cateau-Cambrésis - M. Yannick CAREMELLE et Mme Sylvie CLERC	subv AIL 2022 achat de matériel et organisation d'une sortie à Lens pour Noël 2022	0,00	1 500,00 €
2022 - 01968-01	659634 - CLUB DU 3EME AGE	59266 HONNECOURT SUR ESCAUT	Canton Le Cateau-Cambrésis - M. Yannick CAREMELLE et Mme Sylvie CLERC	subv AIL 2022 organisation de sorties culturelles	0,00	500,00 €
2022 - 01979-01	611416 - CATTENIERES ANIMATION PATRIMOINE	59217 CATTENIERES	Canton Le Cateau-Cambrésis - M. Yannick CAREMELLE et Mme Sylvie CLERC	subv AIL 2022 organisation de la deuxième fête de la Chataigne les 1er et 2 octobre 2022	250,00	500,00 €
2022 - 02029-01	644312 - MAM DES MERVEILLES	59360 LA GROISE	Canton Le Cateau-Cambrésis - M. Yannick CAREMELLE et Mme Sylvie CLERC	subv AIL 2022 achat d'électroménager	1 500,00	1 000,00 €
2022 - 02199-01	305881 - OMNI SPORTS DE SERANVILLERS FORENVILLE	59400 SERANVILLERS FORENVILLE	Canton Le Cateau-Cambrésis - M. Yannick CAREMELLE et Mme Sylvie CLERC	subv AIL 2022 organisation d'une journée sport tir à l'arc le 18 juin 2022	0,00	500,00 €
2022 - 02239-01	356612 - ASSOCIATION DES FOULEES D'AWOINGT	59400 AWOINGT	Canton Le Cateau-Cambrésis - M. Yannick CAREMELLE et Mme Sylvie CLERC	subv AIL 2022 organisation des foulées d'Awoingt le 14 juillet 2022	0,00	300,00 €
2022 - 02240-01	660171 - LA TEAM FOULEES DES LEUS	59191 LIGNY EN CAMBRESIS	Canton Le Cateau-Cambrésis - M. Yannick CAREMELLE et Mme Sylvie CLERC	subv AIL 2022 organisation des foulées des leus le 15 mai 2022	0,00	300,00 €
2022 - 02347-01	130950 - CLUB CYCLOTOURISTE FONTAINE AU PIRE	59157 FONTAINE AU PIRE	Canton Le Cateau-Cambrésis - M. Yannick CAREMELLE et Mme Sylvie CLERC	subv AIL 2022 organisation de manifestations AUDAX le 2 avril et Multisports le 18 septembre 2022	250,00	300,00 €
2022 - 02389-01	660601 - GYMVIE	59360 NEUVILLY	Canton Le Cateau-Cambrésis - M. Yannick CAREMELLE et Mme Sylvie CLERC	subv AIL 2022 aide au fonctionnement de l'association	0,00	1 500,00 €
2022 - 02402-01	614768 - MARETZ GYM DETENTE	59238 MARETZ	Canton Le Cateau-Cambrésis - M. Yannick CAREMELLE et Mme Sylvie CLERC	subv AIL 2022 aide aux activités de l'association	0,00	500,00 €
2022 - 02557-01	483128 - CHORALE LA CASTELLANE	59360 LE CATEAU CAMBRESIS	Canton Le Cateau-Cambrésis - M. Yannick CAREMELLE et Mme Sylvie CLERC	subv AIL 2022 organisation d'un concert pour le centenaire de la mort de St Staens le 3 juillet 2022	0,00	800,00 €
2022 - 02597-01	661158 - COMITE D'ANIMATION DU VILLAGE	59231 GOUZEACOURT	Canton Le Cateau-Cambrésis - M. Yannick CAREMELLE et Mme Sylvie CLERC	subv AIL 2022 achat de matériel pour les manifestations des 25 juin, 13 et 14 juillet et 17 sept 22	0,00	1 500,00 €
2022 - 02709-01	456272 - MULTI FORM	59360 LE CATEAU CAMBRESIS	Canton Le Cateau-Cambrésis - M. Yannick CAREMELLE et Mme Sylvie CLERC	subv AIL 2022 formation aux premiers secours et achat d'ordinateurs portables	0,00	1 500,00 €
TOTAUX			Nombre de Dossiers		33	Montant 35 950,00 €

163 406

Opérations	35001OP001A - Actions d'intérêt local - Communes et Etablissements Publics
AP/EPCP	35001E15 - 35001 - 2016 - EPF - D - Env.

RAPPORT N° DAT/2022/182 - ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 02156-01	1226 - COMMUNE FRESSIES	59268 FRESSIES	Canton Cambrai - Mme Sylvie LABADENS et M. Nicolas SIEGLER	subv AIL 2022 achat d'un défibrillateur pour la salle des fêtes	1 350,00	750,00
2022 - 02399-01	1259 - COMMUNE MONTRECOURT	59227 MONTRECOURT	Canton Caudry - Mme Anne-Sophie BOISSEaux et M. Frédéric BRICOUT	subv AIL 2022 achat d'équipements pour la salle polyvalente et d'un défibrillateur	0,00	1 500,00
2022 - 02708-01	4848 - COLLEGE JACQUES PREVERT	59241 MASNIERES	Canton Le Cateau-Cambrésis - M. Yannick CAREMELLE et Mme Sylvie CLERC	subv AIL 2022 participation aux championnats de France de danse du 17 au 20 mai 2022 à Troyes	0,00	1 000,00
TOTAUX			Nombre de Dossiers		3	Montant 3 250,00

Opérations	35001OP001A - Actions d'intérêt local - Associations
AP/EPCP	35001E15 - 35001 - 2016 - EPF - D - Env.

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 00839-01	168483 - JUDO CLUB ARLEUX	59151 ARLEUX	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 achat de sous couche de tapis de judo	600,00	600,00 €
2022 - 00893-01	165004 - LA VILLANELLE CHORALE A VOIX MIXTES	59247 FECHAIN	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 achat de partitions	300,00	300,00 €
2022 - 01267-01	496398 - SOCIETE COLOMBOPHILE LES MINEURS DE GUESNAIN	59287 GUESNAIN	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 organisation portes ouvertes et exposition en novembre 2022	400,00	500,00 €
2022 - 01296-01	658961 - ASSOCIATION DE CHASSE D'AUBERCHICOURT	59165 AUBERCHICOURT	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 soutien à l'association face à la crise COVID	0,00	500,00 €
2022 - 01367-01	503503 - COMITE DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS DE DECHY	59187 DECHY	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 journée des oubliés des vacances en août 2022	800,00	800,00 €
2022 - 01368-01	612641 - AU FIL DE NOS IDEES	59151 BUGNICOURT	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 forum des associations du 28 mai et marché de Noël du 4 décembre 2022	300,00	300,00 €
2022 - 01371-01	602016 - COMITE DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS DE ARLEUX	59151 ARLEUX	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 aide au fonctionnement général de l'association	800,00	800,00 €
2022 - 01481-01	624174 - TENNIS CLUB DE MONTIGNY	59182 MONTIGNY EN OSTREVENT	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 achat d'une machine lance-balles	400,00	400,00 €
2022 - 01483-01	659060 - ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE ET COMBATTANTS	59151 ARLEUX	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 organisation de cérémonies patriotiques et dépôts de gerbes	0,00	300,00 €
2022 - 01551-01	602616 - HARMONIE FRESSAIN FECHAIN	59234 FRESSAIN	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 remplacement de 22 costumes	0,00	1 000,00 €
2022 - 01611-01	635968 - ASSOCIATION DES SOUS OFFICIERS DE RESERVE	59169 FERIN	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 organisation du "Devoir de Mémoire"	0,00	300,00 €
2022 - 01646-01	600431 - FANFARE MUNICIPALE LA FERINOISE	59169 FERIN	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 acquisition d'une grosse caisse	500,00	1 000,00 €
2022 - 01661-01	418487 - SOCIETE D'HISTOIRE LOCALE LE MONT TILLEUL	59234 VILLERS AU TERTRE	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 expositions "Devoir de Mémoire" du 29 avril au 1er mai 2022	0,00	300,00 €
2022 - 01683-01	601901 - 2 CV CLUB DE LA SENSEE	59247 FECHAIN	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 organisation de l'exposition annuelle au mois de juin 2022	600,00	600,00 €
2022 - 01855-01	480984 - AUBERCHICOURT COMPETITIONS	59165 AUBERCHICOURT	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 course à pied du Chauffour le 29 mai 2022	0,00	300,00 €
2022 - 01857-01	619677 - LES AMIS DU PARCOURS ARLEUX	59151 ARLEUX	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 aide au fonctionnement général de l'association	0,00	300,00 €
2022 - 01911-01	126665 - LES MEDIEVALES	59182 MONTIGNY EN OSTREVENT	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 organisation de la journée médiévale le 1er mai 2022	1 000,00	1 000,00 €
2022 - 02042-01	624778 - CLUB DU 3EME AGE L AMITIE	59259 LECLUSE	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 achat de colis pour les aînés	400,00	400,00 €

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 02043-01	632364 - LA PALETTE DECHYNOISE	59187 DECHY	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 achat de toiles et chevalets	400,00	400,00 €
2022 - 02074-01	484664 - CHORALYRE DE DECHY	59187 DECHY	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 achat de micros sans fil et classeurs à partitions	300,00	300,00 €
2022 - 02079-01	484663 - ASS DE LA MEMOIRE SOCIALE DE DECHY ET DU BASSIN MINIER CELESTIN LEDUC	59187 DECHY	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 organisation d'un voyage en septembre 2022	1 000,00	1 000,00 €
2022 - 02130-01	496649 - ENTENTE TENNIS CLUB DE GUESNAIN	59287 GUESNAIN	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 "tennis sport santé" de février à juin 2022	0,00	800,00 €
2022 - 02193-01	659916 - LE CAMBRESIS EN FETES	59151 ARLEUX	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 organisation de manifestations au cours de l'année 2022	0,00	300,00 €
2022 - 02251-01	653132 - COMITE DES FETES DE LOFFRE	59182 LOFFRE	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 Fête de la Tote Tomate 2022 du 27 au 28 août 2022	1 000,00	1 000,00 €
2022 - 02265-01	603836 - HARMONIE LES AMIS REUNIS SECT A PHALANGE MUSICALE SECT B ECOLE MUSIQUE	59182 MONTIGNY EN OSTREVENT	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 renouvellement des costumes	0,00	1 000,00 €
2022 - 02317-01	456274 - LES AMIS DES ORGUES D'ARLEUX	59151 ARLEUX	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 organisation du concert de printemps, d'automne et de Noël 2022	0,00	300,00 €
2022 - 02319-01	343063 - FECHAIN ATHLETIQUE CLUB	59247 FECHAIN	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 achat d'un sautoir monobloc	800,00	800,00 €
2022 - 02357-01	660476 - UNION COMMERCE ARTISAN ANICHE	59580 ANICHE	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 aide au fonctionnement général de l'association	0,00	500,00 €
2022 - 02459-01	632069 - SPORTING CLUB ANICHOIS	59580 ANICHE	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 organisation du tournoi U10 le 26 mai 2022	500,00	500,00 €
2022 - 02562-01	167044 - RACING CLUB DE LECLUSE	59259 LECLUSE	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 achat de matériel	400,00	400,00 €
2022 - 02728-01	661239 - LES COULEURS DE L'ESPOIR	59234 MONCHECOURT	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 journées de sensibilisation contre le cancer le 17 septembre et le 15 octobre 2022	0,00	600,00 €
2022 - 02264-01	637187 - ATELIER DES COULEURS	59553 CUINCY	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 achat d'un vidéoprojecteur	300,00	300,00 €
2022 - 02271-01	485924 - OCCE 0862 ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY	59553 LAUWIN PLANQUE	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 achat de matériel pour les classes	1 500,00	1 500,00 €
2022 - 02278-01	506391 - LES PETITS CARTABLES	59553 LAUWIN PLANQUE	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 village en fête le 02 juillet 2022	1 500,00	1 500,00 €
2022 - 02304-01	660286 - ARCHERS CLUB DE GAYANT	59450 SIN LE NOBLE	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 aide au financement des séances d'entraînement	0,00	300,00 €
2022 - 02310-01	632972 - ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE FLERS EN ESCREBIEUX	59128 FLERS EN ESCREBIEUX	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 soutien aux activités de l'association	300,00	300,00 €
2022 - 02313-01	374581 - LA DANSE LAUWINOISE	59553 LAUWIN PLANQUE	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 soutien aux activités de l'association	350,00	300,00 €

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 02316-01	623220 - LES BASKETS LAUWINOISES	59553 LAUWIN PLANQUE	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 sorties familiales 2022	0,00	400,00 €
2022 - 02332-01	496816 - ANC ELEVES ECOLE FLERS CENTRE	59128 FLERS EN ESCREBIEUX	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 acquisition de matériel	500,00	500,00 €
2022 - 02460-01	637514 - LES GEANTS ESQUERCHINOIS	59553 ESQUERCHIN	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 aide au fonctionnement de l'association	300,00	300,00 €
2022 - 02463-01	614805 - BRISONS LE SILENCE	59500 DOUAI	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 création de t-shirts, badges et flyers	400,00	600,00 €
2022 - 02464-01	352328 - SWING	59553 LAUWIN PLANQUE	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 achat et confection de costumes	250,00	250,00 €
2022 - 02465-01	505699 - OCCE 0427 ECOLE ROGER SALENGRO	59552 LAMBRES LEZ DOUAI	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 projet pédagogique de l'école	400,00	400,00 €
2022 - 02468-01	495570 - TRAIL DE LA PETITE SENSEE	59552 LAMBRES LEZ DOUAI	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 course nature du 25 juin 2022	300,00	500,00 €
2022 - 02469-01	616543 - ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES ECOLE JOLIOT CURIE	59553 CUINCY	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 acquisition de matériel pour l'atelier journal	0,00	400,00 €
2022 - 02478-01	642735 - UNION NAL ANCIENS COMBATTANTS INDOCHINE UNACITA ET AFRIQUE NORD	59552 COURCHELETTES	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 50ème anniversaire de l'association	400,00	400,00 €
2022 - 02497-01	25774 - APF FRANCE HANDICAP	75013 PARIS	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 soutien aux activités de l'antenne de Douai	300,00	250,00 €
2022 - 02510-01	460284 - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	59552 LAMBRES LEZ DOUAI	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 soutien aux actions de la médiathèque Claude Laturelle	0,00	500,00 €
2022 - 02596-01	305217 - LE TOIT D'ARGENT	59552 COURCHELETTES	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 aide pour les activités de l'année	400,00	400,00 €
2022 - 02632-01	661191 - GAYANT ATHLETISME	59500 DOUAI	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 meeting demi-fond d'athlétisme du 13 juin 2022 au stade Demeny de Douai	0,00	500,00 €
2022 - 02688-01	607427 - CYCLO CLUB CUINCY LAUWIN	59553 CUINCY	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 achat de maillots aux couleurs du club	400,00	400,00 €
2022 - 02696-01	661211 - AVENIR MUSICAL D'ESQUERCHIN	59553 ESQUERCHIN	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 acquisition de matériel	0,00	500,00 €
2022 - 02756-01	661277 - LES SPECULOS	62141 EVIN MALMAISON	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 organisation d'un atelier théâtre et d'un spectacle en juin 2022	0,00	850,00 €
2022 - 02832-01	635044 - LES BAROUDEURS FLERSOIS	59128 FLERS EN ESCREBIEUX	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 aide au fonctionnement général de l'association	300,00	250,00 €
2022 - 02860-01	604530 - COMITE DE JUMELAGE LES CH TITES CIGOGNES DE COURCHELETTES	59552 COURCHELETTES	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 week-end Alsacien en septembre 2022	500,00	500,00 €
2022 - 03081-01	632708 - OCCE 2390 ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES JEAN MERMOZ	59500 DOUAI	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 éducation au développement durable	0,00	400,00 €

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 00873-01	658494 - LA BOITE A OUTILS FLINOISE	59148 FLINES LEZ RACHES	Canton Orchies - Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI et M. Jean-Luc DETAVERNIER	subv AIL 2022 participation au mois du développement durable de juin 2022	0,00	750,00 €
2022 - 00905-01	658538 - REPAIR CAFE ORCHIES	59310 ORCHIES	Canton Orchies - Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI et M. Jean-Luc DETAVERNIER	subv AIL 2022 acquisition d'un banc de test électrique	0,00	1 000,00 €
2022 - 01383-01	35578 - UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DU NORD	59860 BRUAY SUR L ESCAUT	Canton Orchies - Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI et M. Jean-Luc DETAVERNIER	subv AIL 2022 déplacement à Paris le 22 avril 2022	0,00	800,00 €
2022 - 01779-01	659456 - LA LANDASIENNE D'OCTOBRE ROSE	59310 LANDAS	Canton Orchies - Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI et M. Jean-Luc DETAVERNIER	subv AIL 2022 course du 16 octobre 2022	0,00	750,00 €
2022 - 01781-01	659465 - OBJECTIF 90 NORD	59148 FLINES LEZ RACHES	Canton Orchies - Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI et M. Jean-Luc DETAVERNIER	subv AIL 2022 préparation à une expédition au Spitzberg	0,00	250,00 €
2022 - 01782-01	652753 - LE CYCLO LANDASIEN	59310 LANDAS	Canton Orchies - Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI et M. Jean-Luc DETAVERNIER	subv AIL 2022 Chti Bike Tour landasien du 28 août 2022	1 500,00	1 000,00 €
2022 - 02040-01	659731 - FOCUS PEVELE	59310 COUTICHES	Canton Orchies - Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI et M. Jean-Luc DETAVERNIER	subv AIL 2022 achat de matériel d'éclairage	0,00	1 000,00 €
2022 - 02175-01	629461 - LA TABLE OVALE HAUTS DE FRANCE	59242 TEMPLEUVE EN PEVELE	Canton Orchies - Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI et M. Jean-Luc DETAVERNIER	subv AIL 2022 participation aux frais de transport et achat d'équipements pour la future école	2 500,00	1 000,00 €
2022 - 02177-01	645145 - CLELIALINE	59310 ORCHIES	Canton Orchies - Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI et M. Jean-Luc DETAVERNIER	subv AIL 2022 randonnée des 21 et 22 mai 2022	400,00	2 000,00 €
2022 - 02420-01	660609 - FIT PEVELE	59310 NOMAIN	Canton Orchies - Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI et M. Jean-Luc DETAVERNIER	subv AIL 2022 achat de nouveau matériel d'entraînement	0,00	1 500,00 €
2022 - 02437-01	502823 - VTT CYCLO LES RENARDS DES SABLES DE FLINES LES RACHES	59148 FLINES LEZ RACHES	Canton Orchies - Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI et M. Jean-Luc DETAVERNIER	subv AIL 2022 soutien face aux difficultés financières de l'association	1 000,00	500,00 €
2022 - 02508-01	488803 - LES AMIS DE LA GENDARMERIE	75013 PARIS	Canton Orchies - Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI et M. Jean-Luc DETAVERNIER	subv AIL 2022 acquisition de matériel de communication pour la caserne d'Orchies	0,00	2 000,00 €
2022 - 00818-01	612976 - MARCHIENNES A DOS	59870 MARCHIENNES	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 animations d'avril et de Noël 2022	0,00	1 000,00 €
2022 - 00864-01	642478 - ENSEMBLE VOCAL CHANTS TIERS PERMANENTS	59179 FENAIN	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 achat de matériel de sonorisation	500,00	1 000,00 €
2022 - 01671-01	167048 - JUDO CLUB HORNAINGEOIS	59171 HORNAING	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 achat de tapis	283,00	2 000,00 €
2022 - 01676-01	612131 - HORNAING FORME 2000	59171 HORNAING	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 achat de matériel	1 000,00	1 000,00 €
2022 - 01685-01	628787 - SOCIETE VREDOISE DE PECHE	59870 VRED	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 aménagement de l'étang communal	1 000,00	1 000,00 €
2022 - 01687-01	654506 - REVE D'ENFANT ASSOCIATION D AIDE AUX FAMILLES	59119 WAZIERS	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 équipement de la boutique épicerie solidaire	350,00	1 500,00 €
2022 - 01764-01	502835 - ASSOCIATION PHILATELIQUE ET MULTI COLLECTIONS HORNAINGEOISE	59171 HORNAING	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 grand salon les 29 et 30 octobre 2022	1 300,00	1 000,00 €

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 01913-01	602549 - RANDONNEURS CLUB SINOIS	59450 SIN LE NOBLE	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 achat de vestes, casquettes et gants	500,00	700,00 €
2022 - 01961-01	322755 - SOCIETE COLOMBOPHILE LES MINEURS DE SOMAIN DE SESSEVALLE ET ENVIRONS	59490 SOMAIN	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 achat de bagues en caoutchouc	500,00	500,00 €
2022 - 01962-01	502949 - FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE ROMAIN ROLLAND DE WAZIERS	59119 WAZIERS	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 projet "lire ensemble"	1 000,00	1 000,00 €
2022 - 01966-01	641420 - THE RED JACKS	59870 MARCHIENNES	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 enregistrement et mixage d'un album	1 500,00	1 000,00 €
2022 - 01978-01	619123 - MAM MA TERRE NAIT	59870 WARLAING	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 acquisition de matériel de puériculture	283,00	1 000,00 €
2022 - 02014-01	659595 - FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE ANATOLE FRANCE	59450 SIN LE NOBLE	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 achat de livres pour le coin lecture	0,00	1 000,00 €
2022 - 02016-01	629432 - FENAIN CYCLO CLUB	59179 FENAIN	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 acquisition de matériel	0,00	700,00 €
2022 - 02160-01	659888 - SOCIETE AMICALE DES CHASSEURS MINEURS D HORNAING	59171 HORNAING	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 achat de dispositif de piégeage des nuisibles	0,00	500,00 €
2022 - 02171-01	659922 - CREA MILLE	59179 FENAIN	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 achat de matériel	0,00	900,00 €
2022 - 02194-01	610187 - WORLDANCE	59171 HORNAING	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 gala de danse les 25 et 26 juin 2022	1 000,00	1 000,00 €
2022 - 02349-01	660406 - COMITE DES FETES D ERRE	59171 ERRE	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 fête champêtre "Le porc est roi" la 09 juillet 2022	0,00	800,00 €
2022 - 02385-01	660487 - L'ECOLOU DES PETITS PETONS	59552 LAMBRES LEZ DOUAI	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL achat de matériel d'éveil, sport, bien-être et motricité	0,00	1 000,00 €
2022 - 02500-01	641415 - BLUE MEANIE	59171 HORNAING	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 équipement du studio	2 000,00	1 000,00 €
2022 - 02577-01	470604 - TENNIS DE TABLE SIN LE NOBLE	59450 SIN LE NOBLE	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 organisation de séances de tennis de table du 23 février au 31 juillet 2022	0,00	1 000,00 €
2022 - 02598-01	496607 - ABYLEN	59880 ST SAULVE	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 projet d'enregistrement studio	1 000,00	1 000,00 €
2022 - 02601-01	612384 - COMITE DES FETES DE WARLAING	59870 WARLAING	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 organisation de la 2ème fête de la nature le 22 octobre 2022	500,00	1 000,00 €
2022 - 02750-01	614399 - LES FOUS DU VOLANT	59870 VRED	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv AIL 2022 participation aux prochains "France Jeunes" en septembre 2022	500,00	1 000,00 €
TOTAUX			Nombre de Dossiers	92	Montant	66 250,00 €

Opérations	35001OP001A - Actions d'intérêt local - Communes et Etablissements Publics
AP/EPCP	35001E15 - 35001 - 2016 - EPF - D - Env.

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 01259-01	1348 - COMMUNE GUESNAIN	59287 GUESNAIN	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 organisation du Téléthon 2022	1 000,00	1 000,00
2022 - 01372-01	1169 - COMMUNE MASNY	59176 MASNY	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2022 festivités du Tiot Batiche du 26 mai au 1er juin 2022	1 000,00	1 000,00
2022 - 02898-01	1188 - COMMUNE LAMBRES LEZ DOUAI	59552 LAMBRES LEZ DOUAI	Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET	subv AIL 2022 soutien au projet santé du conseil municipal des jeunes	0,00	3 000,00
TOTAUX			Nombre de Dossiers	3	Montant	5 000,00

Opérations	35001OP001A - Actions d'intérêt local - Cofinancement
AP/EPCP	35001E15 - 35001 - 2016 - EPF - D - Env.

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 01270-01	614355 - ASSOCIATION AGREEE ARLEUX POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	59151 ARLEUX	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP (800 €) Canton Douai - Mme Caroline SANCHEZ et M. Christian POIRET (1 000 €)	subv AIL 2022 organisation d'ateliers pêche nature durant les vacances scolaires	0,00	1 800,00
TOTAUX			Nombre de Dossiers	1	Montant	1 800,00

170 / 406 -

Opérations	35001OP001A - Actions d'intérêt local - Associations
AP/EPCP	35001E15 - 35001 - 2016 - EPF - D - Env.

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 00744-01	658363 - SOCIETE DES JARDINIERS DE GODEWAERSVELDE	59270 GODEWAERSVELDE	Canton Bailleul - M. Stéphane DIEUSAERT et Mme Marie SANDRA	subv AIL 2022 achat de matériel informatique	0,00	700,00 €
2022 - 00826-01	615299 - HARMONIE COMMUNALE DE CAESTRE	59190 CAESTRE	Canton Bailleul - M. Stéphane DIEUSAERT et Mme Marie SANDRA	subv AIL 2022 renouvellement des costumes	0,00	1 500,00 €
2022 - 00892-01	658447 - ENB PROD	59270 BAILLEUL	Canton Bailleul - M. Stéphane DIEUSAERT et Mme Marie SANDRA	subv AIL 2022 En Nord Beat festival du 8 au 10 juillet 2022	0,00	1 000,00 €
2022 - 01256-01	415985 - TERRETOUS ASSOCIATIONS DES POTIERS ET CERAMISTES DU NORD ET D'AILLEURS	59181 STEENWERCK	Canton Bailleul - M. Stéphane DIEUSAERT et Mme Marie SANDRA	subv AIL 2022 12ème biennale de céramique les 21 et 22 mai 2022	0,00	1 300,00 €
2022 - 01302-01	440886 - 100 KM A PIED DE STEENWERCK	59181 STEENWERCK	Canton Bailleul - M. Stéphane DIEUSAERT et Mme Marie SANDRA	subv AIL 2022 courses des 25 et 26 mai 2022	0,00	1 300,00 €
2022 - 02163-01	633526 - ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DES MONTS DE FLANDRE	59299 BOESCHEPE	Canton Bailleul - M. Stéphane DIEUSAERT et Mme Marie SANDRA	subv AIL 2022 création d'une classe orchestre	0,00	1 300,00 €
2022 - 02174-01	659957 - LA SAINT SEBASTIEN	59190 HONDEGHEM	Canton Bailleul - M. Stéphane DIEUSAERT et Mme Marie SANDRA	subv AIL 2022 rencontres fédérales du 19 au 21 août 2022	0,00	1 300,00 €
2022 - 02306-01	660339 - OCCE 0779 ECOLE PRIMAIRE DU DROOGHOUT	59232 VIEUX BERQUIN	Canton Bailleul - M. Stéphane DIEUSAERT et Mme Marie SANDRA	subv AIL 2022 classe de découverte culturelle du 16 au 20 mai 2022	0,00	1 500,00 €
2022 - 02354-01	620487 - HARMONIE MUNICIPALE DE STEENWERCK	59181 STEENWERCK	Canton Bailleul - M. Stéphane DIEUSAERT et Mme Marie SANDRA	subv AIL 2022 achat de blousons	0,00	1 500,00 €
2022 - 02470-01	645868 - COMITE DES FETES DE STRAZEELE	59270 STRAZEELE	Canton Bailleul - M. Stéphane DIEUSAERT et Mme Marie SANDRA	subv AIL 2022 acquisition de matériel pour les animations	3 000,00	500,00 €
2022 - 02540-01	661004 - CLUB DES AINES CASSELOIS	59670 CASSEL	Canton Bailleul - M. Stéphane DIEUSAERT et Mme Marie SANDRA	subv AIL 2022 voyage à St Ingelvert le 9 juin 2022	0,00	800,00 €
2022 - 02543-01	661008 - TENNIS DE TABLE CAPPELOIS	59270 ST JANS CAPPEL	Canton Bailleul - M. Stéphane DIEUSAERT et Mme Marie SANDRA	subv AIL 2022 achat de maillots et de matériel	0,00	600,00 €
2022 - 02573-01	106266 - ATTELAGES BERTHENOIS	59270 BERTHEN	Canton Bailleul - M. Stéphane DIEUSAERT et Mme Marie SANDRA	subv AIL 2022 fête de l'attelage du 15 août 2022	500,00	500,00 €
2022 - 02982-01	653858 - ASSOCIATION LA CASSELINE	59670 BAVINCHOVE	Canton Bailleul - M. Stéphane DIEUSAERT et Mme Marie SANDRA	subv AIL 2022 plantation d'une forêt de rêves	1 000,00	700,00 €

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 00555-01	658044 - TENNIS CLUB DE SPYCKER	59380 SPYCKER	Canton Coudekerque-Branche - Mme Barbara BAILLEUL et M. Julien GOKEL	subv AIL 2022 achat d'un lanceur de balles	0,00	500,00 €
2022 - 00576-01	658144 - ENTR'AIDANTS ENSEMBLE FACE AU CANCER	59229 UXEM	Canton Coudekerque-Branche - Mme Barbara BAILLEUL et M. Julien GOKEL	subv AIL 2022 aide au développement des activités de l'association	0,00	550,00 €
2022 - 00655-01	658267 - SWAT NORD	59229 UXEM	Canton Coudekerque-Branche - Mme Barbara BAILLEUL et M. Julien GOKEL	subv AIL 2022 achat de tapis de chute	0,00	500,00 €
2022 - 01776-01	659009 - CRAYONS ET PINCEAUX A UXEM	59229 UXEM	Canton Coudekerque-Branche - Mme Barbara BAILLEUL et M. Julien GOKEL	subv AIL 2022 acquisition de matériel pour la pratique artistique	0,00	250,00 €
2022 - 01931-01	500330 - LES CHEVALETS DU BEFFROI BERGUOIS	59380 BIERNE	Canton Coudekerque-Branche - Mme Barbara BAILLEUL et M. Julien GOKEL	subv AIL 2022 expositions du 18 au 20 juin et du 17 au 24 novembre 2022	0,00	300,00 €
2022 - 02148-01	659865 - PARKIN SPORT	59180 CAPPELLE LA GRANDE	Canton Coudekerque-Branche - Mme Barbara BAILLEUL et M. Julien GOKEL	subv AIL 2022 défi sportif du 8 au 14 avril 2022	0,00	500,00 €
2022 - 02172-01	161035 - FOOTBALL CLUB DE STEENE	59380 STEENE	Canton Coudekerque-Branche - Mme Barbara BAILLEUL et M. Julien GOKEL	subv AIL 2022 manifestations et tournois jeunes de mai 2022	0,00	1 000,00 €
2022 - 02173-01	659943 - COMITE DES FETES DE SPYCKER	59380 SPYCKER	Canton Coudekerque-Branche - Mme Barbara BAILLEUL et M. Julien GOKEL	subv AIL 2022 fête d'Halloween du 29 octobre 2022	0,00	3 000,00 €
2022 - 02440-01	660738 - HARMONIE MUNICIPALE DE TETEGHEM	59229 TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	Canton Coudekerque-Branche - Mme Barbara BAILLEUL et M. Julien GOKEL	subv AIL 2022 concert du 4 décembre 2022	0,00	1 100,00 €
2022 - 02761-01	661288 - HAND BALL CLUB COUDEKERQUOIS	59210 COUDEKERQUE BRANCHE	Canton Coudekerque-Branche - Mme Barbara BAILLEUL et M. Julien GOKEL	subv AIL 2022 déplacement à la Coupe de France départementale le 17 avril 2022	0,00	750,00 €
2022 - 02770-01	661272 - ASS REHABILITATION ET PERENNISATION EGLISE ST MICHEL	59380 TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	Canton Coudekerque-Branche - Mme Barbara BAILLEUL et M. Julien GOKEL	subv AIL 2022 construction d'un chalet pour Noël sur le parvis de l'église	0,00	1 280,00 €
2022 - 02771-01	496918 - ATELIER DE MUSIQUES ACTUELLES	59380 ARMBOUTS CAPPEL	Canton Coudekerque-Branche - Mme Barbara BAILLEUL et M. Julien GOKEL	subv AIL 2022 participation aux événements locaux 2022	250,00	250,00 €
2022 - 03076-01	172012 - ASSOCIATION TETEGHEMOISE D'HISTOIRE	59229 TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	Canton Coudekerque-Branche - Mme Barbara BAILLEUL et M. Julien GOKEL	subv AIL 2022 sortie culturelle de juin 2022	0,00	300,00 €
2022 - 03109-01	661309 - OCCE 0393 COLLEGE DU WESTHOEK	59210 COUDEKERQUE BRANCHE	Canton Coudekerque-Branche - Mme Barbara BAILLEUL et M. Julien GOKEL	subv AIL 2022 création d'un jeu de société	0,00	1 500,00 €
2022 - 01883-01	605022 - CLUB DES SENIORS RENCONTRE ET AMITIES 59430 FORT MARDYCK	59430 DUNKERQUE	Canton Dunkerque-1 - M. Grégory BARTHOLOMÉUS et Mme Christine DECODTS	subv AIL 2022 achat de matériel	0,00	1 000,00 €
2022 - 01967-01	629716 - ASSOCIATION SKATEBOARD DE DUNKERQUE	59140 DUNKERQUE	Canton Dunkerque-1 - M. Grégory BARTHOLOMÉUS et Mme Christine DECODTS	subv AIL 2022 renouvellement du parc de protections et du matériel de pratique	0,00	1 000,00 €

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 01969-01	656275 - ASSOCIATION DES PENSIONNES DE LA MARINE	59140 DUNKERQUE	Canton Dunkerque-1 - M. Grégory BARTHOLOMÉUS et Mme Christine DECODTS	subv AIL 2022 soutien aux activités de l'association	0,00	500,00 €
2022 - 01972-01	400224 - FLEURE ACCUEIL	59140 DUNKERQUE	Canton Dunkerque-1 - M. Grégory BARTHOLOMÉUS et Mme Christine DECODTS	subv AIL 2022 création d'un nouveau site web	600,00	800,00 €
2022 - 01973-01	485342 - EXPRESSIONS	59140 DUNKERQUE	Canton Dunkerque-1 - M. Grégory BARTHOLOMÉUS et Mme Christine DECODTS	subv AIL 2022 organisation de débats publics	600,00	600,00 €
2022 - 01976-01	603909 - ASSOCIATION CHORALE MIXTE CRESCENDO	59140 DUNKERQUE	Canton Dunkerque-1 - M. Grégory BARTHOLOMÉUS et Mme Christine DECODTS	subv AIL 2022 soutien aux manifestations 2022	1 000,00	1 000,00 €
2022 - 01988-01	483515 - ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES COLLEGE ROBESPIERRE FCPE ST POL SUR MER	59430 DUNKERQUE	Canton Dunkerque-1 - M. Grégory BARTHOLOMÉUS et Mme Christine DECODTS	subv AIL 2022 journée du 8 avril 2022 sur le thème de la poésie	0,00	1 500,00 €
2022 - 02007-01	659648 - ASSOCIATION AU DELA DU CANCER	59140 DUNKERQUE	Canton Dunkerque-1 - M. Grégory BARTHOLOMÉUS et Mme Christine DECODTS	subv AIL 2022 soutien aux activités de l'association	0,00	500,00 €
2022 - 02009-01	659666 - COLLECTIF D'ASSOCIATIONS COEXIST	75009 PARIS	Canton Dunkerque-1 - M. Grégory BARTHOLOMÉUS et Mme Christine DECODTS	subv AIL 2022 interventions en milieu scolaire sur le secteur de Dunkerque	0,00	1 000,00 €
2022 - 02017-01	659697 - LA SAINT POLOISE	59430 DUNKERQUE	Canton Dunkerque-1 - M. Grégory BARTHOLOMÉUS et Mme Christine DECODTS	subv AIL 2022 acquisition de matériel informatique	0,00	2 500,00 €
2022 - 02019-01	659707 - L'ALLIANCE DUNKERQUOISE	59140 DUNKERQUE	Canton Dunkerque-1 - M. Grégory BARTHOLOMÉUS et Mme Christine DECODTS	subv AIL 2022 Championnat de France de tir à l'arc sur perche du 26 juin 2022	0,00	4 000,00 €
2022 - 02028-01	603175 - ACL PROXI POL	59430 DUNKERQUE	Canton Dunkerque-1 - M. Grégory BARTHOLOMÉUS et Mme Christine DECODTS	subv AIL 2022 achat d'une repasseuse à rouleau	0,00	3 000,00 €
2022 - 00821-01	501886 - CHOEUR DE FLANDRE DUNKERQUE	59140 DUNKERQUE	Canton Dunkerque-2 - Mme Martine ARLABOSSE et M. Paul CHRISTOPHE	subv AIL 2022 concert du 15 mai 2022	0,00	600,00 €
2022 - 01248-01	621819 - DUNKERQUE TEXEL BRANCHE DU LIONS CLUB DE DUNKERQUE	59240 DUNKERQUE	Canton Dunkerque-2 - Mme Martine ARLABOSSE et M. Paul CHRISTOPHE	subv AIL 2022 salon du livre du 2 au 3 avril 2022	2 232,00	2 700,00 €
2022 - 01279-01	646291 - IN MEMORIS FONDATION	59630 CAPPELLE BROUCK	Canton Dunkerque-2 - Mme Martine ARLABOSSE et M. Paul CHRISTOPHE	subv AIL 2022 Cappelle Garden du 30 avril 2022	2 500,00	1 000,00 €
2022 - 01352-01	418660 - DUNKERQUE MALO GRAND LITTORAL BASKET CLUB DMBC	59140 DUNKERQUE	Canton Dunkerque-2 - Mme Martine ARLABOSSE et M. Paul CHRISTOPHE	subv AIL 2022 open de basket du 15 au 19 juin 2022	0,00	3 000,00 €
2022 - 01815-01	659486 - UNIRUN59	59140 DUNKERQUE	Canton Dunkerque-2 - Mme Martine ARLABOSSE et M. Paul CHRISTOPHE	subv AIL 2022 Dynamorun du 15 mai 2022	0,00	1 500,00 €
2022 - 01850-01	659507 - LES CH TRICYCLES	59254 GHYVELDE	Canton Dunkerque-2 - Mme Martine ARLABOSSE et M. Paul CHRISTOPHE	subv AIL 2022 tour d'Islande du 2 au 24 juillet 2022	0,00	1 500,00 €

173/406

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 01918-01	659510 - LES LITTOERALES	59240 DUNKERQUE	Canton Dunkerque-2 - Mme Martine ARLABOSSE et M. Paul CHRISTOPHE	subv AIL 2022 festival "La Mouette qui lit" du 2 au 4 juin 2022	0,00	1 000,00 €
2022 - 02129-01	659819 - GROUPE VOCAL CHANSON PAR CHOEUR	59140 DUNKERQUE	Canton Dunkerque-2 - Mme Martine ARLABOSSE et M. Paul CHRISTOPHE	subv AIL 2022 festival "Et si un jour" de mars 2022	0,00	1 000,00 €
2022 - 02218-01	455101 - AMICALE DE MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS DUNKERQUE ET ENVIRONS	59140 DUNKERQUE	Canton Dunkerque-2 - Mme Martine ARLABOSSE et M. Paul CHRISTOPHE	subv AIL 2022 aide au fonctionnement général de l'association	400,00	500,00 €
2022 - 02254-01	660204 - LA BOURRICHE ZUYDCOOTOISE	59229 TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	Canton Dunkerque-2 - Mme Martine ARLABOSSE et M. Paul CHRISTOPHE	subv AIL 2022 acquisition de matériel et d'équipements pour les enfants	0,00	1 000,00 €
2022 - 00557-01	643716 - ASS BAY CAR BLUES FESTIVAL	59760 GRANDE SYNTHÉ	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv AIL 2022 soutien aux activités de l'association	1 500,00	1 500,00 €
2022 - 01898-01	659548 - OLYMPIQUE GRANDE SYNTHÉ PECHE LE GOUJON GRAND SYNTHOIS	59760 GRANDE SYNTHÉ	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv AIL 2022 soutien à l'atelier pêche nature	0,00	500,00 €
2022 - 01919-01	653063 - LA MARDYCKOISE	59279 DUNKERQUE	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv AIL 2022 soutien aux activités de l'association	750,00	750,00 €
2022 - 02128-01	619086 - GRAND FORT PHILIPPE BOXE	59153 GRAND FORT PHILIPPE	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv AIL 2022 gala de boxe d'avril 2022	500,00	1 000,00 €
2022 - 02134-01	606487 - LA PETANQUE CAPPELLEBROUCKOISE	59630 CAPPELLE BROUCK	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv AIL 2022 achat d'appareil de chauffage pour le boulo-drome	0,00	500,00 €
2022 - 02261-01	634675 - ASSOCIATION GRAVELINES ART	59820 GRAVELINES	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv AIL 2022 organisation d'un salon des Arts Visuels en octobre 2022	0,00	300,00 €
2022 - 02308-01	621132 - 1 2 3 SANTE	59279 LOON PLAGÉ	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv AIL 2022 soutien au troc solidaire	400,00	400,00 €
2022 - 02351-01	392423 - AGFPDASC ASS GD FORT PHILIPPOISE DEVELOP ACTIVITES SOCIO CULTURELLES	59153 GRAND FORT PHILIPPE	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv AIL 2022 organisation de "la ducasse à poussière" le 26 juin 2022	0,00	1 000,00 €
2022 - 02419-01	660622 - GIC DES BROUCKES GROUPEMENT D'INTERET CYGENETIQUE	59279 LOON PLAGÉ	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv AIL 2022 achat de semences	0,00	400,00 €
2022 - 02443-01	660740 - RUN IN BROUCK	59630 BROUCKERQUE	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv AIL 2022 course du 18 juin 2022	0,00	600,00 €
2022 - 02496-01	128677 - SOCIETE SPORTIVE SAINT JACQUES	59630 CAPPELLE BROUCK	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv AIL 2022 achat de containers pour stocker le matériel	1 000,00	1 000,00 €
2022 - 02600-01	604010 - PERE DUVAL	59820 GRAVELINES	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv AIL 2022 aide au fonctionnement général de l'association	0,00	550,00 €

174/406

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 02707-01	601547 - UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE LOOBERGHE	59630 LOOBERGHE	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv AIL 2022 réfection du monument aux morts	718,00	500,00 €
2022 - 02926-01	505150 - DYNAMIC CLUB	59630 LOOBERGHE	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv AIL 2022 soutien aux activités de l'association	750,00	600,00 €
2022 - 03058-01	619558 - GRAVELINES BASKET ELECTRICITE SPORT LOISIR ART	59820 GRAVELINES	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv AIL 2022 tournoi de basket-ball de rue 3x3 le 11 juin 2022	0,00	800,00 €
2022 - 03115-01	661319 - L'AVENIR DE LOON PLAGE	59279 LOON PLAGE	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv AIL 2022 achat de matériel électronique et de paniers	0,00	700,00 €
2022 - 00493-01	656277 - CLUB TRAINS DES FLANDRES HAZEBROUCK	59190 HAZEBROUCK	Canton Hazebrouck - M. Valentin BELLEVAL et Mme Monique EVRARD	subv AIL 2022 acquisition de matériel pour la section jeunes	0,00	750,00 €
2022 - 02201-01	629576 - TRIATHLON CLUB D'HAZEBROUCK	59190 HAZEBROUCK	Canton Hazebrouck - M. Valentin BELLEVAL et Mme Monique EVRARD	subv AIL 2022 triathlon de Flandre intérieure du 26 mai 2022	700,00	1 500,00 €
2022 - 02578-01	661108 - ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU SACRE COEUR A HAZEBROUCK	59190 HAZEBROUCK	Canton Hazebrouck - M. Valentin BELLEVAL et Mme Monique EVRARD	subv AIL 2022 soutien à la restauration de l'église du Sacré Coeur	0,00	2 000,00 €
2022 - 01775-01	659002 - LES HIRONDELLES DE BAVINCHOVE	59670 BAVINCHOVE	Canton Wormhout - Mme Anne VANPEENE et M. Patrick VALOIS	subv AIL 2022 achat de nouvelles bottes et de matériel sono	0,00	1 000,00 €
2022 - 01792-01	659477 - HIDDEN SOCX	59380 SOCX	Canton Wormhout - Mme Anne VANPEENE et M. Patrick VALOIS	subv AIL 2022 organisation des événements artistiques et culturels 2022	0,00	1 500,00 €
2022 - 01807-01	602632 - ASS GUILLAUME DE RUBROUCK	59285 RUBROUCK	Canton Wormhout - Mme Anne VANPEENE et M. Patrick VALOIS	subv AIL 2022 fête locale du 17 juillet 2022	1 500,00	1 500,00 €
2022 - 01920-01	659596 - STEM PHONY	59122 HONDSCHOOTE	Canton Wormhout - Mme Anne VANPEENE et M. Patrick VALOIS	subv AIL concerts et autres manifestations publiques 2022	0,00	1 500,00 €
2022 - 02165-01	646686 - LES PRODUCTIONS SELVAM THOREZ	95100 ARGENTEUIL	Canton Wormhout - Mme Anne VANPEENE et M. Patrick VALOIS	subv AIL 2022 résidence du chœur de l'Asian University for Women dans le nord du 17 au 26 juin 2022	0,00	3 000,00 €
2022 - 02200-01	306128 - CLUB D'ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES	59470 BOLLEZEELE	Canton Wormhout - Mme Anne VANPEENE et M. Patrick VALOIS	subv AIL 2022 acquisition de nouvelles tables de tennis de table	0,00	600,00 €
2022 - 02368-01	660517 - DE HOUT KERQUEREUZES	59470 HOUTKERQUE	Canton Wormhout - Mme Anne VANPEENE et M. Patrick VALOIS	subv AIL 2022 baptême du géant André le Meunier le 30 avril 2022	0,00	1 000,00 €
2022 - 02528-01	648507 - LES BERGERIES DES HAUTS DE FRANCE	59470 ESQUELBECQ	Canton Wormhout - Mme Anne VANPEENE et M. Patrick VALOIS	subv AIL 2022 promotion de la communication de l'association	1 500,00	1 500,00 €
2022 - 02572-01	661042 - COMITE DES FETES D'HOUTKERQUE	59470 HOUTKERQUE	Canton Wormhout - Mme Anne VANPEENE et M. Patrick VALOIS	subv AIL 2022 festival "La Houtkekette" du 8 au 10 septembre 2022	0,00	1 500,00 €

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 02609-01	600020 - LA CONFRERIE DE MADAME BINTJE	59122 HONDSCHOOTE	Canton Wormhout - Mme Anne VANPEENE et M. Patrick VALOIS	subv AIL 2022 soutien aux animations culturelles	0,00	500,00 €
2022 - 02676-01	443709 - LES AMIS DU CHEVAL DE TRAIT	59285 ARNEKE	Canton Wormhout - Mme Anne VANPEENE et M. Patrick VALOIS	subv AIL 2022 concours chevalin du 14 juillet 2022	0,00	1 000,00 €
TOTAUX			Nombre de Dossiers	80	Montant	87 430,00 €

Opérations	35001OP001A - Actions d'intérêt local - Communes et Etablissements Publics
AP/EPCP	35001E15 - 35001 - 2016 - EPF - D - Env.

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 02725-01	2032 - COMMUNE CAPPELLE LA GRANDE	59180 CAPPELLE LA GRANDE	Canton Coudekerque-Branche - Mme Barbara BAILLEUL et M. Julien GOKEL	subv AIL 2022 week-end festif du 26 au 28 août 2022	0,00	4 500,00
2022 - 02954-01	2040 - COMMUNE COUDEKERQUE BRANCHE	59411 COUDEKERQUE BRANCHE CEDEX	Canton Coudekerque-Branche - Mme Barbara BAILLEUL et M. Julien GOKEL	subv AIL 2022 camp multi-époques du 17 au 18 septembre 2022	6 422,00	2 000,00
2022 - 02963-01	2040 - COMMUNE COUDEKERQUE BRANCHE	59411 COUDEKERQUE BRANCHE CEDEX	Canton Coudekerque-Branche - Mme Barbara BAILLEUL et M. Julien GOKEL	subv AIL 2022 grand prix départemental de lecture pour les collégiens du canton de Coudekerque-Branc	6 422,00	2 000,00
TOTAUX			Nombre de Dossiers	3	Montant	8 500,00

16 / 406 -

Opérations	35001OP001A - Actions d'intérêt local - Associations
AP/EPCP	35001E15 - 35001 - 2016 - EPF - D - Env.

RAPPORT N° DAT/2022/182 - AIL ARRONDISSEMENT DE LILLE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 02176-01	129794 - ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ALBERT SCHWEITZER DE LA BASSEE	59480 LA BASSEE	Canton Annoeullin - Mme Marie CIETERS et M. Philippe WAYMEL	subv AIL 2022 achat d'équipement numérique	800,00	3 000,00 €
2022 - 03321-01	624050 - BATUKAWA	59136 WAVRIN	Canton Annoeullin - Mme Marie CIETERS et M. Philippe WAYMEL	subv AIL 2022 achat de tenues pour les musiciens	0,00	1 000,00 €
2022 - 03323-01	659691 - SERVICE FAMILLE ADMR DU NORD	59670 CASSEL	Canton Annoeullin - Mme Marie CIETERS et M. Philippe WAYMEL	subv AIL 2022 ateliers parents-enfants pour l'année 2022	0,00	600,00 €
2022 - 03325-01	622859 - ASS DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES DE BAUVIN	59221 BAUVIN	Canton Annoeullin - Mme Marie CIETERS et M. Philippe WAYMEL	subv AIL 2022 achat d'une tonelle	0,00	500,00 €
2022 - 03326-01	661212 - COMITE DES JEUNES D'AUBERS	59249 AUBERS	Canton Annoeullin - Mme Marie CIETERS et M. Philippe WAYMEL	subv AIL 2022 action de solidarité octobre 2022	0,00	500,00 €
2022 - 03327-01	454905 - UNION SPORTIVE DE PHALEMPIN	59133 PHALEMPIN	Canton Annoeullin - Mme Marie CIETERS et M. Philippe WAYMEL	subv AIL 2022 achat de tenues de match	0,00	2 000,00 €
2022 - 03328-01	153409 - ASSOCIATION AMICALE DE L'INSTITUTION NOTRE DAME	59480 LA BASSEE	Canton Annoeullin - Mme Marie CIETERS et M. Philippe WAYMEL	subv AIL 2022 achat de poubelles tri sélectif	2 000,00	2 000,00 €
2022 - 03330-01	647523 - RECRE BEBE	59133 PHALEMPIN	Canton Annoeullin - Mme Marie CIETERS et M. Philippe WAYMEL	subv AIL 2022 remplacement du matériel informatique	1 500,00	1 000,00 €
2022 - 03331-01	481863 - QCCE 2495 ECOLE PRIMAIRE GEORGES BRASSENS NIV 1	59221 BAUVIN	Canton Annoeullin - Mme Marie CIETERS et M. Philippe WAYMEL	subv AIL 2022 voyage en Hollande du 8 au 10 juin 2022	0,00	1 000,00 €
2022 - 03332-01	642177 - 3CTEAM	59133 CAMPHIN EN CAREMBAULT	Canton Annoeullin - Mme Marie CIETERS et M. Philippe WAYMEL	subv AIL 2022 coupe de France le 3 avril 2022 à Thumeries	0,00	3 000,00 €
2022 - 03334-01	496821 - HARMONIE MUNICIPALE LA CONCORDE	59162 OSTRICOURT	Canton Annoeullin - Mme Marie CIETERS et M. Philippe WAYMEL	subv AIL 2022 achat de deux instruments de musique	0,00	3 000,00 €
2022 - 03335-01	442717 - UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE SAINGHIN EN WEPPE	59184 SAINGHIN EN WEPPE	Canton Annoeullin - Mme Marie CIETERS et M. Philippe WAYMEL	subv AIL 2022 devoir de mémoire des classes de CM2 2022	400,00	500,00 €
2022 - 03339-01	631965 - UNION COMMERCIALE LA BASSEE	59480 LA BASSEE	Canton Annoeullin - Mme Marie CIETERS et M. Philippe WAYMEL	subv AIL 2022 aide au financement des activités de l'association	1 000,00	1 000,00 €
2022 - 03340-01	632011 - ETOILE CYCLO CLUB DE PHALEMPIN	59133 PHALEMPIN	Canton Annoeullin - Mme Marie CIETERS et M. Philippe WAYMEL	subv AIL 2022 aide au financement des activités de l'association	0,00	1 000,00 €
2022 - 03341-01	659783 - CROCHET TRICOT ET COUTURE	59133 CAMPHIN EN CAREMBAULT	Canton Annoeullin - Mme Marie CIETERS et M. Philippe WAYMEL	subv AIL 2022 achat d'une machine à coudre	0,00	1 000,00 €

177
406

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 03345-01	611037 - PHOTO CLUB CHAPELLOIS	59930 LA CHAPELLE D ARMENTIERES	Canton Armentières - Mme Sylvie DELRUE et M. Michel PLOUY	subv AIL 2022 achat de matériel pour la photographie	0,00	1 000,00 €
2022 - 03346-01	639975 - POINT DANSE CAPINGHEM	59160 CAPINGHEM	Canton Armentières - Mme Sylvie DELRUE et M. Michel PLOUY	subv AIL 2022 aide au financement des activités de l'association	0,00	1 500,00 €
2022 - 03350-01	660061 - SOCIETE DES JARDINS OUVRIERS DE LA CHAPELLE D ARMENTIERES	59280 ARMENTIERES	Canton Armentières - Mme Sylvie DELRUE et M. Michel PLOUY	subv AIL 2022 achat d'un broyeur à végétaux	0,00	1 000,00 €
2022 - 03356-01	660669 - AMI DON SANG BENE CHAPELLE ARMENTIERES	59930 LA CHAPELLE D ARMENTIERES	Canton Armentières - Mme Sylvie DELRUE et M. Michel PLOUY	subv AIL 2022 aide au financement des activités de l'association	0,00	500,00 €
2022 - 03358-01	659124 - ORCHESTRE D'HARMONIE HOUPLINES	59116 HOUPLINES	Canton Armentières - Mme Sylvie DELRUE et M. Michel PLOUY	subv AIL 2022 financement du 150ème anniversaire de l'association	0,00	2 000,00 €
2022 - 03362-01	506890 - CLUB TROISIEME AGE LE J 3	59170 CROIX	Canton Croix - Mme Barbara COEVOET et M. Régis CAUCHE	subv AIL 2022 sortie repas dansant 2022	500,00	500,00 €
2022 - 03363-01	610816 - LES AMIS DU BEGUINAGE	59390 LYS LEZ LANNOY	Canton Croix - Mme Barbara COEVOET et M. Régis CAUCHE	subv AIL 2022 aide pour le repas du 8 juin 2022	0,00	500,00 €
2022 - 03365-01	660673 - LA PATRIOTE	59170 CROIX	Canton Croix - Mme Barbara COEVOET et M. Régis CAUCHE	subv AIL 2022 finale nationale de gymnastique les 11 et 12 juin 2022	0,00	1 000,00 €
2022 - 03368-01	661426 - APE ET ELEVES ECOLE MUNICIPALE MUSIQUE DE CROIX	59170 CROIX	Canton Croix - Mme Barbara COEVOET et M. Régis CAUCHE	subv AIL 2022 aide pour le projet Slovénie 2022	0,00	1 500,00 €
2022 - 03369-01	506646 - STELLA DE LYS	59390 LYS LEZ LANNOY	Canton Croix - Mme Barbara COEVOET et M. Régis CAUCHE	subv AIL 2022 achat de petit matériel	1 700,00	500,00 €
2022 - 03370-01	621881 - JUDO JU JITSU ET TAISO LYSOIS	59390 LYS LEZ LANNOY	Canton Croix - Mme Barbara COEVOET et M. Régis CAUCHE	subv AIL 2022 développement de l'association vers public de quartier	0,00	500,00 €
2022 - 03372-01	497159 - L'ECOLE DU MOUVEMENT	59390 LYS LEZ LANNOY	Canton Croix - Mme Barbara COEVOET et M. Régis CAUCHE	subv AIL 2022 achat de petit matériel	500,00	800,00 €
2022 - 03373-01	358775 - ALC EVENEMENTS	59390 LYS LEZ LANNOY	Canton Croix - Mme Barbara COEVOET et M. Régis CAUCHE	subv AIL 2022 aide au financement de l'association	0,00	800,00 €
2022 - 03374-01	661152 - ASS CROISIENNE DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	59170 CROIX	Canton Croix - Mme Barbara COEVOET et M. Régis CAUCHE	subv AIL 2022 achat de petit matériel	0,00	500,00 €
2022 - 03375-01	606178 - L EOLIENNE	59290 WASQUEHAL	Canton Croix - Mme Barbara COEVOET et M. Régis CAUCHE	subv AIL 2022 aide au financement des activités de l'association	0,00	500,00 €
2022 - 03376-01	622102 - WASQUEHAL FOOTBALL	59290 WASQUEHAL	Canton Croix - Mme Barbara COEVOET et M. Régis CAUCHE	subv AIL 2022 aide au financement du club	0,00	2 000,00 €

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 03377-01	2849 - L-AVENTURE	59510 HEM	Canton Croix - Mme Barbara COEVOET et M. Régis CAUCHE	subv AIL 2022 ateliers de pratique théâtrale	0,00	2 000,00 €
2022 - 03378-01	483932 - ASSOCIATION DE STELE CHARLES DE GAULLE	59510 HEM	Canton Croix - Mme Barbara COEVOET et M. Régis CAUCHE	subv AIL 2022 devoir de mémoire pour les CM2 et les 3ème	0,00	900,00 €
2022 - 03400-01	446457 - ATABAK	59510 HEM	Canton Croix - Mme Barbara COEVOET et M. Régis CAUCHE	subv AIL 2022 mise en place d'ateliers	0,00	2 100,00 €
2022 - 03381-01	638573 - COMITE DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS DE SECLIN	59113 SECLIN	Canton Faches-Thumesnil - M. François-Xavier CADART et Mme Frédérique SEELS	subv AIL 2022 achat d'un congélateur	2 500,00	1 250,00 €
2022 - 03382-01	357742 - JUDO CLUB DE NOYELLES	59139 NOYELLES LES SECLIN	Canton Faches-Thumesnil - M. François-Xavier CADART et Mme Frédérique SEELS	subv AIL 2022 achat de matériel numérique	2 500,00	1 500,00 €
2022 - 03383-01	661156 - ANTAN PRESENT	59139 WATTIGNIES	Canton Faches-Thumesnil - M. François-Xavier CADART et Mme Frédérique SEELS	subv AIL 2022 aide au financement des activités de l'association	0,00	5 000,00 €
2022 - 03388-01	661112 - COMITE D'ANIMATION DE FACHES THUMESNIL	59155 FACHES THUMESNIL	Canton Faches-Thumesnil - M. François-Xavier CADART et Mme Frédérique SEELS	subv AIL 2022 achat d'une table de mixage et d'un micro	0,00	2 500,00 €
2022 - 03389-01	660983 - PHOTOXYDE	59139 WATTIGNIES	Canton Faches-Thumesnil - M. François-Xavier CADART et Mme Frédérique SEELS	subv AIL 2022 aide au financement de l'association	0,00	1 000,00 €
2022 - 03390-01	660725 - ASSOCIATION COEUR DE FEMMES	59113 SECLIN	Canton Faches-Thumesnil - M. François-Xavier CADART et Mme Frédérique SEELS	subv AIL 2022 aide au départ en vacances du 13 au 27 août 2022	0,00	1 000,00 €
2022 - 03395-01	660074 - ORCHESTRE AMBIANCES D'EPOQUES	59155 FACHES THUMESNIL	Canton Faches-Thumesnil - M. François-Xavier CADART et Mme Frédérique SEELS	subv AIL 2022 aide à l'organisation de concerts	0,00	800,00 €
2022 - 03397-01	488973 - SOCIETE HISTORIQUE GONDECOURTOISE	59147 GONDECOURT	Canton Faches-Thumesnil - M. François-Xavier CADART et Mme Frédérique SEELS	subv AIL 2022 salon du livre les 22 et 23 octobre 2022	0,00	2 000,00 €
2022 - 03398-01	168433 - AMICALE DES HANDICAPES ET PARENTS D'HANDICAPES DE FACHES THUMESNIL	59155 FACHES THUMESNIL	Canton Faches-Thumesnil - M. François-Xavier CADART et Mme Frédérique SEELS	subv AIL 2022 voyage annuel du 2 au 16 août 2022	0,00	1 500,00 €
2022 - 03427-01	3945 - PROMESSES CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL	59635 WATTIGNIES CEDEX	Canton Faches-Thumesnil - M. François-Xavier CADART et Mme Frédérique SEELS	subv AIL 2022 journée à Malo le 22 juillet 2022	0,00	1 000,00 €
2022 - 03430-01	631951 - FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITES DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE	59000 LILLE	Canton Faches-Thumesnil - M. François-Xavier CADART et Mme Frédérique SEELS	subv AIL 2022 lutte contre l'isolement	500,00	500,00 €
2022 - 03432-01	661159 - JUDO CLUB DE WATTIGNIES	59139 WATTIGNIES	Canton Faches-Thumesnil - M. François-Xavier CADART et Mme Frédérique SEELS	subv AIL 2022 aide pour la préparation aux championnats régionaux	0,00	1 500,00 €
2022 - 03412-01	660743 - AD LIBTUM	59117 WERVICQ SUD	Canton Lambersart - Mme Marie-Laurence FAUCHILLE et M. Jacques HOUSSIN	subv AIL 2022 aide pour les concerts le 2 avril et le 28 mai 2022	0,00	1 000,00 €

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 03415-01	615622 - LA TROUPETTA	59840 LOMPRET	Canton Lambersart - Mme Marie-Laurence FAUCHILLE et M. Jacques HOUSSIN	subv AIL 2022 promenade théâtrale le 29 octobre 2022 à Lompret	500,00	500,00 €
2022 - 03417-01	649908 - CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS NORD FLANDRE	59650 VILLENEUVE D ASCQ	Canton Lambersart - Mme Marie-Laurence FAUCHILLE et M. Jacques HOUSSIN	subv AIL 2022 achat de livres	0,00	500,00 €
2022 - 03424-01	659471 - LAMBERSART KANIEV UKRAINE	59130 LAMBERSART	Canton Lambersart - Mme Marie-Laurence FAUCHILLE et M. Jacques HOUSSIN	subv AIL 2022 aide caritative auprès des réfugiés Ukrainiens	0,00	3 000,00 €
2022 - 03463-01	654964 - SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	94110 ARCUEIL	Canton Lambersart - Mme Marie-Laurence FAUCHILLE et M. Jacques HOUSSIN	subv AIL 2022 achat de matériel de camping	700,00	2 000,00 €
2022 - 00291-01	447825 - CLUB D'INFORMATION FINANCIERE ET VISITES CULTURELLES	59118 WAMBRECHIES	Canton Lille-1 - M. Sébastien LEPRÊTRE et Mme Elisabeth MASSE	subv AIL 2022 aide aux activités de l'association	250,00	300,00 €
2022 - 00292-01	356197 - LES IRRECUPERABLES DU JEU DE ROLE	59118 WAMBRECHIES	Canton Lille-1 - M. Sébastien LEPRÊTRE et Mme Elisabeth MASSE	subv AIL 2022 aide aux activités de l'association	250,00	300,00 €
2022 - 02195-01	659791 - ASS UNION SPORTIVE DE ST ANDRE	59112 CARNIN	Canton Lille-1 - M. Sébastien LEPRÊTRE et Mme Elisabeth MASSE	subv AIL 2022 achat de maillots et de cuissards	0,00	2 500,00 €
2022 - 02197-01	481981 - OCCE 3171 GROUPE SCOLAIRE BREL JEANNE DE FLANDRE	59520 MARQUETTE LEZ LILLE	Canton Lille-1 - M. Sébastien LEPRÊTRE et Mme Elisabeth MASSE	subv AIL 2022 initiation aux activités théâtrales du 6 octobre au 16 décembre 2022	0,00	926,00 €
2022 - 02198-01	605644 - SAINT ANDRE ECHEC ET MAT	59350 ST ANDRE LEZ LILLE	Canton Lille-1 - M. Sébastien LEPRÊTRE et Mme Elisabeth MASSE	subv AIL 2022 tournoi international d'échec le 25 septembre 2022	0,00	500,00 €
2022 - 02474-01	482022 - COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAIQUE	75013 PARIS	Canton Lille-1 - M. Sébastien LEPRÊTRE et Mme Elisabeth MASSE	subv AIL 2022 Contribution aux départs en vacances de familles défavorisées canton Lille 1	5 700,00	1 000,00 €
2022 - 02604-01	661166 - UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE LA MADELEINE	59110 LA MADELEINE	Canton Lille-1 - M. Sébastien LEPRÊTRE et Mme Elisabeth MASSE	subv AIL 2022 organisation de l'Assemblée Générale d'arrondissement de la MEL	0,00	2 250,00 €
2022 - 02612-01	481981 - OCCE 3171 GROUPE SCOLAIRE BREL JEANNE DE FLANDRE	59520 MARQUETTE LEZ LILLE	Canton Lille-1 - M. Sébastien LEPRÊTRE et Mme Elisabeth MASSE	subv AIL 2022 initiation au patinage sur glace pour les élèves de CE1 et CE2	0,00	957,00 €
2022 - 02614-01	438314 - MAISON DE QUARTIER GODELEINE PETIT CENTRE SOCIAL DU VIEUX LILLE	59000 LILLE	Canton Lille-1 - M. Sébastien LEPRÊTRE et Mme Elisabeth MASSE	subv AIL 2022 aide au démarrage d'une épicerie sociale et solidaire	0,00	2 500,00 €
2022 - 02628-01	661190 - LES TEXAS RIDER S CLUB DE COUNTRY DE LA MADELEINE	59110 LA MADELEINE	Canton Lille-1 - M. Sébastien LEPRÊTRE et Mme Elisabeth MASSE	subv AIL 2022 organisation des 10 ans du club le 6 novembre 2022	0,00	500,00 €
2022 - 02633-01	661193 - ASSOCIATION DU SOUVENIR CHARLES DE GAULLE	59110 LA MADELEINE	Canton Lille-1 - M. Sébastien LEPRÊTRE et Mme Elisabeth MASSE	subv AIL 2022 visite de la maison natale de Charles de Gaulle	0,00	900,00 €
2022 - 02745-01	661282 - COMITE DES AINES FETE ET ANIMATIONS DE LA MADELEINE	59110 LA MADELEINE	Canton Lille-1 - M. Sébastien LEPRÊTRE et Mme Elisabeth MASSE	subv AIL 2022 aide au financement des voyages des aînés	0,00	3 500,00 €

1801 / 4061

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 01917-01	659597 - LES MOUVEURS LE CLUB DES ENTREPRENEURS DE MOUVAUX	59420 MOUVAUX	Canton Lille-2 - M. Loïc CATHELAIN et Mme Marie CHAMPAULT	subv AIL 2022 participation à l'évènement organisé par l'interclubs d'entrepreneurs en octobre 2022	0,00	1 200,00 €
2022 - 01924-01	659601 - MOUVAUX JUMELAGES	59420 MOUVAUX	Canton Lille-2 - M. Loïc CATHELAIN et Mme Marie CHAMPAULT	subv AIL 2022 célébration du 20e anniversaire du jumelage Mouvaux/Buckingham du 18 au 20 novembre 22	0,00	750,00 €
2022 - 01930-01	504566 - ATHLETIC BASKET CLUB DE MOUVAUX	59420 MOUVAUX	Canton Lille-2 - M. Loïc CATHELAIN et Mme Marie CHAMPAULT	subv AIL 2022 achat de matériel pédagogique	0,00	500,00 €
2022 - 01958-01	349160 - ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE JEANNE D'ARC	59420 MOUVAUX	Canton Lille-2 - M. Loïc CATHELAIN et Mme Marie CHAMPAULT	subv AIL 2022 achat de matériel	0,00	500,00 €
2022 - 02154-01	659882 - ECHIQUIER MARCQUOIS	59700 MARCQ EN BAROEUL	Canton Lille-2 - M. Loïc CATHELAIN et Mme Marie CHAMPAULT	subv AIL 2022 achat de matériel pour les cours d'initiation destiné aux jeunes joueurs de 6 à 12 ans	0,00	500,00 €
2022 - 02346-01	606684 - ENVIE	59700 MARCQ EN BAROEUL	Canton Lille-2 - M. Loïc CATHELAIN et Mme Marie CHAMPAULT	subv AIL 2022 achat de matériel	0,00	500,00 €
2022 - 02387-01	401798 - ESCRIME CLUB MOUVALLOIS	59420 MOUVAUX	Canton Lille-2 - M. Loïc CATHELAIN et Mme Marie CHAMPAULT	subv AIL 2022 acquisition d'équipements d'escrime	0,00	500,00 €
2022 - 02594-01	661151 - VELOX TEAM	59700 MARCQ EN BAROEUL	Canton Lille-2 - M. Loïc CATHELAIN et Mme Marie CHAMPAULT	subv AIL 2022 participation au concours international F1 in schools du 9 au 15 juillet 2022	0,00	500,00 €
2022 - 03226-01	661456 - LA RENAISSANCE	59700 MARCQ EN BAROEUL	Canton Lille-2 - M. Loïc CATHELAIN et Mme Marie CHAMPAULT	subv AIL 2022 participation à l'EUROGYM du 9 au 15 juillet 2022 à Neufchatel	0,00	1 000,00 €
2022 - 03269-01	124717 - VOLLEY CLUB DE MARCQ EN BAROEUL	59700 MARCQ EN BAROEUL	Canton Lille-2 - M. Loïc CATHELAIN et Mme Marie CHAMPAULT	subv AIL 2022 aide au financement du Volley Assis	4 500,00	2 000,00 €
2022 - 03278-01	124717 - VOLLEY CLUB DE MARCQ EN BAROEUL	59700 MARCQ EN BAROEUL	Canton Lille-2 - M. Loïc CATHELAIN et Mme Marie CHAMPAULT	subv AIL 2022 aide au financement du soft volley	4 500,00	2 000,00 €
2022 - 03283-01	624909 - PLAN SEQUENCE HAUTS-DE-FRANCE	59700 MARCQ EN BAROEUL	Canton Lille-2 - M. Loïc CATHELAIN et Mme Marie CHAMPAULT	subv AIL 2022 achat de matériel et tournage de films	0,00	1 200,00 €
2022 - 01818-01	503071 - ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX	59370 MONS EN BAROEUL	Canton Lille-3 - M. Simon JAMELIN et Mme Céline SCAVENNEC	subv AIL 2022 aide aux activités de l'association	0,00	2 500,00 €
2022 - 02137-01	659862 - L'HISTRION	59260 LILLE	Canton Lille-3 - M. Simon JAMELIN et Mme Céline SCAVENNEC	subv AIL 2022 projet " A demain, Soleil "	0,00	2 000,00 €
2022 - 02162-01	659910 - ASSOCIATION 3CM	59800 LILLE	Canton Lille-3 - M. Simon JAMELIN et Mme Céline SCAVENNEC	subv AIL 2022 soutien au développement des activités de l'association	0,00	2 000,00 €
2022 - 02456-01	660778 - DEEP FRANCE	59260 LILLE	Canton Lille-3 - M. Simon JAMELIN et Mme Céline SCAVENNEC	subv AIL 2022 "L'autre c'est moi!" de septembre 2022 à juin 2023	0,00	3 000,00 €

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 03202-01	465958 - ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN SCOLAIRE	59800 LILLE	Canton Lille-3 - M. Simon JAMELIN et Mme Céline SCAVENNEC	subv AIL 2022 remédiation scolaire et actions citoyennes pour les collégiens de Fives et Hellemmes	0,00	2 928,00 €
2022 - 03273-01	661450 - ASS AIDE SCOLARISATION AUTRES ENFANTS TSGANES JEUNE DIFFICULTE	59650 VILLENEUVE D ASCQ	Canton Lille-3 - M. Simon JAMELIN et Mme Céline SCAVENNEC	subv AIL 2022 organisation d'ateliers pour les enfants du 26 au 30 septembre 2022	0,00	2 000,00 €
2022 - 03396-01	637176 - RENCONTRES FEMINISTES	59000 LILLE	Canton Lille-3 - M. Simon JAMELIN et Mme Céline SCAVENNEC	subv AIL 2022 organisation de rencontres et d'ateliers	0,00	2 500,00 €
2022 - 00351-01	506573 - LEZENNES ARTS PLASTIQUES	59260 LEZENNES	Canton Lille-4 - Mme Stéphanie BOCQUET et M. Laurent PERIN	subv AIL 2022 soutenir les sorties et développer l'association	0,00	1 000,00 €
2022 - 00354-01	648604 - RONCHIN LUTTE	59790 RONCHIN	Canton Lille-4 - Mme Stéphanie BOCQUET et M. Laurent PERIN	subv AIL 2022 acquisition de matériel de psychomotricité	1 200,00	2 000,00 €
2022 - 00363-01	657458 - VEDANITY AFFAIR	59800 LILLE	Canton Lille-4 - Mme Stéphanie BOCQUET et M. Laurent PERIN	subv AIL 2022 ateliers de sensibilisation à la surdité à travers la musique	0,00	1 997,00 €
2022 - 00390-01	657507 - PETITS PAS TA1AMI	59000 LILLE	Canton Lille-4 - Mme Stéphanie BOCQUET et M. Laurent PERIN	subv AIL 2022 aides à l'accompagnement de personnes isolées ou en situation de handicap	0,00	2 400,00 €
2022 - 02424-01	660700 - BETTY BEBOP	59000 LILLE	Canton Lille-4 - Mme Stéphanie BOCQUET et M. Laurent PERIN	subv AIL 2022 spectacle dédié au droit des femmes le 8 octobre 2022	0,00	920,00 €
2022 - 02559-01	506641 - HARMONIE DE LEZENNES	59260 LEZENNES	Canton Lille-4 - Mme Stéphanie BOCQUET et M. Laurent PERIN	subv AIL 2022 remplacement d'un saxophone ténor	0,00	2 000,00 €
2022 - 02768-01	660806 - CHOISIS TA PLANETE	59100 ROUBAIX	Canton Lille-4 - Mme Stéphanie BOCQUET et M. Laurent PERIN	subv AIL 2022 mise en place d'un programme pédagogique pour les primaires de Lille 4	0,00	2 000,00 €
2022 - 03123-01	661351 - LES AMIS DU ZOO DE LILLE ASS DEVELOPPEMENT PARCS ANIMALIERS LILLOIS	59800 LILLE	Canton Lille-4 - Mme Stéphanie BOCQUET et M. Laurent PERIN	subv AIL 2022 actions de promotion de la biodiversité et de la conservation animale	0,00	1 000,00 €
2022 - 00135-01	488553 - TA1AMI TU AS UN AMI	59000 LILLE	Canton Lille-5 - M. Maël GUIZIOU et Mme Anne MIKOLAJCZAK	subv AIL 2022 organisation des 6 cycles collaboratifs multigénérationnels et citoyens	2 600,00	1 000,00 €
2022 - 01869-01	659544 - VAUBAN ESQUERMES DURABLE	59000 LILLE	Canton Lille-5 - M. Maël GUIZIOU et Mme Anne MIKOLAJCZAK	subv AIL 2022 organisation de l'évènement " Faites du vélo " le 24 septembre 2022	0,00	1 500,00 €
2022 - 02107-01	602556 - LUDOPITAL	59100 ROUBAIX	Canton Lille-5 - M. Maël GUIZIOU et Mme Anne MIKOLAJCZAK	subv AIL 2022 aide au fonctionnement de l'association	0,00	500,00 €
2022 - 02226-01	135234 - OLYMPIQUE LILLE SUD	59000 LILLE	Canton Lille-5 - M. Maël GUIZIOU et Mme Anne MIKOLAJCZAK	subv AIL 2022 actions destinées aux habitants du quartier de Lille Sud	0,00	1 200,00 €
2022 - 02422-01	660721 - PROXITE	93200 ST DENIS	Canton Lille-5 - M. Maël GUIZIOU et Mme Anne MIKOLAJCZAK	subv AIL 2022 soutien au parrainage mentorat pour les jeunes lillois	0,00	2 000,00 €

182/406

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 02425-01	660705 - ASSOCIATION DES 2 FAUBOURGS	59000 LILLE	Canton Lille-5 - M. Maël GUIZIOU et Mme Anne MIKOLAJCZAK	subv AIL 2022 sieste musicale et outils pour le jardin partagé des herbes folles	0,00	800,00 €
2022 - 02447-01	644287 - CELLOFAN	59000 LILLE	Canton Lille-5 - M. Maël GUIZIOU et Mme Anne MIKOLAJCZAK	subv AIL 2022 atelier de réalisation d'un court métrage d'animation participatif	2 000,00	800,00 €
2022 - 02483-01	627955 - CENTRE SOCIOCULTUREL SIMONE VEIL	59000 LILLE	Canton Lille-5 - M. Maël GUIZIOU et Mme Anne MIKOLAJCZAK	subv AIL 2022 "Les matins malins" en juillet et août 2022	1 500,00	1 500,00 €
2022 - 02831-01	506456 - FLONFLONS	59000 LILLE	Canton Lille-5 - M. Maël GUIZIOU et Mme Anne MIKOLAJCZAK	subv AIL 2022 projets solidaires à Wazemmes et Lille Sud	2 000,00	2 000,00 €
2022 - 02178-01	659953 - LE CERCLE DES AIDANTS FAMILIAUX	59100 ROUBAIX	Canton Roubaix-1 - Mme Karima ZOUGGAGH et M. Max-André PICK	subv AIL 2022 soutien aux actions de l'association	0,00	8 000,00 €
2022 - 02560-01	465958 - ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN SCOLAIRE	59800 LILLE	Canton Roubaix-1 - Mme Karima ZOUGGAGH et M. Max-André PICK	subv AIL 2022 remédiation scolaire et actions citoyennes pour les collégiens de Roubaix	0,00	3 148,00 €
2022 - 01994-01	648398 - APF FRANCE HANDICAP	59800 LILLE	Canton Roubaix-2 - M. Benjamin CAILLIERET et Mme Soraya FAHEM	subv AIL 2022 ascension du Kilimandjaro du 17 au 27 juin 2022	1 500,00	2 000,00 €
2022 - 02015-01	418490 - WATTRELOS TENNIS CLUB	59150 WATTRELOS	Canton Roubaix-2 - M. Benjamin CAILLIERET et Mme Soraya FAHEM	subv AIL 2022 Tennis solidaire du 16 février au 20 avril 2022	0,00	1 500,00 €
2022 - 02374-01	634447 - ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE INTERGENERATIONNELLE INCLUSION DE ROUBAIX	59100 ROUBAIX	Canton Roubaix-2 - M. Benjamin CAILLIERET et Mme Soraya FAHEM	subv AIL 2022 aide à l'accueil des groupes lors des vacances scolaires 2022	3 000,00	2 000,00 €
2022 - 02498-01	638287 - WEEK END D'ARTISTES	59000 LILLE	Canton Roubaix-2 - M. Benjamin CAILLIERET et Mme Soraya FAHEM	subv AIL 2022 fête artistique du quartier du Pile de Roubaix du 8 au 17 septembre 2022	1 000,00	1 000,00 €
2022 - 02499-01	627843 - ROUBAIX WEB	59100 ROUBAIX	Canton Roubaix-2 - M. Benjamin CAILLIERET et Mme Soraya FAHEM	subv AIL 2022 formations aux habitants pour la création d'affiches et le montage vidéo	1 000,00	1 000,00 €
2022 - 03116-01	482022 - COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAIQUE	75013 PARIS	Canton Roubaix-2 - M. Benjamin CAILLIERET et Mme Soraya FAHEM	subv AIL 2022 aide au départ en vacances des familles défavorisées du canton de Roubaix 2	5 700,00	1 000,00 €
2022 - 01923-01	606698 - ASSOCIATION D'AIDE AUX AINES DE GRUSON 3AG	59152 GRUSON	Canton Templeuve-en-Pévèle -M. Luc MONNET et Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ	subv AIL 2022 banquet du 25 septembre 2022	500,00	750,00 €
2022 - 02044-01	623398 - ASSOCIATION POUR LE FESTIVAL EUROPEEN DE BRASS BAND DE LESQUIN	59810 LESQUIN	Canton Templeuve-en-Pévèle -M. Luc MONNET et Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ	subv AIL 2022 Brass Open Lesquin les 23 et 24 septembre 2022	1 000,00	1 000,00 €
2022 - 02076-01	303200 - JUDO CLUB DE SAINGHIN EN MELANTOIS	59262 SAINGHIN EN MELANTOIS	Canton Templeuve-en-Pévèle -M. Luc MONNET et Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ	subv AIL 2022 Championnat de France par équipe le 16 avril 2022 à Paris	1 000,00	1 000,00 €
2022 - 02084-01	659794 - AU GRE DE NOS PAS	59710 MERIGNIES	Canton Templeuve-en-Pévèle -M. Luc MONNET et Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ	subv AIL 2022 parcours du coeur du 22 mai 2022	0,00	1 330,00 €

183/406

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 02159-01	659871 - PUSSEZ LA PORTE	59242 CAPPELLE EN PEVELE	Canton Templeuve-en-Pévèle -M. Luc MONNET et Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ	subv AIL 2022 aide à la réalisation de projets Bien être	0,00	500,00 €
2022 - 02161-01	629667 - LES COMPAGNONS DE GILBERT DE BOURGHELLES	59830 BOURGHELLES	Canton Templeuve-en-Pévèle -M. Luc MONNET et Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ	subv AIL 2021 remise en état du géant et 2ème ronde des géants	1 000,00	1 000,00 €
2022 - 02210-01	612524 - FANFARE LA CONCORDE	59239 THUMERIES	Canton Templeuve-en-Pévèle -M. Luc MONNET et Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ	subv AIL 2022 achat d'un instrument de musique	0,00	1 000,00 €
2022 - 02341-01	660450 - UNC BACHY BOURGHELLES	59830 BOURGHELLES	Canton Templeuve-en-Pévèle -M. Luc MONNET et Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ	subv AIL 2022 remplacement du drapeau	0,00	1 000,00 €
2022 - 02345-01	333514 - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MAISON POUR TOUS LA CHANTRAINE MJC	59710 MERIGNIES	Canton Templeuve-en-Pévèle -M. Luc MONNET et Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ	subv AIL 2022 gala de danse du 18 juin 2022	500,00	1 000,00 €
2022 - 02494-01	625575 - BOURGHELLES EN FETE	59830 BOURGHELLES	Canton Templeuve-en-Pévèle -M. Luc MONNET et Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ	subv AIL 2022 Hush Festival du 27 août 2022	500,00	1 500,00 €
2022 - 02495-01	505965 - ASSOCIATION SPORTIVE ET DE LOISIRS DE LA FERME AU BOIS ASLFB	59242 GENECH	Canton Templeuve-en-Pévèle -M. Luc MONNET et Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ	subv AIL 2022 acquisition d'une rosalie et d'un tricycle	500,00	600,00 €
2022 - 02556-01	644016 - CRAZY MOVE	59283 MONCHEAUX	Canton Templeuve-en-Pévèle -M. Luc MONNET et Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ	subv AIL 2022 organisation de manifestations sportives au cours de l'année	800,00	800,00 €
2022 - 02564-01	661047 - VOLLEY CLUB AMICALE TEMPLEUVE VCAT	59242 TEMPLEUVE EN PEVELE	Canton Templeuve-en-Pévèle -M. Luc MONNET et Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ	subv AIL 2022 phases finales nationales à Albi les 4 et 5 juin 2022	0,00	1 000,00 €
2022 - 02582-01	661082 - MEMOIRES DE LESQUIN	59810 LESQUIN	Canton Templeuve-en-Pévèle -M. Luc MONNET et Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ	subv AIL 2022 projet de reconstitution numérique en 3D du patrimoine de Lesquin	0,00	400,00 €
2022 - 02724-01	505088 - ATELIER ARTS EN CIEL	59242 CAPPELLE EN PEVELE	Canton Templeuve-en-Pévèle -M. Luc MONNET et Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ	subv AIL 2022 achat de petit matériel	500,00	500,00 €
2022 - 03338-01	151262 - CERCLE SAINT JOSEPH CAFE	59960 NEUVILLE EN FERRAIN	Canton Tourcoing-1 - M. Vincent LEDOUX et Mme Marie TONNERRE-DESMET	subv AIL 2022 réaménagement des locaux	0,00	1 900,00 €
2022 - 03447-01	661612 - LA CHTI TE FURIE	59910 BONDUES	Canton Tourcoing-1 - M. Vincent LEDOUX et Mme Marie TONNERRE-DESMET	subv AIL 2022 opération 4L trophy du 5 au 15 mai 2022	0,00	1 500,00 €
2022 - 03416-01	633565 - SECOURS POPULAIRE FRANCAIS COMITE DE TOURCOING	59200 TOURCOING	Canton Tourcoing-2 - Mme Doriane BECUE et M. Gérald DARMANIN	subv AIL 2022 déplacement et entrée au parc Astérix le 22 août 2022	0,00	3 000,00 €
2022 - 03419-01	616468 - OGEC NOTRE DAME DE LA MARLIERE	59200 TOURCOING	Canton Tourcoing-2 - Mme Doriane BECUE et M. Gérald DARMANIN	subv AIL 2022 aide au financement du voyage scolaire 2022	0,00	3 000,00 €
2022 - 03421-01	175711 - CENTRE SOCIAL DES TROIS QUARTIERS	59200 TOURCOING	Canton Tourcoing-2 - Mme Doriane BECUE et M. Gérald DARMANIN	subv AIL 2022 réalisation de fresques	0,00	3 900,00 €

184/406

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 03423-01	619884 - DOCK 54	59200 TOURCOING	Canton Tourcoing-2 - Mme Doriane BECUE et M. Gérald DARMANIN	subv AIL 2022 réalisation d'un film sur la mémoire du textile	0,00	10 000,00 €
2022 - 03425-01	661342 - THE PHENIX COUNTRY CLUB	59200 TOURCOING	Canton Tourcoing-2 - Mme Doriane BECUE et M. Gérald DARMANIN	subv AIL 2022 aide à l'accueil des personnes en situation de handicap	0,00	500,00 €
2022 - 03426-01	302976 - UNION DES FAMILLES DE TOURCOING	59200 TOURCOING	Canton Tourcoing-2 - Mme Doriane BECUE et M. Gérald DARMANIN	subv AIL 2022 aide au financement des activités de l'association	0,00	2 500,00 €
2022 - 00374-01	620593 - ASSOCIATION MEMPHIS COUNTRY CLUB	59650 VILLENEUVE D'ASCQ	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 achat de matériel informatique	500,00	500,00 €
2022 - 00379-01	9959 - ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU COEUR RELAIS DU COEUR REG LILLOISE	59150 WATTRELOS	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 achat de matériel	6 300,00	1 500,00 €
2022 - 01650-01	659208 - SOCIETE HISTORIQUE DE VILLENEUVE D'ASCQ	59650 VILLENEUVE D'ASCQ	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 réalisation d'un film pédagogique	0,00	2 000,00 €
2022 - 01651-01	332365 - PMC EDUC ACTION	59650 VILLENEUVE D'ASCQ	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 organisation d'un projet de classe de mer pour les CM1/CM2	0,00	1 000,00 €
2022 - 01652-01	603636 - CLUB DES RANDONNEURS DE TOUFFLERS	59390 TOUFFLERS	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 aide pour faire face aux pertes liées à la COVID 19	250,00	250,00 €
2022 - 01654-01	369730 - AMICALE LAIQUE MIXTE PASTEUR JEAN JAURES	59650 VILLENEUVE D'ASCQ	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 actions d'accompagnement des élèves au collège	800,00	800,00 €
2022 - 01655-01	369730 - AMICALE LAIQUE MIXTE PASTEUR JEAN JAURES	59651 VILLENEUVE D'ASCQ	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 acquisition de matériel pour la section tir	800,00	1 200,00 €
2022 - 01656-01	74658 - OBSERVATOIRE DES MUTATIONS LA JEUNESSE ET LA CITOYENNETE OMJC	59652 VILLENEUVE D'ASCQ	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 projet de la junior association "WEOCEAN"	3 000,00	1 500,00 €
2022 - 01658-01	74658 - OBSERVATOIRE DES MUTATIONS LA JEUNESSE ET LA CITOYENNETE OMJC	59653 VILLENEUVE D'ASCQ	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 projet "Kwata guyane" à la Toussaint 2022	3 000,00	1 500,00 €
2022 - 01659-01	74658 - OBSERVATOIRE DES MUTATIONS LA JEUNESSE ET LA CITOYENNETE OMJC	59654 VILLENEUVE D'ASCQ	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 accompagnement des initiatives des jeunes de 12 à 25 ans	3 000,00	1 500,00 €
2022 - 01816-01	659488 - ASSOCIATION ASSISTANTES MATERNELLES VILLENEUVOISES PARENTS ET ENVIRON	59655 VILLENEUVE D'ASCQ	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 aide au fonctionnement de l'association	0,00	500,00 €
2022 - 01854-01	629430 - ARPET	59656 VILLENEUVE D'ASCQ	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 actions de lutte contre l'exclusion	500,00	500,00 €
2022 - 02077-01	372174 - UNION NATIONALE DES COMBATTANTS D'ANNAPPES VILLENEUVE D'ASCQ	59657 VILLENEUVE D'ASCQ	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 exposition sur l'année 1942 du 27 septembre au 1er octobre 2022	500,00	500,00 €

185/406

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 02082-01	506248 - COMITE D'ENTENTE ET DE LIAISON DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE VILLENEUVE D'ASCQ	59658 VILLENEUVE D'ASCQ	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 manifestations patriotiques du calendrier officiel	0,00	500,00 €
2022 - 02204-01	625031 - FEDERATION NATIONALE MERES POUR LA PAIX	59659 VILLENEUVE D'ASCQ	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 actions de sensibilisation auprès des collégiens	1 000,00	1 000,00 €
2022 - 02590-01	482022 - COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAIQUE	75013 PARIS	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 financement de départs en vacances solidaires Villeuve d'Ascq	5 700,00	1 000,00 €
2022 - 02842-01	505582 - COIN DE TERRE FAMILIAL DE FLERS BREUCQ	59658 VILLENEUVE D'ASCQ	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 achat de ruches	500,00	1 000,00 €
2022 - 02843-01	661326 - PORTAIL DE L'UKRAINE	59659 VILLENEUVE D'ASCQ	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 aide au fonctionnement de l'association	0,00	2 000,00 €
2022 - 03324-01	612432 - LOISIR DETENTE PARTAGE	59390 TOUFFLERS	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 achat d'une machine de découpe stylo silhouette cameo 4	0,00	250,00 €
TOTAUX			Nombre de Dossiers	149	Montant	214 906,00 €

- 186106

Opérations	35001OP001A - Actions d'intérêt local - Communes et Etablissements Publics
EP/PCP	35001E15 - 35001 - 2016 - EPF - D - Env.

RAPPORT N° DAT/2022/182 - AIL ARRONDISSEMENT DE LILLE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 03333-01	3428 - COMMUNE SALOME	59496 SALOME	Canton Annoeullin - Mme Marie CIETERS et M. Philippe WAYMEL	subv AIL 2022 festival de musique "Rock en Weppes" le 1er septembre 2022	0,00	5 000,00 €
2022 - 03336-01	3397 - COMMUNE PROVIN	59185 PROVIN	Canton Annoeullin - Mme Marie CIETERS et M. Philippe WAYMEL	subv AIL 2022 achat de calculatrices pour l'école	0,00	1 000,00 €
2022 - 02131-01	9899 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS WASQUEHAL	59290 WASQUEHAL	Canton Croix - Mme Barbara COEVOET et M. Régis CAUCHE	subv AIL 2022 accompagnement pour la création d'une épicerie solidaire	0,00	3 000,00 €
2022 - 03391-01	3546 - COMMUNE WATTIGNIES	59139 WATTIGNIES	Canton Faches-Thumesnil - M. François-Xavier CADART et Mme Frédérique SEELS	subv AIL 2022 financement d'un projet éducatif pour le conseil municipal des enfants	0,00	1 640,00 €
2022 - 03409-01	2930 - COMMUNE BOUSBECQUE	59166 BOUSBECQUE	Canton Lambersart - Mme Marie-Laurence FAUCHILLE et M. Jacques HOUSSIN	subv AIL 2022 Passerelle en fête 2022	3 947,00	1 500,00 €
2022 - 03422-01	3253 - COMMUNE LINSELLES	59126 LINSELLES	Canton Lambersart - Mme Marie-Laurence FAUCHILLE et M. Jacques HOUSSIN	subv AIL 2022 aide pour la projection d'un film le 29 août 2022	800,00	950,00 €

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 02608-01	11454 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE WAMBRECHIES	59118 WAMBRECHIES	Canton Lille-1 - M. Sébastien LEPRÊTRE et Mme Elisabeth MASSE	subv AIL 2022 projet " Animation Art Floral "	0,00	2 790,00 €
2022 - 02611-01	3539 - COMMUNE WAMBRECHIES	59118 WAMBRECHIES	Canton Lille-1 - M. Sébastien LEPRÊTRE et Mme Elisabeth MASSE	subv AIL 2022 financement pour l'obtention de tables et bancs inclusive	0,00	3 000,00 €
2022 - 02646-01	4849 - COLLEGE PROFESSEUR ALBERT DEBEYRE	59520 MARQUETTE LEZ LILLE	Canton Lille-1 - M. Sébastien LEPRÊTRE et Mme Elisabeth MASSE	subv AIL 2022 formation PSC1 pour les élèves de 4èmes en septembre 2022	0,00	3 000,00 €
2022 - 03467-01	11454 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE WAMBRECHIES	59118 WAMBRECHIES	Canton Lille-1 - M. Sébastien LEPRÊTRE et Mme Elisabeth MASSE	projet " Atelier musical "	0,00	329,00 €
2022 - 02072-01	12907 - COLLEGE ALBERT CAMUS THUMERIES	59239 THUMERIES	Canton Templeuve-en-Pévèle -M. Luc MONNET et Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ	subv AIL 2022 personnalisation du collège	2 000,00	1 000,00 €
2022 - 01677-01	3412 - COMMUNE SAILLY LEZ LANNOY	59390 SAILLY LEZ LANNOY	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 soutien aux activités de la Fabrique saillysiennne	0,00	2 500,00 €
2022 - 01860-01	486811 - COLLEGE SIMONE DE BEAUVOIR	59659 VILLENEUVE D'ASCQ	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 aide aux activités pédagogiques	0,00	1 500,00 €
2022 - 02403-01	12968 - COLLEGE ARTHUR RIMBAUD	59659 VILLENEUVE D'ASCQ	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2022 visite du camp de concentration de Brundonck le 14 juin 2022	0,00	1 300,00 €
TOTAUX			Nombre de Dossiers	14	Montant	28 509,00 €

Opérations	35001OP001A - Actions d'intérêt local - Cofinancements
AP/EPCP	35001E15 - 35001 - 2016 - EPF - D - Env.

RAPPORT N° DAT/2022/182 - AIL ARRONDISSEMENT DE LILLE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 01250-01	631951 - FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITES DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE DE PROXIMITE - FENARAC 59	59000 LILLE	Canton Dunkerque-2 - Mme Martine ARLABOSSE et M. Paul CHRISTOPHE (1 000 €) Canton Roubaix-2 - M. Benjamin CAILLIERET et Mme Soraya FAHEM (1 000 €)	subv AIL 2022 sorties de l'association	2 800,00	2 000,00 €
2022 - 02453-01	660746 - ASSOCIATION COEXISTER	75011 PARIS	Canton Lille-3 - M. Simon JAMELIN et Mme Céline SCAVENNEC (1 200 €) Canton Lille-4 - Mme Stéphanie BOCQUET et M. Laurent PERIN (1 130 €) Canton Lille-5 - M. Maël GUIZIOU et Mme Anne MIKOLAJCZAK (700 €)	subv AIL 2022 sensibilisation des jeunes du territoire à lutter contre la discrimination	0,00	3 830,00 €
2022 - 02458-01	482022 - COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAIQUE	75013 PARIS	Canton Lille-4 - Mme Stéphanie BOCQUET et M. Laurent PERIN (1 000 €) Canton Lille-5 - M. Maël GUIZIOU et Mme Anne MIKOLAJCZAK (1 000 €)	subv AIL 2022 contribution aux départs en vacances de familles défavorisées cantons Lille 4 et 5	0,00	2 000,00 €
TOTAUX			Nombre de Dossiers	3	Montant	7 830,00 €

Opérations	35001OP001A - Actions d'intérêt local 2022 - Associations
AP/EPCP	35001E15 - 35001 - 2016 - EPF - D - Env.

RAPPORT N° DAT/2022/182 - AIL ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 03117-01	466311 - ECOLE DE DANSE DU THEATRE D'ANZIN	59410 ANZIN	Canton Anzin - M. Pierre-Michel BERNARD et Mme. Michelle GREAUME	subv AIL 2022 spectacle de danse les 18 et 19 juin 2022 aux mines créatives de Wallers-Arenberg	500,00	500,00 €
2022 - 03118-01	661034 - HAND-BALL CLUB ANZIN	59410 ANZIN	Canton Anzin - M. Pierre-Michel BERNARD et Mme. Michelle GREAUME	subv AIL 2022 tournoi annuel loisirs le 1 ^{er} mai 2022 à Anzin	1 500,00	1 000,00 €
2022 - 03119-01	323587 - JEUNES SAPEURS-POMPIERS D'ANZIN	59410 ANZIN	Canton Anzin - M. Pierre-Michel BERNARD et Mme. Michelle GREAUME	subv AIL 2022 participation aux forums dans les lycées et achat de matériel informatique	1 600,00	1 000,00 €
2022 - 03121-01	644039 - TENNIS CLUB BEUVRAGES	59192 BEUVRAGES	Canton Anzin - M. Pierre-Michel BERNARD et Mme. Michelle GREAUME	subv AIL 2022 organisation d'un tournoi jeunes "les 4 petites balles du Hainaut" en mai 2022	500,00	500,00 €
2022 - 03124-01	624368 - CLUB DE LOISIRS DE PLUS DE 50 ANS	59860 BRUAY SUR L ESCAUT	Canton Anzin - M. Pierre-Michel BERNARD et Mme. Michelle GREAUME	subv AIL 2022 achat de jeux de société	0,00	500,00 €
2022 - 03125-01	659789 - TOON'S PARADE DE BRUAY-SUR-ESCAUT	59860 BRUAY-SUR-L'ESCAUT	Canton Anzin - M. Pierre-Michel BERNARD et Mme. Michelle GREAUME	subv AIL 2022 renouvellement des costumes	700,00	700,00 €
2022 - 03126-01	35578 - UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU NORD	59860 BRUAY-SUR-L'ESCAUT	Canton Anzin - M. Pierre-Michel BERNARD et Mme. Michelle GREAUME	subv AIL 2022 congrès annuel des Sapeurs-Pompiers du Nord les 8 et 9 octobre 2022 à Valenciennes	0,00	2 000,00 €
2022 - 03127-01	659785 - ASSOCIATION ADAGES	59278 ESCAUTPONT	Canton Anzin - M. Pierre-Michel BERNARD et Mme. Michelle GREAUME	subv AIL 2022 aide au fonctionnement général de l'association	0,00	1 000,00 €
2022 - 03128-01	645099 - CULTURE HAINAUT ECO NATURE	59278 ESCAUTPONT	Canton Anzin - M. Pierre-Michel BERNARD et Mme. Michelle GREAUME	subv AIL 2022 achat d'une citerne tractable à eau de pluie pour le jardin partagé	300,00	500,00 €
2022 - 03129-01	646545 - KARATE CLUB D'ESCAUTPONT	59278 ESCAUTPONT	Canton Anzin - M. Pierre-Michel BERNARD et Mme. Michelle GREAUME	subv AIL 2022 achat d'une base de frappe et d'un punching ball	400,00	800,00 €
2022 - 03130-01	660617 - CYCLOTOURISME CLUB FRESNOIS	59970 FRESNES-SUR-ESCAUT	Canton Anzin - M. Pierre-Michel BERNARD et Mme. Michelle GREAUME	subv AIL 2022 achat de tenues cyclistes aux couleurs de la ville de Fresnes-sur-Escaut	0,00	800,00 €
2022 - 03131-01	477461 - KARATE CLUB DE FRESNES-SUR-ESCAUT	59970 FRESNES-SUR-ESCAUT	Canton Anzin - M. Pierre-Michel BERNARD et Mme. Michelle GREAUME	subv AIL 2022 participation aux compétitions en avril et mai 2022	500,00	500,00 €
2022 - 03132-01	660528 - OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	59970 FRESNES-SUR-ESCAUT	Canton Anzin - M. Pierre-Michel BERNARD et Mme. Michelle GREAUME	subv AIL 2022 organisation d'une course à obstacles "le défi des gueules noires" le 28 mai 2022	0,00	2 000,00 €
2022 - 03133-01	619960 - LES CHOLEUSES ONNAINGOISES	59264 ONNAING	Canton Anzin - M. Pierre-Michel BERNARD et Mme. Michelle GREAUME	subv AIL 2022 participation à la journée de chôlage le 2 mars 2022	0,00	300,00 €
2022 - 02966-01	164573 - LES JONQUILLES CLUB DU 3EME AGE	59269 ARTRES	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 aide au fonctionnement général du club	250,00	250,00 €

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 02978-01	659617 - SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE D'ARTRES	59300 AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 achat de faisans reproducteurs	0,00	500,00 €
2022 - 02981-01	624685 - LES CHTIS MARATHONIENS DE WALLERS-ARENBERG	59494 AUBRY-DU-HAINAUT	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 course nature "les boucles de la trouée" de Wallers Arenberg le 18 septembre 2022	250,00	500,00 €
2022 - 02983-01	155147 - NORD SOLIDARITE	59151 HAMEL	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 organisation de la 9 ^{ème} marche au profit du peuple ukrainien le 24 avril 2022	250,00	250,00 €
2022 - 03000-01	659737 - ASSOCIATION ART'IFICE	59300 AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 organisation du 1 ^{er} salon du livre à Aulnoy-lez-Valenciennes le 19 février 2022	0,00	500,00 €
2022 - 03010-01	355933 - ARTISTES AMATEURS AULNESIENS	59300 AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 actions de promotion et de sensibilisation à l'art	250,00	500,00 €
2022 - 03011-01	621634 - ASSOCIATION PATOISANTE GEORGES FIDIT DE L'ARRONDISSEMENT VALENCIENNES	59300 AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 aide au fonctionnement général de l'association	250,00	250,00 €
2022 - 03012-01	500677 - FETE DE LA SOUPE AULNESIENNE	59300 AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 organisation de la fête de la soupe le 25 septembre 2022	250,00	500,00 €
2022 - 03013-01	305222 - VALLEE D'AUNO EN FETE	59300 AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 organisation de la course de la Rhônelle le 27 mars 2022	250,00	250,00 €
2022 - 03014-01	502985 - ASS ST-FIACRE DES JARDINIERS D'HAULCHIN	59300 AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 visite du parc et des jardins de Keukenhof aux Pays-Bas le 7 mai 2022	500,00	350,00 €
2022 - 03015-01	496876 - COMITE D'HAULCHIN FEDERATION NAT ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE FNACA	59121 HAULCHIN	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 achat de gerbes pour les manifestations	250,00	250,00 €
2022 - 03016-01	484894 - HAULCHIN BASKET CLUB	59121 HAULCHIN	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 achat de panneaux de basket et de tenues	250,00	500,00 €
2022 - 03017-01	611971 - L'ENVOL	59121 HAULCHIN	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 achat de matériel de couture et d'une surjeteuse	250,00	500,00 €
2022 - 03018-01	601251 - LA PETANQUE HAVELUYNOISE	59255 HAVELUY	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 championnats interclubs nationaux en open et féminin 2022	0,00	250,00 €
2022 - 03019-01	501693 - ASSOCIATION DES AMIS DE LA PETANQUE HERINOISE	59195 HERIN	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 achat d'un tapis de tir de précision	400,00	250,00 €
2022 - 03020-01	612011 - SOCIETE DE CHASSE D'HERIN	59195 HERIN	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 achat d'aliments et de matériel de piégeage	500,00	350,00 €
2022 - 03021-01	495780 - IL ETAIT UNE FOIS LA SENTINELLE	59174 LA SENTINELLE	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 exposition sur l'histoire minière de la commune lors des journées du patrimoine 2022	500,00	250,00 €

- 189 / 406 -

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 03022-01	660459 - BODY MOOVE	59233 MAING	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 organisation du gala annuel le 2 juillet 2022	0,00	500,00 €
2022 - 03023-01	608220 - CLUB MAINGEOIS DES 3 X 20	59233 MAING	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 sortie à Beussent le 6 juillet 2022 avec visite d'une chocolaterie	250,00	250,00 €
2022 - 03024-01	659727 - MAING SUR LE COEUR	59233 MAING	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 aide aux préparatifs du téléthon 2022	250,00	500,00 €
2022 - 03025-01	502665 - 1, 2, 3 GRAINE D'EVEIL DE MONCHAUX-SUR-ECAILLON	59224 MONCHAUX-SUR-ECAILLON	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 achat de jeux extérieurs et de livres musicaux	500,00	500,00 €
2022 - 03026-01	623331 - EPILEPSIE FRANCE	75015 PARIS	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 aide au fonctionnement de la délégation 59-62	500,00	500,00 €
2022 - 03027-01	660346 - ASSOCIATION DES FAMILLES LAUDE ET CONSORTS	59494 PETITE-FORET	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 achat de livres numériques	250,00	250,00 €
2022 - 03028-01	444084 - KARATE CLUB DE PETITE-FORET	59494 PETITE-FORET	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 achat de matériel	500,00	350,00 €
2022 - 03029-01	481939 - LA MARCHE FRANC FORESIENNE	59494 PETITE-FORET	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 organisation d'une journée marche en août 2022	250,00	250,00 €
2022 - 03030-01	612830 - REVES D'ORIENT	59494 PETITE-FORET	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 organisation d'une scène ouverte en danse orientale le 22 mai 2022	250,00	250,00 €
2022 - 03031-01	158131 - ASSOCIATION FAMILIALE DE PROUVY ROUVIGNIES	59121 PROUVY	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 sortie au parc de Bagatelle le 26 juin 2022	500,00	250,00 €
2022 - 03032-01	396318 - FESTI PROUVY	59121 PROUVY	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 organisation du carnaval annuel le 1 ^{er} mai 2022	800,00	500,00 €
2022 - 03033-01	660995 - FLAVIAN DES AILES POUR LA MARCHE	59121 PROUVY	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 formation Upbraining à Belfort du 25 au 29 avril 2022 pour 2 enfants	0,00	500,00 €
2022 - 03034-01	614480 - BIEN-ETRE ET VOUS	59220 ROUVIGNIES	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 organisation d'une sortie de fin d'année à Paris	250,00	250,00 €
2022 - 03035-01	507249 - ASSOCIATION DES JARDINIERS DE THIAN	59224 THIAN	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 organisation de visites dans des jardins et parcs ornementaux	250,00	350,00 €
2022 - 03036-01	377612 - COMITE AMIANTE PREVENIR ET REPARER	59224 THIAN	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 création d'un pôle public d'éradication de l'amiante	2 862,00	500,00 €
2022 - 03037-01	620410 - GYMNASTIQUE VOLONTAIRE FEMININE THIAN	59224 THIAN	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 aide au fonctionnement général de l'association	250,00	250,00 €

- 190 / 406 -

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 03038-01	609306 - SOCIETE D'HISTOIRE LOCALE DE THIAN	59224 THIAN	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 achat de matériel	250,00	250,00 €
2022 - 03039-01	621673 - ZUMBAGIRLS DE PROUVY	59224 THIAN	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 achat de 30 bandes élastiques	300,00	350,00 €
2022 - 03040-01	486381 - A N A C R CHARLES PICALAUSA DE TRITH-ST-LEGER ET ENVIRONS	59125 TRITH-ST-LEGER	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 déplacements dans les écoles pour le devoir de mémoire	500,00	350,00 €
2022 - 03041-01	503058 - ASSOCIATION AMICALE DES DECORES DE LA MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL	59125 TRITH-ST-LEGER	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 organisation d'une sortie dans l'avesnois au mois d'avril 2022	250,00	350,00 €
2022 - 03042-01	470521 - ASSOCIATION DES RETRAITES ETERNIT CRI DE THIAN	59121 HAULCHIN	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 voyages, sorties, loisirs	300,00	750,00 €
2022 - 03043-01	609581 - BOULE LYONNAISE TRITHOISE	59125 TRITH-ST-LEGER	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 achat d'un panneau d'identification du club	250,00	250,00 €
2022 - 03044-01	306555 - CONCORDE OLYMPIQUE TRITHOISE SECTION COLOMBOPHILE	59125 TRITH-ST-LEGER	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 aide au fonctionnement général de l'association	250,00	250,00 €
2022 - 03045-01	622013 - COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES	59300 VALENCIENNES	Canton Aulnoy-lez-Valenciennes - Mme Isabelle CHOAIN et M. Jean-Claude DULIEU	subv AIL 2022 organisation de la 68 ^{ème} manifestation de la foire agricole de Valenciennes le 26 mai 2022	750,00	750,00 €
2022 - 03251-01	615850 - STE CHASSE OUVRIERE ET PAYSANNE	59296 AVESNES-LE-SEC	Canton Denain - Mme Isabelle ZAWIEJA-DENIZON et M. Michel LEFEBVRE	subv AIL 2022 achat de matériel de sécurité	0,00	650,00 €
2022 - 03256-01	612906 - ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE HISTORIQUE CULTUREL	59111 BOUCHAIN	Canton Denain - Mme Isabelle ZAWIEJA-DENIZON et M. Michel LEFEBVRE	subv AIL 2022 exposition sur Usinor Denain les 12 et 13 mars 2022 à Bouchain	0,00	600,00 €
2022 - 03261-01	613022 - LOCAL UNIQUE DE LOURCHES	59156 LOURCHES	Canton Denain - Mme Isabelle ZAWIEJA-DENIZON et M. Michel LEFEBVRE	subv AIL 2022 achat de paniers de transport et d'un ordinateur	2 000,00	2 000,00 €
2022 - 03266-01	131506 - OCCE 1652 ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE MIXTE	59282 NOYELLES-SUR-SELLE	Canton Denain - Mme Isabelle ZAWIEJA-DENIZON et M. Michel LEFEBVRE	subv AIL 2022 sortie scolaire à Nausicaa de Boulogne-sur-Mer en juin 2022	0,00	1 500,00 €
2022 - 03267-01	629280 - ASS DPT COMBATTANTS PRISONNIERS GUERRE ALGERIE TUNISIE MAROC TOE NORD	59000 LILLE	Canton Denain - Mme Isabelle ZAWIEJA-DENIZON et M. Michel LEFEBVRE	subv AIL 2022 accompagnement financier auprès des veuves et anciens combattants de la section de Roelux	0,00	600,00 €
2022 - 03268-01	661322 - HEL'AIME	59172 ROEULX	Canton Denain - Mme Isabelle ZAWIEJA-DENIZON et M. Michel LEFEBVRE	subv AIL 2022 organisation d'évènements sportifs au profit de la lutte contre le cancer	0,00	600,00 €
2022 - 03271-01	660491 - KARATE CLUB ROEULX	59172 ROEULX	Canton Denain - Mme Isabelle ZAWIEJA-DENIZON et M. Michel LEFEBVRE	subv AIL 2022 achat de tapis de karaté	0,00	1 400,00 €
2022 - 03272-01	660521 - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ET AMIS DE L'ECOLE DE WASNES-AU-BAC	59252 WASNES-AU-BAC	Canton Denain - Mme Isabelle ZAWIEJA-DENIZON et M. Michel LEFEBVRE	subv AIL 2022 participation à une sortie scolaire de fin d'année	0,00	1 800,00 €

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 03274-01	625200 - LES COMPAGNONS DE LA SENSEE	59111 WAVRECHAIN-SOUS-FAULX	Canton Denain - Mme Isabelle ZAWIEJA-DENIZON et M. Michel LEFEBVRE	subv AIL 2022 achat de matériel pour l'entretien de la rivière	0,00	1 500,00 €
2022 - 03275-01	628028 - DISTRICT VALENCIENNOIS DE JAVELOT TIR SUR CIBLE	59215 ABSCON	Canton Denain - Mme Isabelle ZAWIEJA-DENIZON et M. Michel LEFEBVRE	subv AIL 2022 achat de coupes pour les diverses manifestations dans le district	300,00	250,00 €
2022 - 03276-01	661316 - LE GRENIER AUX ENTRECHATS	59220 DENAIN	Canton Denain - Mme Isabelle ZAWIEJA-DENIZON et M. Michel LEFEBVRE	subv AIL 2022 organisation d'un gala de danse au théâtre de Denain du 24 au 26 juin 2022	0,00	600,00 €
2022 - 03277-01	602142 - LOLEJE	59220 DENAIN	Canton Denain - Mme Isabelle ZAWIEJA-DENIZON et M. Michel LEFEBVRE	subv AIL 2022 réalisation d'un forage de puits sur le site du centre hospitalier de Koumra au Tchad	1 500,00	1 000,00 €
2022 - 03282-01	659878 - UNE MAIN TENDUE	59220 DENAIN	Canton Denain - Mme Isabelle ZAWIEJA-DENIZON et M. Michel LEFEBVRE	subv AIL 2022 organisation de sorties lors d'un séjour vacances du 14 au 28 août 2022	0,00	1 000,00 €
2022 - 03284-01	623420 - SOCIETE COLOMBOPHILE LE PIGEON DE FER	59124 ESCAUDAIN	Canton Denain - Mme Isabelle ZAWIEJA-DENIZON et M. Michel LEFEBVRE	subv AIL 2022 aide au fonctionnement général de l'association	300,00	250,00 €
2022 - 03285-01	145745 - AMICALE BOULISTE DE THIVENCELLE	59163 THIVENCELLE	Canton Marly - Mme Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY et M. Jean-Noël VERFAILLIE	subv AIL 2022 concours de pétanque et de boules de grès au boulodrome de Thivencelle le 26 mai 2022	700,00	500,00 €
2022 - 03287-01	634076 - ASSOCIATION LES BRAS CASSES	59243 QUAROUBLE	Canton Marly - Mme Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY et M. Jean-Noël VERFAILLIE	subv AIL 2022 organisation d'un festival de rue et d'un spectacle son et lumière le 5 juin 2022	0,00	1 500,00 €
2022 - 03288-01	486372 - DU CIEL BLEU POUR MATTHIEU	59990 SAULTAIN	Canton Marly - Mme Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY et M. Jean-Noël VERFAILLIE	subv AIL 2022 participation au roparun Paris-Rotterdam du 4 au 6 juin 2022	0,00	2 000,00 €
2022 - 04000-01	661290 - UNION SPORTIVE MARLY ATHLETISME	59770 MARLY	Canton Marly - Mme Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY et M. Jean-Noël VERFAILLIE	subv AIL 2022 achat de tee-shirts aux 5 couleurs des anneaux olympiques pour les écoliers de Marly	0,00	3 100,00 €
2022 - 03095-01	604581 - LES CRINS BRUILLOIS	59199 BRUILLE-ST-AMAND	Canton Saint-Amand-les-Eaux - Mme Claudine DEROEUX et M. Eric RENAUD	subv AIL 2022 rallye équestre, pédestre et cycliste le 15 mai 2022 à Bruille-Saint-Amand	0,00	250,00 €
2022 - 03096-01	661251 - RECREATION	59158 FLINES-LES-MORTAGNE	Canton Saint-Amand-les-Eaux - Mme Claudine DEROEUX et M. Eric RENAUD	subv AIL 2022 exposition de scrapboocking le 27 novembre 2022 à Lecelles	0,00	250,00 €
2022 - 03098-01	355068 - LECELLES INTER ASSOCIATIONS	59226 LECELLES	Canton Saint-Amand-les-Eaux - Mme Claudine DEROEUX et M. Eric RENAUD	subv AIL 2022 22 ^{ème} édition de la fête de la fraise de Lecelles le 5 juin 2022	1 000,00	1 000,00 €
2022 - 03099-01	443498 - LES DOIGTS DE FEE	59226 LECELLES	Canton Saint-Amand-les-Eaux - Mme Claudine DEROEUX et M. Eric RENAUD	subv AIL 2022 organisation d'une brocante le 27 novembre 2022 à Lecelles	0,00	250,00 €
2022 - 03100-01	660472 - SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE ST HUBERT DE MORTAGNE-DU-NORD	59158 MORTAGNE-DU-NORD	Canton Saint-Amand-les-Eaux - Mme Claudine DEROEUX et M. Eric RENAUD	subv AIL 2022 organisation d'un ball-trap les 31 juillet et 1 ^{er} août 2022	0,00	300,00 €
2022 - 03101-01	661296 - FEST'INIVELLE	59230 NIVELLE	Canton Saint-Amand-les-Eaux - Mme Claudine DEROEUX et M. Eric RENAUD	subv AIL 2022 achat de matériel destiné à l'organisation de différents évènements	0,00	1 500,00 €

- 192 / 416 -

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 03102-01	660133 - UNION RAISMOISE	59590 RAISMES	Canton Saint-Amand-les-Eaux - Mme Claudine DEROEUX et M. Eric RENAUD	subv AIL 2022 aide au fonctionnement général de l'association	300,00	450,00 €
2022 - 03103-01	603622 - LECELLES ROSULT CYCLO ET MARCHÉ	59230 ROSULT	Canton Saint-Amand-les-Eaux - Mme Claudine DEROEUX et M. Eric RENAUD	subv AIL 2022 équipements aux couleurs du club et participation aux sorties des adhérents	600,00	400,00 €
2022 - 03104-01	660160 - CALIFORNIA'S COUNTRY CLUB	59230 ST-AMAND-LES-EAUX	Canton Saint-Amand-les-Eaux - Mme Claudine DEROEUX et M. Eric RENAUD	subv AIL 2022 achat de matériel pour les cours de danse country	0,00	250,00 €
2022 - 03105-01	661244 - SCRABBLE CLUB AMANDINOIS	59230 ST-AMAND-LES-EAUX	Canton Saint-Amand-les-Eaux - Mme Claudine DEROEUX et M. Eric RENAUD	subv AIL 2022 finale du championnat de France de scrabble à Arles les 25 et 26 juin 2022	0,00	500,00 €
2022 - 03106-01	313883 - COMITE DE LA BRUYERE	59230 ST-AMAND-LES-EAUX	Canton Saint-Amand-les-Eaux - Mme Claudine DEROEUX et M. Eric RENAUD	subv AIL 2022 animations du quartier de la bruyère	0,00	850,00 €
2022 - 03107-01	660167 - COMITE PHILANTHROPIQUE DU MONT DES BRUYERES	59230 ST-AMAND-LES-EAUX	Canton Saint-Amand-les-Eaux - Mme Claudine DEROEUX et M. Eric RENAUD	subv AIL 2022 animations pour les anciens du mont des bruyères	0,00	800,00 €
2022 - 03108-01	642160 - COULEURS DE VIE	59230 ST-AMAND-LES-EAUX	Canton Saint-Amand-les-Eaux - Mme Claudine DEROEUX et M. Eric RENAUD	subv AIL 2022 aide au fonctionnement général de l'association	1 000,00	1 000,00 €
2022 - 03110-01	415960 - LES AMIS DES MOULINS AMANDINOIS	59230 ST-AMAND-LES-EAUX	Canton Saint-Amand-les-Eaux - Mme Claudine DEROEUX et M. Eric RENAUD	subv AIL 2022 fête du pain du 16 au 20 mai 2022 et confection de 2 géants	300,00	1 400,00 €
2022 - 03111-01	653080 - ETHUNCELLES	59158 THUN-ST-AMAND	Canton Saint-Amand-les-Eaux - Mme Claudine DEROEUX et M. Eric RENAUD	subv AIL 2022 organisation d'un séjour de vacances pour des jeunes des communes de Thun et Maulde	2 000,00	1 800,00 €
2022 - 03112-01	430276 - UNION NATIONALE COMBATTANTS AFRIQUE NORD SECTION THUN-ST-AMAND	59158 THUN-ST-AMAND	Canton Saint-Amand-les-Eaux - Mme Claudine DEROEUX et M. Eric RENAUD	subv AIL 2022 organisation d'un arbre de Noël en décembre 2022	300,00	300,00 €
2022 - 03113-01	636461 - WILD TEXAS	59158 THUN-ST-AMAND	Canton Saint-Amand-les-Eaux - Mme Claudine DEROEUX et M. Eric RENAUD	subv AIL 2022 aide au fonctionnement général de l'association	0,00	300,00 €
2022 - 03134-01	623585 - ACTIVITES COLLEGE NOTRE DAME SAINT-SAULVE	59880 ST-SAULVE	Canton Valenciennes -M. Laurent DEGALLAIX et Mme Valérie LETARD	subv AIL 2022 achat de matériel pour l'aménagement des espaces extérieurs des élèves	0,00	2 000,00 €
2022 - 03136-01	608967 - MIDI PARTAGE	59300 VALENCIENNES	Canton Valenciennes -M. Laurent DEGALLAIX et Mme Valérie LETARD	subv AIL 2022 achat de petit matériel de cuisine mobile pour les ateliers partagés	0,00	3 000,00 €
2022 - 03138-01	612733 - SAINT-WAAST CHEMINOTS FOOTBALL CLUB	59300 VALENCIENNES	Canton Valenciennes -M. Laurent DEGALLAIX et Mme Valérie LETARD	subv AIL 2022 organisation de tournois de football les 6, 11, 12, 24 et 25 juin 2022	2 379,00	2 000,00 €
2022 - 03139-01	614897 - VALENCIENNES DYNAMITE	59300 VALENCIENNES	Canton Valenciennes -M. Laurent DEGALLAIX et Mme Valérie LETARD	subv AIL 2022 organisation de vols en montgolifères au profit de jeunes en situation de handicap	2 000,00	2 000,00 €
TOTAUX			Nombre de Dossiers	94	Montant	69 000,00 €

- 193 / 406 -

Opérations	35001OP001A - Actions d'intérêt local 2022 - Communes et Etablissements Publics
AP/EPCP	35001E15 - 35001 - 2016 - EPF - D - Env.

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 03120-01	12033 - COLLEGE NATIONALISE PAUL ELUARD	59192 BEUVRAGES	Canton Anzin - M. Pierre-Michel BERNARD et Mme. Michelle GREAUME	subv AIL 2022 projet artistique d'accueil d'œuvres au collège	0,00	1 000,00 €
2022 - 03135-01	4800 - COLLEGE CHARLES EISEN	59300 VALENCIENNES	Canton Valenciennes -M. Laurent DEGALLAIX et Mme Valérie LETARD	subv AIL 2022 achat de matériel pour la création de la maison des collégiens	0,00	2 000,00 €
TOTAUX			Nombre de Dossiers		Montant	3 000,00 €

Opérations	35001OP001A - Actions d'intérêt local 2022 - Co-financement
AP/EPCP	35001E15 - 35001 - 2016 - EPF - D - Env.

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
2022 - 03307-01	616159 - ASSOCIATION HANDELICE	59970 FRESNES-SUR-ESCAUT	Canton Anzin - Mme. Michelle GREAUME (1 000 €) Canton Marly - Mme Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY (4 000 €) Canton Valenciennes - Mme Valérie LETARD (2 000 €)	subv AIL 2022 aide au fonctionnement général de l'association	0,00	7 000,00 €
TOTAUX			Nombre de Dossiers		Montant	7 000,00 €

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310739-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Yannick CAREMELLE, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Convention triennale de partenariat entre l'Association des Maires du Nord et le Département

Vu le rapport DAT/2022/263

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une subvention annuelle de 50 000 € à l'Association des Maires du Nord en 2022, 2023 et 2024 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, entre le Département du Nord et l'Association des Maires du Nord, selon les termes du projet joint en annexe 1 du rapport ;
 - d'imputer, pour la subvention 2022, la dépense correspondante au budget départemental de l'exercice 2022.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 33.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Madame BOISSEAUX (porteuse du pouvoir de Monsieur BRICOUT), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310993-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Yannick CAREMELLE, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Demande de garantie de l'EPINORPA pour un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord de

France de 27 300 000 € dans le cadre de son ingénierie financière

Vu le rapport DFCG/2022/292

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire ;

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Sous réserve de la présentation par EPINORPA et le Crédit Agricole Nord de France d'une offre de prêt établie selon les éléments figurant au rapport ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **27 300 000 €** souscrit par l'EPINORPA (Etablissement Public de Gestion Immobilière du Nord Pas de Calais) (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès du Crédit Agricole Nord de France. Cet emprunt est destiné à assurer le règlement par l'EPINORPA des échéances de prêts de septembre 2022 et, au plus tard, juin 2023, selon les caractéristiques reprises dans le tableau ci-dessous :

Prêt relais In Fine à taux variable de Euribor 3 mois moyenné flooré à 0,00 % + 0,50 % sur 4 mois :

Montant du prêt	27 300 000 €
durée totale du prêt	4 mois (jusque fin octobre 2022)
Date de versement	au plus tard le 28 juin 2022
Taux variable	Euribor 3 mois moyenné flooré à 0,00 % + 0,50 %
Périodicité des échéances	mensuelle
Type d'amortissement	In Fine
Commission	0,20 % du montant emprunté
remboursement anticipé	sans indemnité

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondant à la délibération.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 33.

Monsieur VERFAILLIE est membre du conseil d'administration de l'EPINORPA.

En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY avait donné pouvoir à Monsieur VERFAILLIE. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame LUCAS (Membre du conseil d'administration de l'EPINORPA) avait donné pouvoir Monsieur BEAUCHAMP. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

49 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Madame BOISSEAUX (porteuse du pouvoir de Monsieur BRICOUT), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310634-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt :

- PARTENORD HABITAT - construction de 12 logements à Ferrière-la-petite : 853 400 € à la Caisse des Dépôts et Consignations. Contrat de prêt n°133143

Vu le rapport DFCG/2022/215

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire ;

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **853 400 €** souscrit par l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°**133143** constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 12 logements situés route d'Obrechies à Ferrière-La-Petite.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 34.

Pour la présente délibération, en raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que :

Monsieur VERFAILLIE est Président de Partenord Habitat ;

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ, ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de Partenord Habitat.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni être comptés dans le quorum ni prendre part au délibéré et à la prise de décision auxquels ils n'assistent pas.

Mesdames DESCAMPS-MARQUILLY et LABADENS, ainsi que Monsieur DARMANIN avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs VERFAILLIE et SIEGLER, ainsi qu'à Madame BECUE. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Mesdames GREAUME et LUCAS avaient donné pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame LETARD et Monsieur DEGALLAIX avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

43 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CAREMELLE.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310955-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt :

- PARTENORD HABITAT - construction de 6 logements à Ferrière-la-petite : 411 600 € à la Caisse des Dépôts et Consignations. Contrat de prêt n°133153

Vu le rapport DFCG/2022/215

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire ;

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **411 600 €** souscrit par l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°**133153** constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 6 logements situés route d'Obrechies à Ferrière-La-Petite.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 34.

Pour la présente délibération, en raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que :

Monsieur VERFAILLIE est Président de Partenord Habitat ;

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ, ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de Partenord Habitat.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni être comptés dans le quorum ni prendre part au délibéré et à la prise de décision auxquels ils n'assistent pas.

Mesdames DESCAMPS-MARQUILLY et LABADENS, ainsi que Monsieur DARMANIN avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs VERFAILLIE et SIEGLER, ainsi qu'à Madame BECUE. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Mesdames GREAUME et LUCAS avaient donné pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame LETARD et Monsieur DEGALLAIX avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

43 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CAREMELLE.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310956-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt :

- MAISONS ET CITES - réhabilitation de 132 logements sur plusieurs adresses à Onnaing : 9 628 561 € à la Caisse des Dépôts et Consignations. Contrat de prêt n°133161

Vu le rapport DFCG/2022/215

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire ;

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **9 628 561 €** souscrit par Maisons et Cités (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°**133161** constitué de 5 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation de 132 logements situés sur plusieurs adresses à Onnaing (opération AH PROG ERBM ONNAING CUVINOT TR2 055402).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 34.

Pour la présente délibération, 49 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CAREMELLE.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310957-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt :

- CENTRE INTERCOMMUNAL DE GERONTOLOGIE LINSELLES-BOUSBECQUE - amélioration et reconstruction de l'Ehpad Rose d'Automne à Linselles : 2 000 000 € au Crédit Agricole. Contrat de prêt "ouverture de crédit consolidable" signé le 28 mars 2022

Vu le rapport DFCG/2022/215

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire ;

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **2 000 000 €** souscrit par le Centre Intercommunal de Gérontologie de Linselles-Bousbecque (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt « ouverture de crédit consolidable » signé le 28 mars 2022, constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la restructuration et de la rénovation de l'EHPAD Rose d'Automne à Linselles.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 34.

Pour la présente délibération, en raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Madame FAUCHILLE et Monsieur HOUSSIN sont membres du conseil d'administration du centre intercommunal de gérontologie Résidence Rose d'Automne de Linselles.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni être comptés dans le quorum ni prendre part au délibéré et à la prise de décision auxquels ils n'assistent pas.

47 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

1.1

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CAREMELLE.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310958-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt :

- CENTRE INTERCOMMUNAL DE GERONTOLOGIE LINSELLES-BOUSBECQUE - amélioration et reconstruction de l'Ehpad Rose d'Automne à Linselles : 1 400 000 € à La Banque Postale. Contrat de prêt n°LBP-00015092

Vu le rapport DFCG/2022/215

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire ;

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **1 400 000 €** souscrit par le Centre Intercommunal de Gérontologie de Linselles-Bousbecque (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de La Banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°**LBP-00015092** constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement des travaux d'amélioration et de reconstruction de l'EHPAD Rose d'Automne à Linselles.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 34.

Pour la présente délibération, en raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Madame FAUCHILLE et Monsieur HOUSSIN sont membres du conseil d'administration du centre intercommunal de gérontologie Résidence Rose d'Automne de Linselles.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni être comptés dans le quorum ni prendre part au délibéré et à la prise de décision auxquels ils n'assistent pas.

47 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

1.1

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CAREMELLE.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310959-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt :

- CENTRE INTERCOMMUNAL DE GERONTOLOGIE LINSELLES-BOUSBECQUE - amélioration et reconstruction de l'Ehpad Rose d'Automne à Linselles : 4 000 000 € à La Banque Postale. Contrat de prêt n°LBP-00015093

Vu le rapport DFCG/2022/215

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire ;

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **4 000 000 €** souscrit par le Centre Intercommunal de Gérontologie de Linselles-Bousbecque (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de La Banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° **LBP-00015093** constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement des travaux d'amélioration et de construction de l'EHPAD Rose d'Automne à Linselles.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 34.

Pour la présente délibération, en raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Madame FAUCHILLE et Monsieur HOUSSIN sont membres du conseil d'administration du centre intercommunal de gérontologie Résidence Rose d'Automne de Linselles.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni être comptés dans le quorum ni prendre part au délibéré et à la prise de décision auxquels ils n'assistent pas.

47 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

1.1

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CAREMELLE.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310960-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt :

- FONDATION SCHADET VERCOUSTRE à Bourbourg - extension de l'Ehpad : 3 000 000 € au Crédit Agricole. Contrat de prêt n°10002270456

Vu le rapport DFCG/2022/215

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire ;

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **3 000 000 €** souscrit par la Fondation Schadet Vercoustre à Bourbourg (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°**10002270456** constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'extension de l'EHPAD Fondation Schadet Vercoustre à Bourbourg.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 34.

Pour la présente délibération, 49 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CAREMELLE.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310961-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt :

- EHPAD RESIDENCE OBERT à Wambrechies - restructuration et extension de l'Ehpad : 3 000 000 € au Crédit Agricole. contrat de prêt n°10002274384

Vu le rapport DFCG/2022/215

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire ;

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **3 000 000 €** souscrit par l'EHPAD Résidence Obert à Wambrechies (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès du Crédit Agricole Nord de France, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°**10002274384** constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la restructuration et de l'extension de l'EHPAD Résidence Obert à Wambrechies.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 34.

Pour la présente délibération, 49 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

1.1

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CAREMELLE.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310962-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt :

- EHPAD RESIDENCE OBERT à Wambrechies - restructuration et extension de l'Ehpad : 725 500 € au Crédit Agricole. Contrat de prêt n°10002274343

Vu le rapport DFCG/2022/215

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire ;

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **725 500 €** souscrit par l'EHPAD Résidence Obert à Wambrechies (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès du Crédit Agricole Nord de France, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°**10002274343** constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la restructuration et de l'extension de l'EHPAD Résidence Obert à Wambrechies.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 34.

Pour la présente délibération, 49 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

1.1

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CAREMELLE.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310963-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt :

- SA D'HLM AXENTIA - construction et restructuration de logements de La Maison du 8ème jour à Landas : 688 652 € à la Caisse des Dépôts et Consignation. Contrat de Prêt n°126642

Vu le rapport DFCG/2022/215

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire ;

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **688 652 €** souscrit par la société anonyme d'HLM AXENTIA (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt **n°126642** constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la restructuration de 3 logements de La Maison du 8ème Jour, foyer de vie pour adultes handicapés, situé 20 rue du Général de Gaulle à Landas (opération Landas-extension de 3 lits, secteur médico-social, réhabilitation lourde/restructuration).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 34.

Pour la présente délibération, 49 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

1.1

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CAREMELLE.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310964-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Demande de garantie simplifiée d'emprunt :

- SA D'HLM AXENTIA - construction et restructuration de logements de La Maison du 8ème jour à Landas : 265 718 € à la Caisse des Dépôts et Consignations. Contrat de Prêt n°126847

Vu le rapport DFCG/2022/215

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire ;

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de prêt détaillé ci-dessous ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **265 718 €** souscrit par la société anonyme d'HLM AXENTIA (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt **n°126847** constitué de 1 ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 4 logements de La Maison du 8^{ème} Jour, foyer de vie pour adultes handicapés, situé 20 rue du Général de Gaulle à Landas (opération Landas-extension de 4 lits, secteur médico-social, construction de 4 logements).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 34.

Pour la présente délibération, 49 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

1.1

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CAREMELLE.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310633-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Demande de garantie de la Fondation Schadet Vercoustre à Bourbourg pour un prêt d'un montant de 2 965 042 € souscrit auprès du Crédit Coopératif afin de financer l'extension de l'Ehpad de Bourbourg.

Vu le rapport DFCG/2022/217

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire ;

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **2 965 042 €** souscrit par la Fondation Schadet Vercoustre à Bourbourg (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès du Crédit Coopératif, afin de financer l'extension de l'EHPAD de Bourbourg, selon les caractéristiques reprises ci-dessous :

Période de préfinancement

Durée : 36 mois à partir du 01/05/2022

Date limite de préfinancement : 01/05/2025

Conditions financières : taux fixe de 1,40 %

Calcul des intérêts : 30/360 jours

Commission de Non Utilisation : 3,50 % du montant des fonds non appelés à la date de consolidation.

Période d'amortissement

Durée : 25 ans

Date de consolidation : 01/06/2025

Date de 1^{ère} échéance : 01/07/2025

Périodicité des échéances : mensuelle, à terme échu

Calcul des intérêts : 30/360 jours

Mode d'amortissement du capital : progressif

Conditions financières de la phase de remboursement : taux fixe de 1,40 %

Souscriptions et commissions : frais de dossier 2 900 €

Garantie du Département du Nord : 100 %.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondant à la délibération.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 34.

49 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

1.2

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CAREMELLE.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310635-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Convention " Développement et amélioration du procédé de bio traitement des sédiments " :
Transmission par le partenaire Armines de sa part de contrat à Institut Mines Telecom Nord Europe.

Vu le rapport DGAST/SG/2022/121

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le retrait d'ARMINES de la convention d'Etude et de Recherche « Développement et amélioration du procédé de bio traitement des sédiments » et son remplacement dans la mise en œuvre du partenariat par l'I.M.T. Nord Europe (Institut Mines Télécom) ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer le ou les avenants constatant le transfert de la convention d'ARMINES à l'I.M.T. Nord Europe (Institut Mines Télécom) et modifiant l'article XIII de la convention « Retrait, Défaillance ou Exclusion d'un partenaire », par la suppression de la mention « cet avenant sera notifié par le pilote après approbation de l'assemblée départementale », figurant au XIII.1.b, procédure de retrait.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 34.

49 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CAREMELLE.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310638-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Ventes de parcelles non bâties

Vu le rapport DI/2022/254

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

Concernant le Chapitre I- Ventes de parcelles non bâties (Annexe I)

- de constater l'appartenance au domaine privé départemental des parcelles acquises pour les Espaces Naturels Sensibles et qui n'ont pas été utilisées dans le cadre prévu par leur acquisition (annexe I/a ci-jointe) ;
- de constater l'appartenance au domaine privé départemental de délaissés de voirie routière qui ne sont plus utilisés pour la circulation suite à des modifications de tracé (annexe I/b ci-jointe) ;
- d'annuler la décision de vente prise en Commission permanente du 27 septembre 1993 (rapport DGA/EPI/DAID/93/604) pour la parcelle C 2136 au bénéfice des époux XXXXXX pour 1 800 francs hors frais ;
- d'approuver la vente des parcelles, aux conditions reprises en annexe I/a, et I/b ci-jointes, au profit des acquéreurs mentionnés, de leurs ayants droit ou ascendants ou des sociétés civiles ou anonymes ou commerciales ou des entreprises auxquelles ils appartiennent ou qu'ils choisiront de constituer en vue de l'acquisition, les ventes pouvant également être directement consenties aux anciens propriétaires, en cas d'exercice de leur droit de priorité, aux titulaires d'un droit de préemption et aux collectivités territoriales, dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique et d'autoriser l'établissement de servitudes ;
- d'approuver le transfert du domaine public départemental au domaine public communal de Lambres-lez-Douai de la parcelle non cadastrée d'une surface d'environ 1 470 m², au prix de 1 470 € (annexe I/c ci-jointe) ;
- d'autoriser une prise de possession anticipée de la parcelle et/ou immeubles reprise en annexe I/a, I/b et I/c ci-jointes si les acquéreurs en font la demande et dans l'hypothèse où la vente est consentie au profit de personnes privées, sous réserve de la souscription d'un contrat d'assurance et d'un justificatif attestant la disponibilité des fonds nécessaires pour l'acquisition ;
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et documents correspondants, repris en annexe I/a, I/b et I/c ci-jointes, dès lors que la surface vendue après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport ;
- d'encaisser les recettes sur les opérations 23005OP003 (annexe I/a ci-jointe) et 33003OP002 (annexe I/b et I/c ci-jointes).

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 35.

Pour la présente délibération, en raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Madame SANCHEZ est Adjointe au Maire de Lambres-lez-Douai.

En raison de cette fonction, elle ne peut ni être comptée dans le quorum ni prendre part au délibéré et à la prise de décision auxquels elle n'assiste pas.

Madame LETARD et Monsieur DEGALLAIX avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

49 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

ANNEXE I/a - VENTES DE PARCELLES NON BÂTIES

Commune Références cadastrales Acquéreurs	Opération initiale Prix d'acquisition	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition	Imputation budgétaire	Décision de la Commission permanente
<p>VIEUX-CONDE</p> <p>Parcelle AW 766 (emprise d'environ 645 m²) 777 rue Denfert Rochereau</p> <p><u>Acquéreur :</u></p>	<p>Parcelle acquise par acte du 25 mars 2009 dans le cadre des espaces naturels sensibles. Pour une superficie de 1 098 m² au prix de 500 €.</p>	<p>Parcelle en nature d'herbe. Zone N au PLU</p> <p><u>Estimation des Domaines :</u> En date du 23 décembre 2021 : 1 300 € pour 645 m² environ, soit 2€/m²</p> <p><u>Observations :</u> Purge des anciens propriétaires et ayants droits acquise en octobre 2021 (renonciation). Frais de géomètre à la charge de l'acquéreur. M. Balandraux souhaite acquérir la parcelle pour agrandir son jardin, il devra obtenir l'accord du Département pour le projet de clôture qui est également à sa charge.</p>	<p>1 290 € hors frais</p>	<p><u>Opération :</u> 23005OP003</p> <p><u>Enveloppe :</u> 23005E18</p>	<p>1 290 € hors frais</p>

ANNEXE I/b - VENTES DE PARCELLES NON BÂTIES

Commune Références cadastrales Acquéreurs	Opération initiale Prix d'acquisition	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition	Imputation budgétaire	Décision de la Commission permanente
<p>VILLERS-POL</p> <p>Section C n° à créer pour environ 160 m² (sise au droit de C 2396)</p>	<p>Terrain non cadastré issu de la parcelle cadastrée C 1217, acquise dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 73, par acte du 6 juin 1963, au prix de 611, 25 F (93, 32 €)</p>	<p>Parcelle en nature de jardin d'agrément, située en zone urbaine (UC) du Plan Local d'Urbanisme</p> <p>Estimation domaniale : 800 € hors frais, soit 5 € le m² avec une marge d'appréciation de plus ou moins 20 %</p> <p>Observations : - Il s'agit d'une régularisation : les acquéreurs du terrain sont les propriétaires de la parcelle contiguë C 2396. Ils occupent et entretiennent l'emprise à vendre depuis de nombreuses années. La limite avec le domaine public est matérialisée par une clôture installée par les services départementaux. - L'exutoire présent sur la parcelle est désaffecté depuis plusieurs années, un dévoiement du réseau d'évacuation des eaux pluviales ayant été réalisé en vue d'empêcher l'inondation du terrain lors de travaux sur RD 73.</p>	<p>640 € hors frais</p>	<p>Opération : 33003OP002</p> <p>Enveloppe : 33003E18</p>	<p>640 € hors frais</p>

ANNEXE I/c - VENTES DE PARCELLES NON BÂTIES

Commune Références cadastrales Acquéreurs	Opération initiale Prix d'acquisition	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition	Imputation budgétaire	Décision de la Commission permanente
<p>LAMBRES-LEZ-DOUAI</p> <p>Parcelle issue du domaine public - non cadastrée (ex AB 71) (surface d'environ 1 470 m²) Chemin des Fontinettes</p> <p>Acquéreur : Commune de Lambres-Lez-Douai 1 rue Jules Ferry 59552 LAMBRES-LEZ-DOUAI</p>	<p>Aménagement de la RD621</p> <p>Procès-verbal d'incorporation au domaine public de l'état en date du 9 septembre 2013.</p> <p>Parcelle transférée au Département dans le cadre du transfert des RNIL.</p>	<p>Parcelle boisée Zone Np au Plan Local d'Urbanisme communal</p> <p><u>Estimation des domaines :</u> En date du 6 décembre 2021 : 1 470 € soit 1€/m²</p> <p><u>Observations :</u></p> <p>Le terrain est situé en espace boisé classé, la commune souhaite l'entretenir et le conserver en espace naturel.</p>	<p>1 470 € hors frais</p>	<p><u>Opération :</u> 33003OP002</p> <p><u>Enveloppe :</u> 33003E18</p>	<p>1 470 € hors frais</p>

1.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310965-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Conventions de servitudes et mise à disposition à titre gratuit

Vu le rapport DI/2022/254

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

Concernant le Chapitre II- Conventions de servitudes (Annexe II)

- d'autoriser l'établissement des conventions de servitudes au bénéfice d'ENEDIS sur les parcelles départementales aux conditions reprises en annexe II/a et II/b ci-jointes ;
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et tous documents correspondants, repris en annexe II/a et II/b ci-jointes dès lors que la surface de la servitude après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport ;
- d'autoriser une prise de possession anticipée de la parcelle et/ou immeubles reprise en annexe II /a et II/b ci-jointes, si le demandeur en fait la demande et, dans l'hypothèse où la servitude est consentie au profit de personnes privées, sous réserve de la souscription d'un contrat d'assurance et d'un justificatif attestant la disponibilité des fonds nécessaires ;
- d'encaisser les recettes sur l'opération 33001OP001.

Concernant le Chapitre III – Mise à disposition à titre gratuit (Annexe III)

- d'approuver la mise à disposition, à titre gratuit, au bénéfice du Département, d'une salle informatique au sein de la médiathèque municipale de Villers-Outréaux pour une année renouvelable tacitement, dans la limite de 12 ans dans les conditions reprises en annexe III ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit, avenants et tous actes relatifs à celle-ci.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 35.

Pour la présente délibération, 50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

ANNEXE II/a - CONVENTIONS DE SERVITUDE

Communes Références cadastrales Bénéficiaire de la servitude	Opération initiale	Nature actuelle de la parcelle Nature de la servitude Observations	Proposition	Imputation budgétaire	Décision de la Commission permanente
<p>BROXEELE Section ZE n° 222 pour 4 530 m²</p> <p>VOLCKERINCKHOVE Section ZE n° 91 pour 394 m²</p> <p>Soit une emprise totale de 4 924 m²</p> <p>Société ENEDIS Direction Régionale Nord / Pas-de-Calais Service Raccordement Ingénierie Hainaut 67 rue du Rempart TSA 43012 59317 VALENCIENNES Cedex 9</p>	<p>Parcelles acquises par remembrement (procès-verbaux du 11 avril 1986 et du 17 novembre 1992)</p>	<p>Parcelles en nature de friche et de desserte, anciennement affectées à l'entreposage de matériaux, situées en zone non constructible (A/NC) du plan local d'urbanisme</p> <p>Nature de la servitude : - Installation de 2 supports pour câblage aérien, dans le cadre d'une extension de ligne BTAA sur une longueur d'environ 70 m</p> <p>Emprise de la bande de servitude aérienne : Long. 70 m x Larg. 3 m = 210 m² Emprise de la bande de sécurité au sol : (4m x 4 m) x 2 = 32 m² Soit une emprise totale de 242 m²</p> <p>Observations : - Les travaux seront exécutés conformément au descriptif fourni - La sécurité des personnes et des biens sera garantie dans le respect de la réglementation y afférente - Les services concernés (DV) seront avertis de l'ouverture et de la fermeture du chantier - La remise en état à l'identique du terrain sera assurée si nécessaire - La totalité des frais inhérents au chantier, y compris l'éventuelle réfection de la parcelle, la gestion et la maintenance des installations, sera prise en charge par ENEDIS</p>	<p>Indemnité unique et forfaitaire de 242 €</p> <p>Frais de publicité foncière à la charge d'ENEDIS (exonération en vertu des stipulations de l'article 1045-3 du Code Général des Impôts)</p>	<p>Opération : 33001OP001</p> <p>Enveloppe : 33001E17</p>	<p>Indemnité unique et forfaitaire de 242 €</p> <p>Frais de publicité foncière à la charge d'ENEDIS (exonération en vertu des stipulations de l'article 1045-3 du Code Général des Impôts)</p>

ANNEXE III - MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT AU BENEFICE DU DEPARTEMENT

Commune Bénéficiaire	Objet	Nature de la mise à disposition Conditions et observations	Proposition	Imputation Budgétaire	Décision de la Commission permanente
<p>Médiathèque de Villers-Outréaux (59 142) 2 place du Général De Gaulle Salle informatique</p> <p>Propriétaire : Ville de Villers-Outréaux</p> <p>Bénéficiaire : Département DTPAS de Cambrai</p>	<p>La mise à disposition a pour objet l'animation d'ateliers numériques par les agents d'accueil du bus France Services du Cambrésis, lors de ses déplacements sur site.</p> <p>Elle a pour principal objectif la familiarisation avec les outils informatiques, afin de faciliter les démarches administratives en ligne et à ce titre permet de répondre aux missions des agents d'accueil du bus France Services.</p> <p>La tenue d'ateliers numériques permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de lutter contre l'illectronisme et l'isolement en milieu rural ; - d'accompagner les usagers vers le numérique et la dématérialisation ; - de contribuer à l'inclusion numérique pour faciliter l'insertion sociale et économique. <p>Elle s'adresse à tout public, les usagers disposant d'ordinateurs sur place ou participant aux ateliers avec leur ordinateurs portables personnels</p>	<p><u>Planning d'occupation :</u></p> <p>Une fois par mois (séance d'une à deux heures) à compter du 24 mai 2022</p> <p><u>Conditions financières :</u></p> <p>La mise à disposition est consentie à titre totalement gratuit, sans loyer ni charges locatives y compris pour le ménage.</p> <p>La ville met également gratuitement à disposition 5 ordinateurs et l'accès au Wi-fi de la médiathèque, la salle informatique n'étant plus occupée à ce jour</p>	<p>Mise à disposition du Département à titre gratuit</p>	<p>néant</p>	<p>Mise à disposition du Département A titre gratuit</p>

1.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310637-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Transfert de fonciers dans le cadre de la reconstruction du Collège Les Rochambelles entre la Ville d'Anzin et le Département.

Vu le rapport DI/2022/252

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le transfert à titre gratuit des parcelles appartenant à la commune d'Anzin en zone UL pour AL 991 pour 15 205 m² et en zone UAc pour AL 4 au PLUI pour 144 m², soit un total de 15 349 m² en application de l'article L213-3 du Code de l'éducation en raison de la reconstruction du collège (annexe I/a ci-jointe) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes de transfert (annexe I/a ci-jointe) et tous ceux qui en seront la suite et la conséquence ;

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 35.

Pour la présente délibération, en raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Monsieur BERNARD est Maire d'Anzin.

En raison de cette fonction, il ne peut ni être compté dans le quorum ni prendre part au délibéré et à la prise de décision auxquels il n'assiste pas.

Monsieur BARTHOLOMEUS avait donné pouvoir à Monsieur BERNARD. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

49 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

ANNEXE I /a – Transfert de foncier du collège d'Anzin Les Rochambelles de la Ville au Département

Commune Références cadastrales Vendeurs	Opération	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition (hors frais)	Imputation budgétaire	Décision de la Commission permanente
<p>ANZIN Section AL n° 4 pour 144 m² Section AL n° 991 pour 15 205 m² Soit un total de 15 349 m²</p> <p><u>Propriétaire :</u> Commune d'Anzin Hôtel de Ville Place Roger Salengro 59410 Anzin</p>	<p>Transfert de l'emprise foncière du nouveau collège Les Rochambelles à Anzin dans le cadre de l'article L 213-3 du Code de l'éducation</p>	<p>Parcelles supportant le collège, situées en zone UL pour AL n° 991 et en zone UAc pour AL n° 4 au PLUI.</p> <p><u>Estimation du Domaine :</u> En application des articles L1311-9 et L1311-10 du CGCT et de l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016, le seuil applicable pour la consultation de la direction de l'immobilier de l'Etat a été fixé à 180 000 € pour des acquisitions amiables.</p> <p><u>Observations :</u> Le collège Jules Ferry a été reconstruit sur l'ancien site du collège Anatole France à Anzin. Ce nouveau collège a par la suite été dénommé Les Rochambelles.</p> <p>En application de l'article L213-3 du Code de l'éducation, le Département bénéficie du transfert de droit à titre gratuit du foncier en cas de reconstruction.</p> <p>En outre, il convient de préciser que la parcelle AL 991, issue d'une parcelle de plus grande importance, AL 5, supporte des servitudes d'utilité publique portant sur des restrictions d'usage du terrain et des eaux souterraines ainsi que sur la surveillance de ces eaux, instaurées par arrêté préfectoral du 29 août 2019.</p>	<p>Gratuit hors frais pour 15 349 m²</p>	<p><u>Opération :</u></p> <p><u>Enveloppe :</u></p>	<p>Gratuit hors frais pour 15 349 m²</p>

		De même, des servitudes suite au passage de réseaux (éclairage, vidéosurveillance, lecteur de badge) seront à créer.			
--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

1.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-311024-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Cession de fonciers dans le cadre de la reconstruction du Collège Les Rochambelles entre la Ville d'Anzin et le Département.

Vu le rapport DI/2022/252

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la cession à 1 € du domaine public départemental au domaine public communal d'Anzin de la partie de la parcelle AL 993 pour 1 200 m² constituant aujourd'hui le parvis du collège Les Rochambelles et dont l'entretien et la gestion sont à la charge de la commune (annexe I/b ci-jointe) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes de cession (annexe I/b ci-jointe) et tous ceux qui en seront la suite et la conséquence ;
- d'encaisser la recette correspondante soit 1 € sur l'opération 16007003 du budget départemental 2022.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 35.

Pour la présente délibération, en raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Monsieur BERNARD est Maire d'Anzin.

En raison de cette fonction, il ne peut ni être compté dans le quorum ni prendre part au délibéré et à la prise de décision auxquels il n'assiste pas.

Monsieur BARTHOLOMEUS avait donné pouvoir à Monsieur BERNARD. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

49 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

ANNEXE I/b Cession du parvis du collège Les Rochambelles à Anzin du Département à la Ville

Commune Références cadastrales Acquéreurs	Opération initiale Prix d'acquisition	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition	Imputation budgétaire	Décision de la Commission permanente
<p>ANZIN Section AL n° 993 pour 1 200 m²</p> <p><u>Acquéreur :</u> Commune d'Anzin Hôtel de Ville Place Roger Salengro 59410 Anzin</p>	<p>Reconstruction du collège Jules Ferry à Anzin, nouvellement dénommé Les Rochambelles.</p> <p>Parcelle issue d'une parcelle de plus grande importance, AL n° 6 d'une surface de 1 282 m², acquise par acte du 7 décembre 2020 moyennant le prix de 780 000 €.</p>	<p>Parcelle supportant une partie du parvis attenant au collège Les Rochambelles situé en zone UL au PLUI</p> <p><u>Estimation du Domaine</u> 1 €</p> <p><u>Observations</u> Dans le cadre du programme de reconstruction du collège, le Département a réalisé le parvis attenant à cet établissement sur une partie de la parcelle AL n° 6, dont il avait fait l'acquisition au préalable. La Commune ayant en charge l'entretien et la gestion de ce type d'équipement, il est proposé le transfert de l'emprise foncière dans le domaine public communal.</p> <p>En outre, il convient de préciser que la parcelle AL 6 était anciennement à usage de station-service. Un arrêté préfectoral du 29 août 2019 est venu y instaurer des servitudes d'utilité publique portant sur des restrictions d'usage du terrain et des eaux souterraines ainsi que sur la surveillance de ces eaux.</p>	<p>1 € hors frais pour 1 200 m²</p>	<p><u>Opération :</u></p> <p><u>Enveloppe :</u></p>	<p>1 € hors frais pour 1 200 m²</p>

1.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310636-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Promesse Synallagmatique de Vente (PSV) en vue de la cession d'une partie de la parcelle AB n° 596 à Haubourdin au profit de la SOFIM PROMOTION.

Vu le rapport DI/2022/216

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le principe de la signature d'une Promesse Synallagmatique de Vente (PSV) de deux fractions de la parcelle AB 596 à Haubourdin de surfaces respectives de 1 189 m² et de 200 m² environs au profit de la SOFIM PROMOTION pour un prix total de 239 000 € sous les conditions suspensives de la désaffectation et déclassement de l'emprise correspondante par le Département et l'Etat, d'une part et de la réalisation de l'ensemble des travaux de réaménagement du parking par la SOFIM et à ses frais dans les mêmes proportions que le parking aménagé sur la parcelle à céder et respectant les usages du collège, d'autre part ainsi que sous la condition particulière de réalisation de travaux de réaménagement du parvis ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la promesse synallagmatique de vente aux fins de réalisation de l'opération sous les conditions suspensives et particulière évoquées au rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'occupation précaire du domaine public consentie par le Département du Nord pour un euro chacune pour aménager le parvis et le parking ;
- d'encaisser les recettes correspondantes soit 2 €, au regard des conventions d'occupation précaire sur l'emprise du foncier du collège à régulariser avec la SOFIM PROMOTION, sur l'opération 33001OP001 du budget départemental ;
- d'approuver le principe de la signature de l'acte de cession de cette emprise, reprenant la condition particulière de réaménagement du parvis ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de cession de cette emprise ;
- d'encaisser la recette correspondante soit 239 000 € sur l'opération 16007OP003.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 35.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

2.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310740-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : Financement de la contribution au développement de l'emploi pour 2 entreprises à but d'emploi de l'expérimentation

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens 2021-2026 avec l'association d'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, Participation au dispositif Adultes-Relais, Subventions de fonctionnement au titre de la solidarité et de la lutte contre les exclusions

Vu le rapport DIPLE/2022/224

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer les subventions à l'Association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée pour les Entreprises à But d'Emploi La Fabrique de l'Emploi et La Pioche d'un montant de 405 653,66 €, pour l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre l'Association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée pour les Entreprises à But d'Emploi La Fabrique de l'Emploi et La Pioche et le Département du Nord, selon les termes du projet joint en annexe 1 au rapport ;
- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens 2021-2026 avec l'Association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, selon les termes des projets joints en annexe 2 au rapport ;
- d'attribuer les subventions à 4 opérateurs pour la participation du Département du Nord au dispositif Adultes-Relais d'un montant global de 28 000 € pour l'année 2022 reprises dans le tableau ci-joint en annexe 3 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat avec les opérateurs repris dans le tableau ci-joint en annexe 3, pour la participation du Département du Nord au dispositif Adultes-Relais dans les termes du projet joint au rapport en annexe 4.
- d'attribuer les subventions à 4 associations au titre de la Solidarité et Lutte contre les exclusions pour un montant total de 221 000 € selon le tableau ci-joint en annexe 5 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les structures reprises dans le tableau ci-joint en annexe 5 selon la convention type jointe au rapport en annexe 6.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 36.

Monsieur LEBLANC (Adjoint au Maire de Maubeuge) avait donné pouvoir à Madame ROUSSELLE. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient donc porteurs de 22 pouvoirs.

2.1

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame BOISSEAUX (porteuse du pouvoir de Monsieur BRICOUT).

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Annexe 3 : la participation du Département au dispositif Adultes-Relais avec l'Etat

Opérateur	Action	Financement 2021	Financement sollicité 2022	Montant proposé à la Commission Permanente
Lille Sud Insertion	Dispositif Adultes -Relais secteur Lille	7 000 €	7 000 €	7 000 €
La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Centre social de Tourcoing	Dispositif Adultes -Relais secteur Tourcoing	7 000 €	8 130 €	7 000 €
Ville de Maubeuge	Dispositif Adultes -Relais secteur Maubeuge	6 412 €	7 027 €	7 000 €
Association Villenvie	Dispositif Adultes - Relais secteur SaintPol sur Mer	9 178 €	11 025 €	7 000 €
TOTAL		29 590 €	33 182 €	28 000 €

Annexe 5 : Solidarités et Lutte contre les exclusions

OPERATEURS	ACTION	Financement 2021	Financement sollicité 2022	Montant proposé à la Commission Permanente
Accès aux droits				
Accès aux Droits et recherche de Solutions au Surendettement (AD3S Nord Pas de Calais)	Accueil, information juridique et accompagnement des personnes précarisées	7 000 €	20 000 €	7 000 €
La Maison dispersée de santé	Accompagnement à l'insertion des personnes en transidentité	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Sous total		27 000 €	40 000 €	27 000 €
Actions SDF et public précarisé				
ABEJ Solidarité	Accueil et accompagnement "Accueil Solférino"	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Coordination Mobile Accueil	Accueil téléphonique 115 Samu Social	44 000 €	60 984 €	44 000 €
Sous total		194 000 €	210 984 €	194 000 €
TOTAL		221 000 €	250 984 €	221 000 €

2.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310743-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Signature d'une convention de partenariat avec l'EPIDE afin de proposer un cadre structurant d'intervention et d'échange.

Vu le rapport DGASOL/2022/227

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ainsi que la convention échanges de données entre le Département du Nord et l'EPIDE dans les termes des projets joints en annexe du rapport.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 36.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame BOISSEAUX (porteuse du pouvoir de Monsieur BRICOUT).

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

2.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310741-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Attribution d'aides financières de fonctionnement dans le domaine de la Protection de l'Enfance, la Famille et l'Autonomie des Jeunes

Vu le rapport DEFJ/2022/226

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer 9 aides financières de fonctionnement aux opérateurs pour un montant total de 728 104 € en 2022, telles que présentées dans le rapport et reprises dans le tableau ci-joint en annexe 1 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les 8 conventions annuelles de fonctionnement entre le Département du Nord et les différents opérateurs, dans les termes des projets joints en annexes 2, 3, 4 et 5 du rapport.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 38.

En raison des fonctions exercées par un membre de sa famille au sein de l'association Formation Culture Prévention, Madame ZOUGGAGH ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Monsieur PICK avait donné pouvoir à Madame ZOUGGAGH. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Annexe 1 : CP du 27 JUIN 2022- DEFJ/2022/226

Attribution d'aides financières - Fonctionnement

Prévention et Protection de l'Enfance - Prévention et Autonomie des Jeunes - Famille

Objet de la SUBVENTION	Montant attribué en 2021	Montant attribué en 2022	Montant financé sur la durée	Durée de financement	Montant des subventions présenté dans le rapport
Attribution d'aides financières dans le cadre d'actions relevant de la parentalité (Annexe 2)					
BOITE A MOTS - La Sauvegarde du Nord	17 000 €	17 000 €	17 000 €	1 an	17 000 €
Espace CHASSAGNY - La Sauvegarde du Nord	100 000 €	100 000 €	100 000 €	1 an	100 000 €
Attribution d'aides financière dans le cadre de la prévention et autonomie des jeunes (Annexe 3)					
ABEJ - 2 PPJ	76 000 €	76 000 €	76 000 €	1 an	76 000 €
AULNOY LEZ VALENCIENNES - 1 PPJ	29 971 €	29 971 €	29 971 €	1 an	29 971 €
Centre Social de Fourmies - 1 Projet Jeunesse	71 500 €	71 500 €	71 500 €	1 an	71 500 €
FCP Hébergement (hors CPOM)	207 308 €	207 308 €	207 308 €	1 an	207 308 €
Attribution d'aides financières dans le cadre de la Protection de l'Enfance (Annexe 4)					
FRANCE PARRAINAGES	150 000 €	200 000 €	200 000 €	1 an	200 000 €
Attribution d'aides financières dans le cadre du plan Protection de l'Enfance (Annexe 5)					
ITINERAIRES - Dispositif d'accompagnement des élèves exclus temporairement (DAEET)	24 325 €	24 325 €	24 325 €	1 an	24 325 €
Attribution d'aides financières dans le cadre de la politique départementale de lutte contre les violences intra-familiales					
Collectif « maux et mots de femmes » portée par l'association « les maltraitances, moi j'en parle »	0 €	2 000 €	2 000 €	1 an	2 000 €
TOTAL	676 104 €	728 104 €	728 104 €		728 104 €

2.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310749-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Compensation des impacts financiers du covid-19 pour les organismes gestionnaires du handicap

Vu le rapport DA/2022/245

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- de compenser les impacts financiers des primes liées au covid-19 pour les 39 établissements et services médico-sociaux non médicalisés du secteur du handicap adulte dans leurs dotations de fonctionnement 2022 et selon les règles édictées au rapport.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 38.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

2.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310745-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Soutien du secteur de l'aide à domicile

Vu le rapport DA/2022/240

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer, au titre de la télégestion, des subventions d'investissement aux 20 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), pour un montant total de 181 388 €, selon la liste ci-jointe en annexe 1 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président, à signer la convention de financement entre le Département du Nord et chacune des structures bénéficiaires des subventions dans les termes du projet joint en annexe 2 du rapport ;
 - de verser exceptionnellement et par anticipation, l'avance du 4^{ème} trimestre aux SAAD de la branche aide à domicile qui remplissent les conditions prévues par la délibération n°DOSSA/2019/493 du 17 décembre 2019, pour un montant total de 18 541 200 €, lors de la deuxième quinzaine de juillet.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 39.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Monsieur HIRAUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

**Annexe 1 - Subventions d'équipement en télégestion des
SAAD pour 2022**

SAAD	VILLE	MONTANT DES DOTATIONS
HAINAUT LABEL VIE	VALENCIENNES	12 000,00 €
CCAS	ST SAULVE	12 000,00 €
ADHS	CONDE SUR ESCAUT	12 000,00 €
ENSEMBLE AUTREMENT	ROUBAIX	12 000,00 €
BG SENIORS SERVICES	DUNKERQUE	6 792,00 €
ASTERIA SERVICES	SOMAIN	12 000,00 €
ASPHA SERVICES	CROIX ET DOUAI	12 000,00 €
CARA	RAISMES	12 000,00 €
ZODITH SERVICES (Adénior)	HALLUIN	4 104,00 €
CCAS	ST AMAND LES EAUX	12 000,00 €
AMICIAL	TOURCOING ET FOURNES	8 975,00 €
ASSOCIATION CENTRE SOINS SANTE	TEMPLEUVE	4 069,00 €
A2MICILE DOUAISIS (AZAE DOUAI)	DOUAI	9 297,00 €
AZAE HAINAUT	VALENCIENNES	5 625,00 €
DOM LILLE NORD	BONDUES	7 353,00 €
A2MICILE REGION CENTRE (domaliance lille Centre)	LILLE	8 109,00 €
AZAE DOUAI CONFORT	DOUAI	5 517,00 €
CAP AUTONOMIE (Maintien ADOM)	AVELIN	1 547,00 €
PRESTILIFE	CYSOING	12 000,00 €
BONNE MAM	RONCQ	12 000,00 €
TOTAL		181 388,00 €

2.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310748-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Mobilisation des crédits 2022 de la Conférence des Financeurs : soutien aux CCAS pour la mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie à destination des seniors précaires, soutien

aux porteurs de projets et titre de recettes.

Vu le rapport DA/2022/250

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une subvention aux Centres Communaux d'Action Sociale selon le tableau ci-joint en annexe 1 pour un montant total de 113 593 € au titre de l'exercice budgétaire 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et chacune de ces structures dans les termes du projet joint au rapport en annexe 2 ;
- d'attribuer une subvention aux structures pour le financement d'actions innovantes selon le tableau ci-joint en annexe 3 pour un montant total de 37 382 € au titre de l'exercice budgétaire 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et chacune de ces structures dans les termes du projet joint au rapport en annexe 4 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre les démarches nécessaires à la récupération des subventions attribuées à l'Association la Rhônelle pour la non-réalisation des actions présentées dans l'annexe 5 ci-jointe, pour un montant total de 13 000 €.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 39.

Madame BECUE et Monsieur BAUDOUX sont Présidents respectivement des CCAS de Tourcoing et d'Aulnoye-Aymeries. En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur DARMANIN avait donné pouvoir à Madame BECUE. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur DEGALAIX (Président du CCAS de Valenciennes) avait donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

49 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

2.6

Monsieur HIRAUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

ANNEXE 1 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DEMANDES DE SUBVENTIONS CCAS CIAS "SENIORS PRECAIRES ISOLES"

Porteur	Montant total du projet	Subvention sollicitée	%	Subvention accordée	%	Date de la demande	Descriptif global de l'action
CCAS DE AULNOYE AYMERIES	13 902,00 €	8 000,00 €	58%	8 000,00 €	58%	15/04/2022	Organisation de 2 à 3 repas en intergénérationnel avec une friterie ambulante - Interventions d'une diététicienne - Confection de gouter (Séniors/Enfants), jeux de société. Elaboration de recettes à partir des denrées du Secours Populaire et des Restos du Coeur - Stands avec 2 centres sociaux.
CCAS D'ARMENTIERES	7 440,00 €	6 600,00 €	89%	5 952,00 €	80%	19/04/2022	L'action vise à rompre l'isolement des personnes âgées de plus de 60 ans, en mobilisant des jeunes bénévoles engagés de 18 à 25 ans pour une expérience humaine et professionnelle dans le cadre des liens intergénérationnels. Il favorisera également la sollicitation des services de la ville selon les situations
CCAS DE JEUMONT	7 650,00 €	4 000,00 €	52%	4 000,00 €	52%	19/04/2022	Dans le cadre de ses actions en faveur des séniors en difficulté, le CCAS de Jeumont souhaite mettre en place des rendez-vous collectifs bimensuels autour de la table permettant de rompre l'isolement.
CCAS DE SIN LE NOBLE	12 000,00 €	8 000,00 €	67%	8 000,00 €	67%	19/04/2022	Organiser 5 repas pour les séniors les plus précaires et les plus isolés qui ne mangent plus que des repas à domicile.
CCAS DE TOURCOING	57 600,00 €	30 000,00 €	52%	30 000,00 €	52%	19/04/2022	"Le restaurant Convivial" s'appuie sur la préparation, la confection et la prise d'un repas en commun dans le but de créer du lien social, de permettre aux participants de trouver un rythme dans sa vie et d'accéder à des informations/conférences sur des thématiques de santé et de bien être (Ateliers cuisine partagés avec des résidents des résidences autonomie).
CCAS DE LEFFRINCKOUCKE	6 740,00 €	5 392,00 €	80%	5 392,00 €	80%	20/04/2022	Distribution de paniers solidaires, défi alimentaire et ateliers diététiques et cuisine intergénérationnels.
CCAS DE MARCQ EN BAROEUL	2 500,00 €	2 000,00 €	80%	2 000,00 €	80%	20/04/2022	Dans le cadre de la lutte contre l'isolement des séniors marcquois, le CCAS de Marcq en Baroeul souhaite proposer une après midi au bien être à 50 personnes âgées isolées.
CCAS DE VALENCIENNES	26 500,00 €	20 000,00 €	75%	20 000,00 €	75%	20/04/2022	Mise en place d'une action collective intergénérationnelle de partage d'un déjeuner en collaboration avec la Fondation Duvant, le CHV en même temps qu'une classe primaire de l'école de proximité. A l'issue de ce déjeuner, il sera proposé aux séniors de participer à l'animation collective (mémoire, loisirs créatifs, culture, etc...).
CCAS DE DECHY	9 403,00 €	8 096,00 €	86%	6 477,00 €	69%	25/04/2022	Mise en place de différentes activités liées au sport, à la culture, au bien être, à l'estime de soi, à la découverte des environs de la ville de Douai et au lien intergénérationnel.
CCAS DE DOUAI	23 465,00 €	18 772,00 €	80%	18 772,00 €	80%	04/05/2022	Proposer aux personnes bénéficiaires de l'ASP du service "restauration à domicile" du CCAS de Douai de partager leur repas en commun à la maison de proximité Camille Guérin et de participer à un temps d'animation l'après-midi au sein du club seniors. Ce repas sera gratuit pour ces personnes. Le temps d'animation pourra être développé vers des actions intergénérationnelles (jeux de sociétés avec des enfants) ou par le biais d'ateliers animés par des intervenants extérieurs.

CCAS de CYSOING	6 250,00 €	5 000,00 €	80%	5 000,00 €	80%	04/05/2022	"L'alimentation en s'amusant avec le loto" : une alimentation saine est primordiale chez les séniors. Un régime alimentaire équilibré permet de lutter contre de nombreuses pathologies pour lesquelles les séniors sont plus touchés (ostéoporose, dénutrition, diabète...). La gastronomie est une composante importante de la culture française à laquelle de nombreuses personnes âgées accordent de l'importance. Il s'agit de faire appel lors du jeu à une diététicienne nutritionniste pour un rappel sur les bases de l'équilibre alimentaire et sur la préservation de la santé. Les objectifs : sensibiliser aux enjeux d'une alimentation adaptée, aborder les bases de l'équilibre alimentaire et améliorer les connaissances, améliorer les liens sociaux.
TOTAL	173 450,00 €	115 860,00 €		113 593,00 €			

Annexe 3 - SUBVENTIONS CFPPA "STARTER" TABLEAU RECAPITULATIF

Porteur	Montant total du projet	Subvention sollicitée	%	Date de la demande	Descriptif global de l'action	Subvention accordée	%
Les messagers de l'Espoir	1 427,00 €	800,00 €	56%	14/03/2022	Cette association a pour objet de développer des ateliers d'expression au travers du théâtre et des ateliers d'écriture. Le théâtre est un outil de lutte contre l'isolement et les injustices sociales. Spectacles dans les EHPAD "Pour le sourire des ainés"	800,00 €	56%
Association D2R	57 600,00 €	48 000,00 €	83%	30/03/2022	Favoriser le lien social des personnes âgées et permettre l'inclusion : Lutte contre l'isolement et la perte d'autonomie des personnes âgées vivant en structure par la mise en place d'animations (sorties, accompagnement aux séances d'activités physiques et culturelles, ateliers créatifs) menées par des personnes éloignées de l'emploi dans le cadre d'une mise en relation.	24 000,00 €	42%
Bien être et santé - Association Escaudinoise	70 810,00 €	2 582,00 €	4%	20/04/2022	Rompres l'isolement et faciliter le bien vieillir (mises en place et ingénierie d'animations collectives multi activités et visites de courtoisie au domicile des séniors) par le recrutement de volontaires en services civiques.	2 582,00 €	4%
Bien être et santé - Association Escaudinoise	68 228,08 €	5 000,00 €	7%	23/03/2022	Proposer des activités de stimulation cognitive et animations motrice se basant sur la méthode Créa Diaz. Il s'agit d'une méthode d'apprentissage qui permet de stimuler le cerveau et le corps simultanément afin d'entretenir et d'améliorer les fonctions cognitives et les capacités motrices (renforcer les processus mentaux, entretenir la mémoire, stimuler les organes sensoriels, améliorer la motricité, lutter contre la perte d'autonomie, favoriser l'inclusion des personnes).	5 000,00 €	7%
Génération dynamique	40 550,00 €	5 000,00 €	12%	08/03/2022	Génération dynamique est un dispositif santé de stimulation cognitive et d'activité physique adaptée pour les pré-retraités visant un maintenir leur capital santé	5 000,00 €	12%
TOTAL	238 615,08 €	61 382,00 €				37 382,00 €	

Annexe 5 - Titres de recettes

Numéro dossier	Nom de la structure	Code tiers	Intitulé de l'action	montant du projet
2019/00040	Association La Rhôneelle	502924	AMI 2019 "Bien vieillir en Pays de Mormal" - organisation d'ateliers collectifs en vue de l'adaptation du logement	4 000 €
2020/00013	Association La Rhôneelle	502924	Phosphor'Age 2020-2021 - ateliers collectifs en vue de l'adaptation du logement	9 000 €
			TOTAL	13 000 €

2.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310746-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Quatre demandes de remises gracieuses d'une créance, formulées par des usagers au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de l'allocation accueil familial (AAF).

Vu le rapport DA/2022/247

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder une remise gracieuse totale ou partielle de la créance due au titre l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de l'allocation accueil familial (AAF), pour les personnes reprises dans le tableau ci-annexé.

Ces décisions entraîneront l'annulation ou la réduction des titres de recettes et/ou des mandats d'annulation correspondants, repris dans le tableau ci-annexé.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 39.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Monsieur HIRAUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE
PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES**

Initiale Nom Prénom	Commune de Résidence	N° de dossier	Demandeur	Montant de l'indu	Montant remboursé par l'utilisateur	Nature de la prestation concernée	Moyenne Economique	N° titre de Recette + date d'émission	N° mandat d'annulation	Remise totale	Remise partielle (restant dû)	Proposition	Décision CP
A-M	GUESNAIN	708063	CONJOINTE	1 423.89 €	0.00 €	APA	-7.07	2019-40446		1 423.89 €		1 423.89 €	1 423.89 €
E-B	TOURCOING	915534	FAMILLE	9 939.51 €	0.00 €	APA	-22.63	2020-36372		9 939.51 €		9 939.51 €	9 939.51 €
B-H	MAUBEUGE	448893	CONJOINTE	7 856.10 €	5 064.00 €	APA	1.12	2008-15640			2 792.10 €	2 792.10 €	2 792.10 €
L-J	SAULZOIR	406610	BENEFICIAIRE	18 320.14 €	13 000.00 €	AAF	-12.42	2022-8825			5 320.14 €	5 320.14 €	5 320.14 €

2.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310747-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Soutien aux porteurs de projets contribuant à la prévention de la perte d'autonomie des seniors

et à la lutte contre l'isolement.

Vu le rapport DA/2022/194

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer le « forfait autonomie » aux 63 Résidences Autonomie, reprises dans le tableau ci-joint en annexe 1, engagées pour mettre en place des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, pour un montant total de 1 651 559,49 € ;
- de valider l'avenant portant prolongation d'un an les 21 Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) engagés en 2016, dans les termes du projet joint en annexe 2 du rapport, et de les reconduire au bénéfice des résidences autonomie ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant aux Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) engagés en 2016 des 21 structures concernées ;
- de reconduire les 38 CPOM déjà engagés depuis 2017 au bénéfice des résidences autonomie inscrites dans le tableau ci-joint en annexe 1 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer 4 nouveaux CPOM avec 4 résidences autonomie inscrites dans le tableau ci-joint en annexe 1, suivant le modèle de CPOM validé par le Conseil départemental le 27 mars 2017 (DOSAA/2017/97 – Annexe 10) ;
- de reconduire, sur la base des CPOM signés en 2017, l'attribution de crédits aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SSAD) constituant les 7 Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) intégrés, pour la poursuite des actions individuelles de prévention et de verser une dotation à 2 nouveaux SPASAD conformément à la liste reprise en annexe 3 ci-jointe pour un montant total de 329 985 € au titre de l'exercice budgétaire 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de financement entre le Département du Nord et les SPASAD, dans les termes du projet joint en annexe 4 du rapport, relatives à la poursuite d'actions individuelles de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, au titre de l'année 2022 ;
- d'attribuer une subvention de 10 000 €, au titre de l'année 2022, à l'association « 1 Lettre 1 Sourire » pour son projet « Souriez, vous écrivez », dans le cadre du soutien financier aux partenaires ayant développé un projet intergénérationnel de lutte contre l'isolement social des personnes âgées de 60 ans et plus ;
- d'attribuer une subvention de 20 000 € au titre de l'année 2022 à l'association « Studios Feel Good 2.0 » pour son projet « L'essence du bien-être intergénérationnel », dans le cadre du soutien financier aux partenaires ayant développé un projet intergénérationnel de lutte contre l'isolement social des personnes âgées de 60 ans et plus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention type entre le Département du Nord et l'association « 1 Lettre 1 Sourire » dans les termes du projet joint en annexe 5 du rapport ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention type entre le Département du Nord et l'association « Studios Feel Good 2.0 » dans les termes du projet joint en annexe 5 du rapport ;
 - d'attribuer une subvention aux 25 porteurs de projets repris en annexe 6 ci-jointe renouvelant pour l'année 2022 une action de prévention de la perte d'autonomie pour un montant total de 378 282 €, au titre de l'exercice budgétaire 2022 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention entre le Département du Nord et chacun des porteurs de projets précités dans les termes du projet joint en annexe 7 du rapport ;
 - de prendre acte de l'abandon des projets présentés par les communes et à la compagnie culturelle reprises dans le tableau ci-joint en annexe 8 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre les démarches nécessaires à la récupération des subventions attribuées à ces communes et association, dans le cadre de dispositifs estivaux de lutte contre l'isolement des personnes âgées et fragiles en situation de handicap, pour un montant total de 33 350 € ;
 - d'attribuer une subvention d'un montant total de 50 000 € à la Fédération des Centres Sociaux au nom du Collectif Monalisa pour la réalisation des actions portées par ledit collectif, au titre de l'exercice budgétaire 2022 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et la Fédération des Centres Sociaux du Nord-Pas-de-Calais (au nom du collectif Monalisa), dans les termes du projet joint au rapport en annexe 9.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 40.

Madame BECUE ainsi que Messieurs BELLEVAL, CADART et CAUCHE sont Présidents respectivement des Centres Communaux d'Action Sociale de Tourcoing, Hazebrouck, Seclin et Croix.

Madame CHAMPAULT et Monsieur CATHELAIN sont membres du conseil d'administration de l'EHPAD Résidence Les Provinces du Nord de Marcq-en-Barœul.

Monsieur RENAUD est membre du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux.

Madame CHOAIN est Présidente du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Comité des Ages du Pays Trithois.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Messieurs DARMANIN et DULIEU avaient donné respectivement pouvoir à Mesdames BECUE et CHOAIN. Ces dernières ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Mesdames EVRARD (Conseillère communautaire à la Communauté de Communes Flandre Lys) et LETARD (membre du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Valenciennes) avaient donné pouvoir respectivement à Mesdames DELRUE et SANCHEZ. Elles ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

2.8

42 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Résidences autonomie bénéficiant du forfait autonomie à compter de 2016 : renouvellement 2022						
	Direction Territoriale	Nom de la structure	Adresse	Ville	Gestionnaire	Montant
1	Métropole Lille	Résidence Comtesse des Flandres	Boulevard Joliot Curie	ANNOEULLIN (59112)	AGEPA	26 215,23 €
2	Cambresis	Résidence Raymond Gemez	1 135 avenue de Paris	CAMBRAI (59400)	CCAS	26 215,23 €
3	Cambresis	Résidence LES ANGLAISES	23 rue des Anglaises	CAMBRAI (59400)	CCAS	26 215,23 €
4	Valenciennois	La Pastorale	10 rue Claude Chappe	CONDE SUR ESCAUT (59163)	EHPAD	26 215,23 €
5	Flandres maritimes	Résidence Paul Schrive	22 rue Georges Seurat	COUDEKERQUE BRANCHE (59210)	CCAS	26 215,23 €
6	Douaisis	La Fonderie	67 A rue de la Fonderie	DOUAI (59500)	Fondation Partage & Vie	26 215,23 €
7	Flandres maritimes	Résidence Bergson	Rue Racine	DUNKERQUE (59240)	Ass HESTIA	26 215,23 €
8	Métropole Lille	Résidence Beaupré - Thérèse Vandevannet	1 allée de la Paix	HAUBOURDIN (59 320)	CCAS	26 215,23 €
9	Métropole Lille	Les Charmettes	27 avenue Clémenceau	LAMBERSART (59130)	AG2S	26 215,23 €
10	Métropole Lille	Résidence St Gabriel	28 rue St Gabriel	LILLE (59000)	Ass Temps de Vie	26 215,23 €
11	Métropole Lille	La Vesprée	116 rue du Docteur Calmette	LOOS (59120)	CCAS	26 215,23 €
12	Métropole Lille	Charles Vanel	Place du 8 mai 1945	OSTRICOURT (59162)	Fondation Partage & Vie	26 215,23 €
13	Valenciennois	Résidence du Parc	135 rue Albert Lambert	SAINTE AMAND LES EAUX (59734)	Centre Hospitalier	26 215,23 €
14	Métropole Roubaix Tourcoing	Harmonie anc SERGHERAERT	1 rue Condorcet	WASQUEHAL (59290)	CCAS	26 215,23 €
15	Métropole Roubaix Tourcoing	Résidence Clairbois	30 rue Léon Jouhaux	WASQUEHAL (59290)	Asso EMMAH	26 215,23 €
16	Métropole Roubaix Tourcoing	Quiétude	1 rue Ambroise Croizat	WASQUEHAL (59290)	CCAS	26 215,23 €
17	Valenciennois	La Chataigneraie	Avenue de l'Europe	SAINTE SAULVE (59880)	Asso de Gestion du FL La Chataigneraie	26 215,23 €
18	Métropole Lille	Les Blés d'Or	8 avenue Albert Bernard	SANTES (59211)	CCAS	26 215,23 €
19	Métropole Lille	Daniel Sacleux	Allée des Marronniers	SECLIN (59113)	CCAS	26 215,23 €
20	Métropole Roubaix Tourcoing	La Roselière	89 rue Léon Blum	WATTRELOS (59150)	CCAS	26 215,23 €
21	Métropole Lille	Arthur François	45 rue Henri Dillies	FACHES THUMESNIL (59155)	CCAS	26 215,23 €
Résidence autonomie bénéficiant du forfait autonomie à compter de 2017 : renouvellement 2022						
22	Flandres Maritimes	Résidence Louis Matthys	19 rue Jacques Pitilion	DUNKERQUE (59 140)	CCAS	26 215,23 €
23	Flandres Intérieures	Résidence Les Près du Hem	2 rue de Messines	ARMENIERES (59 280)	CCAS	26 215,23 €
24	Flandres Intérieures	Résidence Joseph Samsoen	10 rue du Clocher	HAZEBROUCK (59 190)	CCAS	26 215,23 €
25	Flandres Intérieures	Résidence Les Myosotis	384 rue du docteur Henri Vanuxeem	NIEPPE (59 850)	CCAS	26 215,23 €
26	Métropole Lille	Résidence Les Cèdres	54 avenue Léon Blum	MONS EN BAROEUL (59 370)	CCAS	26 215,23 €
27	Métropole Lille	Résidence du Village	111 avenue du 14 juillet	WATTIGNIES (59 139)	CCAS	26 215,23 €
28	Métropole Roubaix Tourcoing	Résidence de la Marque	31 rue du Dr Coubronne	HEM (59 510)	CCAS	26 215,23 €
29	Métropole Roubaix Tourcoing	Résidence Les Hortensias	32 rue Léon Jouhaux	TOURCOING (59 200)	CCAS	26 215,23 €
30	Avesnois	Résidence Jules Lassalle	38 rue Victor Delloué	FOURMIES (59 610)	CCAS	26 215,23 €
31	Avesnois	Foyer Soleil	rue des Angès	JEUMONT (59 460)	CCAS	26 215,23 €
32	Valenciennois	Résidence Arthur Musmeaux	rue Marcel Sembat	RAISMES (59 590)	CCAS	26 215,23 €
33	Douaisis	Résidence du Maraiscaux	16 place Nelson Mandela	SOMAIN (59 490)	CCAS	26 215,23 €
Résidences autonomie bénéficiant du forfait autonomie à compter de 2018 : renouvellement 2022						
34	Flandres maritimes	Résidence Montjoie	Rue Jeanne Jugan	DUNKERQUE (59240)	Association CLAIREFONTAINE	26 215,23 €
35	Valenciennois	Les heures Claires	Rue Pierre Brossolette	AULNOY LEZ VALENCIENNES (59300)	SIVU Comité des Ages du Pays Trithois	26 215,23 €
36	Métropole Lille	Résidence Les Capucines	1, allée des Capucines	LA MADELEINE (59110)	SOS séniors	26 215,23 €
37	Flandres maritimes	Résidence Ambroise Croizat	2, rue Chanzy	SAINTE POL SUR MER (59430)	CCAS	26 215,23 €
38	Douaisis	Résidence La Sérénité	Rue Novy Bor - Champ de la Notion	ANICHE (59580)	Fondation Partage & Vie	26 215,23 €
39	Douaisis	Foyer Beauséjour	2, rue du Grand Marais	AUBY (59950)	CCAS	26 215,23 €
40	Douaisis	Résidence Les Bleuets	Avenue de la République	LALLAING (59167)	ACCES	26 215,23 €
41	Métropole Lille	Résidence Les Promenades	Rue de la Filature	LA MADELEINE (59110)	SOS séniors	26 215,23 €
42	Métropole Lille	Résidence Le Clos du Bourg	166, rue du Bourg	LAMBERSART (59130)	AGE2S	26 215,23 €

43	Métropole Lille	Résidence La Roseraie	11, rue de la Marne	LA BASSEE (59480)	Asso basséenne de gestion et d'animation	26 215,23 €
44	Métropole Lille	Résidence Les Roses	2, rue Elie Petitprez	LOMME (59160)	AFEJI	26 215,23 €
45	Métropole Lille	Résidence Paul Cordonnier	4, rue Maurice Genevoix	MARCO EN BAROEUL (59700)	EHPAD Les Provinces du Nord	26 215,23 €
46	Métropole Lille	Domaine de la Rivière	2, rue de Wambrechies	MARQUETTE LEZ LILLE (59520)	EHPAD	26 215,23 €
47	Valenciennois	Carrefour de l'Amitié	216, rue Gustave Boucaut	VIEUX CONDE (59690)	CCAS	26 215,23 €
48	Métropole Lille	La Marlière	116, rue du Docteur Calmette	LOOS (59120)	CCAS	26 215,23 €
49	Flandres maritimes	Le Val des Roses	47, rue Marceau	DUNKERQUE (59140)	Fondation Partage & Vie	26 215,23 €
50	Métropole Roubaix-Tourcoing	Résidence Van Gogh	35, rue Louis Seigneur	CROIX (59170)	CCAS	26 215,23 €
51	Métropole Roubaix-Tourcoing	Résidence Les Quatre Vents	Rue Léon Gambetta	LEERS (59115)	CCAS	26 215,23 €
52	Métropole Roubaix-Tourcoing	Résidence La Roseraie	319, rue Racine	TOURCOING (59200)	CCAS	26 215,23 €
53	Métropole Roubaix-Tourcoing	Beaumont	120, rue du Beaumont	ROUBAIX (59100)	CCAS	26 215,23 €
54	Métropole Roubaix-Tourcoing	La Houzarde	167, rue Jules Guesde	WATTRELOS (59150)	CCAS	26 215,23 €
55	Métropole Roubaix-Tourcoing	Le Parc	101, rue Georges Philippot	WATTRELOS (59150)	CCAS	26 215,23 €
56	Métropole Roubaix-Tourcoing	Le Touquet	437, rue du Mont à Leux	WATTRELOS (59150)	CCAS	26 215,23 €
Résidences autonomie bénéficiant du forfait autonomie à compter de 2019 : renouvellement 2022						
57	Métropole Roubaix-Tourcoing	Résidence Le Vallon Vert	2, allée du Béguinage	MOUVAUX (59150)	CCAS	26 215,23 €
Résidences autonomie bénéficiant du forfait autonomie à compter de 2020 : renouvellement 2022						
58	Flandres Maritimes	Le Béguinage	rue du Béguinage	GRAVELINES (59820)	CCAS	26 215,23 €
59	Métropole Roubaix-Tourcoing	Le Val de Lys	3, rue de la Libération	HALLUIN (59250)	CCAS	26 215,23 €
Résidences autonomie bénéficiant du forfait autonomie à compter de 2022						
60	Valenciennois	Fondation Louis Duvant	1, rue des Flandres	VALENCIENNES (59300)	Centre Hospitalier de Valenciennes	26 215,23 €
61	Métropole Lille	Résidence les Sapins Bleus	72, rue du Général Leclerc	PERENCHIES (59840)	APEGES	26 215,23 €
62	Métropole Roubaix-Tourcoing	Résidence l'Orée du Bois	9, allée Maxence Van der Meersch	WERVICQ SUD (59117)	CCAS	26 215,23 €
63	Métropole Lille	Résidence les Jonquilles	41, rue Jeanne Maillotte	LA MADELEINE (59110)	SOS	26 215,23 €
total						1 651 559,49 €

ANNEXE 3

SPASAD				Actions de prévention de la perte d'autonomie	Capacité autorisée SSIAD (+ 60 ans)	coût moyen de l'action individuelle	Total	
Nom du gestionnaire	Adresse Siège social	Ville	Statut					
1	SPASAD ASSAD (SSIAD et SAAD)	6-8-10 rue de Furnes BP 4198	DUNKERQUE	Association	Activité physique adaptée/Prévention des chutes	291	50,00 €	14 550,00 €
					Nutrition		125,00 €	36 375,00 €
					Repérage des fragilités/liens sociaux		155,00 €	45 105,00 €
					Sous total ASSAD		96 030,00 €	
2	Association Bien Etre (SSIAD et SAAD)	77 rue du rivage	HAZEBROUCK	Association	Activité physique adaptée/Prévention des chutes	116	50,00 €	5 800,00 €
					Nutrition		125,00 €	14 500,00 €
					Repérage des fragilités/liens sociaux		155,00 €	17 980,00 €
					Sous total Bien Etre		38 280,00 €	
3	Croix Rouge (SSIAD) AMICIAL (SAAD)	700 rue Faidherbe 4A rue Rigoberta Menchu - Zone Grand A Bât B - Zac Courtine	FOURNES EN WEPPE AVIGNON	Association Association	Activité physique adaptée/Prévention des chutes	140	50,00 €	7 000,00 €
					Nutrition		125,00 €	17 500,00 €
Sous total Amical		24 500,00 €						
4	DOMASANTÉ (SSIAD Béthanie) (SAAD Maison de l'Aide à Domicile)	Centre Vauban - Batiment Namur - 199/201 rue Colbert	LILLE	GCSMS	Activité physique adaptée/Prévention des chutes	145	50,00 €	7 250,00 €
					Habitat et cadre de vie/Prévention des chutes		180,00 €	26 100,00 €
					Socio esthétique/bien être		125,00 €	18 125,00 €
					Sous total Domasanté		51 475,00 €	
5	Vieillir chez soi (SSIAD) INEA (SAAD)	16 rue Désiré Ringot 5 rue Jules Ferry	GONDECOURT WATTIGNIES	Association Association	Activité physique adaptée/Prévention des chutes	80	50,00 €	4 000,00 €
					Nutrition		125,00 €	10 000,00 €
					Socio esthétique/bien être		125,00 €	10 000,00 €
					Mémoire et prévention des troubles cognitifs		125,00 €	10 000,00 €
Sous total Vieillir chez soi/INEA		34 000,00 €						
6	Santélys (SSIAD) MAD (SAAD)	Parc Eurasanté 351 rue Ambroise Paré - Centre Vauban Bâtiment Namur 199-201 rue Colbert	LOOS LILLE	Association Association	Activité physique adaptée/Prévention des chutes	30	50,00 €	1 500,00 €
					Socio esthétique/bien être		125,00 €	3 750,00 €
					Sous total Santélys/MAD		5 250,00 €	
7	SPASAD du Hainaut Association Béthanie (SSIAD) Association ILOG (SAAD)	66 Quai des Mouettes 877 Route de Roubaix	MORTAGNE DU NORD ST AMAND LES EAUX	Association Association	Activité physique adaptée/Prévention des chutes	120	50,00 €	6 000,00 €
					Nutrition		125,00 €	15 000,00 €
					Repérage des fragilités/liens sociaux		155,00 €	18 600,00 €
					Sous total SPASAD du Hainaut		39 600,00 €	
8	ADAR Sambre Avesnois * SAAD : ADAR Sambre Avesnois et Free Dom Sénior Compagnie SSIAD : CCAS Aulnoye Aymeries, ADAR Sambre Avesnois et CH du Pays d'Avesnes	54 rue Berthelot, BP 10058	FOURMIES	Association	Nutrition	212	125,00 €	26 500,00 €
					Activité physique adaptée/Prévention des chutes		50,00 €	10 600,00 €
					Sous total ADAR Sambre Avesnois		37 100,00 €	
9	SPASAD HEM - LILLE* SAAD : ASSAD Lille SSIAD : ASSAD Hem	bâtiment Namur, 199/201 Rue Colbert	LILLE	Association	Nutrition	15	125,00 €	1 875,00 €
					Socio esthétique/bien être		125,00 €	1 875,00 €
					Sous total SPASAD HEM LILLE		3 750,00 €	
Total Global							329 985,00 €	

* SPASAD expérimentaux signés en 2020

Annexe 6 : Renouvellement des projets de prévention de perte d'autonomie

N°	DT	Numéro de dossier	Porteur du projet	Intitulé projet	Subvention totale accordée
Phosphor'âge 2020 « Bien vieillir en préservant son autonomie »					
1	DTA	2020/00152	ACSM - Equipement Epinette	CHACUN SON AGE	21 000,00 €
2	DTA	2020/00256	CCAS de Maubeuge	Les jeudis du soleil	4 200,00 €
3	DTFI	2020/00191	EHPAD Résidence Déliot	Un poulailler à la Résidence Déliot	2 500,00 €
4	DTFM	2020/00006	Association Les Amis de l'Institut Andrée DUTREIX	Pass' Santé Seniors	15 000,00 €
5	DTFM	2020/00141	Centre social Atoutsville	Bien vieillir au coeur des quartiers de Gravelines	30 535,00 €
6	DTFM	2020/00230	CASS de Gravelines	les sourires de sophie	10 000,00 €
7	DTMRT	2020/00044	GCMS LISAS CLIC Rivage Relais Autonomie	A table, on part'âge	5 500,00 €
8	DTMRT	2020/00095	SIDPA	Les pot'âgés	1 000,00 €
9	DTV	2020/00234	Association La poterie pour tous	La poterie pour les personnes âgées	992,00 €
AAI 2019 « Bien vieillir en préservant son autonomie »					
10	DTFI	2019/00278	Communauté de communes Flandre Lys	Recensement des besoins autonomie pour la mise en place de la Navette Flandre Lys	10 000,00 €
11	DTML	2019/00140	Association des Usagers du Centre Social Mosaïque	Les seniors des anneaux	39 455,00 €
12	DTML	2019/00286	Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire du Nord	Vital' Senior en Nord	15 000,00 €
13	DTMRT	2019/00228	CCAS de Roubaix	Créer une dynamique de territoire pour favoriser le bien vieillir	25 000,00 €
Phosphor'âge 2019 « Lutte contre l'isolement »					
14	DTMRT	2 12	CCAS de Tourcoing	Tissons du lien	17 500,00 €
15	DTML	2 17	Maison du Grand Cerf	Les Ricochets	9 500,00 €
16	DTML	2 18	Centre Social Flers Sart	"UN ESTAMINET CONNECTE" Tradition + innovation	10 000,00 €
17	DTML	2 19	CCAS de Lambersart	Temps de vie, autant de liens	20 000,00 €
18	DTML	2 29	Centre Social Rosette de Mey	J'irai conter chez vous	10 000,00 €
19	DTV	2 31	Centre social et culturel Amilcar Reghem	Triporteur café	20 000,00 €
20	DTV	3 32	Association des Maisons de quartier de Raismes	Part'âge : un centre social itinérant !	18 600,00 €
21	DTC	2 37	centre social du centre ville	Triporteurs solidaires	15 000,00 €
22	DTML	2 72	Génération et Cultures	Interventions collectives dans les résidences sociales et foyers ARELI et ADOMA	30 000,00 €
23	DTV	2 43	La Boussole	Valen'scène	7 500,00 €
24	DTA	2 69	Amfroipret Vivre Ensemble	Un carré par Aîné	30 000,00 €
AAI 2019 « Bien vieillir en préservant son autonomie »					
25	DTD	2018/00218	centre social Pablo Picasso	Génération Sénior !	10 000,00 €
					378 282,00 €

Annexe 8 - Liste des abandons et titre de recettes - CFPPA axe 6

DISPOSITIFS ESTIVAUX DE LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES AGEES ET FRAGILES EN SITUATION DE HANDICAP

		ETAT	DELIB
COMPAGNIES CULTURELLES			
COMPAGNIE ON OFF	2 000,00	ABANDON	DA 476 13/12
Total compagnies culturelles	2 000,00		
CULTURE AUX FENETRES			
COMMUNE FOURMIES	2 000,00	ABANDON	DA 476 13/12
COMMUNE GRAVELINES	2 000,00	ABANDON	DA 476 13/12
COMMUNE PROVIN	2 000,00	ABANDON	DA 476 13/12
COMMUNE PHALEMPIN	1 000,00	ABANDON	DA 422 22/11
COMMUNE FEIGNIES	1 000,00	ABANDON	DA 422 22/11
COMMUNE WATTRELOS	3 000,00	ABANDON	DA 422 22/11
COMMUNE LYS-LEZ-LANNOY	2 000,00	TITRE DE RECETTE	DA 422 22/11
Total Culture aux fenêtres	13 000,00		
ATOUT AGES			
COMMUNE BAILLEUL	500,00	ABANDON	DA 422 22/11
COMMUNE HASNON	2 500,00	ABANDON	DA 422 22/11
COMMUNE HAUTMONT	5 000,00	ABANDON	DA 422 22/11
COMMUNE DE MAUBEUGE	2 500,00	ABANDON	DA 422 22/11
COMMUNE SOLESMES	1 500,00	ABANDON	DA 422 22/11
COMMUNE WORMHOUT	1 000,00	ABANDON	DA 422 22/11
COMMUNE WATTEN	500,00	ABANDON	DA 422 22/11
COMMUNE ORSINVAL	1 500,00	ABANDON	DA 476 13/12
COMMUNE FOURMIES	1 000,00	ABANDON	DA 476 13/12
COMMUNE GRAVELINES	1 000,00	ABANDON	DA 476 13/12
COMMUNE PROVIN	1 000,00	ABANDON	DA 476 13/12
Total Atout Ages	18 000,00		
SERVICES CIVIQUES			
COMMUNE SOLESMES	200,00	ABANDON	DA 422 22/11
COMMUNE SOLRE LE CHATEA	150,00	ABANDON	DA 422 22/11
Total Services civiques	350,00		
TOTAL GLOBAL	33 350,00		

2.9

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310742-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Subventions et participations financières dans le cadre du logement.

Vu le rapport DIPLE/2022/225

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire ;

Vu d'addendum ci-annexé ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), pour un montant global de 26 505 € afin d'assurer le fonctionnement du Numéro vert « Prévention des expulsions », selon les termes du projet de convention joint en annexe 1 du rapport ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association Sociale Nationale Tzigane (ASNIT), pour un montant global de 23 500 €, selon les termes du projet de convention joint en annexe 2 du rapport ;
- d'approuver les participations financières d'opérateurs du Fonds de Solidarité Logement élargi aux volets énergie, eau et télécommunications, repris dans le tableau joint en annexe 3, pour un montant total de contributions de 1 477 895 € (dont 30 000 € de kits énergie) inscrits au budget prévisionnel du FSL 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des conventions et conventions-type, en annexes 1 à 3 du rapport ainsi qu'en annexe jointe à l'addendum, en référence à l'ensemble de ces différents sujets.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 42.

Monsieur DELANNOY est Vice-Président du SIDEN-SIAN Noréade. Monsieur VERFFAILLIE est Président de l'ADIL. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur GOKEL avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs VERFAILLIE et DELANNOY. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur BRICOUT (Vice-Président du SIDEN-SIAN Noréade) avait donné pouvoir à Madame BOISSEAUX. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

2.9

48 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Annexe 3

Dispositif Logement

Tableau récapitulatif relatif au Fonds Solidarité Logement (FSL) Contributeurs
Elargi aux volets énergie, eau, télécommunications
et autres partenaires.

PARTENAIRES EAU	CONTRIBUTIONS FINANCIERES 2022
SUEZ Eau France – Agence Terre et Côte d'Opale	18 330 € (abandon de créances)
SUEZ Eau France – Agence Nord	19 790 € (abandon de créances)
VEOLIA - Régie des Eaux de Cambrai	3 811 € (abandon de créances)
VEOLIA- Régie des Eaux de Douai	4 524 € (abandon de créances)
VEOLIA - SADE ENF et SADE CGTH	4 307 € (abandon de créances)
VEOLIA - VE- CGE	193 € (abandon de créances)
NORADE - SIDEN - SIAN	72 900 € (subvention)
PARTENAIRES ENERGIE	
ENGIE	370 600 € + 110 000 € dotation exceptionnelle (subvention)
EDF	350 000 € dont 120 000 € sur le volet préventif (subvention) + 30 000 € de kits énergie
TOTAL ENERGIE	17 000 €
PLUM ENERGIE	300 €
PARTENAIRE TELECOMMUNICATIONS	
Orange	1000 € (abandon de créances)
PARTENAIRES BAILLEURS	
Union Régionale de l'Habitat (bailleurs sociaux)	504 932 € (subvention)
ARELI	208 € (subvention)
TOTAUX	1 477 895 €

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 27 JUIN 2022

**ADDENDUM AU RAPPORT N° DIPLE/2022/225
(dossier 2.9 de la 2^E commission thématique)**

Objet : Subventions et participations financières dans le cadre du logement

Dans le cadre de l’approbation de participations financières d’opérateurs au FSL, élargies aux volets énergie, eau et télécommunications, la convention entre le Département du Nord et la société Orange ci-jointe doit être annexée au rapport.

La Direction des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public
Service Assemblées et Contrôle de la Légalité

2.10

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310744-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Conventonnement avec le Centre Hospitalier de Valenciennes sur la mise à disposition d'un

médecin au service prévention santé de Valenciennes

Vu le rapport DIPLE/2022/261

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et le Centre Hospitalier de Valenciennes, dans les termes du projet joint en annexe du rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 42.

Madame LETARD (membre du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Valenciennes) avait donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

3.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310751-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Programmation et partenariat pour les équipements culturels suivants : le musée départemental

de Flandre et la Villa Marguerite Yourcenar.

Vu le rapport DSC/2022/221

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

Pour le Musée départemental de Flandre :

- d'approuver le contrat de cession de droits d'auteur relatif à l'œuvre « Brazil » de l'artiste PANAMERENKO, acquise en 2021 par le Musée départemental de Flandre ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer entre le Département du Nord et Madame Eveline HOORENS, veuve et unique ayant droit de PANAMARENKO, ledit contrat de cession de droits d'auteur, dans les termes du projet joint au présent rapport en annexe 1.

Pour la Villa Marguerite Yourcenar :

- d'approuver la refonte du Comité Littéraire, comme décrit dans le rapport ;
- d'approuver la composition du Comité Littéraire réuni en 2022 pour assurer les propositions des résidences 2023 ;
- d'approuver la désignation des membres éligibles à l'indemnisation annuelle ;
- d'approuver le versement de l'indemnisation des membres du Comité Littéraire 2022, d'un montant de 800 € par membre éligible ;
- d'approuver la nouvelle charte de fonctionnement du Comité Littéraire, dans les termes du projet joint au rapport en annexe 2 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Villa Marguerite Yourcenar.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h43.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

3.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310750-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle.

Vu le rapport DSC/2022/222

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer, dans le cadre du soutien à la vie culturelle, les subventions de fonctionnement d'un montant total de 2 910 €, aux structures reprises dans le tableau ci-joint en annexe 1 et les fiches jointes en annexes 2 et 3 du rapport ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel, les subventions pour un montant total de 10 500 € aux structures, reprises dans le tableau ci-joint et les fiches jointes en annexe 4 du rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2022.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h43.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE : SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS

Restauration de géants

Arrdt	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2020 voté	Montant 2021 voté	Montant 2022 sollicité	Montant proposé CP 30/05/22
CA	IWUY	Association l'Abeille : restauration du géant Alfred El'Rempailleux d'Iwuy	1 200 €	0 €	2 450 €	1 990 €
DO	Cantin	Association d'histoire locale de Cantin "de Gayant à Gayantin" : restauration du géant Gayantin de Cantin	0 €	0 €	920 €	920 €

TOTAL	1 200 €	0 €	3 370 €	2 910 €
--------------	----------------	------------	----------------	----------------

Commission permanente du 27 juin 2022

Aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel

Subvention au titre de l'année 2022 pour les associations dont le montant de la subvention est inférieur à 15 000 €

Bénéficiaire	Objet de la demande d'aide	Montant attribué en 2021	Montant proposé en 2022
REVUE DU NORD	Aide à la publication d'un numéro annuel - Tome 104, 2022	5 000, 00 €	2 000,00 €
ASSOCIATION EGLISES OUVERTES	Aide au fonctionnement de l'association qui porte un réseau favorisant l'ouverture qualitative et sécurisée des églises	5 000, 00 €	5 000,00 €
MEMOIRES DU TRAVAIL	Aide au fonctionnement de l'association qui a pour objectif la valorisation du patrimoine lié aux mémoires du travail et vise à favoriser les échanges et partenariats entre les différents acteurs culturels, éducatifs et associatifs.	3 500, 00 €	3 500,00 €
TOTAL		13 500, 00 €	10 500,00 €

3.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310765-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Convention de partenariat avec PICTANOVO permettant de valoriser les sites départementaux

via les tournages de films sur le Département du Nord.

Vu le rapport DI/2022/251

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les principes du partenariat entre le Département du Nord et l'association PICTANOVO à Tourcoing, tels que présentés dans le rapport ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'association PICTANOVO, dans les termes du projet joint en annexe du présent rapport.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h43.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

3.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310754-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Notifié le 15 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Evolution des tarifs 2023 de la demi-pension des collèges publics

Vu le rapport DE/2022/231

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

En ce qui concerne l'évolution des tarifs des repas des collégiens résultant de l'inflation :

- d'autoriser les collèges assurant le service des repas en gestion directe ou accueillis dans un autre collège, dont le tarif actuel est inférieur à 2,99 € (hors augmentation liée à l'approvisionnement local), à appliquer pour l'année civile 2023 une augmentation des tarifs des repas à hauteur de 0,11 € maximum du tarif pratiqué en 2022, conformément au taux d'inflation de 3,6 % ;
- de plafonner les tarifs ainsi modifiés à 2,99 € (hors augmentation au titre de l'approvisionnement local) et, conformément au tarif départemental moyen du repas à 3,09 €, pour les collèges engagés dans la démarche d'approvisionnement local ;

En ce qui concerne l'évolution des tarifs des repas des collégiens visant à favoriser l'approvisionnement local :

- d'autoriser une augmentation complémentaire au titre de l'approvisionnement local jusque 0,10 €, lorsque le collège s'engage en 2023 à effectuer au moins 25 % d'achats de proximité et de renouveler cette augmentation pour les collèges ayant déjà augmenté leur tarif au titre de l'approvisionnement local les années précédentes, dans la limite globale de 0,10 € cumulés, sans dépasser le tarif moyen majoré augmenté de 0,10 €, soit 3,09 € ;

En ce qui concerne le RCFDH :

- de fixer pour l'année civile 2023 le taux de reversement de la contribution des familles aux dépenses d'hébergement (RCFDH) comme ci-dessous :
 - à 22,5 % des recettes encaissées par chaque collège pour les repas pris par les collégiens et les lycéens (lorsque le collège accueille des lycéens), lorsque la fabrication des repas est assurée par le collège ;
 - à 10 % des recettes encaissées par chaque collège pour les repas pris par les collégiens et les lycéens (lorsque le collège accueille des lycéens), lorsque celui-ci n'assure pas lui-même la fabrication.

En ce qui concerne le FCSH :

- de fixer pour l'année civile 2023 à 0,75 % des recettes encaissées par chaque collège pour les repas pris par les collégiens et les lycéens (lorsque le collège accueille des lycéens), la cotisation prélevée sur les établissements pour le Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) ;
- de destiner le FCSH à couvrir un déficit accidentel du service d'hébergement ou toute difficulté d'organisation de la restauration à laquelle un collège ne peut pas faire face, remboursée sur présentation d'un rapport détaillé du collège, permettant d'apprécier la nature et l'opportunité de la demande ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de toutes ces dispositions ;

et précise que la Commission permanente fixera les tarifs de restauration au regard des propositions transmises par les établissements pour l'année civile 2023, pour le tarif collégien en mode de gestion principale, selon les modalités définies au présent rapport.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h44.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

3.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310755-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Subventions et partenariats éducatifs

Vu le rapport DE/2022/229

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- de valider la convention pluriannuelle 2022/2025 entre le Département du Nord et Sciences Po Lille et d'attribuer un montant de 750 € par collège, soit au total une subvention d'un montant maximum de 16 500 €, à Sciences Po Lille, pour la mise en place du « Programmes d'Etudes Intégrées » Collège pour l'année scolaire 2022/2023 ;
- d'attribuer une subvention de 15 000 € à la Ligue de l'enseignement du Nord pour l'année scolaire 2022/2023 ;
- d'attribuer une subvention de 2 937 € à l'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions (ONISEP), pour l'année scolaire 2022/2023 ;
- d'autoriser le Département à adhérer à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) et de verser la cotisation d'un montant de 5 800 €, pour l'année scolaire 2022/2023 ;
- d'attribuer une subvention de 20 000 € à la Fédération laïque des Conseils de Parents d'Elèves du Nord (FCPE 59), pour l'année scolaire 2022/2023 ;
- d'attribuer une subvention de 12 000 € à l'APEL du diocèse de Lille, pour l'année scolaire 2022/2023 ;
- d'attribuer une subvention de 2 700 € à l'APEL du diocèse de Cambrai, pour l'année scolaire 2022/2023 ;
- d'attribuer une subvention de 3 400 € à l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public du Nord-Pas-de-Calais (PEEP), pour l'année scolaire 2022/2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes, conventions et documents permettant la mise en œuvre de ces décisions ;
- d'autoriser la création d'une Autorisation d'Engagement à hauteur de 49 500 € pour des versements s'échelonnant sur les 3 années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025 ;
- d'imputer cette dépense sur le programme 16001 « Accompagnement à la réussite des collégiens ».

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h44.

Madame CIETERS est membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ). En raison de ces fonctions, elle ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Monsieur WAYMEL avait donné pouvoir à Madame CIETERS. Madame CIETERS ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

49 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

3.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310767-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Avenant n° 3 à la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'Agence de

Vu le rapport DE/2022/258

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention du 17 juin 2011, relative à la gestion de l'aide du Département du Nord aux établissements publics locaux d'enseignement, employant des salariés en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC), confiant à l'Agence de Service et de Paiement (ASP) la prise en charge de la complémentaire santé obligatoire, dans les conditions reprises dans le rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 3 à la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'ASP, ainsi que tous les documents permettant la mise en œuvre de ces dispositions.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h44.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

3.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310752-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Flines-lez-Raches - Collège Jean Moulin - Convention relative au reversement du produit de la

revente de la production électrique des panneaux photovoltaïques

Vu le rapport DB/2022/275

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la convention relative au reversement du produit de la revente de la production électrique des panneaux photovoltaïques, entre le Département du Nord et le collège Jean Moulin de Flines-lez-Raches, dans les termes du projet joint en annexe du rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer entre le Département du Nord et le collège Jean Moulin de Flines-lez-Raches, la convention relative au reversement du produit de la revente de la production électrique des panneaux photovoltaïques, dans les termes du projet joint en annexe du rapport.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h44.

Madame QUATREBOEUF est membre du conseil d'administration du Collège Public Jean Moulin de Flines-lez-Raches. En raison de ces fonctions, elle ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Monsieur DETAVERNIER (membre du conseil d'administration du Collège Public Jean Moulin de Flines-lez-Raches) avait donné pouvoir à Monsieur VALOIS. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

49 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

3.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310753-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Attribution de subventions aux structures touristiques

Vu le rapport DAT/2022/115

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer à l'association Accueil Paysan Hauts de France, une subvention globale sur 3 ans de 19 500 €, dont 6 500 € au titre de l'année 2022, pour la réalisation des activités de ladite association ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer entre le Département du Nord et l'association Accueil Paysan Hauts de France, la convention triennale prenant fin le 31 décembre 2024, dans les termes du projet joint en annexe 1 du rapport ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP003 du budget départemental 2022 ;
- d'attribuer à l'association APF France Handicap, une subvention globale sur 3 ans de 105 000 €, dont 35 000 € au titre de l'année 2022, pour la réalisation des activités de ladite association ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer entre le Département du Nord et l'association APF France Handicap, la convention triennale prenant fin le 31 décembre 2024, dans les termes du projet joint en annexe 3 du rapport ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP003 du budget départemental 2022.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h45.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

3.9

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310766-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique sportive

Vu le rapport DSC/2022/234

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer pour l'année scolaire 2021/2022, des subventions aux associations sportives de collèges publics et privés, pour un montant global de 56 530 €, comme indiqué dans les tableaux ci-joints en annexe 2 ;
- d'attribuer à la Ligue de Force Nord-Pas-de-Calais Picardie, une subvention en fonctionnement de 1 200 €, comme indiqué dans l'annexe 3 du rapport ;
- d'imputer ces dépenses de fonctionnement sur les crédits inscrits au budget départemental 2022, Opération : 23009OP005.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h45.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLEGES
ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondissement	N°TIERS de l'assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
COLLEGES PUBLICS										
1 Collège Théodore Monod 5 Rue du Bicentenaire BP 89 59580 ANICHE	D	328 203	813	Madame Marie-Hélène TISSOT	114	14	250 €	0 €	0 €	250 €
2 Collège Les Rochambelles 247 Rue Anatole France BP 69 59410 ANZIN Cedex	V	146 363	529	Madame Nathalie PION	128	24	250 €	0 €	0 €	250 €
Collège Val de la Sensée 459 Rue Salvador Allende 59151 ARLEUX	D	504 361	762	Monsieur Thierry WAUCHEUL	254	33	450 €	0 €	120 €	570 €
4 Collège Desrousseaux 2 Place du 19 mars 1962 59280 ARMENTIERES	L	130 024	578	Monsieur Christophe CARESMEL	138	24	250 €	0 €	0 €	250 €
5 Collège Madame d'Epinay Chemin Vert 59300 AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	V	129 785	443	Madame Anne-Lise DUFOUR TONINI	94	21	250 €	0 €	0 €	250 €
6 Collège Renaud-Barrault 55 Rue Léo Lagrange BP 22 59440 AVESNELLES	A	418 948	518	Madame Patricia BAUDOUX	168	32	450 €	0 €	0 €	450 €
7 Collège Paul Langevin 158 Rue Henri Barbusse BP 39 59129 AVESNES-LES-AUBERT	C	161 682	523	Madame Christelle DEGROISE	187	36	450 €	0 €	0 €	450 €
8 Collège Jean Leimaire de Belges 28 Rue du Vieux Chemin BP 54009 59570 BAVAY	A	358 395	615	Madame Marie DELSIPEE	153	25	250 €	0 €	0 €	250 €

- 319 / 406 -

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	N°TIERS de l'assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
9	Collège Wenceslas Cobergher 16 Bis Rue Monsieur Cornette 59380 BERGUES	DK	129 763	282	Monsieur Xavier PEENAERT	46	16	250 €	0 €	120 €	370 €
10	Collège Paul Eluard 60 Rue Emile Zola BP 67 59192 BEUVRAGES	V	132 288	433	Monsieur Philippe TAVERNE	108	25	250 €	0 €	0 €	250 €
11	Collège Jean Jaurès place Jean Jaurès 59630 BOURBOURG	DK	418 631	370	Monsieur Didier THOREL	75	20	250 €	0 €	0 €	250 €
12	Collège du Septentrion Rue du Collège 59123 BRAY-DUNES	DK	332 449	424	Monsieur Cédric BEAURAIN	91	21	250 €	0 €	0 €	250 €
- 3207406 -	Collège Lamartine Rue Gauthier BP 404 59407 CAMBRAI Cedex	C	444 103	571	Madame Chrystelle OLIVIER	167	29	250 €	0 €	0 €	250 €
14	Collège Jules Ferry Rue Monseigneur Guerry BP 414 59407 CAMBRAI CEDEX	C	129 788	519	Monsieur Thierry SEYNAVE	143	28	250 €	1 200 €	0 €	1 450 €
15	Collège Paul Duez 1 Boulevard Paul Bezin BP 399 59407 CAMBRAI Cedex	C	141 643	634	Madame Laurence SAYDON	175	28	250 €	0 €	0 €	250 €
16	Collège Simone Veil 8 Rue de l'Egalité 59242 CAPPELLE EN PEVELE	L	440 772	660	Monsieur Eric SABLON	113	17	250 €	0 €	0 €	250 €
17	Collège Maxence Van der Meersch 16 Avenue du Général de Gaulle BP 69 59180 CAPPELLE LA GRANDE	DK	132 296	380	Madame Leslie TALLEUX	77	20	250 €	0 €	0 €	250 €
18	Collège Jacques Prévert 60 Rue Stephenson BP 60195 59544 CAUDRY Cedex	C	129 756	582	Madame Martine DEPLANQUE	131	23	250 €	0 €	0 €	250 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	N°TIERS de l'assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
19	Collège Jean Monnet 2 Avenue Jean Moulin BP 209 59544 CAUDRY	C	136 017	692	Monsieur Jean-Luc ETIENNE	232	34	450 €	0 €	0 €	450 €
20	Collège Philippe de Comynes Rue Saint Exupéry BP 56 59559 COMINES Cedex	L	141 644	409	Madame Louiza DAHMANI	84	21	250 €	0 €	0 €	250 €
21	Collège Boris Vian 170 Rue Victor Hugo COUDEKERQUE-BRANCHE	DK	604 064	402	Madame Danièle DEKERVEL	50	12	250 €	0 €	0 €	250 €
22	Collège Jules Ferry 20 Bis Rue Gustave Fontaine 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE	DK	130 025	208	Monsieur Christophe HARRE	105	50	450 €	0 €	270 €	720 €
23	Collège du Looweg 30 Route du Collège 59380 CROCHTE	DK	419 796	310	Monsieur Xavier PEENAERT	134	43	450 €	0 €	0 €	450 €
24	Collège Paul Eluard 128 Impasse du Collège 59830 CYSOING	L	418 914	701	Madame Nicole CASTEL	174	25	250 €	0 €	0 €	250 €
25	Collège Villars 57 Rue Emile Zola BP 20032 59721 DENAIN Cedex	V	130 250	533	Monsieur Pierre DOMBEK	92	17	250 €	0 €	0 €	250 €
26	Collège Turgot Rue Scheurer Kestner 59220 DENAIN	V	133 613	418	Monsieur Nicolas CAILLEREZ	28	7	100 €	0 €	0 €	100 €
27	Collège Albert Châtelet 357 Rue Marcelline BP 30840 59508 DOUAI Cedex	D	129 789	713	Monsieur Gilles HOGREL	137	19	250 €	0 €	0 €	250 €
28	Collège Streinger Avenue du 4 Septembre 59500 DOUAI	D	129 917	434	Madame Katherine PLAISANT	73	17	250 €	0 €	270 €	520 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	N°TIERS de l'assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
29	Collège André Canivez 417 Rue Berthe Garnier 59500 DOUAI	D	418 920	573	Madame Patricia KOTKOWIAK	91	16	250 €	0 €	0 €	250 €
30	Collège Jules Ferry 745 Rue du Faubourg de Béthune 59500 DOUAI	D	72 131	625	Monsieur Stéphane RAGUENET	83	13	250 €	0 €	0 €	250 €
31	Collège Gayant 255 Rue Marguerite de Flandre B.P 742 59507 DOUAI CEDEX	D	132 289	278	Monsieur Fortunato VETRI	62	22	250 €	0 €	0 €	250 €
32	Collège Emile Littré Avenue Anatole France 59282 DOUCHY LES MINES	V	418 929	665	Monsieur Hervé CORDIER-CHOAIN	107	16	250 €	0 €	0 €	250 €
33	Collège Jean Zay 50 Rue Jean Zay 59640 DUNKERQUE	DK	418 932	290	Monsieur Franck MAGNIEZ	41	14	250 €	0 €	0 €	250 €
34	Collège Lucie Aubrac 17 Rue de Cahors 59640 DUNKERQUE	DK	444 241	342	Madame Christele SAGARY	92	27	250 €	0 €	0 €	250 €
35	Collège Paul Machy Rue Jules Guesde BP 59 59941 DUNKERQUE Cedex 2	DK	418 942	413	Monsieur Thierry MEUREE	148	36	450 €	0 €	0 €	450 €
36	Collège Félicien Joly Rue Camille Desmoulins BP 2 59124 ESCAUDAIN	V	129 913	497	Madame Nathalie BARA	61	12	250 €	0 €	0 €	250 €
37	Collège Jean Zay Trieu Saint Jean BP 3 59278 ESCAUTPONT	V	434 214	270	Monsieur Vincent FOSSAERT	73	27	250 €	0 €	0 €	250 €
38	Collège Henri Durez Rue de Merville 59940 ESTAIRES	DK	163 461	504	Monsieur Lionel LELEU	104	21	250 €	0 €	0 €	250 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	N°TIERS de l'assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
39	Collège Jean Zay Rue de la Chaussée BP 59 59750 FEIGNIES	A	504 513	298	Madame Valérie CORNETTE	91	31	450 €	0 €	0 €	450 €
40	Collège Lavoisier 37 Rue Sadi Carnot 59680 FERRIERE-LA-GRANDE	A	120 707	430	Madame Isabelle LIENARD	187	43	450 €	0 €	0 €	450 €
41	Collège Jean Moulin 10 Avenue Léo Lagrange 59148 FLINES LES RACHES	D	614 714	330	Monsieur François FICHEAU	123	37	450 €	0 €	0 €	450 €
42	Collège Camille Claudel 1 Rue Paul Lafargue BP 70082 59613 FOURMIES Cedex	A	161 536	199	Monsieur Jean-Hugues MOTA	71	36	450 €	0 €	0 €	450 €
43	Collège Joliot Curie BP 112 59612 FOURMIES Cedex	A	130 182	296	Monsieur Olivier CORNILLE	83	28	250 €	0 €	0 €	250 €
44	Collège Léo Lagrange Rue du Gymnase BP 40027 59611 FOURMIES Cedex	A	132 285	401	Monsieur Olivier CORNILLE	186	46	450 €	0 €	0 €	450 €
45	Collège Félicien Joly 683 Rue Edgard Loubry 59970 FRESNES-SUR-ESCAUT	V	419 274	360	Madame Catherine SAINT-OUIN	93	26	250 €	0 €	0 €	250 €
46	Collège Rémi Hergé 191 Rue Nationale BP 3 59147 GONDECOURT	L	140 265	513	Monsieur Laurent FRANQUEVILLE	191	37	450 €	0 €	0 €	450 €
47	Collège Pharamond Savary 346 Rue du Stade BP 3 59231 GOUZEACOURT	C	419 271	236	Madame Sandrine BEAUVOIS	48	20	250 €	0 €	0 €	250 €
48	Collège Anne Frank 21 Rue Cortot 59760 GRANDE-SYTNHE	DK	406 087	412	Monsieur Yannick MAILLET	97	24	250 €	0 €	0 €	250 €

- 3237406 -

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	N°TIERS de l'assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
49	Collège Jules Verne Rue Salvador Allende BP 43 59760 GRANDE-SYNTHÉ	DK	607 858	371	Monsieur Yann COURTOIS	68	18	250 €	0 €	0 €	250 €
50	Collège Lili Keller Rosenberg 104 Avenue du Stade 59250 HALLUIN	L	648 696	514	Madame Laure HAUGUEL	172	33	450 €	0 €	0 €	450 €
51	Collège Jules Ferry Rue du Capitaine Haezebrouck BP 90098 59482 HAUBOURDIN Cedex	L	123 995	652	Madame Valérie LIBIER	125	19	250 €	0 €	0 €	250 €
52	Collège Saint-Exupéry 140 Avenue d'Hebburn 59330 HAUTMONT	A	419 006	562	Monsieur Alain HOURIEZ	143	25	250 €	1 200 €	0 €	1 450 €
53	Collège Fernand BENOIST Rue de Théroouanne BP 195 59524 HAZEBROUCK Cedex	DK	129 792	562	Monsieur Pierre MAY-GRUSON	48	9	100 €	0 €	0 €	100 €
54	Collège des Flandres 2 Avenue des Flandres BP 69 59522 HAZEBROUCK Cedex	DK	129 920	681	Monsieur Frédéric JEDNAK	278	41	450 €	0 €	0 €	450 €
55	Collège Raymond Devos 40 Rue Jean Jaurès 59510 HEM	L	464 274	530	Madame Annick DETURCK	184	35	450 €	0 €	0 €	450 €
56	Collège Alphonse de Lamartine 56 Rue Lamartine 59122 HONDSCHOOTE	DK	609 337	426	Madame Sylvie DEBREYNE	75	18	250 €	0 €	150 €	400 €
57	Collège Roger Salengro 140 Rue Roger Salengro 59116 HOUPLINES	L	302 791	509	Monsieur Thomas LEGRAND	94	18	250 €	0 €	0 €	250 €
58	Collège Jean Moulin Rue du 4 Septembre 59141 IWUY	C	129 744	312	Madame Cristelle DEGROISE	119	38	450 €	0 €	0 €	450 €

- 3249406 -

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	N°TIERS de l'assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
59	Collège Duplex 10 Boulevard des Résistants 59550 LANDRECIES	A	466 093	496	Monsieur Maxime MARLIOT	179	36	450 €	0 €	0 €	450 €
60	Collège Théodore Monod Rue Sadi Carnot BP 459 59814 LESQUIN Cedex	L	503 707	504	Monsieur Quentin HAUW	115	23	250 €	0 €	0 €	250 €
61	Collège Miriam Makeba 239 Rue d'Arras 59000 LILLE	L	628 400	471	Monsieur Thierry MASSON	88	19	250 €	0 €	0 €	250 €
62	Collège Franklin 5 Bis Boulevard Louis XIV CS 2002 59040 LILLE	L	58 107	455	Monsieur Olivier CLOETENS	54	12	250 €	0 €	0 €	250 €
63	Collège Louise Michel 14, rue de Cannes 59000 LILLE	L	436 240	419	Monsieur Arnaud CARTON	56	13	250 €	0 €	0 €	250 €
64	Collège Verlaine 1 Rue Berthelot 59000 LILLE	L	437 517	358	Monsieur Olivier SEDE	140	39	450 €	0 €	420 €	870 €
65	Collège Boris Vian 260 Bis Rue Pierre Legrand BP 50020 59000 LILLE	L	131 765	419	Monsieur Axel RAIX	136	32	450 €	0 €	0 €	450 €
66	Collège Martha Desrumaux 16 Rue Vantroyen 59000 LILLE	L		355	Monsieur Jérôme VANDENABELLE	101	28	250 €	0 €	0 €	250 €
67	Collège Henri MATISSE 18 Route de Hautevalle 59126 LINSELLES	L	419 021	358	Madame Sophie PERIN	84	23	250 €	0 €	0 €	250 €
68	Collège Guy Mollet 58 Ter Avenue Roger Salengro 59160 LOMME	L	650 409	370	Monsieur Denis CANON	74	20	250 €	0 €	0 €	250 €

- 325 406 -

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	N°TIERS de l'assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
69	Collège Jean Zay 31 Rue Adolphe Defrenne 59160 LOMME	L	130 029	227	Monsieur Denis CANON	31	14	250 €	0 €	0 €	250 €
70	Collège Albert Debeyre 1 rue Robert Schuman BP 08 59374 LOOS CEDEX	L	637 126	372	Monsieur Franck HORGNIÉS	164	44	450 €	0 €	0 €	450 €
71	Collège Jacques Brel 1 Place Léon Blum 59720 LOUVROIL	A	130 697	312	Monsieur Dominique DEBRUE	65	21	250 €	0 €	0 €	250 €
72	Collège Gambetta rue Gambetta BP 82 59452 LYS LEZ LANNOY CEDEX	L	129 793	668	Madame Patricia GUILLONNEAU	234	35	450 €	0 €	0 €	450 €
73	Collège Marguerite Yourcenar 56 Rue d'Angleterre BP 37 59870 MARCHIENNES	D	401 356	327	Madame Bénédicte BIGAND	103	31	450 €	0 €	0 €	450 €
74	Collège du Lazaro 56 Rue du Collège 59700 MARCQ EN BAROEUL	L	175 448	579	Madame Chantal GIVERT	172	30	450 €	0 €	0 €	450 €
75	Ecole Européenne Lille Métropole 91 Avenue du Dr Calmette 59700 MARCQ EN BAROEUL	L	660 898	131	Madame Anne MILHE	40	31	450 €	0 €	0 €	450 €
76	Collège Rouges-Barres 95 Allée Gabriel 59700 MARCQ EN BAROEUL	L	132 392	405	Madame Martine HUMBERT	120	30	450 €	0 €	0 €	450 €
77	Collège Professeur Albert DEBEYRE Rue du Touquet 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE	L	129 772	552	Monsieur Rabah GUERAZEM	185	34	450 €	0 €	0 €	450 €
78	Collège Jacques Prévert 43 Rue de Crèvecoeur BP 30009 59241 MASNIERES CEDEX	C	129 749	380	Madame Christine NISON	134	35	450 €	0 €	390 €	840 €

- 3267406 -

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	N°TIERS de l'assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
79	Collège Robert Desnos Rue de la Fabrique 59176 MASNY	D	504 241	439	Monsieur Pascal NOEL	131	30	450 €	0 €	0 €	450 €
80	Collège Vauban 152 Rue de Douzies 59602 MAUBEUGE	A	151 191	545	Monsieur Franck BETRICHE	128	23	250 €	0 €	0 €	250 €
81	Collège Jules Verne Boulevard Pierre Corneille BP 27 59601 MAUBEUGE CEDEX	A	461 898	293	Monsieur Marc FORTIER	90	31	450 €	0 €	0 €	450 €
82	Collège Ernest Coutelle 20 Rue Coutelle BP 57 59601 MAUBEUGE Cedex	A	129 797	310	Madame Méлина BALDELLI	24	8	100 €	0 €	0 €	100 €
83	Collège Henri Dunant 43 Rue Vitorine Deroide BP 69 59660 MERVILLE	DK	426 604	322	Monsieur Sylvian BOYAVAL	68	21	250 €	0 €	0 €	250 €
84	Collège François Rabelais Avenue Adenauer BP 65 59370 MONS EN BAROEUL	A	129 916	500	Monsieur Brahim KHITER	102	20	250 €	0 €	0 €	250 €
85	Collège Descartes 2 Rue Lavoisier 59370 MONS-EN-BAROEUL	L	129 743	404	Monsieur Lahoues DOGHECHE	98	24	250 €	0 €	0 €	250 €
86	Collège Fernig 50 Rue Fernig 59158 MORTAGNE-DU-NORD	V	419 277	300	Madame Ingrid CAPOUILLET	47	16	250 €	0 €	0 €	250 €
87	Collège Jules Verne 107 Rue du Christ 59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN	L	130 553	321	Madame Myriam DEVOS	114	36	450 €	0 €	0 €	450 €
88	Collège Jeanne de Constantinople 169 Avenue Pierre Mauroy 59850 NIEPPE	DK	488 868	457	Monsieur Philippe YVARS	82	18	250 €	0 €	0 €	250 €

- 3279406 -

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	N°TIERS de l'assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
89	Collège Maurice Schumann Rue Gustave Coliez 59146 PECQUENCOURT	D	310 812	513	Monsieur Philippe MOREAU	165	32	450 €	0 €	0 €	450 €
90	Collège Montaigne Rue Henri Roland 59218 POIX-DU-NORD	A	129 748	241	Madame Bénédicte KWIATKOWSKI	58	24	250 €	0 €	0 €	250 €
91	Collège Etienne Dolet 83 Rue Etienne Dolet BP2 59185 PROVIN	L	407 262	463	Madame Fabienne LACQUEMENT	116	25	250 €	0 €	0 €	250 €
92	Collège Germinal Avenue du Château BP45 59590 RAISMES	V	155 863	405	Madame Valérie CARION	146	36	450 €	0 €	0 €	450 €
93	Collège Schaffner Avenue des Martyrs de la Résistance BP 378 59351 DOUAI Cedex	D	132 290	529	Monsieur Antoine VANDEWALLE	165	31	450 €	0 €	0 €	450 €
94	Collège Gernez-Rieux 55 Rue Charles Saint Venant 59790 RONCHIN	L	129 805	493	Monsieur Bruno SIOUR	121	25	250 €	0 €	0 €	250 €
95	Collège Paul Eluard Rue Maurice Thorez BP 109 59436 RONCQ Cedex	L	419 290	249	Monsieur Jean-Michel HAUTE	104	42	450 €	0 €	0 €	450 €
96	Collège Théodore Monod 205 Rue Henri Regnault 59100 ROUBAIX	L	434 868	349	Monsieur Alain CORTEVILLE	64	18	250 €	0 €	0 €	250 €
97	Collège Rosa Parks 1 Rue d'Oran 59048 ROUBAIX	L	507 086	605	Monsieur Guillaume ROUX	165	27	250 €	0 €	0 €	250 €
98	Collège Maxence Van der Meersch BP 97 59052 ROUBAIX Cedex 1	L	129 807	523	Monsieur Frank MAQUER	52	10	250 €	0 €	0 €	250 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	N°TIERS de l'assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
99	Collège Jean-Baptiste Lebas 82 Rue Dupuy de Lôme 59100 ROUBAIX	L	164 631	472	Monsieur Comlan AZANNE	85	18	250 €	0 €	0 €	250 €
100	Collège Anne Frank 314 Avenue des Nations Unies BP 40 59058 ROUBAIX Cedex	L	436 252	480	Monsieur Thierry BUCQUOYE	123	26	250 €	0 €	0 €	250 €
101	Collège Madame de Sévigné 20 Rue Jules Deregnaucourt BP 257 59055 ROUBAIX Cedex	L	130 784	393	Madame Audrey QUONIOU	145	37	450 €	1 200 €	0 €	1 650 €
102	Collège Jean Rostand 3 Rue du Moulin à Vent 59177 SAINS-DU-NORD	A	141 909	211	Monsieur Abdelkaim MAAZI	72	34	450 €	0 €	0 €	450 €
- 329 / 306 -	Collège du Moulin Blanc 551 Rue du Caillou Bécau BP 207 59734 SAINT-AMAND-LES-EAUX Cedex	V	129 812	647	Madame Sandrine OBIN	291	45	450 €	0 €	0 €	450 €
104	Collège Jean Deconninck Rue Gabriel BP 30009 59430 SAINT POL SUR MER	DK	132 287	420	Monsieur Mohamed KHADRAOUI	55	13	250 €	0 €	0 €	250 €
105	Collège Robespierre Rue Maurice Thorez 49430 SAINT-POL-SUR-MER	DK	419 318	404	Monsieur Emmanuel DEHEEGER	140	35	450 €	0 €	0 €	450 €
106	Collège Lavoisier BP 64 59880 SAINT SAULVE	V	129 910	378	Madame Sandrine GERVEX	85	22	250 €	0 €	0 €	250 €
107	Collège Jean Demailly Rue du Collège BP 40434 69474 SECLIN Cedex	L	303 175	442	Madame Sophie KESSEMAEKER	121	27	250 €	0 €	0 €	250 €
108	Collège Saint-Exupéry 1 Rue Jean Stablinski 59730 SOLESMES	C	419 040	672	Monsieur Philippe SENECAIL	220	33	450 €	0 €	0 €	450 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	N°TIERS de l'assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
109	Collège du Solrézis 27 Rue de Clairfayts 59740 SOLRE LE CHÂTEAU	A	129 795	340	Monsieur Jean GROSSE	133	39	450 €	1 200 €	0 €	1 650 €
110	Collège Victor Hugo 20 Rue de Luchon 59490 SOMAIN	D	168 680	650	Monsieur Charles DEWARUMEZ	121	19	250 €	0 €	0 €	250 €
111	Collège Louis Pasteur 151 Boulevard Louise Michel BP 9 59490 SOMAIN	D	132 404	606	Madame Nathalie LEBUGLE	155	26	250 €	0 €	0 €	250 €
112	Collège Saint-Exupéry Route de Godewaersvelde 59114 STEENVOORDE	DK	129 912	510	Madame Véronique LAURENT	196	38	450 €	0 €	180 €	630 €
113	Collège Jean-Jacques Rousseau 33 Rue Roger Salengro 59224 THIAN	V	129 921	539	Monsieur Frédéric OLESZCZYNSKI	192	36	450 €	0 €	0 €	450 €
114	Collège Lucie Aubrac 184 Rue de la Fin de la Guerre 59200 TOURCOING	L	613 814	675	Monsieur Jean-Baptiste GRANADO	167	25	250 €	0 €	0 €	250 €
115	Collège Mendès France 19 Rue de Soissons BP 80349 59203 TOURCOING Cedex	L	131 018	390	Monsieur Stéphane YAMEUNDJEU	72	18	250 €	0 €	0 €	250 €
116	Collège Marie Curie 70 Rue des Ursulines 59203 TOURCOING Cedex	L	450 402	489	Monsieur Philippe LAURIER BERTRAM	97	20	250 €	0 €	0 €	250 €
117	Collège Denis SAURAT 20 Rue Robert Fontesse 59132 TRELON	A	132 295	283	Monsieur Guillaume JOCAILLE	40	14	250 €	0 €	0 €	250 €
118	Collège Charles Eisen 22 Rue du Collège BP 60462 59322 VALENCIENNES Cedex	V	129 810	478	Madame Corinne HENNOTELLE	127	27	250 €	0 €	0 €	250 €

- 3307406 -

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	N°TIERS de l'assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
119	Collège Antoine Watteau 20 Bis Bd Pater BP 395 59307 VALENCIENNES Cedex	V	129 777	360	Madame Cécile BALBONI	111	31	450 €	0 €	0 €	450 €
120	Collège Jean Jaurès Rue du 8 Mai 1945 59690 VIEUX-CONDE	V	141 957	642	Madame Gaëlle SZYMCZAK	124	19	250 €	0 €	0 €	250 €
121	Collège le Triolo 11 Rue de Trudaine 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	L	141 910	336	Madame Estelle ECKER	89	26	250 €	0 €	0 €	250 €
122	Collège Molière 1 Avenue de Paris 59491 VILLENEUVE D'ASCQ	L	130 551	532	Madame Juliette DUROYON	131	25	250 €	600 €	0 €	850 €
123	Collège Simone de Beauvoir 3 Rue de Fives 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	L	607 813	497	Monsieur Christophe CUSSEAU	122	25	250 €	0 €	0 €	250 €
124	Collège Arthur Rimbaud 1 Rue du Chemin Vert BP 30235 59654 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex	L	461 047	663	Monsieur Richard BAILLEUL	223	34	450 €	0 €	120 €	570 €
125	Collège François Villon Rue Martin Luther King 59127 WALINCOURT-SELVIGNY	D	130 699	394	Monsieur Jean-Marie BŒUF	207	53	450 €	0 €	0 €	450 €
126	Collège Jean Moulin Rue Henri Durre 59135 WALLERS	V	129 778	489	Monsieur Marc PRODHON	138	28	250 €	0 €	0 €	250 €
127	Collège Albert Calmette 30 Rue Heurtematte 59290 WASQUEHAL	L	606 712	391	Madame Nadine TAECKE	143	37	450 €	0 €	0 €	450 €
128	Collège Jacques Prévert 80 Rue de Millam 59143 WATTEN	DK	503 293	532	Monsieur Athos COUSIN	123	23	250 €	0 €	0 €	250 €

- 331 406 -

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	N°TIERS de l'assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
129	Collège Voltaire 135 Rue Voltaire 59139 WATTIGNIES	L	129 783	491	Monsieur Thais GRUSON	162	33	450 €	0 €	0 €	450 €
130	Collège Jean Moulin 6 Rue Roland Garros 59139 WATTIGNIES	L	141 655	243	Monsieur Thierry USAI	42	17	250 €	0 €	0 €	250 €
131	Collège Gustave NADAUD 1 Rue du Syndicat 59150 WATTRELOS	L	129 811	534	Madame Anne LEGUERN	150	28	500 €	0 €	0 €	500 €
132	Collège Léon Blum 265 Rue René Benoît 59136 WAVRIN	L		507	Monsieur Jean-Michel AUDUBERT	116	23	250 €	0 €	0 €	250 €
COLLEGES PRIVES											
- 332 / 406 - 1	Collège Saint-Charles 31 Rue Deceuninck 59280 ARMENTIERES	L	314 385	258	Monsieur Thierry ALBERIC	91	35	450 €	0 €	0 €	450 €
2	Collège Sainte-Marie 31 Rue de l'Eglise BP 27 59134 BEAUCAMPS-LIGNY	L	124 364	1449	Madame Isabelle MASSEMAIN	43	3	100 €	0 €	0 €	100 €
3	Institution de la Croix Blanche 1833 Avenue du Général de Gaulle 59910 BONDUES	L	505 047	934	Monsieur Jean-François MAZARS	84	9	100 €	0 €	0 €	100 €
4	Collège Notre Dame 213 Rue Salvador Allende 59830 CYSOING	L	302 823	790	Monsieur Christophe HUBERT	58	7	100 €	0 €	0 €	100 €
5	Collège Saint-Pierre 10 Rue du GI Goutier BP 40053 59612 FOURMIES Cedex	A	12 006	190	Madame Florence BERTON	21	11	250 €	0 €	0 €	250 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	N°TIERS de l'assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
6	Collège Saint Jacques 60 Rue Warein 59190 HAZEBROUCK	DK	141 786	529	Monsieur Philippe DAVIAUD	86	16	250 €	0 €	0 €	250 €
7	Collège Saint Paul 22 Rue de Roubaix 59510 HEM	L	603 717	466	Monsieur Grégory BAL	74	16	250 €	0 €	0 €	250 €
8	Collège Dominique Savio 47 Rue du Bourg CS 80063 59831 LAMBERSART	L	490 618	758	Monsieur Damien BASSELET	120	16	250 €	0 €	0 €	250 €
9	Collège Charlemagne 16 Rue Anatole France BP 157 59811 LESQUIN	L	129 897	735	Monsieur Jean-François LEDE	44	6	100 €	0 €	0 €	100 €
10	Collège Saint-Paul 92 Rue Solférino 59000 LILLE	L	342 607	823	Monsieur Jean-François DEMON	227	28	250 €	0 €	120 €	370 €
11	Collège de la Salle 18 Rue JB de la Salle 59000 LILLE	L	628 966	385	Monsieur Philippe DELVALLEE	76	20	250 €	0 €	0 €	250 €
12	Collège Saint-Joseph 15 Bis Rue Alphonse Daudet 59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN	L	141 915	540	Monsieur Laurent NAASSENS	150	28	250 €	0 €	0 €	250 €
13	Collège Saint Martin 130 Rue du Collège 59850 NIEPPE	DK	648 602	282	Monsieur Marc Antoine DE MATHIEU	9	3	100 €	0 €	0 €	100 €
14	Collège Saint-Exupéry 80 Avenue Chenier - BP 197 59054 ROUBAIX Cedex 1	L	140 057	1075	Monsieur Sylvain MILON	63	6	100 €	0 €	660 €	760 €
15	Collège Jeanne d'Arc 68 Rue Barbieux 59100 ROUBAIX	L	141 911	670	Madame Florence TELLIER	62	9	100 €	0 €	900 €	1 000 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	N°TIERS de l'assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
16	Collège Notre Dame des Anges 4 Rue du Bruille 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX	V	418 634	874	Monsieur Gérald TAVERNE	162	19	250 €	0 €	0 €	250 €
17	Collège Sainte Anne 6 Rue des Censes d'En Haut 59990 SEBOURG	V	332 214	386	Madame Bénédicte MAILLARD	36	9	100 €	0 €	0 €	100 €
18	Collège Notre Dame de la Renaissance 379 Rue Wilson 59490 SOMAIN	D		895	Monsieur Didier BLOTTIAUX	115	13	250 €	0 €	0 €	250 €
19	Collège Notre Dame de Lourdes 6 Rue Rémy Goetgheluck 59114 STEENVOORDE	DK	129 900	174	Monsieur Cédric DECKMYN	73	42	450 €	0 €	0 €	450 €
20	Collège Sainte Marie 56 Avenue Clémenceau 59300 VALENCIENNES	V	170 541	409	Madame Linda CAUFRIEZ	43	11	250 €	0 €	60 €	310 €
21	Collège Privé Communautaire 36 Rue Louis Constant 59491 VILLENEUVE D'ASCQ	L	130 187	434	Madame Catherine LEGRAND	52	12	250 €	0 €	0 €	250 €
22	Collège Saint-Joseph 7 Avenue Foch 59142 VILLERS-OUTREAUX	D	438 024	205	Madame Véronique MATHON	48	23	250 €	0 €	0 €	250 €
23	Collège Sacré-Cœur 31 Rue Bailly 59143 WATTEN	DK	624815	262	Madame Virginie DELHAYE	55	21	250 €	0	0	250 €
									TOTAL GENERAL		56 530 €

- 3347406 -

3.10

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310994-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Lille Métropole Hockey Club pour la rénovation

et l'extension de ses installations sportives et notamment son terrain d'honneur en gazon synthétique.

Vu le rapport DSC/2022/288

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer au Lille Métropole Hockey Club une subvention départementale de 200 000 €, pour la rénovation et l'extension de ses installations sportives et notamment la rénovation de son « terrain d'honneur » en gazon synthétique ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et le Lille Métropole Hockey Club, dans les termes du projet, joint au rapport, en annexe 2 ;
- d'imputer ces dépenses d'investissement sur les crédits inscrits au budget départemental 2022.
Opération : 23009OP003-23009 E17.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h45.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

4.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310756-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Spectromètre RMN 1 200 MHz sur le Campus Cité Scientifique de l'Université de Lille à

Vu le rapport DAT/2022/257

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer entre le Département du Nord, l'Etat, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Université de Lille et la Région des Hauts-de-France, l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens portant sur l'acquisition et l'implantation d'un spectromètre à RMN 1 200 MHz et la construction d'un bâtiment dédié pour son installation sur le campus de Cité Scientifique de l'Université de Lille au plus tard le 31 octobre 2022, dans les termes du projet joint en annexe 1 du rapport.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 47.

Madame BOISSEAU est Conseillère régionale. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

En raison des fonctions professionnelles exercées au sein de la Région Hauts-de-France, Monsieur MANIER ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

En raison des fonctions professionnelles exercées par un membre de sa famille au sein de l'Université de Lille, Monsieur PERIN ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Messieurs BRICOUT et VICOT avaient donné pouvoir respectivement à Madame BOISSEAU et Monsieur MANIER. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

47 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

4.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310759-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Validation du partenariat financier avec le bloc communal sur une vingt sixième liste de projets

de développement d'intérêt communal ou intercommunal

Vu le rapport DV/2022/256

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les règles de financement, conformément aux dispositions du rapport pour les projets :
 - de requalification de la chaussée en agglomération, aménagements de sécurité, réfection des trottoirs et des bordures-caniveaux sur les RD 942 et 958 dites « rue du Général de Gaulle » sur le territoire de la Commune de Solesmes ;
 - de requalification de la chaussée en agglomération, aménagements de sécurité, réfection des trottoirs et des bordures-caniveaux sur la RD 61 dite « rue du 8 mai 1945 » sur le territoire de la Commune de Neuville-Saint-Rémy ;
 - de création d'un giratoire, d'aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable bidirectionnelle (y compris l'éclairage public) sur la RD 120 sur le territoire de la Commune d'Auby ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux acquisitions foncières dans le cadre de ces projets, lorsque les emprises existantes sur le domaine public départemental ne sont pas suffisantes pour la réalisation du projet et à signer tous les actes correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat correspondantes, y compris les délégations de maîtrise d'ouvrage et les conventions constitutives de groupements de commandes et leurs éventuels avenants pour adapter les participations finales aux marchés notifiés dans la limite des crédits inscrits au budget départemental et tous les actes correspondants.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 47.

Madame SANCHEZ est Vice-Présidente de DOUAISIS AGGLO. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Madame LETARD et Monsieur DEGALLAIX avaient donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame LUCAS (Conseillère communautaire à DOUAISIS AGGLO) avait donné pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur POIRET déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de Président de DOUAISIS AGGLO, et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Madame BECUE, 1^{ère} Vice-Présidente.

48 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

4.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310758-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Port de Gravelines - Grand-Fort-Philippe - Occupation temporaire du domaine du Port

départemental de Gravelines par le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme dans le cadre de la mise en place d'équipements de vidéosurveillance.

Vu le rapport DV/2022/246

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public portuaire de Gravelines par le Syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) des Rives de l'Aa et de la Colme, afin de réaliser les installations nécessaires à la mise en place d'équipements de vidéosurveillance sur les 3 sites du port de plaisance, sur les parkings de stationnement plaisanciers et camping-caristes, conformément aux dispositions du rapport ;
- d'approuver le principe de gratuité de cette occupation du domaine public portuaire de Gravelines par le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme, pour une durée de 5 ans ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention définissant les modalités administratives et financières de cette occupation temporaire du domaine public du Port Départemental de Gravelines – Grand-Fort-Philippe entre le Département du Nord, le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme et la commune de Gravelines, et tous les actes correspondants.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 47.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

4.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310757-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Transfert dans le domaine public communal d'un délaissé de voirie de la RD 934 et d'une

parcelle situés entre les PR 29+0752 et 29+0918 sur le territoire de la commune de Jenlain.

Vu le rapport DV/2022/238

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le transfert, en l'état, du domaine public départemental dans le domaine public de la commune de Jenlain d'un délaissé de voirie de la RD 934 et d'une parcelle enherbée situés entre les PR 29+0752 et 29+0918, en application de l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permettant le transfert sans déclassement, dès lors que le bien public transféré est destiné à l'exercice des compétences de la collectivité et relève de son domaine public.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 47.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

4.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310760-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Politique de l'Habitat et du Logement : dispositifs "Nord Equipement Habitat Solidarité" (NEHS) et "J'Amén'Age 59" : attribution de subventions aux particuliers.

Vu le rapport DAT/2022/265

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

Pour le dispositif NEHS :

- d'attribuer dans le cadre du dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité, des subventions pour le financement de 32 demandes de particuliers sur des aides aux travaux, pour un montant total de 166 943,67 €, selon le tableau ci-joint en annexe 1 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022, opération 23006OP001.

Pour le dispositif J'Amén'Age 59 :

- d'attribuer, dans le cadre du dispositif J'Amén'Age 59, des subventions pour le financement de 15 demandes de particuliers sur des aides aux travaux, pour un montant total de subventions de 41 068,87 €, selon le tableau ci-joint en annexe 2 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022, opération 13003OP003.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 48.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur HIRAUX.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

POLITIQUE HABITAT ET LOGEMENT: DOSSIERS NEHS - COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2022										MODALITE DE PAIEMENT	
DEMANDES	TIERS	STATUT	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	OBJECTIF	NBRE PROJETS	MONTANT TRAVAUX	SUB DEPT	AVANCE 70%	SOLDE 30%	
1	660699	PO	ROUBAIX	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	39 476,00 €	4 850,00 €	3 395,00 €	1 455,00 €	
2	660575	PO	TOURCOING	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	1	20 425,00 €	4 000,00 €	2 800,00 €	1 200,00 €	
3	660671	PO	TOURCOING	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	32 711,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €	
4	660745	PO	ARMENTIERES	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	56 548,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €	
5	en cours	PO	WATTRELOS	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	49 592,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €	
6	en cours	PO	ROUBAIX	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	37 005,40 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €	
7	en cours	PO	ROUBAIX	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	1	33 074,25 €	4 000,00 €	2 800,00 €	1 200,00 €	
8	en cours	PO	TOURCOING	LILLE (MEL)	Lutter contre l'habitat indigne	1	81 765,00 €	9 375,00 €	6 562,50 €	2 812,50 €	
9	en cours	PO	HEM	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	35 113,05 €	5 611,00 €	3 927,70 €	1 683,30 €	
10	661225	PO	TOURCOING	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	1	25 572,20 €	2 400,00 €	1 680,00 €	720,00 €	
11	661215	PO	ROUBAIX	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	37 468,74 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €	
12	661189	PO	TOURCOING	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	31 266,28 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €	
13	661187	PO	ROUBAIX	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	36 453,40 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €	
14	661130	PO	FACHES-THUMESNIL	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	31 702,73 €	4 625,00 €	3 237,50 €	1 387,50 €	
15	661129	PO	LAMBERSART	LILLE (MEL)	Sécurité/Santé	2	3 053,08 €	1 526,54 €	1 068,58 €	457,96 €	
16	661057	PO	SECLIN	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	59 379,35 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €	
17	661041	PO	TOURCOING	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	39 699,65 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €	
18	661049	PO	LOMME	LILLE (MEL)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	34 870,22 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €	
19	en cours	PO	LOOS	LILLE (MEL)	Sécurité/Santé	2	5 992,26 €	2 996,13 €	2 097,29 €	898,84 €	
TOTAL LILLE						32	691 167,61 €	101 783,67 €	71 248,57 €	30 535,10 €	
20	660626	PO	CAUDRY	CAMBRAI (SM Pays du Cambrésis)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	28 923,51 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €	
TOTAL CAMBRAI						2	28 923,51 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €	
21	660693	PO	DUNKERQUE	DUNKERQUE (CUD)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	64 973,10 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €	
TOTAL DUNKERQUE						2	64 973,10 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €	
22	660701	PO	MAUBEUGE	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	33 634,00 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €	
23	en cours	PO	JEUMONT	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	33 118,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €	
24	en cours	PO	MAUBEUGE	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	5 980,00 €	3 560,00 €	2 492,00 €	1 068,00 €	
25	661223	PO	LOUVROIL	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	35 846,06 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €	
26	661220	PO	MAUBEUGE	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	34 886,76 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €	
27	660977	PO	MECQUIGNIES	AVESNES-SUR-HELPE (CCPM)	Lutter contre la Précarité énergétique	1	15 483,72 €	2 400,00 €	1 680,00 €	720,00 €	
TOTAL AVESNES-SUR-HELPE						11	158 948,54 €	28 360,00 €	19 852,00 €	8 508,00 €	
28	660852	PO	DOUAI	DOUAI (Douaisis Agglo)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	34 051,00 €	4 000,00 €	2 800,00 €	1 200,00 €	
29	661254	PO	FECHAIN	DOUAI (Douaisis Agglo)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	35 254,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €	
30	661295	PO	AUBY	DOUAI (Douaisis Agglo)	Lutter contre la Précarité énergétique	1	6 822,58 €	2 400,00 €	1 680,00 €	720,00 €	
TOTAL DOUAI						5	76 127,58 €	12 800,00 €	8 960,00 €	3 840,00 €	
31	661020	PO	BRUAY-SUR-L'ESCAUT	VALENCIENNES (CAVM)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	19 002,00 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €	
32	661260	PO	FRESNES-SUR-ESCAUT	VALENCIENNES (CAVM)	Lutter contre la Précarité énergétique	2	18 472,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €	

TOTAL VALENCIENNES	4	37 474,00 €	11 200,00 €	7 840,00 €	3 360,00 €
TOTAL GENERAL	56	1 057 614,34 €	166 943,67 €	116 860,57 €	50 083,10 €

POLITIQUE HABITAT ET LOGEMENT : DOSSIERS J'AMEN'AGE 59 - COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2022										
NUMERO	TIERS	STATUT	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	OBJECTIF	NBRE PROJET	MONTANT DES TRAVAUX	SUB DPT	MODALITE DE PAIEMENT	
									AVANCE 70%	SOLDE 30%
1	657945	PO	MARCHIENNES	DOUAI (CCCO)	Aménagement du logement	1	7 961,25 €	746,64 €	522,65 €	223,99 €
2	659747	PO	BRUNEMONT	DOUAI (Douaisis Agglo)	Aménagement du logement	2	10 503,40 €	983,89 €	688,72 €	295,17 €
3	659894	PO	DOUAI	DOUAI (Douaisis Agglo)	Aménagement du logement	1	10 924,00 €	4 184,23 €	2 928,96 €	1 255,27 €
TOTAL DOUAI						4	29 388,65 €	5 914,76 €	4 140,33 €	1 774,43 €
4	413543	PO	CAMBRAI	CAMBRAI (SM Pays du Cambrésis)	Aménagement du logement	1	12 983,30 €	6 522,30 €	4 565,61 €	1 956,69 €
TOTAL CAMBRAI						1	12 983,30 €	6 522,30 €	4 565,61 €	1 956,69 €
5	660639	PO	VILLENEUVE-D'ASCQ	LILLE (MEL)	Aménagement du logement	2	6 975,32 €	1 099,94 €	769,96 €	329,98 €
6	660640	PO	MARCQ-EN-BAROEUL	LILLE (MEL)	Aménagement du logement	2	10 831,10 €	2 054,62 €	1 438,23 €	616,39 €
7	660909	PO	WAVRIN	LILLE (MEL)	Aménagement du logement	1	8 000,00 €	2 600,86 €	1 820,60 €	780,26 €
8	En cours	PO	TOURCOING	LILLE (MEL)	Aménagement du logement	1	5 889,40 €	2 015,22 €	1 410,65 €	604,57 €
9	660632	PO	TOURCOING	LILLE (MEL)	Aménagement du logement	1	14 130,00 €	5 587,96 €	3 911,57 €	1 676,39 €
TOTAL LILLE						7	45 825,82 €	13 358,60 €	9 351,02 €	4 007,58 €
10	660638	PO	TRITH-SAINT-LEGER	VALENCIENNES (CAPH)	Aménagement du logement	2	14 452,60 €	6 857,36 €	4 800,15 €	2 057,21 €
11	660634	PO	DOUCHY-LES-MINES	VALENCIENNES (CAPH)	Aménagement du logement	1	8 062,82 €	297,82 €	208,47 €	89,35 €
12	660826	PO	ESCAUDAIN	VALENCIENNES (CAPH)	Aménagement du logement	1	4 095,30 €	1 181,46 €	827,02 €	354,44 €
13	59860	PO	BRUAY-SUR-L'ESCAUT	VALENCIENNES (CAPH)	Aménagement du logement	1	6 253,68 €	2 751,91 €	1 926,34 €	825,57 €
TOTAL VALENCIENNES						5	32 864,40 €	11 088,55 €	7 761,99 €	3 326,57 €
14	660635	PO	SAINT-POL-SUR-MER	DUNKERQUE (CUD)	Aménagement du logement	1	8 295,00 €	1 023,00 €	716,10 €	306,90 €
15	660637	PO	MERVILLE	DUNKERQUE (SM Flandre et Lys)	Aménagement du logement	1	12 680,20 €	3 161,66 €	2 213,16 €	948,50 €
TOTAL DUNKERQUE						2	20 975,20 €	4 184,66 €	2 929,26 €	1 255,40 €
TOTAL GENERAL						19	142 037,37 €	41 068,87 €	28 748,21 €	12 320,66 €

4.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310763-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Politique de l'Habitat et du Logement : dispositif de soutien aux logements communaux - communes de Busigny (Cambrésis) et Gussignies (Avesnois) - Attribution de subventions

Vu le rapport DAT/2022/232

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer, dans le cadre de la création de logements communaux, une aide à l'investissement de 28 000 € à la commune de Busigny (arrondissement de Cambrai), dans le cadre de la création de 2 logements communaux, conformément à la fiche projet, jointe en annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre la commune de Busigny et le Département du Nord, dans les termes du projet joint en annexe 2 du rapport ;
- d'attribuer une aide à l'investissement de 14 000 € à la commune de Gussignies (Avesnois), dans le cadre de la création d'un logement communal, conformément à la fiche projet jointe en annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre la commune de Gussignies et le Département du Nord, dans les termes du projet joint en annexe 3 du rapport ;
- d'imputer la dépense correspondante au budget départemental de l'exercice 2022, opération 23006OP007.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 48.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur HIRAUX.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

4.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310762-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Politique de l'Habitat et du Logement : soutien à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale du Nord (AIVS).

Vu le rapport DAT/2022/269

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 260 000 € à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) du Nord pour le fonctionnement de ladite structure, au titre de l'année 2022 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) du Nord, dans les termes du projet joint en annexe 1 du rapport, pour l'année 2022 ;
 - d'imputer la dépense correspondante au budget départemental de l'exercice 2022 (opération : 23006OP007 – enveloppe : 23006E15).
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 48.

Mesdames BOISSEAUX et CHAMPAULT, ainsi que Monsieur VERFAILLIE sont membres de droit au conseil d'administration de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale du Nord (AIVS59).

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY et Monsieur BRICOUT avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur VERFAILLIE et Madame BOISSEAUX. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

47 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur HIRAUX.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

4.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310761-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Politique de l'Habitat et du Logement : soutien à l'Agence d'Information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais (ADIL).

Vu le rapport DAT/2022/264

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 340 000 € à l'Agence Interdépartementale d'Information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais, pour le fonctionnement de ladite structure, au titre de l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre l'Agence Interdépartementale d'Information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais et le Département du Nord, dans les termes du projet joint en annexe 1 du rapport ;
- d'imputer la dépense correspondante au budget départemental de l'exercice 2022, opération 23006OP007.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 48.

Monsieur VERFAILLIE est Président de l'Agence Interdépartementale d'Information sur le Logement (ADIL). En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY avait donné pouvoir à Monsieur VERFAILLIE. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

49 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur HIRAUX.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

5.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310733-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Favoriser l'accès à la piscine et aux équipements culturels départementaux pour les élèves scolarisés dans les collèges ruraux - année scolaire 2022/2023

Vu le rapport DE/2022/175

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

Pour le transport piscine :

- de reconduire le dispositif visant à favoriser l'accessibilité aux piscines pour les collèges dans les conditions définies au document ci-joint (annexe 1), pour l'année scolaire 2022/2023, par l'octroi d'une subvention ;
- de fixer, pour l'année scolaire 2022/2023, la liste des 72 collèges éligibles au titre du dispositif visant à favoriser l'accessibilité aux piscines pour les collèges, repris dans le tableau ci-joint (annexe 2) ;
- d'attribuer les subventions pour les montants maximum repris dans le tableau ci-joint (annexe 2), au titre de l'année scolaire 2022/2023 et d'autoriser le versement de l'aide à hauteur du montant maximum prévu à réception des justificatifs de dépenses et d'un bilan d'activité ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents à intervenir dans ce cadre ;
- d'imputer la dépense correspondante sur le programme 23003.

Pour le transport culture :

- de reconduire le dispositif d'aide à la mobilité et à l'accès à la culture pour les collégiens en milieu rural, dans les conditions définies au document ci-joint (annexe 4), pour l'année scolaire 2022/2023, par l'octroi d'une subvention ;
- de fixer, pour l'année scolaire 2022/2023, la liste des 67 collèges éligibles au titre du dispositif visant à favoriser la mobilité et l'accès à la culture pour les collèges, repris dans le tableau ci-joint en annexe 3 ;
- d'attribuer les subventions pour les montants maximum repris dans le tableau ci-joint (annexe 3), au titre de l'année scolaire 2022/2023 et d'autoriser le versement de l'aide à hauteur du montant maximum, à réception des justificatifs de dépenses et d'un bilan d'activité ;
- de favoriser l'accès aux équipements culturels départementaux en prévoyant la gratuité de l'entrée et de la médiation culturelle aux 67 collèges éligibles, lors d'une journée dédiée à la culture ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents à intervenir dans ce cadre ;
- d'imputer la dépense correspondante sur le programme 23003.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 49.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Annexe 1

MODALITES DE CALCUL DE LA SUBVENTION "TRANSPORT PISCINE"

A : Nombre de cars (60 places) pour transporter 60 % des collégiens entrant en classe de 6^{ème} (effectifs N-1)

B : Nombre de km entre le collège et la piscine X 15 trajets

C : Montant du forfait kilométrique (5,50 €)

$A \times B \times C =$ montant de la subvention

A titre d'exemple, pour le collège Albert Ball à Annœullin :

60 % des élèves entrant en 6ème = 60 % de 140, soit 84 élèves soit 2 cars

10 kms entre le collège et la piscine la plus proche X 15 trajets = 150 kms

Indemnité kilométrique = 5,50 €

$2 \times 150 \text{ kms} \times 5,50 \text{ €} = 1\ 650 \text{ €}$ pour une année scolaire

Annexe 2
Transport Piscine 2022/2023
Collèges éligibles au dispositif et montants maximums

RNE	COMMUNE	COLLEGE	type	kms	Nbre de 6° (Source enquête lourde) n-1	60% de 6°	Nbre de Cars (A) 1 car = 60 places	Nbre Trajet	Total Km (B)	Forfait (C)	TOTAL ESTIME
0593234V	ANNOEULLIN	ALBERT BALL	Public	10	140	84	2	15	20	5,50 €	1 650,00 €
0594401N	ARLEUX	VAL DE LA SENSEE	Public	10	188	113	2	15	20	5,50 €	1 650,00 €
0595176F	AVESNELLES	RENAUD-BARRAULT	Public	13,5	119	71	2	15	27	5,50 €	2 227,50 €
0593676A	AVESNES LEZ AUBERT	PAUL LANGEVIN	Public	10	143	86	2	15	20	5,50 €	1 650,00 €
0595384G	AVESNES SUR HELPE	SAINTE THERESE	Privé	25	70	42	1	15	25	5,50 €	2 062,50 €
0593490Y	BAVAY	JEAN LEMAIRE DE BELGES	Public	15	132	79	2	15	30	5,50 €	2 475,00 €
0592924H	BAVAY	NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION	Privé	14,28	26	16	1	15	14,28	5,50 €	1 178,10 €
0595360F	BEAUCAMP-LIGNY	SAINTE MARIE	Privé	9	354	212	4	15	36	5,50 €	2 970,00 €
0593479L	BERGUES	WENCESLAS COBERGHER	Public	15	57	34	1	15	15	5,50 €	1 237,50 €
0592933T	BERGUES	SAINTE WINOC	Privé	12	124	74	2	15	24	5,50 €	1 980,00 €
0593672W	BOUCHAIN	DE L'OSTREVANT	Public	15	173	104	2	15	30	5,50 €	2 475,00 €
0590031N	BRUAY SUR L ESCAUT	JEAN MACE	Public	6,6	133	80	2	15	13,2	5,50 €	1 089,00 €
0596873A	CAPPELLE EN PEVELE	SIMONE VEIL	Public	9,34	185	111	2	15	18,68	5,50 €	1 541,10 €
0594872A	CASSEL	ROBERT LE FRISON	Public	18	140	84	2	15	36	5,50 €	2 970,00 €
0593244F	COMINES	PHILIPPE DE COMMYNES	Public	10,68	140	84	2	15	21,36	5,50 €	1 762,20 €
0592959 W	COMINES	SAINTE JOSEPH	Privé	10,65	188	113	2	15	21,3	5,50 €	1 757,25 €
0590050J	CONDE SUR L ESCAUT	JOSQUIN DES PRES	Public	18	112	67	2	15	36	5,50 €	2 970,00 €
0590055P	COUSOLRE	ALFRED JENNEPIN	Public	12	31	19	1	15	12	5,50 €	990,00 €
0595595L	CROCHTE	DU LOOWEG	Public	16	84	50	1	15	16	5,50 €	1 320,00 €
0590057S	CYSOING	PAUL ELUARD	Public	8,8	176	106	2	15	17,6	5,50 €	1 452,00 €
0592960X	CYSOING	NOTRE DAME	Privé	16	227	136	3	15	48	5,50 €	3 960,00 €
0595190W	DOUAI	GAYANT	Public	6,8	65	39	1	15	6,8	5,50 €	561,00 €
0594409X	ESCAUTPONT	JEAN ZAY	Public	8,5	57	34	1	15	8,5	5,50 €	701,25 €
0593681F	FERRIERE LA GRANDE	LAVOISIER	Public	8	115	69	2	15	16	5,50 €	1 320,00 €
0590082U	FLINES LEZ RACHES	JEAN MOULIN	Public	17	82	49	1	15	17	5,50 €	1 402,50 €
0593486U	FRESNES SUR ESCAUT	FELICIEN JOLY	Public	12,1	106	64	2	15	24,2	5,50 €	1 996,50 €

Annexe 2
Transport Piscine 2022/2023
Collèges éligibles au dispositif et montants maximums

RNE	COMMUNE	COLLEGE	type	kms	Nbre de 6° (Source enquête lourde) n-1	60% de 6°	Nbre de Cars (A) 1 car = 60 places	Nbre Trajet	Total Km (B)	Forfait (C)	TOTAL ESTIME
0595166V	GONDECOURT	GEORGES REMI HERGE	Public	5,3	131	79	2	15	10,6	5,50 €	874,50 €
0590087Z	GOUZEAUCOURT	PHARAMOND SAVARY	Public	19	66	40	1	15	19	5,50 €	1 567,50 €
0592634T	HAUTMONT	ST EXUPERY	Public	5,1	151	91	2	15	10,2	5,50 €	841,50 €
0594309N	HAUTMONT	PIERRE DE RONSARD	Public	5,9	95	57	1	15	5,9	5,50 €	486,75 €
0594642A	HONDSCHOOTE	LAMARTINE	Public	13	108	65	2	15	26	5,50 €	2 145,00 €
0593130G	HONDSCHOOTE	SAINT JOSEPH	Privé	14	41	25	1	15	14	5,50 €	1 155,00 €
0590107W	IWUY	JEAN MOULIN	Public	12,5	79	47	1	15	12,5	5,50 €	1 031,25 €
0593231S	LA BASSEE	ALBERT SCHWEITZER	Public	8	199	119	2	15	16	5,50 €	1 320,00 €
0592950L	LA BASSEE	NOTRE DAME	Privé	8	206	124	3	15	24	5,50 €	1 980,00 €
0593482P	LALLAING	FREDERIC JOLIOT CURIE	Public	20	86	52	1	15	20	5,50 €	1 650,00 €
0595178H	LANDRECIES	DUPLEIX	Public	17	131	79	2	15	34	5,50 €	2 805,00 €
0595172B	LE QUESNOY	EUGENE THOMAS	Public	15	211	127	3	15	45	5,50 €	3 712,50 €
0596172N	LINSELLES	HENRI MATISSE	Public	7,2	115	69	2	15	14,4	5,50 €	1 188,00 €
0592895B	LINSELLES	SAINTE MARIE	Privé	7,5	151	91	2	15	15	5,50 €	1 237,50 €
0590142J	MARCHIENNES	MARGUERITE YOURCENAR	Public	9	87	52	1	15	9	5,50 €	742,50 €
0593683H	MASNIERES	JACQUES PREVERT	Public	7	119	71	2	15	14	5,50 €	1 155,00 €
0594294X	MERVILLE	HENRI DUNANT	Public	6,5	76	46	1	15	6,5	5,50 €	536,25 €
0592899F	MERVILLE	SAINT ROBERT	Privé	6	156	94	2	15	12	5,50 €	990,00 €
0594410Y	MORTAGNE DU NORD	FERNIG	Public	9	79	47	1	15	9	5,50 €	742,50 €
0594290T	OSTRICOURT	HENRI MATISSE	Public	8,14	108	65	2	15	16,28	5,50 €	1 343,10 €
0596529B	PECQUENCOURT	MAURICE SCHUMANN	Public	7,81	41	25	1	15	7,81	5,50 €	644,33 €
0594628K	PERENCHIES	JACQUES MONOD	Public	5,5	79	47	1	15	5,5	5,50 €	453,75 €
0592901H	PERENCHIES	SAINTE MARIE	Privé	5,5	87	52	1	15	5,5	5,50 €	453,75 €
0590007M	PETITE FORET	PIERRE GILLES DE GENNES	Public	6,1	138	83	2	15	12,2	5,50 €	1 006,50 €
0594876E	POIX DU NORD	MONTAIGNE	Public	13,1	69	41	1	15	13,1	5,50 €	1 080,75 €
0594866U	PONT A MARCQ	FRANCOISE DOLTO	Public	8	141	85	2	15	16	5,50 €	1 320,00 €

Annexe 2
Transport Piscine 2022/2023
Collèges éligibles au dispositif et montants maximums

RNE	COMMUNE	COLLEGE	type	kms	Nbre de 6° (Source enquête lourde) n-1	60% de 6°	Nbre de Cars (A) 1 car = 60 places	Nbre Trajet	Total Km (B)	Forfait (C)	TOTAL ESTIME
0595758N	PROVIN	ETIENNE DOLET	Public	8,87	211	127	3	15	26,61	5,50 €	2 195,33 €
0593251N	ROOST WARENDIN	DOCTEUR ERNEST SCHAFFNER	Public	11,2	144	86	2	15	22,4	5,50 €	1 848,00 €
0594538M	SAINS DU NORD	JEAN ROSTAND	Public	11	53	32	1	15	11	5,50 €	907,50 €
0593144X	SEBOURG	SAINT ANNE	Privé	16	113	68	2	15	32	5,50 €	2 640,00 €
0590206D	SOLRE LE CHATEAU	DU SOLREZIS	Public	8,1	81	49	1	15	8,1	5,50 €	668,25 €
0593992U	STEENVOORDE	ANTOINE DE SAINT EXUPERY	Public	30	135	81	2	15	60	5,50 €	4 950,00 €
0593147A	STEENVOORDE	NOTRE DAME DE LOURDES	Privé	11,7	53	32	1	15	11,7	5,50 €	965,25 €
0594645D	THIANT	JEAN JACQUES ROUSSEAU	Public	5,4	137	82	2	15	10,8	5,50 €	891,00 €
0590211J	THUMERIES	ALBERT CAMUS	Public	8,83	62	37	1	15	8,83	5,50 €	728,48 €
0594308M	TRELON	DENIS SAURAT	Public	8,4	57	34	1	15	8,4	5,50 €	693,00 €
0594412A	VIEUX CONDE	JEAN JAURES	Public	12,5	166	100	2	15	25	5,50 €	2 062,50 €
0593157L	VILLERS OUTREAUX	SAINT JOSEPH	Privé	19	58	35	1	15	19	5,50 €	1 567,50 €
0590228C	WALINCOURT SELVIGNY	FRANCOIS VILLON	Public	11	96	58	1	15	11	5,50 €	907,50 €
0593678C	WALLERS	JEAN MOULIN	Public	12	139	83	2	15	24	5,50 €	1 980,00 €
0594650J	WATTEN	JACQUES PREVERT	Public	14,4	119	71	2	15	28,8	5,50 €	2 376,00 €
0593159N	WATTEN	SACRE COEUR	Privé	14,2	58	35	1	15	14,2	5,50 €	1 171,50 €
0595169Y	WATTRELOS	EMILE ZOLA	Public	5,14	81	49	1	15	5,14	5,50 €	424,05 €
0594392D	WATTRELOS	PABLO NERUDA	Public	8	68	41	1	15	8	5,50 €	660,00 €
0593160P	WATTRELOS	SAINT JOSEPH	Privé	5,5	370	222	4	15	22	5,50 €	1 815,00 €
0593475G	WAVRIN	LEON BLUM	Public	9,1	137	82	2	15	18,2	5,50 €	1 501,50 €
		72									110 763,68 €

ANNEXE 3
TRANSPORT CULTURE VERS UN EQUIPEMENT CULTUREL DEPARTEMENTAL 2022/2023

numéro	ville	collège	Type	Effectif maximum retenu *	Nombre accompagnateurs (1 pour 15)	Nombre de cars	Montant maximum accordé 2022/2023
0594401N	ARLEUX	VAL DE LA SENSEE	public (rural)	237	16	5	4 500 €
0595176F	AVESNELLES	RENAUD-BARRAULT	public (rural)	203	14	4	3 600 €
0593676A	AVESNES-LES-AUBERT	PAUL LANGEVIN	public (rural)	158	11	3	2 700 €
0595384G	AVESNES-SUR-HELPE	SAINTE THERESE	privé (rural)	70	5	2	1 800 €
0592930P	BAILLEUL	Immaculée Conception	privé (rayonnement rural)	177	12	4	3 600 €
0594636U	BAILLEUL	Maxime Deyts	public (rayonnement rural)	278	19	5	4 500 €
0593490Y	BAVAY	JEAN LEMAIRE DE BELGES	public (rural)	178	12	4	3 600 €
0592924H	BAVAY	NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION	privé (rural)	26	2	1	900 €
0595360F	BEAUCAMPS-LIGNY	SAINTE MARIE	privé (rural)	370	25	7	6 300 €
0592933T	BERGUES	SAINT WINOC	privé (rural)	124	8	3	2 700 €
0593479L	BERGUES	WENCESLAS COBERGHER	public (rural)	77	5	2	1 800 €
0593672W	BOUCHAIN	de l'Ostrevant	public (rayonnement rural)	242	16	5	4 500 €
0594640Y	BOURBOURG	JEAN JAURES	public (rural)	141	9	3	2 700 €
0592955S	BOURBOURG	NOTRE-DAME	privé (rural)	175	12	4	3 600 €
0590030M	BRAY-DUNES	DU SEPTENTRION	public (rural)	146	10	3	2 700 €
0595175E	CAMBRAI	Fénelon	public (rayonnement rural)	147	10	3	2 700 €
0593488W	CAMBRAI	Lamartine	public (rayonnement rural)	204	14	4	3 600 €
0596873A	CAPPELLE-EN-PEVELE	SIMONE VEIL	public (rural)	185	12	4	3 600 €
0594872A	CASSEL	ROBERT LE FRISON	public (rural)	154	10	3	2 700 €
0595277R	CAUDRY	Jacques Prévert	public (rayonnement rural)	236	16	5	4 500 €
0590046E	CAUDRY	Jean Monnet	public (rayonnement rural)	195	13	4	3 600 €
0590055P	COUSOLRE	ALFRED JENNEPIN	public (rural)	51	3	1	900 €
0595595L	CROCHTE	DU LOOWEG	public (rural)	123	8	3	2 700 €
0592960X	CYSOING	Notre Dame	privé (rayonnement rural)	227	15	5	4 500 €
0590057S	CYSOING	Paul Eluard	public (rayonnement rural)	200	13	4	3 600 €
0593681F	FERRIERE LA GRANDE	Lavoisier	public (rayonnement rural)	148	10	3	2 700 €
0590082U	FLINES-LEZ-RACHES	JEAN MOULIN	public (rural)	95	6	2	1 800 €
0590087Z	GOUZEACOURT	PHARAMOND SAVARY	public (rural)	66	4	2	1 800 €
0594309N	HAUTMONT	Pierre de Ronsard	public (rayonnement rural)	168	11	3	2 700 €
0592634T	HAUTMONT	Saint Exupéry	public (rayonnement rural)	151	10	3	2 700 €
0595170Z	HAZEBROUCK	des Flandres	public (rayonnement rural)	188	13	4	3 600 €
0590103S	HAZEBROUCK	Fernande Benoist	public (rayonnement rural)	218	15	4	3 600 €
0595391P	HAZEBROUCK	Saint Jacques	privé (rayonnement rural)	159	11	3	2 700 €
0594642A	HONDSCHOOTE	LAMARTINE	public (rural)	114	8	3	2 700 €
0593130G	HONDSCHOOTE	SAINT JOSEPH	privé (rural)	51	3	1	900 €
0590107W	IWUY	JEAN MOULIN	public (rural)	83	6	2	1 800 €
0593231S	LA BASSEE	ALBERT SCHWEITZER	public (rural)	255	17	5	4 500 €
0592950L	LA BASSEE	NOTRE-DAME	privé (rural)	215	14	4	3 600 €
0595178H	LANDRECIÉS	DUPLEIX	public (rural)	169	11	4	3 600 €
0595337F	LE CATEAU-CAMBRESIS	JEAN ROSTAND	public (rural)	245	16	5	4 500 €
0595172B	LE QUESNOY	EUGENE THOMAS	public (rural)	273	18	5	4 500 €
0590142J	MARCHIENNES	MARGUERITE YOURCENAR	public (rural)	87	6	2	1 800 €
0593674Y	MARLY	Alphonse Terroir	public (rayonnement rural)	213	14	4	3 600 €
0593683H	MASNIERES	JACQUES PREVERT	public (rural)	119	8	3	2 700 €
0590150T	MAUBEUGE	Guillaume Budé	public (rayonnement rural)	140	9	3	2 700 €
0594294X	MERVILLE	Henri Dunant	public (rayonnement rural)	133	9	3	2 700 €
0592899F	MERVILLE	Saint Robert	privé (rayonnement rural)	167	11	3	2 700 €
0594410Y	MORTAGNE-DU-NORD	FERNIG	public (rural)	79	5	2	1 800 €
0590159C	ORCHIES	du Pévèle	public (rayonnement rural)	296	20	6	5 400 €

ANNEXE 3
TRANSPORT CULTURE VERS UN EQUIPEMENT CULTUREL DEPARTEMENTAL 2022/2023

numéro	ville	collège	Type	Effectif maximum retenu *	Nombre accompagnateurs (1 pour 15)	Nombre de cars	Montant maximum accordé 2022/2023
0592900G	ORCHIES	Notre Dame de la Providence	privé (rayonnement rural)	166	11	3	2 700 €
0594876E	POIX-DU-NORD	MONTAIGNE	public (rural)	69	5	2	1 800 €
0594866U	PONT-A-MARCQ	FRANCOISE DOLTO	public (rural)	141	9	3	2 700 €
0594538M	SAINS-DU-NORD	JEAN ROSTAND	public (rural)	55	4	1	900 €
0594411Z	SAINT AMAND LES EAUX	Moulin Blanc	public (rayonnement rural)	234	16	5	4 500 €
0593144X	SEBOURG	SAINTE ANNE	privé (rural)	113	8	3	2 700 €
0594648G	SOLESMES	ANTOINE DE SAINT EXUPERY	public (rural)	215	14	4	3 600 €
0595401A	SOLESMES	SAINTE MICHEL	privé (rural)	153	10	3	2 700 €
0590206D	SOLRE-LE-CHATEAU	DU SOLREZIS	public (rural)	82	5	2	1 800 €
0593992U	STEENVOORDE	ANTOINE DE SAINT EXUPERY	public (rural)	135	9	3	2 700 €
0593147A	STEENVOORDE	NOTRE-DAME DE LOURDES	privé (rural)	53	4	1	900 €
0594308M	TRELON	DENIS SAURAT	public (rural)	83	6	2	1 800 €
0593157L	VILLERS-OUTREUX	SAINTE JOSEPH	privé (rural)	58	4	2	1 800 €
0590228C	WALINCOURT-SELVIGNY	FRANCOIS VILLON	public (rural)	110	7	2	1 800 €
0593159N	WATTEN	SACRE CŒUR	privé (rural)	84	6	2	1 800 €
0594650J	WATTEN	JACQUES PREVERT	public (rural)	140	9	3	2 700 €
0594643B	WORMHOUT	DU HOUTLAND	public (rural)	128	9	3	2 700 €
0593163T	WORMHOUT	NOTRE-DAME	privé (rural)	90	6	2	1 800 €
TOTAL		67					194 400 €

* total effectifs 2020/2021 classe max + ulis + segpa

** arrondi à l'entier supérieur

*** bénéficiaires et accompagnateurs x900€

Transport Culture : modalités de calcul de la subvention

La subvention maximum octroyée par établissement est calculée selon la formule suivante :

Effectif année scolaire (N-1)* du niveau comptant le nombre d'élèves le plus élevé
 + effectif (N-1) des élèves en ULIS et en SEGPA
 + 1 adulte accompagnateur par groupe de 15 élèves
 = **effectif maximum pris en compte**

Divisé par 60 personnes
 = **nombre de cars nécessaires au transport**

X montant forfaitaire de 900 € pour un aller-retour
 = **montant total maximum accordé**

Exemple

Effectif année scolaire (N-1)* :

En 6ème : 139 élèves

En 5ème : 142 élèves

En 4ème : 118 élèves

En 3ème : 115 élèves

ULIS : 10 élèves

SEGPA : 25 élèves

L'effectif pris en compte, pour le calcul de la subvention, est celui du niveau comptant le plus d'élèves, soit

142 élèves en 5ème

+ 10 élèves en ULIS

+ 25 élèves en SEGPA

effectif maximum pris en compte = 177 élèves

+ 177 /15 = 11,8 soit 12 accompagnateurs

= 189

189 /60 = 3,15 soit 4 cars nécessaires

4 x 900 € = 3 600 €

Soit une subvention maximum de 3 600 €

* Selon le effectifs N-1 de l'enquête lourde du Rectorat

5.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310735-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Opérations relatives au patrimoine naturel Espaces Naturels du Nord (ENN) ou en gestion départementale. Renforcement de la cohérence foncière et territoriale des sites ENN.

Vu le rapport DRE/2022/237

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

Pour le renforcement de la cohérence foncière et territoriale des sites ENN :

- d'autoriser l'acquisition par le Département du Nord auprès de l'Association Saint-Bernard domiciliée Abbaye Sainte-Marie, 2470, route du Mont des Cats à Godewaersvelde (59270) des parcelles cadastrées B n^{os} 612, 613 et 614, d'une superficie totale de 1 ha 22 a 07 ca en nature de boisements et de milieux tourbeux au prix net vendeur de trente-trois mille six cent euros (33 600 €), tous frais, taxes et honoraires liés à la vente en sus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents permettant la régularisation de ces transactions dès lors que l'erreur de contenance, en plus ou en moins, n'excède pas 1/20e du prix indiqué ci-dessus, augmenté des frais liés à la rédaction de l'acte ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute demande de subvention permettant de cofinancer par des fonds structurels, contrat de projet, fonds européens ou participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ces acquisitions et à signer tout document s'y rapportant ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 33 600 € sur les crédits inscrits à l'opération 23005OP003 ;
- d'abroger la décision prise par la délibération DRE/2021/185 du 17 mai 2021 concernant l'autorisation d'un échange pour une superficie **d'environ 4 091 m²**, de la partie de parcelle départementale cadastrée section A n° 1429 à Watten, contre les parties de parcelles cadastrées section A nos 441 et 1426, propriétés de Monsieur XXXXX et Madame XXXXX, époux , les frais d'acte, de division cadastrale, de bornage et de publicité étant à la charge du Département du Nord, sachant qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau sur cet échange compte tenu de la différence entre les surfaces sur lesquelles s'est formé l'accord d'échange et les surfaces réelles après arpentage ;
- d'autoriser l'échange pour une superficie **d'environ 6294 m²**, de la partie de parcelle départementale cadastrée section A n° 1429p à Watten, contre les parties de parcelles cadastrées section A nos 0441p et 1426p, propriétés de Monsieur XXXXX et Madame XXXXX, époux domiciliés ; les frais d'acte, de division cadastrale, de bornage et de publicité foncière étant à la charge du Département du Nord ;
- d'abroger la décision prise par la délibération DRE/2021/185 du 17 mai 2021, concernant l'autorisation de l'échange entre le Département du Nord et la SCI du Mont de Watten, domiciliée à Arques (62510), des parcelles départementales cadastrées suivantes : parcelles non bâties, réputées libres d'occupation cadastrées A n° 401 (17 288 m²), A n° 408 (10 794 m²), A n° 410 (29 527 m²), A n° 425 (8 604 m²), A n° 1464 (11 489 m²) au lieu-dit « Bois royal », B n° 591 (4 500 m²) au lieu-dit « Le village », B n° 772 (1 274 m²), B n° 1318 (217 m²), B n° 1320 (2 331 m²), B n° 1321 (13 863 m²), B n° 1648 (23 059 m²), B n° 1650 (1 609 m²), B n° 1653 (276 m²), B n° 1655 (19 490 m²), B n° 1657 (6 695 m²), B n° 1659 (245 m²), B n° 1661 (10 800 m²) au lieu-dit « Bois du Ham », et pour partie de la parcelle bâtie cadastrée A n° 1392 supportant un corps de ferme située au lieu-dit « Bois royal » pour une superficie de **2 136 m²** environ, ; soit une superficie totale cédée à la SCI du Mont de Watten de 16 ha 41 a 97 ca environ contre les parcelles en nature de terres agricoles appartenant à la SCI du Mont de Watten cadastrées B n° 731 (35 429 m²), B n os 744p et 745 p (645 m²) et B 1259 p (66 012 m²), soit un total estimé avant divisions parcellaires et bornages à 10 ha 20 a 86 ca, les frais de

clôture de la parcelle B 1259 étant à la charge de la SCI du Mont de Watten, les frais d'acte, de division cadastrale, de bornage et de publicité étant à la charge du Département du Nord, sachant qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau sur cet échange compte tenu de la différence entre les surfaces sur lesquelles s'est formé l'accord d'échange et les surfaces réelles après arpentage ;

- d'autoriser l'échange avec soulte entre le Département du Nord et la SCI du Mont de Watten, domiciliée 24 Avenue Léon Blum à Arques (62510), des parcelles départementales cadastrées suivantes : parcelles non bâties, réputées libres d'occupation cadastrées A n° 401 (17 288 m²), A n° 408 (10 794 m²), A n° 410 (29 527 m²), A n° 425 (8 604 m²), A n° 1464 (11 489 m²) au lieu-dit « Bois royal », B n° 591 (4 500 m²) au lieu-dit « Le village », B n° 772 (1 274 m²), B n° 1318 (217 m²), B n° 1320 (2 331 m²), B n° 1321 (13 863 m²), B n° 1648 (23 059 m²), B n° 1650 (1 609 m²), B n° 1653 (276 m²), B n° 1655 (19 490 m²), B n° 1657 (6 695 m²), B n° 1659 (245 m²), B n° 1661 (10 800 m²) au lieu-dit « Bois du Ham », et pour partie de la parcelle bâtie cadastrée A n° 1392 supportant un corps de ferme située au lieu-dit « Bois royal » pour une superficie de **2 623 m²** environ, soit une superficie totale cédée à la SCI du Mont de Watten de **16 ha 46a 84 ca** environ contre les parcelles en nature de terres agricoles appartenant à la SCI du Mont de Watten cadastrées B n° 731 (35 429 m²), B nos 744p et 745 p (645 m²) et B 1259 p (66 012 m²), soit un total estimé à 10 ha 20 a 86 ca, la SCI du Mont de Watten s'obligeant à verser au Département du Nord une soulte d'un montant de 181 000 €, les frais de clôture de la parcelle B 1259 étant à la charge de la SCI du Mont de Watten, les frais d'acte, de division cadastrale, de bornage et de publicité foncière étant à la charge du Département du Nord ;
- les autres dispositions de la délibération DRE/2021/185 du 17 mai 2021 demeurent inchangées.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 49.

Pour la présente délibération, 51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

	SITES	SUPERFICIE (en ha)	NOM PARTENAIRE	USAGE
VALENCIENNES	Carrière des Plombs ABSCON-ESCAUDAIN	0,5	M. RICHARD Dylan	Fauche
AVESNES	Les Prés LEVAL	2,23	M. Demade	Fauche
	Les Prés Preuvost AULNOYE AYMERIES	2,55	GAEC Lescroart	Fauche
	Marais d'Aymeries AULNOYE AYMERIES/PONT SUR SAMBRE	5	M. Delvallée	Pâturage
	Marais d'Aymeries AULNOYE AYMERIES/PONT SUR SAMBRE	4,5	M. Delvallée	fauche
	Parc de l'Abbaye de Liessies - Verger Haut et briquaille LIESSIES - WILLIES	3, 22	M. René Navet	Pâturage
	Parc de l'Abbaye de Liessies - briquaille LIESSIES - WILLIES	1,9	M. René Navet	Fauche
	Prairies des Grignaux - Coteaux EPPE SAUVAGE	2,35	M. Chéront	Pâturage
	Prairies des Grignaux - coteaux EPPE SAUVAGE	2,3	M. Chéront	Fauche
DOUAI	Etang d'Hamel TORTEQUESNE	1,4	M. Guillaume HOFMAN	Pâturage
Flandres Intérieures	Site Marguerite Yourcenar - Ferme Capoen SAINT JANS CAPPEL	1,3	M. Hennion	Pâturage
Lille	Marais de la Marque - Grand Marais PrésTiart bloc Est CYSOING	1,3	M. Desmarescaux	Pâturage et Fauche

5.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-311045-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Opérations relatives au patrimoine naturel Espaces Naturels du Nord (ENN) ou en gestion départementale. Conditions de gestion cynégétique.

Vu le rapport DRE/2022/237

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à la majorité:

Pour les conditions de gestion cynégétique :

- d'approuver les principes de gestion des activités cynégétiques sur les terrains départementaux repris dans le rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de gestion cynégétique de plaine et de forêt, selon les modèles joints en annexe 3.1 et 3.2 du rapport, pour la saison de chasse 2022-2023, sans dérogation, des terrains, dont la liste est reprise dans les tableaux joints en annexes 4, 4.2 et 4.3 du rapport ;
- d'imputer les recettes liées à l'activité cynégétique sur l'opération 23005OP007 du budget départemental 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions tripartites particulières entre le Département du Nord, la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord et les partenaires cynégétiques locaux (association ou particuliers), selon le modèle joint en annexe 3.3 du rapport, pour la saison de chasse 2022-2023, sans dérogation, des terrains, dont la liste est reprise dans les tableaux joints en annexes 4.1 et 4.3 du rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les autorisations ponctuelles définies dans la convention cadre entre le Département du Nord et la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord des terrains, dont la liste est reprise dans les tableaux joints en annexe 4.1 à 4.4 du rapport.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 49.

Pour la présente délibération, 51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Vote intervenu à 18 h 57.

Au moment du vote, 51 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 24

Absents sans procuration : 7

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	75
Majorité des suffrages exprimés :	38
Pour :	69 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

	SITES	SUPERFICIE (en ha)	NOM PARTENAIRE	USAGE
VALENCIENNES	Carrière des Plombs ABSCON-ESCAUDAIN	0,5	M. RICHARD Dylan	Fauche
AVESNES	Les Prés LEVAL	2,23	M. Demade	Fauche
	Les Prés Preuvost AULNOYE AYMERIES	2,55	GAEC Lescroart	Fauche
	Marais d'Aymeries AULNOYE AYMERIES/PONT SUR SAMBRE	5	M. Delvallée	Pâturage
	Marais d'Aymeries AULNOYE AYMERIES/PONT SUR SAMBRE	4,5	M. Delvallée	fauche
	Parc de l'Abbaye de Liessies - Verger Haut et briquaille LIESSIES - WILLIES	3, 22	M. René Navet	Pâturage
	Parc de l'Abbaye de Liessies - briquaille LIESSIES - WILLIES	1,9	M. René Navet	Fauche
	Prairies des Grignaux - Coteaux EPPE SAUVAGE	2,35	M. Chéront	Pâturage
	Prairies des Grignaux - coteaux EPPE SAUVAGE	2,3	M. Chéront	Fauche
DOUAI	Etang d'Hamel TORTEQUESNE	1,4	M. Guillaume HOFMAN	Pâturage
Flandres Intérieures	Site Marguerite Yourcenar - Ferme Capoen SAINT JANS CAPPEL	1,3	M. Hennion	Pâturage
Lille	Marais de la Marque - Grand Marais PrésTiart bloc Est CYSOING	1,3	M. Desmarescaux	Pâturage et Fauche

5.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-311046-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Didier MANIER, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Opérations relatives au patrimoine naturel Espaces Naturels du Nord (ENN) ou en gestion départementale. Partenariats agricoles.

Vu le rapport DRE/2022/237

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

Pour les partenariats agricoles :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition pour la gestion écologique par pâturage et par fauche, dont les modèles sont joints au rapport (annexes 5 et 6) pour les terrains repris dans le tableau ci-joint en annexe 7.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 49.

Pour la présente délibération, 51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

	SITES	SUPERFICIE (en ha)	NOM PARTENAIRE	USAGE
VALENCIENNES	Carrière des Plombs ABSCON-ESCAUDAIN	0,5	M. RICHARD Dylan	Fauche
AVESNES	Les Prés LEVAL	2,23	M. Demade	Fauche
	Les Prés Preuvost AULNOYE AYMERIES	2,55	GAEC Lescroart	Fauche
	Marais d'Aymeries AULNOYE AYMERIES/PONT SUR SAMBRE	5	M. Delvallée	Pâturage
	Marais d'Aymeries AULNOYE AYMERIES/PONT SUR SAMBRE	4,5	M. Delvallée	fauche
	Parc de l'Abbaye de Liessies - Verger Haut et briquaille LIESSIES - WILLIES	3, 22	M. René Navet	Pâturage
	Parc de l'Abbaye de Liessies - briquaille LIESSIES - WILLIES	1,9	M. René Navet	Fauche
	Prairies des Grignaux - Coteaux EPPE SAUVAGE	2,35	M. Chéront	Pâturage
	Prairies des Grignaux - coteaux EPPE SAUVAGE	2,3	M. Chéront	Fauche
DOUAI	Etang d'Hamel TORTEQUESNE	1,4	M. Guillaume HOFMAN	Pâturage
Flandres Intérieures	Site Marguerite Yourcenar - Ferme Capoen SAINT JANS CAPPEL	1,3	M. Hennion	Pâturage
Lille	Marais de la Marque - Grand Marais PrésTiart bloc Est CYSOING	1,3	M. Desmarescaux	Pâturage et Fauche

5.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310732-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Opérations relatives aux Espaces, Sites et Itinéraires.

Vu le rapport DRE/2022/274

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Nord (CDRP) une subvention de 5 000 €, au titre de l'année 2022, pour la réalisation d'un topoguide départemental « Le Nord à Pied » ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP), relative à la réalisation de ce topoguide, dans les termes du projet joint en annexe 1 du rapport ;
 - d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23005OP010 du budget départemental de l'exercice 2022.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 49.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

5.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310731-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Interventions départementales dans le domaine de l'Environnement.

Vu le rapport DRE/2022/235

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant divers mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

Pour les associations et organismes environnementaux :

- d'attribuer les subventions aux associations et organismes environnementaux pour leur programme d'activités 2022, récapitulées dans le tableau ci-joint en annexe 1 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention entre le Département du Nord et l'Office National des Forêts, définissant les modalités de participation financière du Département du Nord, dans les termes du projet joint en annexe 3 du rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes soit 102 000 € sur l'opération 23005OP008.

Pour le dispositif « Plantation et Renaturation » :

- d'attribuer une subvention d'investissement de 8 296,80 € à la commune de Hargnies, au titre de l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention cadre entre le Département du Nord et la commune de Hargnies, définissant les modalités de financement et de versement de la participation financière du Département du Nord, dans les termes du projet joint en annexe 5 du rapport ;
- d'imputer la dépense d'investissement correspondante, soit 8 296,80 € sur l'opération 23004OP002.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 49.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Associations et organismes environnementaux

Associations environnementales		Subvention départementale	
		attribuée en 2021 (en €)	proposée en 2022 (en €)
Associations environnementales			
1	CPIE Flandre Maritime	18 000	18 000
2	Les Blongios	9 000	10 000
3	Ligue protectrice des oiseaux - LPO	10 000	10 000
4	Nord Nature Chico Mendès	7 500	7 500
5	Les Jardins du Cygne	5 000	7 000
6	Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais (GON)	6 000	6 000
Sous total		55 500	58 500
Conventions de partenariats			
7	Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France (groupe Mares)	20 000	20 000
Sous total		20 000	20 000
Mise en réseau des acteurs			
8	GRAINES	3 000	3 000
Sous total		3 000	3 000
Association d'animation des jardins familiaux			
9	Les AJOnc	12 000	12 000
Sous total		12 000	12 000
Autres			
10	Association des Lieutenants de Louveterie du Nord	2 000	2 000
11	ONF- Festival du film en forêt		6 500
Sous total		2 000	8 500
TOTAL		92 500	102 000

5.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310730-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Interventions départementales dans le domaine agricole.

Vu le rapport DRE/2022/233

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer aux organismes agricoles et associations partenaires du Département du Nord, récapitulés dans le tableau ci-joint en annexe 1, une subvention de 697 750 € pour leur programme d'activités 2022, se répartissant comme suit :
 - 562 850 € pour les organismes agricoles partenaires sous convention ;
 - 69 900 € pour les associations d'accompagnement des agriculteurs et des porteurs de projet ;
 - 65 000 € pour les structures organisant des manifestations agricoles et rurales.
- d'imputer les dépenses correspondantes soit 697 750 € sur l'opération 23003OP003 du budget départemental de l'exercice 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions entre le Département du Nord et le Groupement de Défense Sanitaire du Nord, la Maison de l'Élevage du Nord, l'Association de Développement Agricole et Rural Thiérache-Hainaut (ADARTH), Bio en Hauts-de-France, A PRO BIO, la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) Hauts-de-France, le Pôle Légumes Région Nord, ARCADE et Initiatives Paysannes-Territoires Hauts-de-France, dans les termes des projets joints en annexe 2 du rapport ;
- d'émettre un avis favorable sur les modifications du périmètre de l'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de Zegerscappel, Bollezele, Eringhem et Pitgam récapitulées dans le rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'arrêté modificatif du périmètre de ladite opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 49.

Madame ARLABOSSE est Adjointe au maire de Dunkerque.

Monsieur BEAUCHAMP est Conseiller municipal à la commune d'Arleux.

Monsieur VALOIS est membre du collège des membres associés de l'association A la Rencontre de nos Fermes.

Mesdames CLERC, DENYS, DEVOS, ROUSSELLE et VAN CAUWENBERGE ainsi que Messieurs CAREMELLE, DELANNOY et SEGUIN sont membres du comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (SMPNR AVESNOIS).

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DECODTS (Adjointe au maire de Dunkerque) et Monsieur BRICOUT (membre du comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois – SMPNR AVESNOIS) avaient donné pouvoir respectivement à Madame CONSEIL et à Madame BOISSEAUX. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur LEBLANC (membre du comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois – SMPNR AVESNOIS) avait donné pouvoir à Madame ROUSSELLE (elle-même membre du comité syndical du SMPNR AVESNOIS). Ni le procureur, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Mesdames GREAUME et LUCAS avaient donné pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP. Monsieur GOKEL avait donné pouvoir à Monsieur DELANNOY. Madame VANPEENE et Monsieur DETAVERNIER avaient donné pouvoir à Monsieur VALOIS. Messieurs BEAUCHAMP, DELANNOY et VALOIS ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs dans cette affaire.

40 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Organismes et associations partenaires du Département dans le domaine agricole

Organismes agricoles partenaires sous convention		Subvention départementale	
		Attribuée en 2021	Proposée en 2022
1	Groupement de Défense Sanitaire du Nord	210 000 ⁽¹⁾ €	200 000 €
2	Maison de l'Élevage du Nord	113 500 €	113 500 €
3	Association de Développement Agricole et Rural Thiérache-Hainaut	45 000 €	49 000⁽²⁾€
4	FREDON Hauts-de-France	40 500 €	40 500 €
5	Pôle Légumes Région Nord	12 150 €	12 150 €
6	Bio en Hauts-de-France	44 500 €	44 500 €
7	APROBIO	39 500 €	39 500 €
8	ARCADE	38 700 €	38 700 €
9	Initiatives Paysannes - Territoires Hauts-de-France	25 000 €	25 000 €
TOTAL		568 850 €	562 850 €

(1) subvention exceptionnelle pour l'accompagnement des éleveurs en situation sanitaire extrême.

(2) organisation des Journées régionales de l'herbe.

Associations d'accompagnement des agriculteurs et des porteurs de projets		Subvention départementale	
		attribuée en 2021	proposée en 2022
1	Fédération Régionale des CUMA des Hauts-de-France	4 500 €	4 500 €
2	Le Campus Vert	6 300 €	6 300 €
3	Campagnes Vivantes	20 300 ⁽¹⁾ €	8 000 €
4	SOLAAL Hauts-de-France	5 000 €	5 000 €
5	CIVAM Hauts-de-France	3 600 €	3 600 €
6	A Petits Pas	7 200 €	7 200 €
7	Avenir Conseil Elevage	14 000 €	14 000 €
8	Terre de Liens	8 100 €	8 100 €
9	AMAP Hauts-de-France	7 200 €	7 200 €
10	A la Rencontre de nos Fermes	6 000 €	6 000 €
TOTAL		82 200 €	69 900 €

(1) action exceptionnelle « Des fleurs en fermes pour les Abeilles ».

Structures Organisant des manifestations agricoles et rurales	Subvention départementale	
	Attribuée en 2021	Proposée en 2022
Parc Naturel Régional de l'Avesnois (Fête du lait)	25 000 ⁽¹⁾ €	20 000 €
Commune d'Arleux (Foire à l'Ail Fumé)	4 500 €	4 500 €
Comice Agricole cantonal de Steenvoorde	(2)	4 500 €
Société d'agriculture de l'arrondissement de Dunkerque	(2)	3 000 €
Terres en Fête	(2)	15 000 €
Foire agricole, commerciale et artisanale d'Hazebrouck	10 000 €	10 000 €
TOTAL Manifestations agricoles et rurales	39 500 €	57 000 €
Manifestation exceptionnelle : INTERFEL – Festival « le Goût en couleurs »	-	8 000 €
TOTAL GLOBAL MANIFESTATIONS AGRICOLES ET RURALES		65 000 €

(1) : édition exceptionnelle (échelle régionale) en 2021.

(2) pas d'édition en 2021(contexte sanitaire Covid-19).

5.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310729-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Commission Locale d'Information de Gravelines : attribution de la subvention annuelle à l'association AGATE Côte d'Opale

Vu le rapport DAT/2022/101

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer, au titre de l'année 2022, une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association AGATE Côte d'Opale, pour le fonctionnement de la Commission Locale d'Information (CLI) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Gravelines ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière entre le Département du Nord et l'Association AGATE Côte d'Opale, dont le modèle est joint au rapport en annexe 1 ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022, opération 23004OP003.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 49.

Madame ARLABOSSE ainsi que Messieurs CHRISTOPHE et DIEUSAERT sont membres de droit du Collège 2 de l'Association de Gestion des Approches concertatives Territoriales dans le domaine de l'Environnement Côte d'Opale - AGATE CÔTE D'OPALE.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame VANPEENE (membre de droit du Collège 2 de l'Association de Gestion des Approches concertatives Territoriales dans le domaine de l'Environnement Côte d'Opale - AGATE CÔTE D'OPALE) avait donné pouvoir à Monsieur VALOIS. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire

48 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD



Convention annuelle 2022
relative au financement de la Commission Locale d'Information
du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Gravelines

Entre

Le **Département du Nord**, ayant son siège social à l'Hôtel du Département, 51, rue Gustave Delory – 59047 LILLE Cedex
 Représenté par son Président, Monsieur Christian POIRET

d'une part,

Et

L'Association de Gestion des Approches concertatives Territoriales dans le domaine de l'Environnement Côte d'Opale, dénommée **AGATE Côte d'Opale**,
 Ayant son siège social, rue du pont de pierre – BP 10094 – 59820 GRAVELINES
 Représentée par son Président, Monsieur Jean-François MONTAGNE,

d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La Commission Locale d'Information de Gravelines, créée par un arrêté départemental en date du 2 décembre 1987, s'appuie depuis 2004 sur l'association AGATE Côte d'Opale pour en assurer son animation et sa gestion technique.

Conformément au décret du 13 mars 2008, la composition de la CLI de Gravelines a fait l'objet d'une mise en conformité par arrêtés départementaux en date du 31 décembre 2008, du 5 avril 2012, du 21 novembre 2016 et du 15 juillet 2021.

Dans ce contexte réglementaire, le Département du Nord a décidé de poursuivre en 2022 sa collaboration avec l'Association AGATE Côte d'Opale.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités financières et les conditions dans lesquelles le Département du Nord s'engage à apporter un soutien financier à l'association AGATE Côte d'Opale pour le programme d'actions de la Commission Locale d'Information (CLI) de la centrale nucléaire de Gravelines au titre de l'année 2022. L'association AGATE Côte d'Opale assure le secrétariat technique de la CLI de Gravelines pour le compte du Département du Nord.

Programme d'actions 2022

❖ **Organisation de réunions locales :**

- Au moins 5 réunions dont 2 réunions plénières de la CLI et une réunion publique
- Poursuite de la recomposition de la CLI en intégrant la représentation du Département et des communes du Pas-de-Calais nouvellement concernées, ainsi que les représentants belges.

❖ **Études – Actions :**

- Poursuite, avec le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI), des actions de sensibilisation au risque nucléaire des industriels de la zone industrielle portuaire de Dunkerque et de Calais, ainsi que de la population : distribution d'une brochure de sensibilisation à l'ensemble de la population concernée ;
- Animation et développement d'un groupe de travail « sûreté » : formation des membres, organisation de réunions, restitution des travaux en réunion plénière ;
- Participation de membres de la CLI aux inspections menées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) ;
- Études sur les impacts de la centrale sur son environnement :
 - Réalisation de mesures dans l'environnement ;
 - Présentation du projet Open radiation au monde éducatif ;
- Développement des relations avec les représentants belges à la CLI ;
- Réponses aux consultations de l'ASN ;
- Poursuite de la campagne de sensibilisation aux retraits des comprimés d'iode ;
- Préparation et participation à la 4^{ème} visite décennale des réacteurs de la centrale de Gravelines, dans l'ordre : réacteur N°1, puis N°3, N°2, N°4, N°5 et N°6.

❖ **Information :**

- Réalisation d'un numéro de la revue de la CLI (CLI-MAG) et distribution à la population dans le rayon des 20 km ;
- Réalisation de Newsletter à destination des membres de la CLI ;
- Tenue à jour des outils de communication (plaquettes, site internet) ;
- Poursuite de l'information via le site Internet de la CLI (www.cli-gravelines.fr) et les réseaux sociaux ;
- Sensibilisation aux risques nucléaires et à la prévention des populations en directions des élus du territoire concerné dans un rayon de 20 km autour du CNPE en lien avec la recomposition de la CLI en 2021, et accompagnement des communes pour la modification de leurs plans communaux de sauvegarde.

❖ **Participation aux réunions nationales et aux groupes de travail organisés par l'ANCCLI, l'ASN et l'IRSN...**

- CODIRPA (COMité DIRecteur pour la gestion de la phase Post Accidentelle d'un accident nucléaire ou d'une situation d'urgence radiologique) ;
- Conférence des CLI ;
- Participation aux réunions des groupes de travail de l'ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information) (démantèlement, post-accident, recueil des bonnes pratiques, déchets HA MAVL...) ;
- Participation aux réunions des groupes de travail de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire).
- Si opportunité, participation à des réunions à l'échelon européen.

❖ **Secrétariat :**

- Suivi des nominations des membres de la CLI en lien avec le Département ;
- Sollicitation financière ou matérielle des collectivités concernées (Région, EPCI, Communes, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale...) ;
- Mise en œuvre opérationnelle des réunions, études, actions d'information.

Article 2 : Engagements d' AGATE Côte d'Opale

AGATE Côte d'Opale s'engage à mener les activités définies dans un programme prévisionnel d'activités accompagnant les demandes de financement.

L'association s'engage également à respecter les prescriptions de ses statuts pour son organisation et pour le fonctionnement de ses instances décisionnelles.

L'association s'assure par tout moyen :

- De la tenue exacte et sincère d'une comptabilité respectant le plan comptable révisé ;
- De la tenue et de leur transmission aux différents partenaires des documents suivants :
 - 1° Un rapport annuel d'activité quantitatif et qualitatif,

2° Un rapport annuel financier comportant les documents comptables et budgétaires suivants certifiés par le commissaire aux comptes :

- un bilan,
- un compte de résultat ;
- le registre des délibérations des instances dirigeantes et des procès-verbaux des réunions de ces instances ;
- du respect de ses obligations vis-à-vis de la réglementation sur l'utilisation des subventions publiques.

Article 3 : Contrôle du fonctionnement de l'association

Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment sur pièce et sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités d'AGATE Côte d'Opale, ainsi que tous les documents budgétaires et comptables.

Article 4 : Montant de la subvention

Pour la réalisation du programme d'actions 2022, le Département du Nord accorde un concours financier d'un montant de **25 000 € (vingt-cinq mille euros)**.

Article 5 : Gestion du versement des subventions

Cette somme sera versée sur le **compte n° 00037265184**, auprès de la Société Générale - Code banque 30003 - Code guichet 00790 après signature de la convention.

S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention qu'une partie du financement n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été dépensée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département du Nord.

Article 6 : Valorisation des actions

Le soutien du Département du Nord sera mis en valeur par AGATE Côte d'Opale, notamment dans tous documents ou publications destinés aux membres de la CLI de Gravelines et à son public.

Article 7 : Résiliation

Le non-respect d'une des dispositions de la présente convention par le Département du Nord ou l'association AGATE Côte d'Opale, pourrait entraîner de plein droit sa résiliation par l'autre partie.

Article 8 : Litiges

En cas de contestation ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le tribunal administratif de Lille.

Fait à Lille en 2 exemplaires originaux, le

Pour l'association AGATE Côte d'Opale

Pour le Département du Nord

Jean-François MONTAGNE
Président

Christian POIRET
Président

Projet de budget CLI 2022

BESOINS		RESSOURCES	
Achats	2 000,00 €	Collectivités	39 700,00 €
Fournitures administratives	1 500,00 €	Communauté Urbaine de Dunkerque	22 000,00 €
Carburant	500,00 €	Conseil régional	10 000,00 €
Services extérieurs	75 700,00 €	Autres (CCHF, CCRA....)	7 700,00 €
Déplacement du personnel	3 900,00 €		
Déplacement des membres de la CLI, réunions locales	3 700,00 €		
Publication (CLI-Mag), Réfection des outils de communication	41 000,00 €		
Études indépendantes, analyses, ..., GT « Sûreté », Mesure de la radioactivité dans l'environnement, communication campagne iode, Formation à la sûreté nucléaire, Accompagnement PCS	17 800,00 €		
Sites Internet, frais télécom, frais postaux...	3 600,00 €	Conseils départementaux	39 000,00 €
Honoraires comptables et frais bancaires	4 500,00 €	Conseil départemental du Pas-de-Calais	14 000,00 €
Cotisation à l'ANCCLI	1 000,00 €	Conseil départemental du Nord	25 000,00 €
Amortissements	200,00 €	Etat	55 000,00 €
		Autorité de sûreté nucléaire	55 000,00 €
Frais de personnel	56 000,00 €		
TOTAL	133 700,00 €	TOTAL	133 700,00 €

CLI de Gravelines : suivi des nominations au 01/03/2022

1	Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	M.	VERMERSCH	Guy
1	Communauté de Communes des Hauts de Flandre	Madar	PORREYE	Stéphanie
1	Communauté Urbaine de Dunkerque	M.	MAZOUNI	Laurent
1	Communauté Urbaine de Dunkerque	M.	LANDKOCZ	Yann
1	Communauté Urbaine de Dunkerque			
1	Communauté Urbaine de Dunkerque			
1	Conseil Départemental du Nord (Président)	M.	CHRISTOPHE	Paul
1	Conseil Départemental du Nord	Mme	ARLABOSSE	Martine
1	Conseil Départemental du Nord	M.	VALOIS	Patrick
1	Conseil Départemental du Nord	Mme	VANPEENE	Anne
1	Conseil Départemental du Nord	M.	BELLEVAL	Valentin
1	Conseil Départemental du Nord	Mme	EVARD	Monique
1	Conseil Départemental du Nord	M.	RINGOT	Bertrand
1	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Mme	MATRAT	Caroline
1	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Mme	CHEVALIER	Nicole
1	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	M.	MELCHIOR	Frédéric
1	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	M.	MIGNONET	Philippe
1	Conseil Régional Hauts-de-France	Mme	VARET	Edith
1	Conseil Régional Hauts-de-France	M.	DUJARDIN	Jean-Marc
1	Député du Nord			
1	Député du Pas-de-Calais	M.	DUMONT	Pierre-Henri
1	Mairie de Ardres			
1	Mairie de Armbouts-Cappel			
1	Mairie de Audruicq	M.	VERSCHEURE	Dominique
1	Mairie de Autingues			
1	Mairie de Balinghem			
1	Mairie de Bierne	M.	BLEJA	Jacques
1	Mairie de Bollezeele	M.	DECANTER	Bertrand
1	Mairie de Bourbourg	M.	WADOUX	Davy
1	Mairie de Brouckerque	Mme	LERMYTTE	Marie Christine
1	Mairie de Calais			
1	Mairie de Cappelle la Grande	M.	VERMEULEN	Thierry
1	Mairie de Cappelle-Brouck	M.	BAYART	Thierry
1	Mairie de Coudekerque-Branche	M.	BYKOFF	Didier
1	Mairie de Coulogne			
1	Mairie de Craywick	Mme	PAUWELS	Mylène
1	Mairie de Crochte	M.	LE CORRE	Ludovic
1	Mairie de Drincham	M.	THOOR	Patrick
1	Mairie de Dunkerque	M.	MAZOUNI	Laurent
1	Mairie de Eperlecques	M.	DENIS	Laurent
1	Mairie de Eringhem	Mme	FERYN	Murielle
1	Mairie de Grand Fort Philippe			
1	Mairie de Grande-Synthe	M.	MAZZA	Sylvain
1	Mairie de Gravelines	M.	NOTEBAERT	Laurent
1	Mairie de Guemps	M.	PETIT	Didier

1	Mairie de Holque			
1	Mairie de Les Attaques	Mme	DENIELE VAMPOUILLE	Nadine
1	Mairie de Looberghe	M.	ADRIANSEN	Francis
1	Mairie de Loon-Plage	M.	LIVOURY	Jean-Marie
1	Mairie de Marck	Mme	NOEL	Corinne
1	Mairie de Merckeghem	M.	PLUY	Jean-Marie
1	Mairie de Millam			
1	Mairie de Muncq-Nieurlet	M.	BIAT	Eric
1	Mairie de Nielles-Les-Ardres	M.	CALAIS	Pierre-Eloi
1	Mairie de Nortkerque			
1	Mairie de Nouvelle Eglise			
1	Mairie de Offekerque			
1	Mairie de Oye Plage	M.	POLAK	Raphael
1	Mairie de Pitgam	M.	BOIVIN	Vincent
1	Mairie de Polincove	M.	ROUZE	Thierry
1	Mairie de Recques sur Hem			
1	Mairie de Ruminghem	M.	WACSIN	Christian
1	Mairie de Saint Folquin	M.	POLLAERT	Thierry
1	Mairie de Saint Georges sur l'Aa	M.	CHARLEMAGNE	Claude
1	Mairie de Saint Omer Capelle			
1	Mairie de Saint Pierre Brouck	M.	GRONDEL	Gérard
1	Mairie de Sainte Marie Kerque	M.	MINNE	Philippe
1	Mairie de Spycker	M.	BLOMME	Daniel
1	Mairie de Steene			
1	Mairie de Téteghem - Coudekerque-Village	M.	DHERSIN	Franck
1	Mairie de Vieille Eglise	M.	FOURNIER	Benoit
1	Mairie de Watten			
1	Mairie de Zegerscappel			
1	Mairie de Zutkerque	M.	MAECKEREEL	Jean-Marc
1	Sénateur du Nord			
1	Sénateur du Pas-de-Calais			
2	ADELFA	M.	SENAME	Jean
2	CLCV			
2	Environnement et Développement Alternatif de Lille			
2	France Nature Environnement Hauts-de-France			
2	Greenpeace			
2	Les Amis de la Terre	M.	FOURNIER	Nicolas
2	Loon Plage Environnement	M.	GENDRIN	Robert
2	MNLE 59/62	M.	MUYS	Christian
2	Nord Nature Environnement			
2	Santé et Environnement des Rives de l'Aa			
2	Sauvons le Climat			
2	Virage Energie			
3	CFE CGC	M.	GENIN	Yannick
3	CGT	M.	GLAZIK	Eric
3	CGT	M.	FERLA	Julien
3	Force Ouvrière	M.	REDONDO	Franck
3	Force Ouvrière	M.	DUPIC	Stéphane

3	Force Ouvrière	M.	SAVEANT	Frédéric
3				
3				
3				
3				
3				
3				
4	ANCCLI	M.	DELALONDE	Jean-Claude
4	BEFESA VALERA	M.	BARZASI	Alessandro
4	Aluminium Dunkerque			
4	BASF			
4	Chambre Régionale d'Agriculture	M.	RIVENET	Alexandre
4	CCI			
4	Chambre des Métiers et de l'Artisanat			
4	CSS de Dunkerque	M.	GUGLIERMINA	Pierre
4	Dunkerque LNG	M.	MALHERBE	Clément
4	Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins			
4	Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens			
4	MEDEF Côte d'Opale	M.	GHEERARDYN	Patrick
4	Education Nationale			
4	personne qualifiée	M.	ADRIANSEN	Francis
4	SFEN	M.	BERQUEZ	Donald
4	SNF Flocryl	M.	FANUCCI	Philippe
4	Grand Port Maritime de Dunkerque			
4	Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale			
5	CBRNe	M.	DENEFF	Hans
5	Centre Administratif Fédéral Kamgebouw	Mme	MARTENS	Anne
5	Agence Fédérale de contrôle nucléaire	M.	VANDE VELDE	Lut

5.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310728-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Électrification Rurale - Programmation 2022 - répartition des crédits du Compte d'Affectation Spéciale Financement des Aides aux Autorités Organisatrices de Distribution d'Énergie pour

l'Électrification rurale (CAS FACÉ), sous-programmes Enfouissement, Renforcement, Extension et Sécurisation.

Vu le rapport DAT/2022/197

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la répartition de la dotation du FACÉ, sous-programme « Enfouissement », au titre de l'année 2022, ainsi que précisé dans le tableau ci-joint, en annexe 1 ;
- d'approuver la répartition de la dotation FACÉ, sous-programmes « Extension » et « Renforcement », au titre de l'année 2022, pour le financement de Travaux Urgents et Inopinés, proposés dans les tableaux ci-joints en annexes 2 et 3 ;
- d'approuver la répartition du solde de la dotation FACÉ, sous-programme « Renforcement », au financement des opérations récapitulées dans le tableau ci-joint en annexe 5 ;
- d'approuver la répartition de la dotation FACÉ, sous-programmes « Sécurisation », au financement des opérations récapitulées dans le tableau ci-joint en annexe 6.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 49.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

ANNEXE 1
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE 2022
Sous-programme "Enfouissement"
OPERATIONS PROGRAMMES

Autorité Organisatrice de Distribution	Commune	Nature des travaux	Montant des travaux H.T. subventionnable	Montant de la subvention (55,34884 % du H.T.)
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	SAINT-HILAIRE-LEZ- CAMBRAI	Enfouissement des réseaux basse tension rue des écoles et rue de l'église	65 000,00 €	35 976,74 €
SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	OHAIN	Enfouissement des réseaux basse tension rue des Horbes (R.D. 963)	150 000,00 €	83 023,26 €

TOTAUX	215 000,00 €	119 000,00 €
---------------	---------------------	---------------------

ANNEXE 2
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE 2022
Sous-programme "Extension"
OPERATIONS PRIORITAIRES - EXTENSION DE RESEAUX LIÉE AUX USAGERS EN TARIF JAUNE

Autorité Organisatrice de Distribution	Commune	Nature des travaux	Montant des travaux H.T. subventionnable	Montant de la subvention (73,10345 % du H.T.)
Alimentation en tarif jaune d'entreprises				
SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	DOMPIERRE-SUR-HELPE	Création d'un poste de transformation 160 Kva du type PSSA et création d'un départ BTS pour l'alimentation en tarif jaune du forage NOREADE d'eau potable "Dolomie", route de Monceau	65 000,00 €	47 517,24 €

Alimentation en tarif jaune d'établissements publics				
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	GOUZEAUCOURT	Extension du réseau basse tension, par la création d'un réseau souterrain BT 150AL sur 50 mètres pour l'alimentation en tarif jaune de la future maison communale de santé, rue Jacques Dromas	7 500,00 €	5 482,76 €

TOTAUX			72 500,00 €	53 000,00 €
---------------	--	--	--------------------	--------------------

ANNEXE 3
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE 2022
Sous-programme "Renforcement"
OPERATIONS PRIORITAIRES - RENFORCEMENT DE RESEAUX LIE AUX USAGERS EN TARIF JAUNE

Autorité Organisatrice de Distribution	Commune	Nature des travaux	Montant des travaux H.T.	Montant de la subvention (70,48557 % du H.T.)
Alimentation en tarif jaune d'entreprises				
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	DOIGNIES	Création d'un poste de transformation type PSS-B d'une puissance de 100 Kva et la pose d'un réseau souterrain 150 AL sur 15 mètres pour l'alimentation en tarif jaune du " forage Schryve", rue de Beaumetz.	34 000,00 €	23 965,09 €
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	MARETZ	Passage de 100 à 250 kVA du transformateur "trois soldats 2" pour l'alimentation en tarif jaune du "forage SCEA des Quarante", rue de la république	10 000,00 €	7 048,56 €
Alimentation en tarif jaune d'exploitations agricoles				
SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BERMERIES	Création d'un poste de transformation du type PAC 400 kVA, de la création de trois départs et l'extension S.B.T. Pour l'alimentation en tarif jaune de l'EARL "Duthoit", chaussée Brunehaut	100 000,00 €	70 485,57 €
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	HAYNECOURT	Création d'un poste de transformation du type PAC 400 kVA, pour l'alimentation en tarif jaune de l'EARL "Les 3 Tilleuls", rue de Boulon	75 000,00 €	52 864,18 €
TOTAUX			219 000,00 €	154 363,40 €

ANNEXE 5
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE 2022
Sous-programme "Renforcement"
OPERATIONS PROGRAMMABLES

N°	AUTORITE ORGANISATRICE DE DISTRIBUTION	COMMUNE	TRAVAUX A REALISER	CONTRAINTE		NOMBRE CLIENTS	COUT TOTAL HT	COUT PAR CLIENT HT	PRIORITE	MONTANT DE LA SUBVENTION (70,48557 % du H.T.)
1	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	MARETZ	Mutation transformateur du poste "Don Busco" de 160 à 250 Kva	ST	125	15	11500 €	767 €	1	8 105,84 €
2	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	MAROILLES	Mutation transformateur à 630 Kva + renforcement ABT 150 sur 100 mètres	ST	125	35	36000 €	1029 €	1	25 374,80 €
3	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE GAZ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES	AVESNES-LE-SEC	Mutation tranformateur à 400 Kva + renforcement ABT 150 sur 270 mètres	ST	125	26	51000 €	1931 €	1	35 947,64 €
4	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	Mutation Transformateur à 100 Kva + renforcement ABT 70 sur 170 mètres	ST	125	15	39000 €	2600 €	1	27 489,37 €
5	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	NOYELLES-SUR-ESCAUT	Mutation transformateur à 400 Kva + pose fusibles protection réseau	ST	125	2	14000 €	7000 €	1	9 867,98 €
6	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	PRISCHES	Renforcement ABT 70 sur 50 mètres, rue des Vallées	SC	122	2	7200 €	3600 €	1	5 074,96 €
7	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	SAULZOIR	Création PRCS 100 Kva 15 Kv avec pose SHTA 95 + création départ BT 150	U	22	10	30100 €	3010 €	1	21 216,15 €
8	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	INCHY	Renforcement ABT sur environ 380 mètres, rue de l'enfer	U	21	36	39100 €	1086 €	1	27 559,86 €

TOTAUX	227 900,00 €			160 636,60 €
---------------	---------------------	--	--	---------------------

ANNEXE 6
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE 2022
Sous-programme "Sécurisation"
OPERTIONS PROGRAMMEES

N°	AUTORITE ORGANISATRICE DE DISTRIBUTION	COMMUNE	TRAVAUX A REALISER	CONTRAINTE		NOMBRE CLIENTS	COUT TOTAL HT	COUT PAR CLIENT HT	PRIORITE	MONTANT DE LA SUBVENTION (taux de 80 %)	
1	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BEAUDIGNIES	Renforcement ABT 70 sur 120 mètres, rue Basse	U	16	15	14100 €	940 €	2	11 280,00 €	
2	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	MARETZ	Pose réseau ABT sur environ 570 mètres, rue Guynemer	U	16	55	53100 €	965 €	2	42 480,00 €	
3	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	GOUZEACOURT	Renforcement ABT sur environ 310 mètres, rue de l'Ouest	U	16	30	29000 €	967 €	2	23 200,00 €	
4	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	CREVECOEUR-SUR-ESCAUT	Renforcement ABT 70 sur 160 mètres, rue neuve	U	16	12	13000 €	1083 €	2	10 400,00 €	
5	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	SERANVILLERS-FORENVILLE	Renforcement ABT sur environ 430 mètres, grand rue	U	16	33	37000 €	1121 €	2	29 600,00 €	
6	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	SOLRE-LE-CHATEAU	Pose réseau ABT sur 250 mètres, cité Marlière	U	16	24	27300 €	1138 €	2	21 840,00 €	
7	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	FLOYON	Renforcement ABT 70 sur 120 mètres, rue du Plouy	U	16	10	11600 €	1160 €	2	9 280,00 €	
8	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	GOUZEACOURT	Renforcement ABT sur environ 500 mètres, RD 917 et rue de l'enfer	U	14	40	47100 €	1178 €	2	37 680,00 €	
9	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	HONNECOURT-SUR-ESCAUT	Renforcement ABT 70 sur 460 mètres, rue Neuve	U	16	33	39200 €	1188 €	2	31 360,00 €	
10	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	SAINT-SOUPLET	Renforcement ABT 70 sur 220 mètres, Chemin Vert	U	16	14	17900 €	1279 €	2	14 320,00 €	
11	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	SOLRE-LE-CHATEAU	Pose réseau ABT sur 290 mètres, rue du Général de Gaulle	U	16	24	32000 €	1333 €	2	25 600,00 €	
12	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BEAUFORT	Renforcement ABT 70 sur 405 mètres, rue Pasteur	U	17	27	36800 €	1363 €	2	29 440,00 €	
13	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	OBIES	Renforcement ABT 70 sur environ 245 mètres, rue du Saule	U	16	16	24100 €	1506 €	2	19 280,00 €	
14	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BEAUDIGNIES	Renforcement ABT 70 sur 260 mètres, rue des Marlières	U	16	16	25800 €	1613 €	2	20 640,00 €	
15	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	SOLRE-LE-CHATEAU	Pose réseau ABT sur 210 mètres, Chemin Ponette	U	16	15	24200 €	1613 €	2	19 360,00 €	
16	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	HON-HERGIES	Renforcement ABT 70 sur 570 mètres, rue Gaston Genarte	U	17	28	50905 €	1818 €	2	40 724,00 €	
17	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	BANTOUZELLE	Renforcement ABT 70 sur 225 mètres, rue du château	U	16	10	19100 €	1910 €	2	15 280,00 €	
18	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	BANTOUZELLE	Renforcement ABT 70 sur 340 mètres, rue du pont l'éveque	U	16	15	29100 €	1940 €	2	23 280,00 €	
19	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	DOMPIERRE-SUR-HELPE	Renforcement ABT 70 sur environ 380 mètres, Zone Poste Cornette	U	16	18	37500 €	2083 €	2	30 000,00 €	
20	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	ENGLEFONTAINE	Renforcement ABT 70 sur 215 mètres, rue du Cateau	U	17	9	19500 €	2167 €	2	15 600,00 €	
21	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	HON-HERGIES	Renforcement ABT 70 sur 230 mètres, rue Génarte Niogret	U	16	10	22018 €	2202 €	2	17 614,40 €	
22	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BERMERIES	Renforcement ABT 70 sur 240 mètres, chemin du Roisin	U	16	10	22860 €	2286 €	2	18 288,00 €	
23	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	FONTAINE-AU-BOIS	Renforcement ABT 70 sur 220 mètres, rue du Malgami	U	16	10	22900 €	2290 €	2	18 320,00 €	
24	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	OBIES	Renforcement ABT sur 530 mètres, zone Bavisiau	U	14	23	53950 €	2346 €	2	43 160,00 €	
25	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	OBRECHIES	Renforcement ABT 150 sur 130 mètres, rue Greaux	U	17	6	14200 €	2367 €	2	11 360,00 €	
26	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	OBRECHIES	Renforcement ABT 70 sur 213 mètres, rue des juifs	U	16	8	21266 €	2658 €	2	17 012,80 €	
27	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BEAUREPAIRE-SUR-SAMBRE	Renforcement ABT 70 sur 140 mètres, le Village	U	17	5	14500 €	2900 €	2	11 600,00 €	
28	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	ENGLEFONTAINE	Renforcement ABT 70 sur 270 mètres, rue des Tuileries	U	16	9	30100 €	3344 €	2	24 080,00 €	
29	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	SEMOUSIES	Renforcement ABT 70 sur 160 mètres, rue de la Cense	U	16	3	14800 €	4933 €	2	11 840,00 €	
30	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	LOCQUIGNOL	Renforcement ABT 70 sur environ 150 mètres, route du Quesnoy	U	16	3	17266 €	5755 €	2	13 812,80 €	
31	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	PRISCHES	Renforcement ABT 70 sur 550 mètres, route d'Avesnes et Linières	U	16	8	49200 €	6150 €	2	39 360,00 €	
32	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	BEAUFORT	Pose ABT 70 sur 230 mètres, Chemin de Wattignies	U	16	3	22100 €	7367 €	2	17 680,00 €	
33	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	SEMERIES	Renforcement ABT 70 sur environ 360 mètres, rue de Noire Terre	U	16	3	34600 €	11533 €	2	27 680,00 €	
34	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	SAINT-AUBIN	Renforcement ABT 70 sur 421 mètres, rue des Bodelets	U	16	3	38310 €	12770 €	2	30 648,00 €	
35	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	CLAIRFAYTS	Renforcement ABT 70 sur 300 mètres, rue des Orbaye	U	16	2	27700 €	13850 €	2	22 160,00 €	
36	SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES	LE FAVRIL	Renforcement AB 70 sur environ 330 mètres, rue Grenotte	U	17	2	30175 €	15088 €	2	24 140,00 €	
37	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS	ELINCOURT	Renforcement T150 AL sur 294 mètres, rue de Prémont	U	13	1	24500 €	24500 €	2	19 600,00 €	
TOTAUX							1 048 750,00 €				839 000,00 €

5.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310734-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Autorisation de cession de véhicules départementaux d'une valeur supérieure à 4 600 €.

Vu le rapport DV/2022/113

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Toyota, modèle Yaris, immatriculé CV-401-CM, pour un prix de vente de 5 000 € ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Toyota, modèle Yaris, immatriculé CT-880-YN, pour un prix de vente de 5 300 € ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Renault, modèle Mascotte, immatriculé 39 BWB 59, pour un prix de vente de 5 700 € ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du camion de marque Renault, modèle Midlum, immatriculé 817 BHF 59, pour un prix de vente de 5 900 € ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Renault, modèle Mascotte, immatriculé 298 BWN 59, pour un prix de vente de 4 900 € ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 49.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2022**

SOU MIS A L'APPROBATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Maël GUIZIOU,
Secrétaire de séance

Christian POIRET,
Président du Département du Nord